

HABITAT - ECONOMIE - ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE - MOBILITE - TOURISME

SCOT Nord Haute- Marne

Schéma de
Cohérence
Territoriale

Mai 2025

Crédits photos : Pascal Bourguignon, Eric Colin, Adji Founau et Pierre Renaud

Chapitre 1 : Une grande richesse paysagère, patrimoniale et naturelle : un environnement attractif à valoriser et à faire connaître	3
I. Une grande diversité paysagère et patrimoniale à préserver et valoriser en faveur de l'attractivité du territoire	3
II. La Trame Verte et Bleue, support des fonctions écologiques, sociales et économiques	65
Chapitre 2 : Un cadre de vie de qualité, à adapter dans un contexte de changement climatique	176
I. Une gestion des déchets et des ressources du sous-sol relativement performante à conforter	176
II. Une ressource en eau à préserver pour une gestion durable et équitable	200
III. Des risques naturels relativement bien encadrés	224
IV. Des risques technologiques, pollutions des sols et nuisances à prendre en compte dans le cadre du développement du territoire	244
Chapitre 3 : Un territoire à inscrire dans la transition énergétique	259
I. Des objectifs cadres à prendre en compte	259
II. Une sobriété énergétique à poursuivre comme réponse à la multiplicité des enjeux	262
III. Des leviers mobilisables pour répondre aux enjeux du territoire	281



Schéma de
Cohérence
Territoriale

Nord
Haute-
Marne

Etat Initial de l'Environnement

2

Chapitre 1 : Une grande richesse paysagère, patrimoniale et naturelle : un environnement attractif à valoriser et à faire connaître

I. Une grande diversité paysagère et patrimoniale à préserver et valoriser en faveur de l'attractivité du territoire

1. *Le paysage, définition et cadre institutionnel*

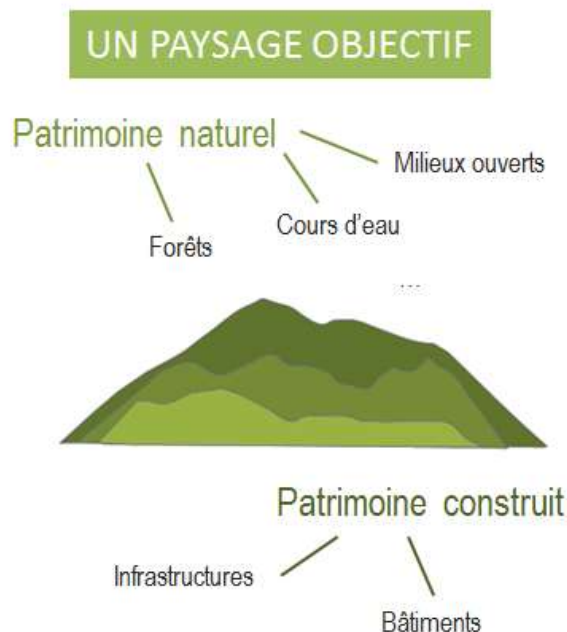
- Qu'est-ce que le paysage ?

« Un paysage est le fond du tableau de la vie humaine » - Gilles Lévillé

Le paysage est une notion souvent difficile à appréhender, il est pourtant indispensable de le prendre en considération dans l'élaboration des documents d'urbanisme. L'aménagement du territoire doit être accompagné d'une étude du paysage à différentes échelles pour le comprendre et l'appréhender car il constitue le socle ainsi que l'identité, parfois très représentative, d'une région.

Le paysage se définit comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention européenne du paysage, Florence, 2000).

Ainsi, cette « partie du territoire » correspond au paysage objectif, à un espace concret. Il est la résultante de composantes naturelles (végétation, eau...), et des modifications et aménagements de l'Homme (activités agricoles et forestières, habitat, réseau viaire, etc).



Paysage et perception (source : Even conseil)

Cette partie de territoire est également un « **espace perçu** », un paysage subjectif et vécu, qui renvoie à des perceptions, sentiments et images (sentiment d'appartenance, etc) mais aussi à des représentations artistiques faisant largement usage du paysage (littérature et peinture principalement). Ces perceptions du paysage sont le fruit d'une interprétation personnelle qui varie selon chaque personne ou groupe de personnes, en fonction de l'âge, de l'éducation, des références sociales et culturelles, etc.

Ainsi, comme le dit Upton Sinclair, « *Le paysage appartient à celui qui le regarde* ».

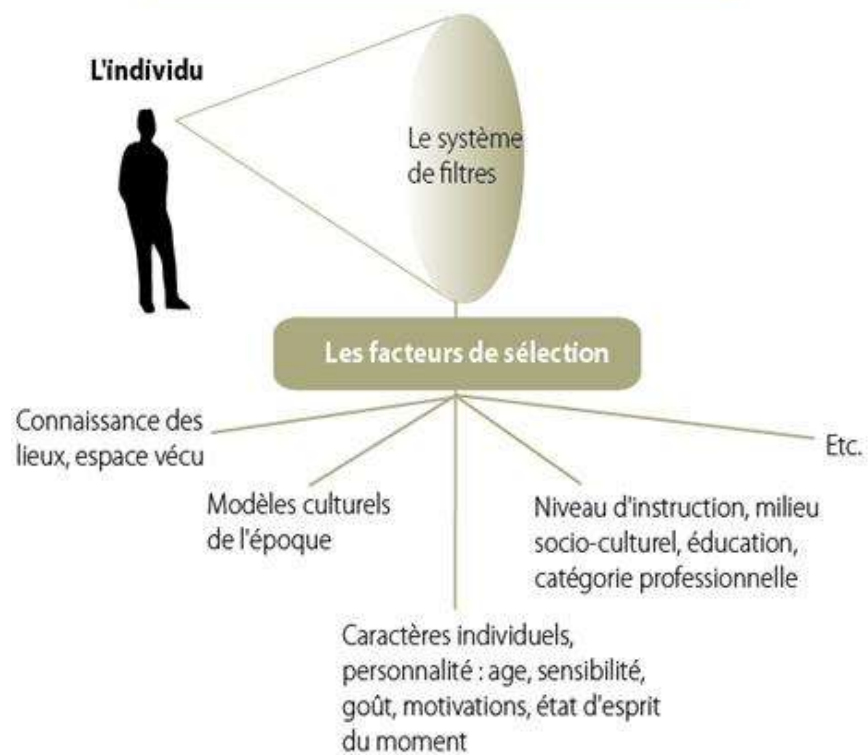
Le paysage constitue le cadre de vie des habitants, leur environnement quotidien. Il est en perpétuelle évolution, au gré des dynamiques sociales et urbaines.

Par ailleurs, le paysage est intimement lié à l'attractivité du territoire, à la fois pour le tourisme, et pour le cadre de vie des habitants. Des paysages riches, divers, spécifiques du territoire (ambiances intimes des forêts denses, points de vue remarquables sur le paysage, promenades le long de la Seine...), préservés et mis en valeur, constituent de réelles aménités permettant d'attirer des habitants ou visiteurs sur le territoire Nord haut-marnais

- Pourquoi le paysage dans le SCoT ?

Le paysage constitue une part forte de l'identité du Nord Haute-Marne, qu'il est important de préserver. Le SCoT permet ainsi de définir de grandes orientations et objectifs en faveur de la préservation et de la mise en valeur des composantes du paysage et des exigences de qualité dans la fabrique du tissu urbain et dans les éléments constitutifs du cadre de vie.

UN PAYSAGE VECU - PERCU



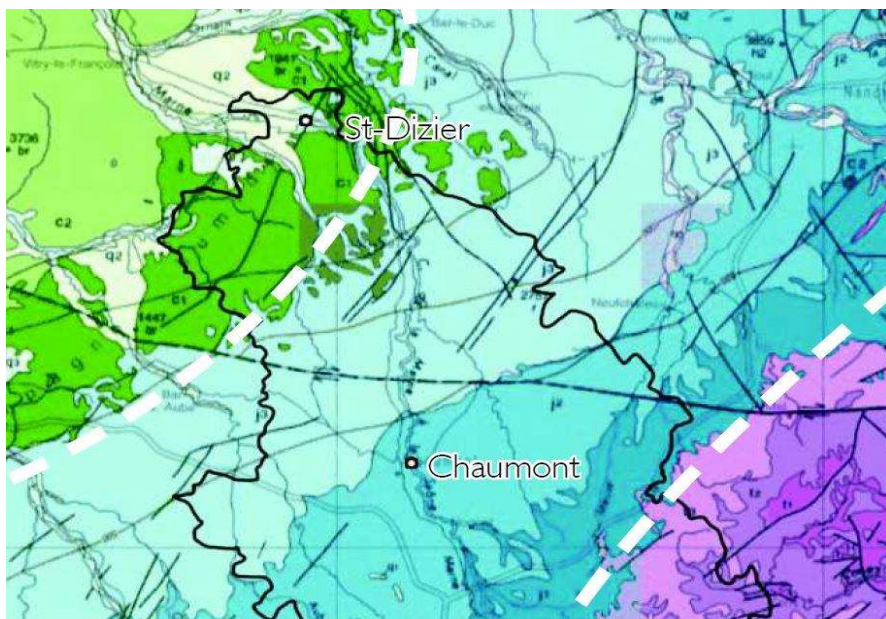
Paysage et perception (source : Even conseil)

2. Un cadre paysager riche et diversifié de potentiel pour le territoire

2.1. Un relief doux, qui crée de grandes étendues planes et ondulées

Le socle géologique du territoire de SCoT témoigne de son inscription sur les marges du bassin parisien. Il s'organise en deux plateaux de sols différents, séparés par des côtes ou cuestas :

- au nord-ouest le Crétacé, sa craie et ses argiles, qui donnent les paysages de la Champagne humide ;
- au sud les calcaires jurassiques, qui donnent les paysages de plateaux très présents sur le territoire.



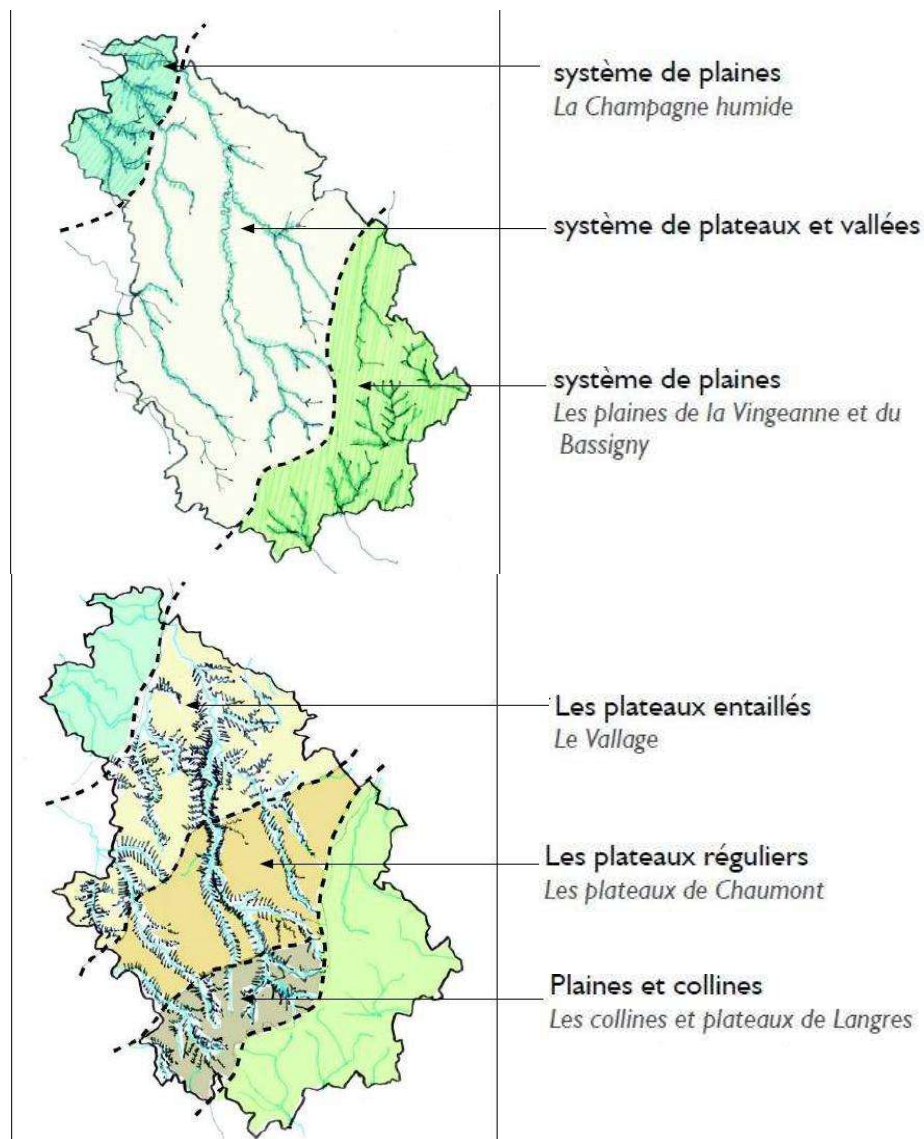
Socle géologique du nord de la Haute-Marne, appartenant au bassin parisien
(source : Référentiel des paysages de Haute-Marne)

Le socle du territoire Nord Haute-Marne est donc composé essentiellement de roches tendres ou peu filtrantes, creusées au fil des temps géologiques par l'eau. Le nord du territoire se compose essentiellement de vastes plateaux au relief peu marqué (la Champagne humide).

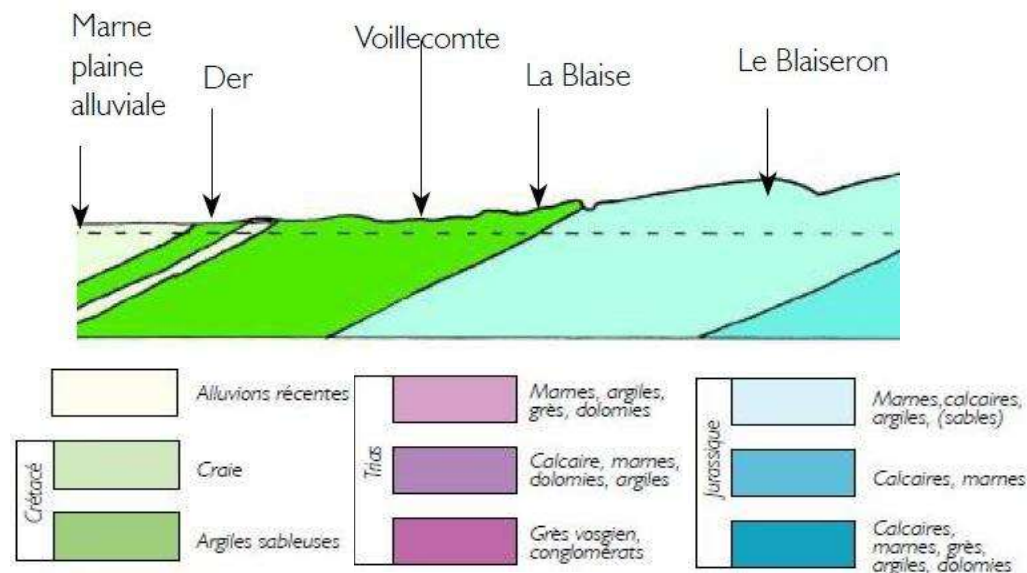
Au sud en revanche, les nombreux affluents du territoire ont entaillé les plateaux en formant des collines, d'où un relief beaucoup plus marqué qui crée des paysages de petites vallées intimistes (correspondant au Vallage). En particulier, les reliefs de la vallée de la Marne structurent l'organisation de l'espace puisqu'ils regroupent les voies de communication : route, voie ferrée, canal, voie cyclable. Vifs et variés, ils contribuent fortement à l'animation du paysage.



Au sud-est du territoire, des paysages animés par le relief (source : Google Streetview)



Un socle naturel dessiné par l'eau au fil des temps géologiques (source : *Référentiel des paysages de Haute-Marne*)



Coupe du socle géologique du territoire, à l'origine de ses paysages de plateaux (source : *Référentiel des paysages de Haute-Marne*)

C'est donc la géologie et les sols du territoire qui, mêlés au réseau hydrographique, déterminent les grands ensembles paysagers de Nord Haute-Marne.

Le relief contrasté du territoire, couplé aux vastes espaces ouverts constitués de plateaux agricoles, ouvre des vues lointaines sur le grand paysage. Ces vues sont parfois valorisées par le tracé des routes secondaires, désignées comme « routes-paysage ». On compte parmi celles-ci notamment la RD167, la RD13, la RD427, ... Des éléments paysagers se détachent parfois de ces panoramas, comme un clocher ou un bourg aux formes architecturales et aux matériaux traditionnels, créant des vues remarquables.

Par ailleurs, on distingue sur le territoire deux types d'implantation des villes et villages, directement en lien avec le relief et l'activité industrielle passée du territoire :

- au nord du territoire, des villages de plateaux et de plaines surplombant les paysages agricoles et forestiers
- plus au sud du territoire, des villages de vallée implantés entre les collines au plus près de l'eau.

Les espaces habités sont majoritairement implantés le long des cours d'eau. En particulier dans la vallée de la Marne, les terrasses alluviales qui surplombent la rivière ont été un lieu privilégié de l'implantation humaine puisqu'elles ont permis de s'installer à l'abri des inondations. Par ailleurs, l'ensemble des villes et villages s'étirent autour d'un axe principal en formant des villages-rues.



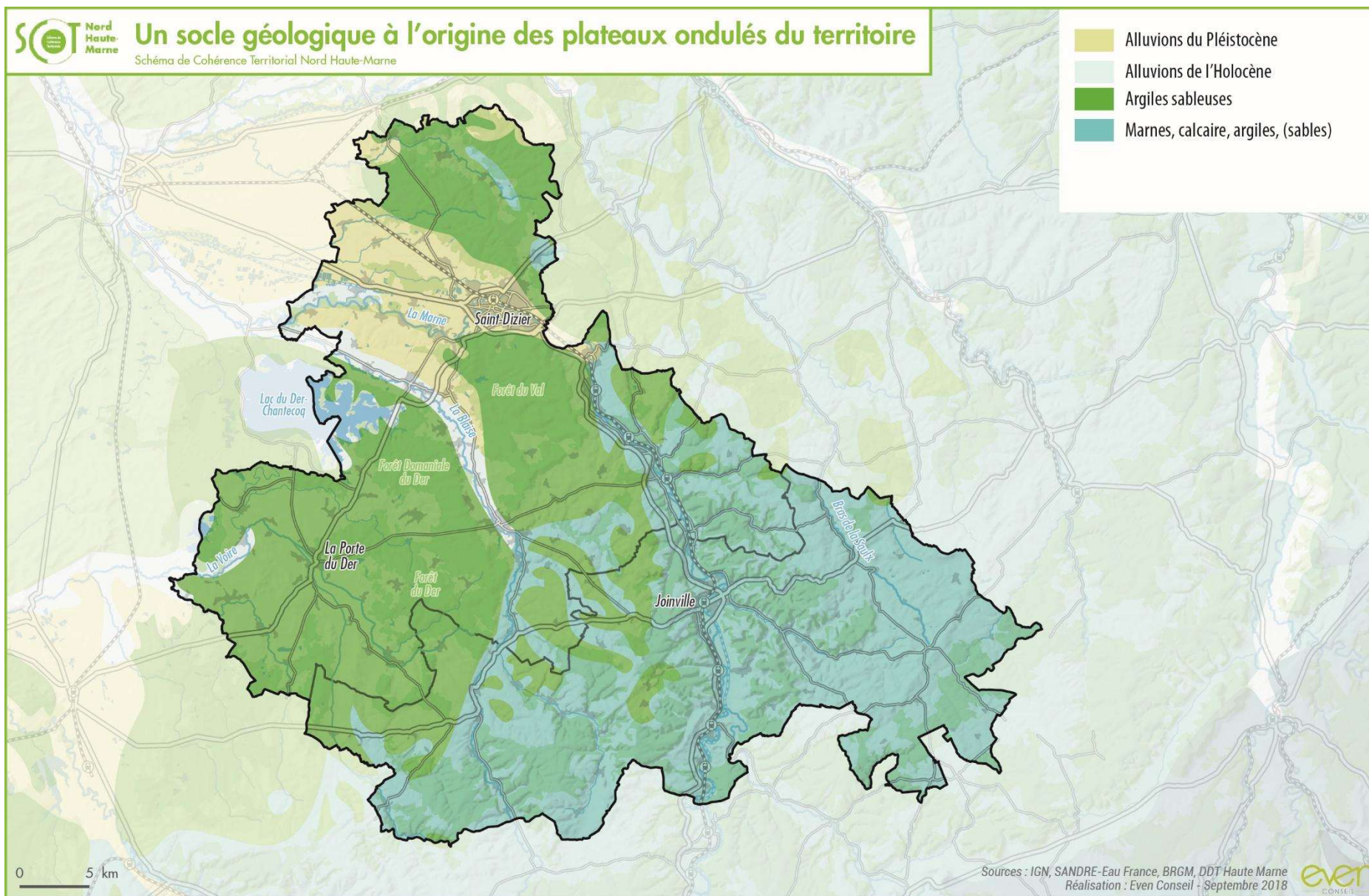
Des vues lointaines et ouvertes sur les paysages du territoire (source : Even conseil)



La RD 167, un exemple de « route-paysage » (source : Référentiel des paysages de Haute-Marne)

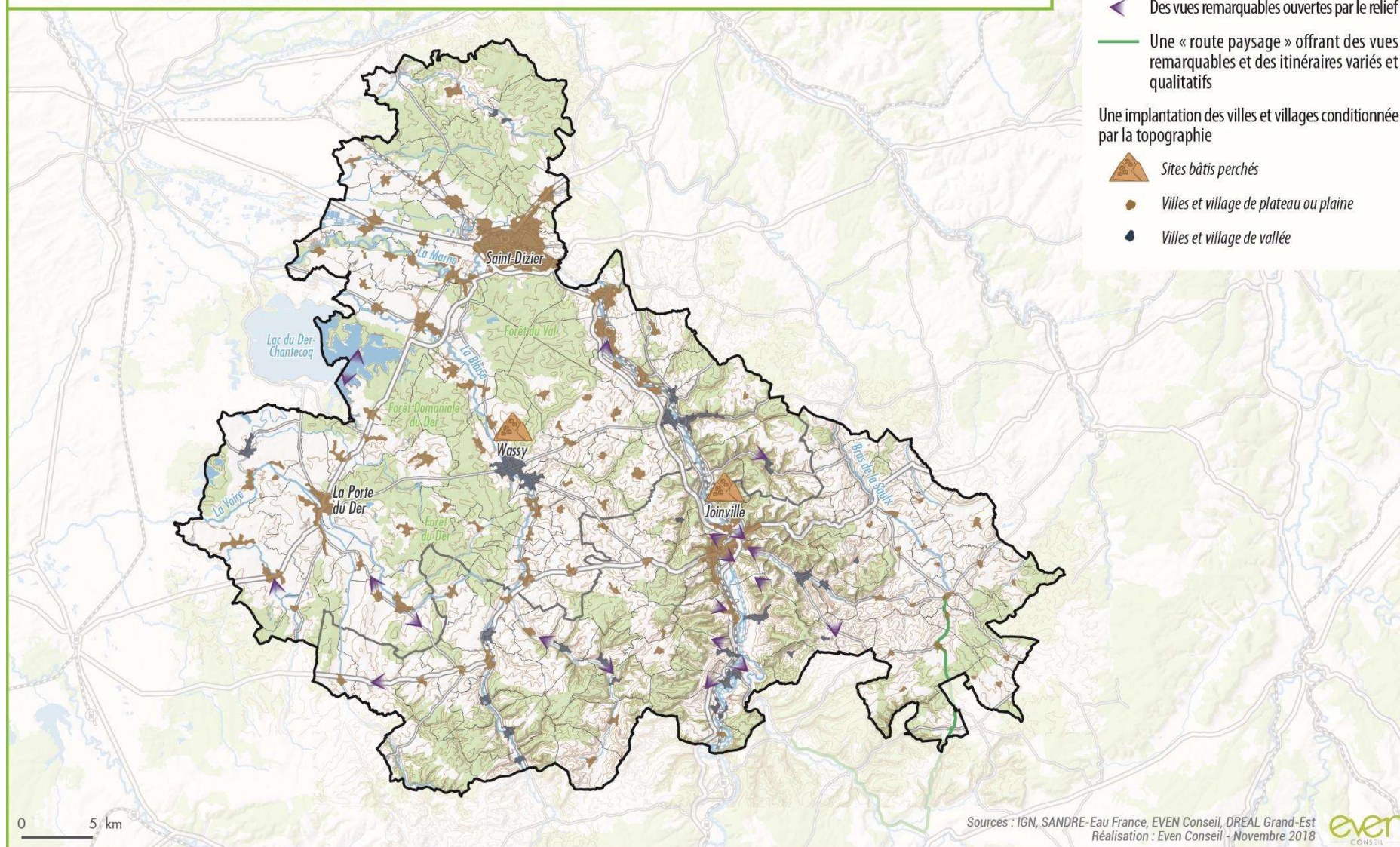


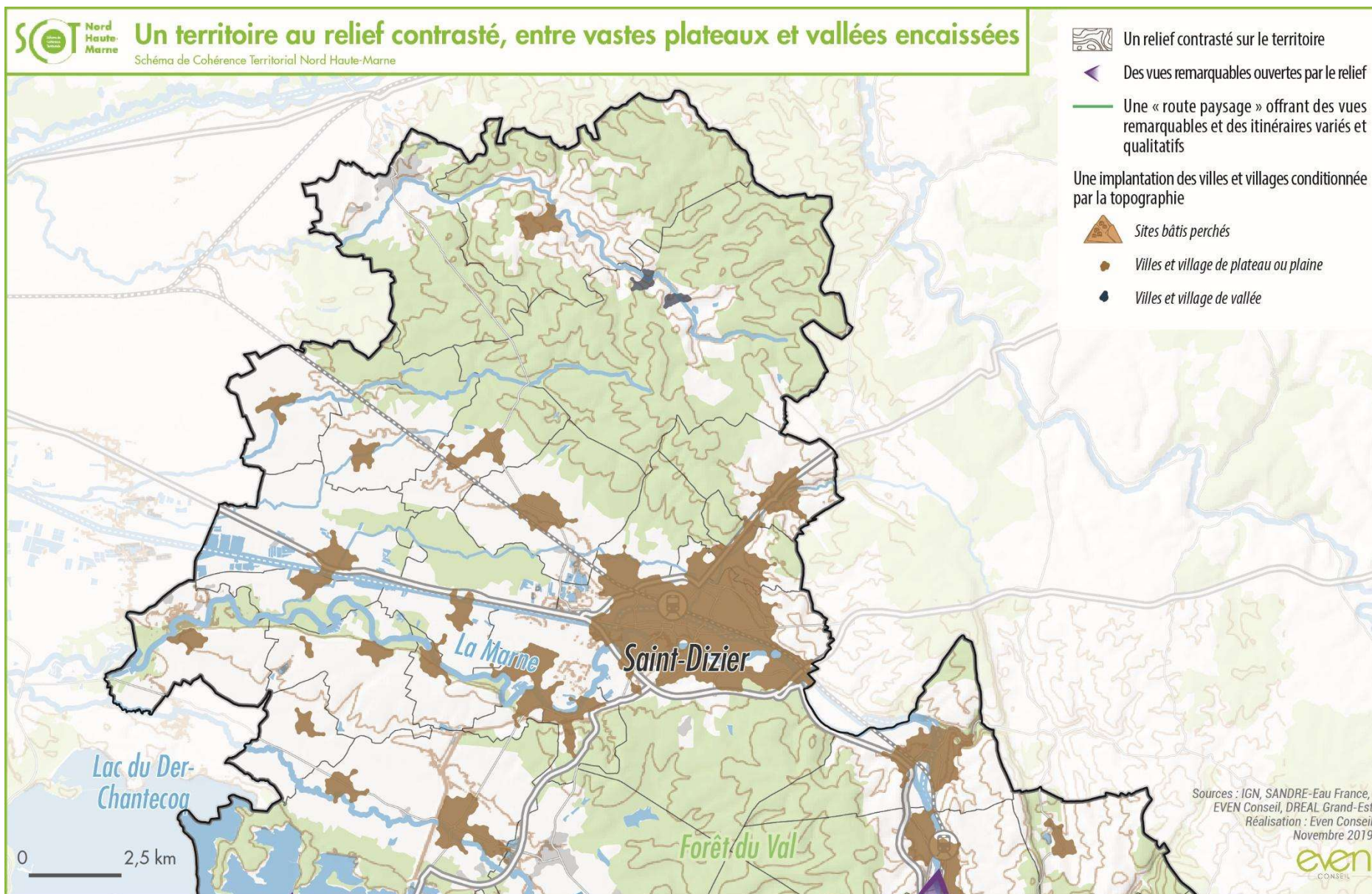
Des villes et villages installées sur les hauteurs des plaines agricoles, d'autres en fond de vallée (source : Even conseil)

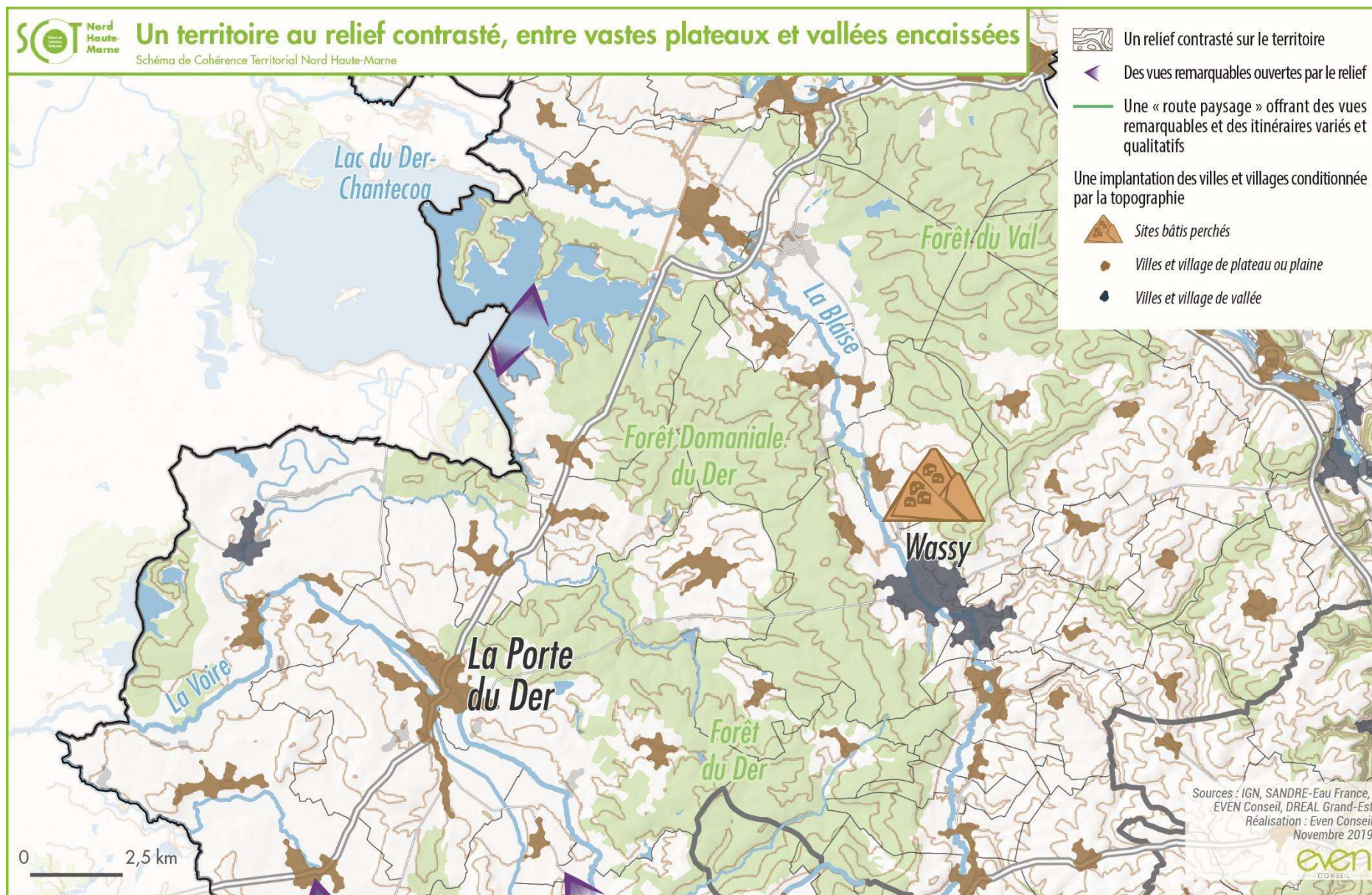


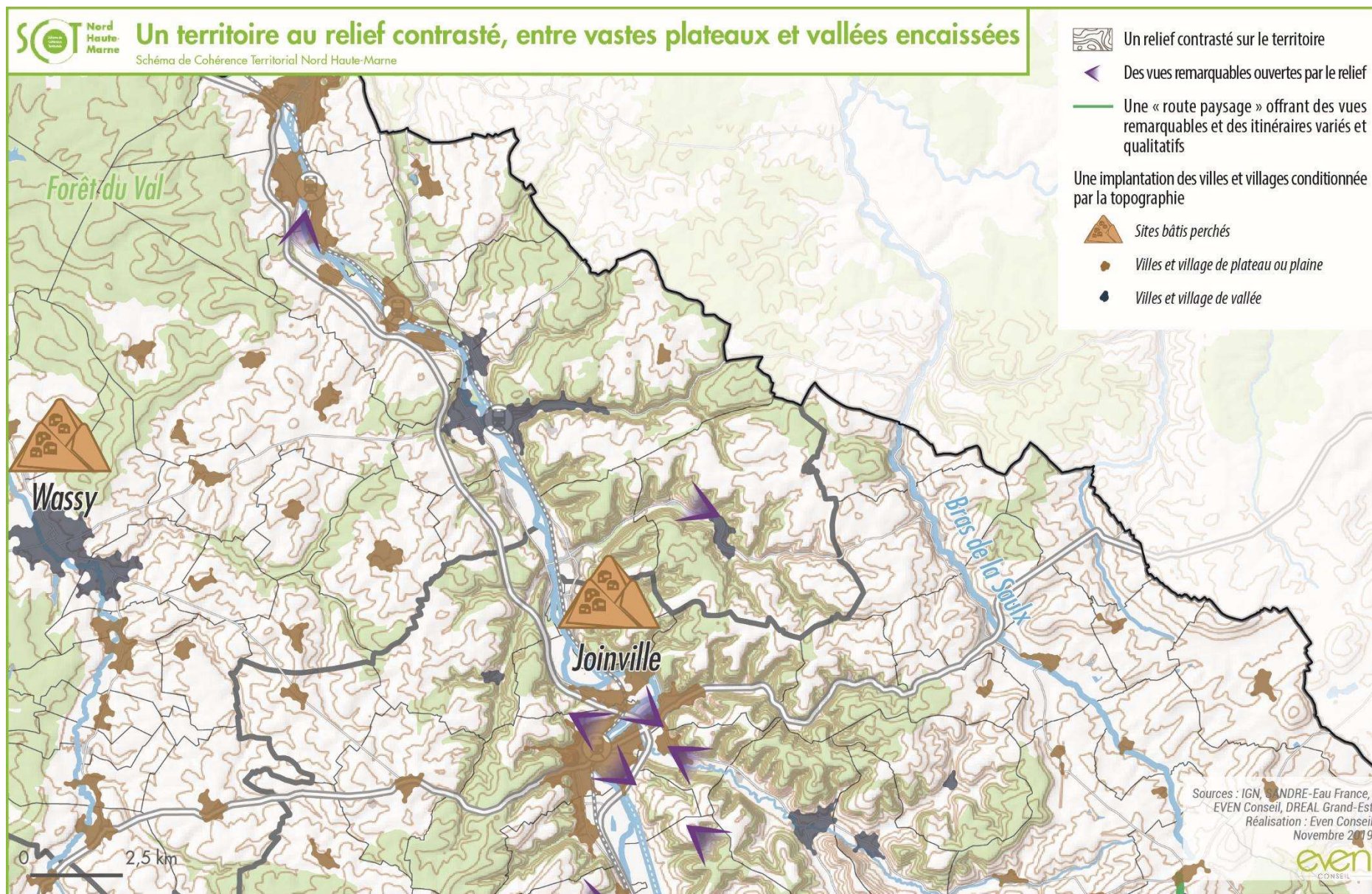
Un territoire au relief contrasté, entre vastes plateaux et vallées encaissées

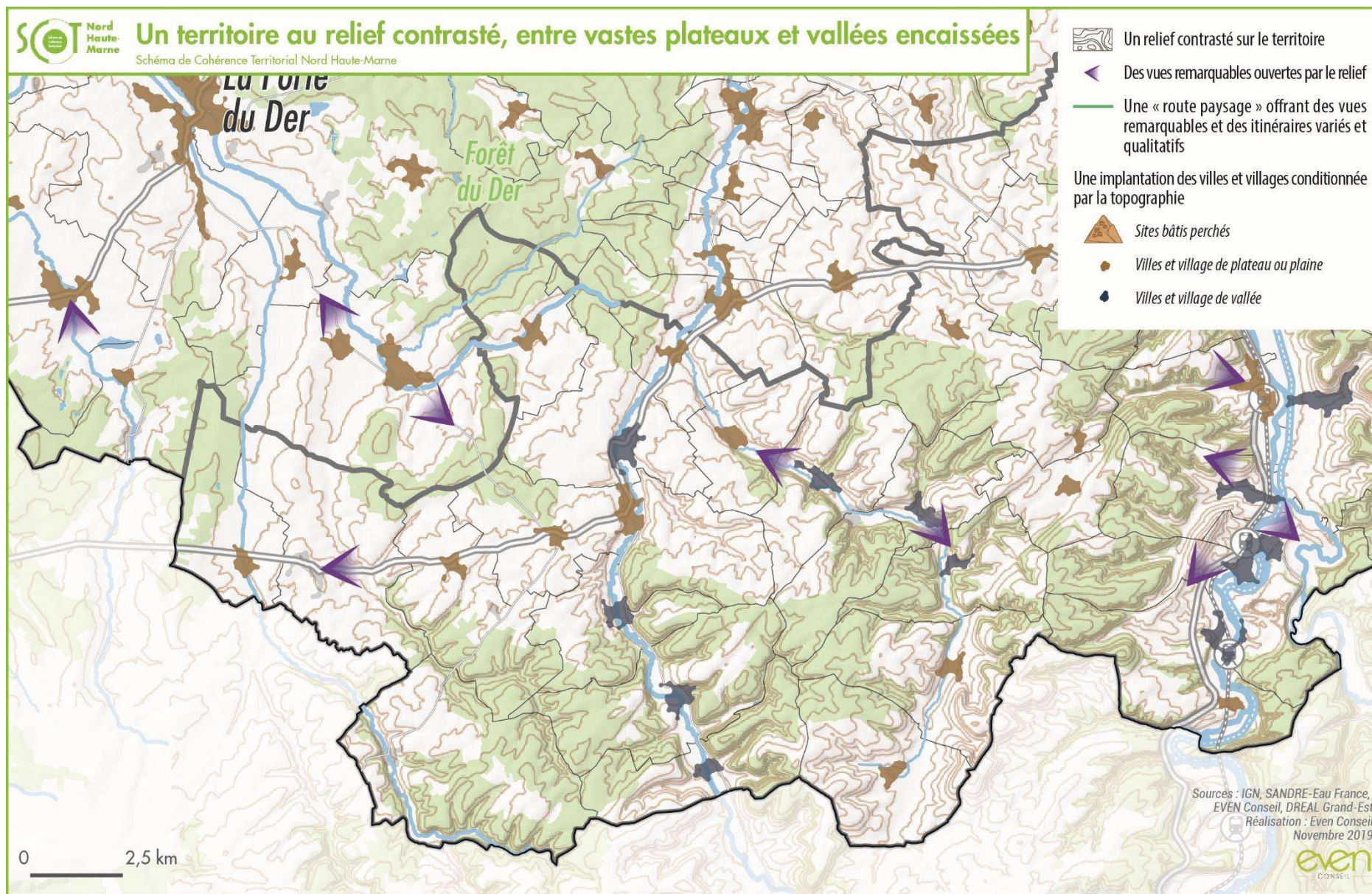
Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne

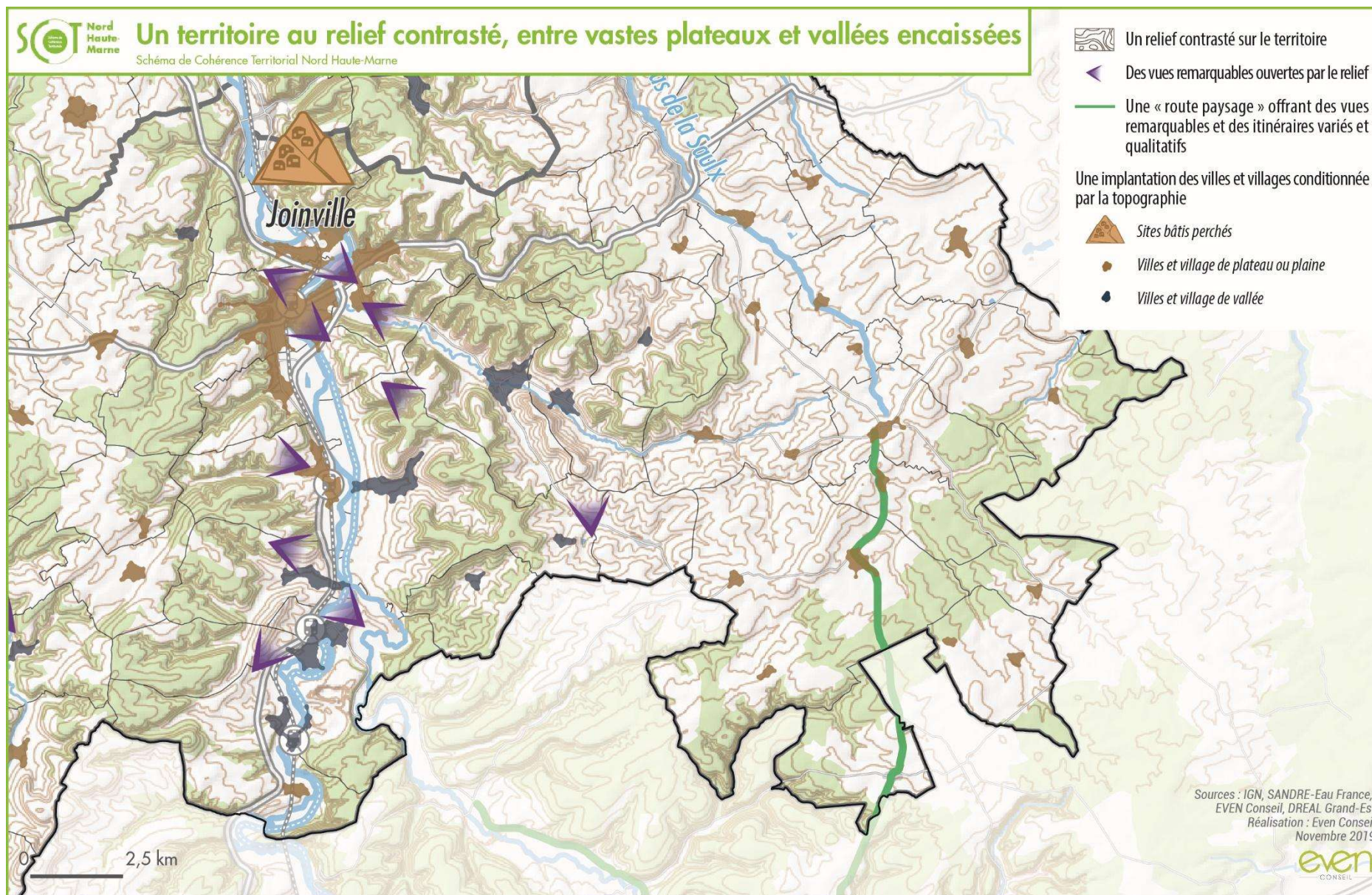












2.2. Des paysages façonnés par la présence de l'eau

2.2.1. Un réseau hydrographique très développé qui irrigue l'ensemble du territoire

Les paysages du territoire de Nord Haute-Marne sont fortement emprunts de la présence de l'eau, de par le relief qu'elle façonne, mais aussi par les ambiances naturelles qu'elle génère. Les fonds de vallées sont généralement occupés par des pâtures et des milieux humides remarquables, qui créent des ambiances intimistes et naturelles. Ces prairies humides sont cependant menacées de disparaître au profit d'une activité agricole.



Elevage maintenu en fond de vallée, on distingue la présence du cours d'eau par la ripisylve qui l'accompagne (source : Even conseil)

Mais si elle est parfois directement visible à travers les canaux et cours d'eau principaux (la Marne, la Blaise, le Rognon et la Voire), l'eau est de manière générale peu perceptible dans le grand paysage du territoire. Son passage est cependant marqué par la présence de végétation, en particulier la ripisylve qui

l'accompagne souvent à travers les plaines agricoles. Dans les bourgs ruraux, sa présence est valorisée par des ponts et un patrimoine bâti en pierres caractéristiques du territoire.



Valorisation des cours d'eau dans les bourgs par un patrimoine bâti de qualité (source : Even conseil)

Les nombreux canaux qui parcourent le territoire créent des paysages uniques, souvent valorisés par des voies douces :

- Canal entre Champagne et Bourgogne : une voie navigable permettant de découvrir la vallée de la Marne, traversant le territoire du nord au sud. Il débute en amont de Saint-Dizier pour rejoindre le sud de Joinville, jusqu'au Pays de Chaumont.
- Canal des Ponceaux à Joinville



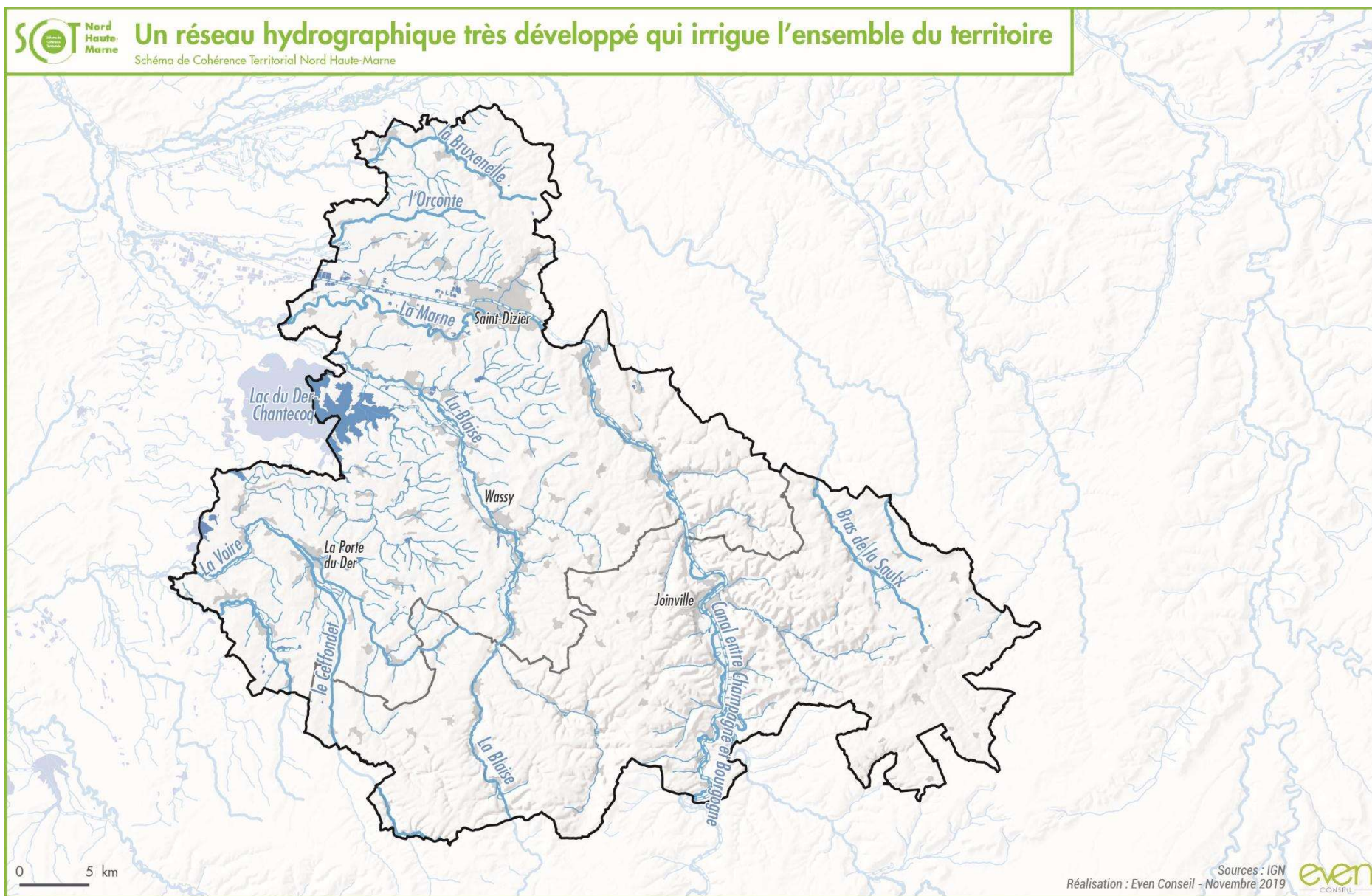
La présence de l'eau dans les villes et villages (Source : Even conseil)



Le canal entre Champagne et Bourgogne (source : Google Streetview)



Le canal des Ponceaux à Joinville (source : Google Streetview)



2.2.2. Le Lac du Der

Le Lac du Der est au cœur du patrimoine naturel et ornithologique du territoire : ce vaste plan d'eau de 4 800 ha constitue l'un des premiers grands espaces naturels aux portes d'une agglomération. Il a été construit en 1955 dans le but de régulariser les variations de flux de la Seine et d'absorber les crues de la Marne. Ses 77 km de rivage en font un espace naturel remarquable aux paysages attractifs, qui sont devenus un lieu de tourisme de nature et de loisirs nautiques. Le schéma départemental de développement touristique de la Haute-Marne prévoit d'ailleurs comme action de renforcer l'attractivité touristique autour du Lac du Der (création d'équipements, activités équestres autour des hars de Montier-en-Der, ...). Il s'agit d'un espace paysager remarquable d'intérêt pour le territoire de Nord Haute-Marne.



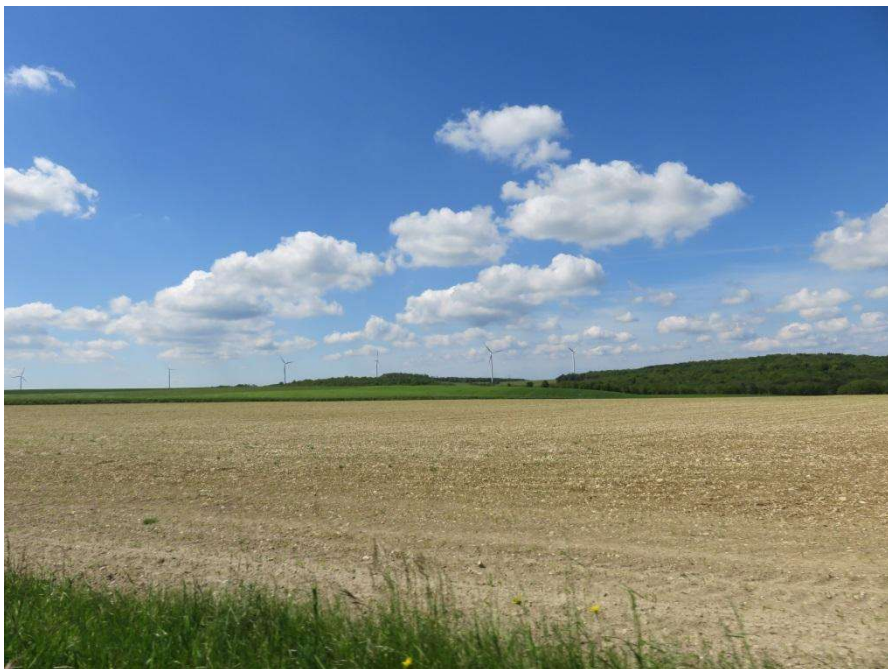
Un patrimoine naturel unique : le Lac du Der (source : Office du Tourisme Lac du Der et France Voyage)



L'église de Champaubert, avancée sur le lac du Der (source : Lac du Der en Champagne)

2.3. Des paysages ouverts sur le lointain par les espaces agricoles

En plus du relief creusé par les cours d'eau du territoire, les paysages de Nord Haute-Marne sont caractérisés par de vastes zones agricoles supports de vues lointaines. En particulier, le nord du territoire est couvert par des plaines céréalières qui créent des paysages étirés et marqués par l'horizontalité. Toute construction ou élément de repère haut ou vertical sera donc particulièrement perceptible dans le paysage.



Des paysages agricoles qui créent des vues lointaines mais des paysages étirés, marqués par l'horizontalité. Plaine agricole sur la D13 (source : Google Streetview, Even conseil)



Des plateaux agricoles qui ouvrent des vues lointaines sur le paysage, encadrés de boisements (source : Even conseil)

S'ils créent un vaste panorama sur le territoire, ces espaces agricoles sont cependant majoritairement constituées de grandes cultures céréalières, qui manquent de diversité et de structures végétales (haies, bosquets, arbres isolés, ...). Les étendues agricoles autrefois orientées vers l'élevage ont été remplacées par la grande culture céréalière et betteravière, bien qu'on y trouve aussi quelques troupeaux. Ces espaces revêtent donc une qualité paysagère relativement faible, et gagneraient à être diversifiés.



Des espaces agricoles de grandes cultures à perte de vue, offrant une qualité paysagère peu diversifiée (source : Even conseil)

2.4. Un territoire parsemé de boisements, qui s'étendent en haut des collines

Le territoire de Nord Haute-Marne est couvert par 67 000 ha de forêt (soit 40 % de la surface du territoire), dont 3 sont des domaines forestiers importants :

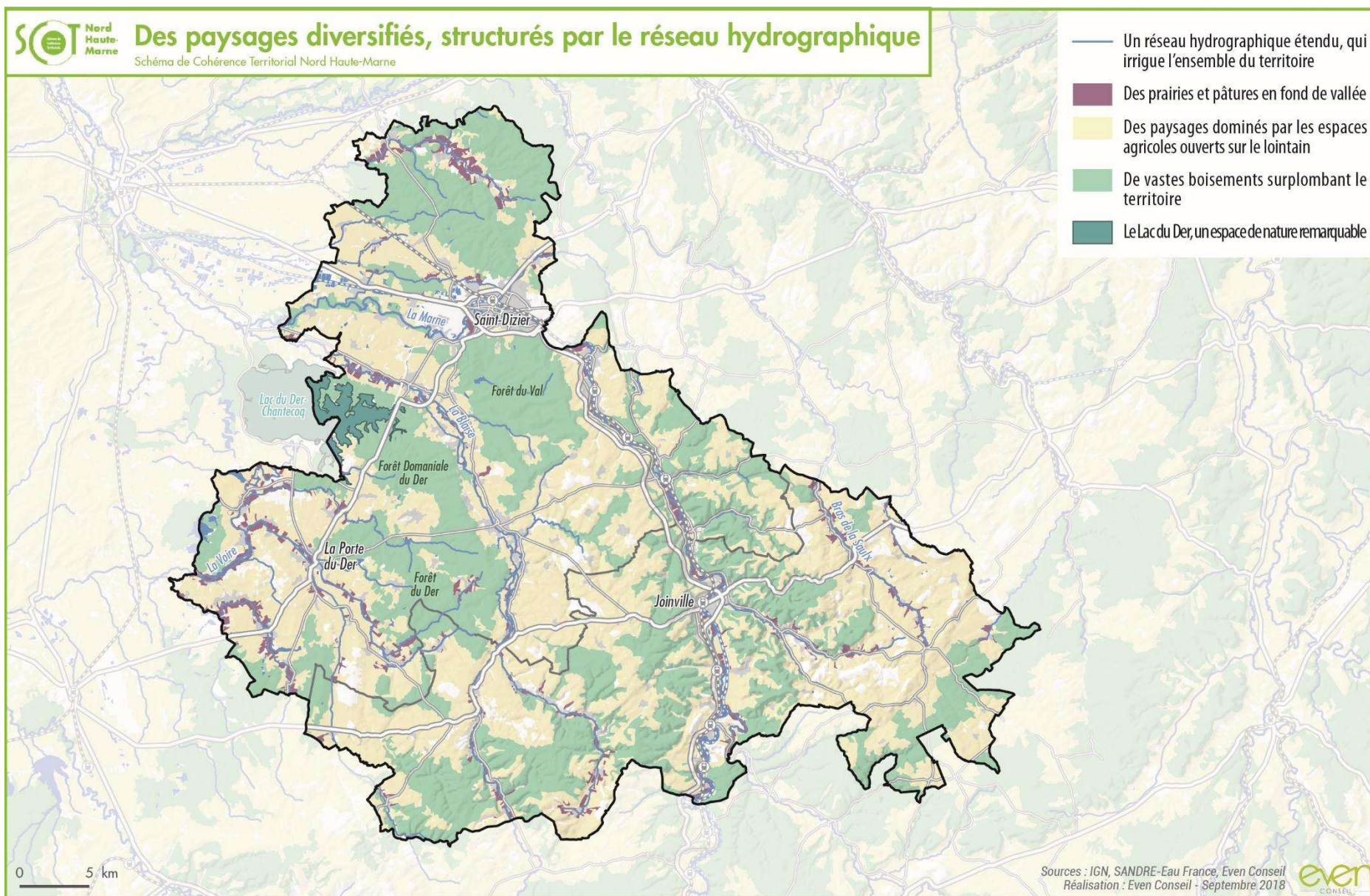
- La forêt du Val, un des massifs les plus vastes de Haute-Marne avec 6 500 ha.
- La forêt domaniale de Troisfontaines-l'Abbaye, un des massifs les plus vastes du département avec 5 116 ha ;
- La forêt de Garenne à Perthes, d'une surface de 472 ha est l'un des derniers témoins de forêt alluviale en Haute-Marne ;
- La forêt domaniale du Der, massif de 3.600 ha qui a ensuite été amputé de 1.100 ha pour créer le lac du Der, destiné à la régulation des eaux du bassin de la Seine.

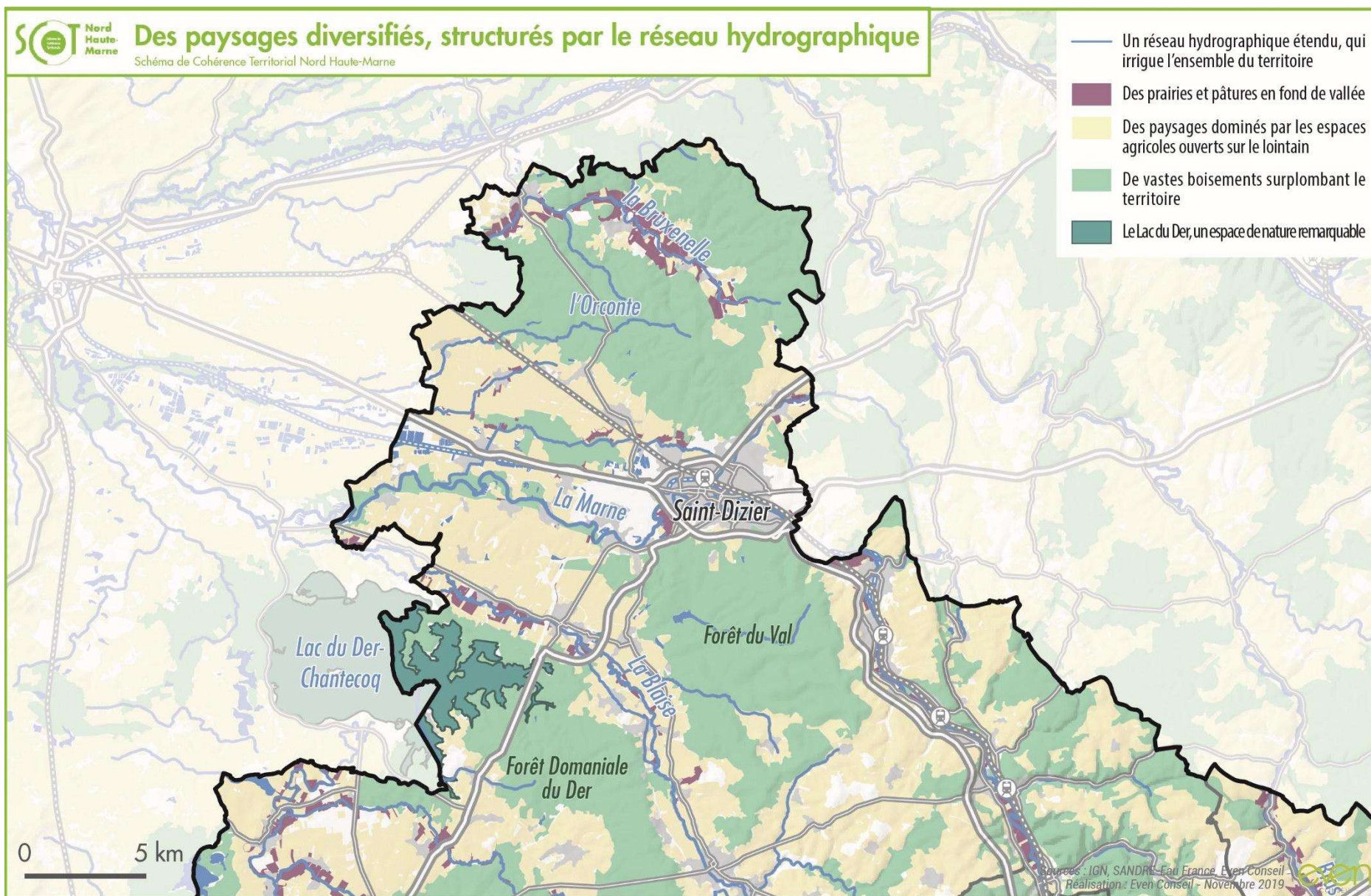
Le territoire Nord Haute-Marne dispose ainsi d'un patrimoine boisé important, omniprésent dans les paysages en surplombant le territoire. Les boisements sont en effet majoritairement localisés en haut de buttes et de collines, ils encadrent les espaces agricoles et occupent l'horizon, créant un écrin végétal présent sur l'ensemble du territoire et des ambiances très naturelles. Les boisements constituent ainsi un marqueur paysager fort du territoire.

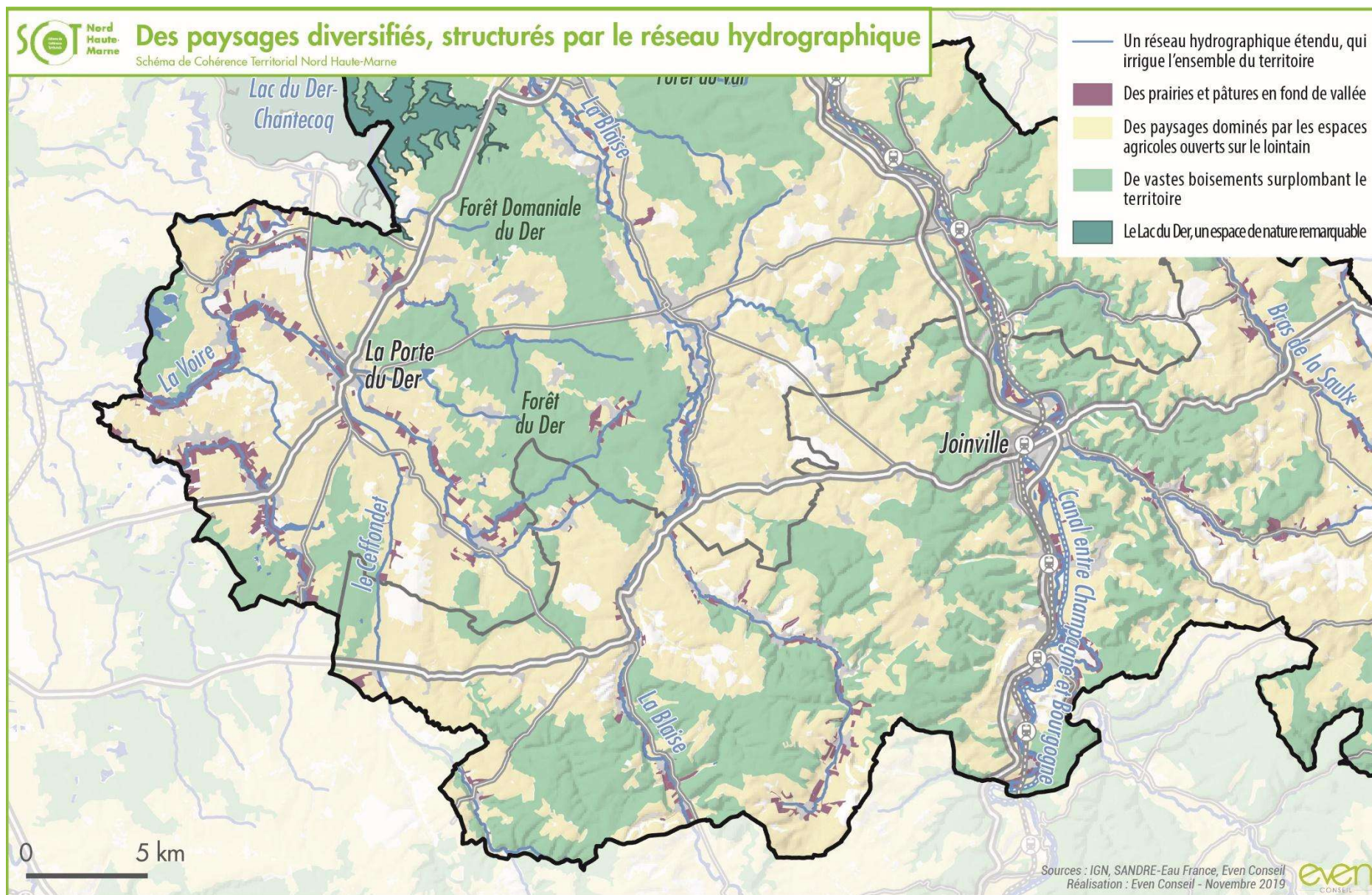


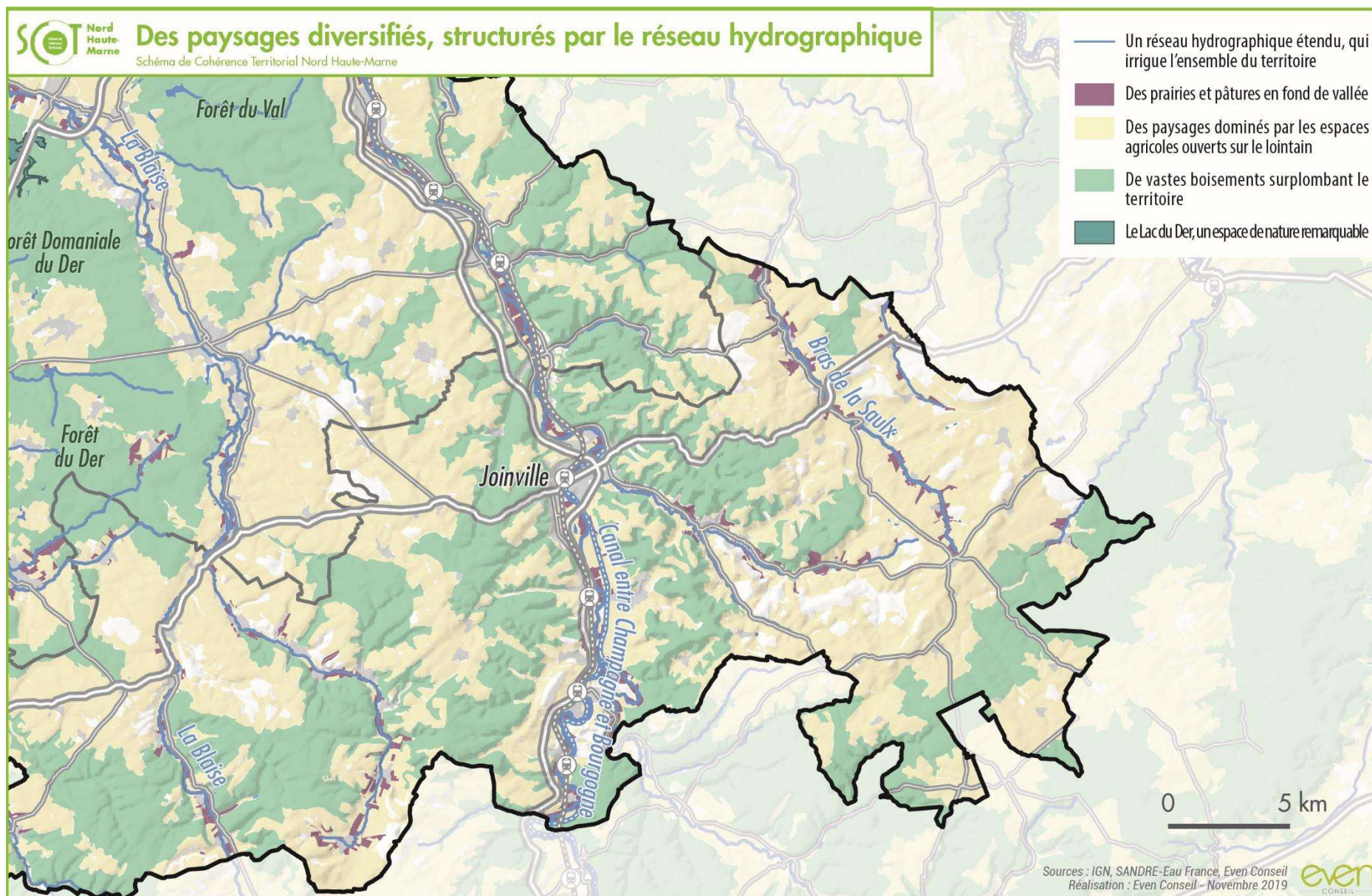


Des boisements présents majoritairement sur les hauteurs des collines, accentuant l'omniprésence du végétal sur le territoire (source : Even conseil)





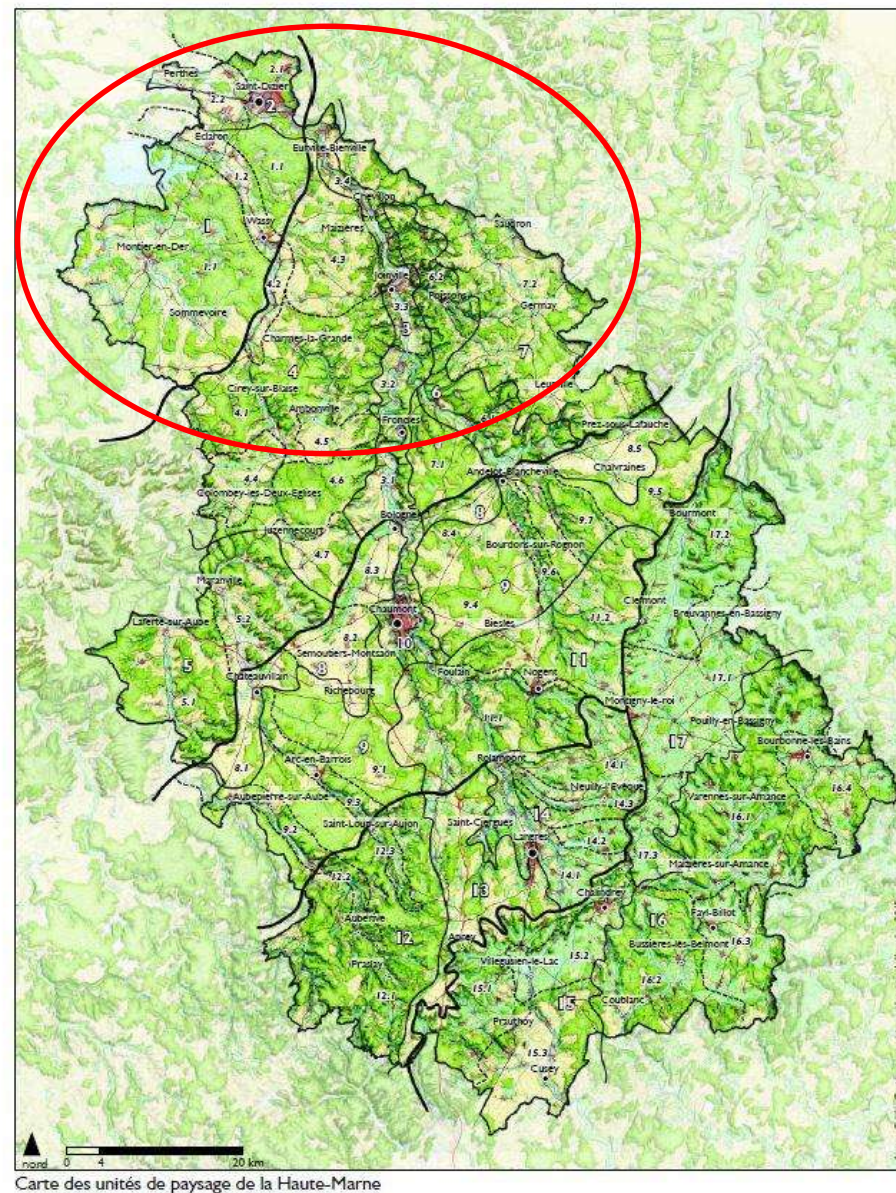




2.5. Des caractéristiques paysagères donnant néanmoins naissance à des spécificités locales, les unités paysagères

De même qu'un Atlas des paysages, le référentiel des paysages de la Haute-Marne réalisé en 2016 s'attache à identifier, analyser et qualifier les paysages du département ainsi que les dynamiques du territoire qui le font évoluer. Il va plus loin en dégagant les enjeux départementaux liés au développement des territoires, en fonction des grands types de paysages (naturels, agricoles, urbains, infrastructures, ...) et propose des pistes d'actions permettant leur préservation et leur valorisation. Enfin, le référentiel des paysages de Haute-Marne propose des fiches-action appliquées à différents types d'aménagements, plans et programmes (documents d'urbanisme, aménagement de l'espace public, intégration des constructions isolées, projets urbains, ...), permettant de mieux prendre en compte les paysages dans les développements futurs.

Au total, le département dispose de 5 grands ensembles paysagers : la Champagne humide au nord-ouest, le Vallage au nord, les plateaux de Chaumont au centre, les collines et plateaux de Langres au sud-ouest, les plaines, qui se succèdent de la Vingeanne au Bassigny au sud et à l'est. Le territoire de SCoT se compose quant à lui de 2 grands ensembles paysagers : la Champagne Humide et le Vallage, qui se décomposent eux-mêmes en 7 unités paysagères.

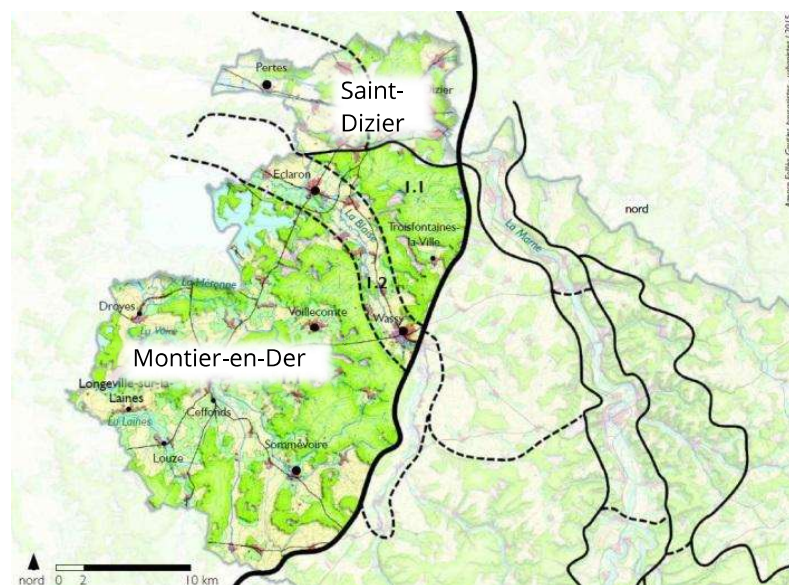


- *La Champagne humide*

- La plaine du Der

Cette unité paysagère est caractérisée par de vastes étendues aplanies, occupées majoritairement par l'agriculture et la forêt. Il s'agit en effet de vastes champs cultivés, avec à l'horizon des collines occupées par des boisements. Ces paysages agricoles sont enrichis par la polyculture-élevage, ainsi que par les milieux diversifiés par les dépressions humides le long des cours d'eau : eau, prairies humides, pâtures, ...

La plaine du Der porte également son nom en raison de la présence du Lac du Der-Chantecoq, plus grand lac artificiel de France avec ses 48 km². Il présente un rivage à première vue particulièrement naturel, avec une imbrication de d'eau et de terre, prairies et bois humides, etc.

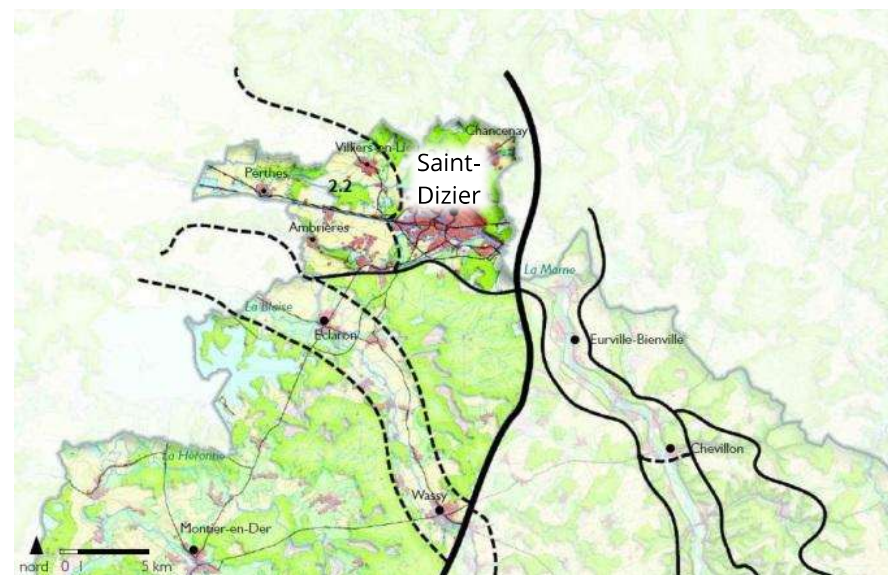


La plaine du Der (source : Atlas des paysages de la Haute-Marne)

- Saint-Dizier et l'ouverture sur le Perthois

Les paysages de l'unité de Saint-Dizier et l'ouverture sur le Perthois sont façonnés par une vaste plaine ouverte par la Marne. L'eau y occupe donc une place prépondérante, sous forme naturelle ou conduite. En revanche les vastes espaces agricoles sont simplifiés et manquent de structures végétales, bien qu'ils soient cadrés par la forêt.

Saint-Dizier, l'un des pôles urbains majeurs de la Haute-Marne, est caractérisée par des paysages contrastés, entre architecture rurale de briques et de bois, patrimoine ancien (châteaux, ...) et patrimoine industriel. La ville est en pleine mutation et on y observe aujourd'hui des constructions contemporaines tandis que le petit patrimoine ancien est peu valorisé.



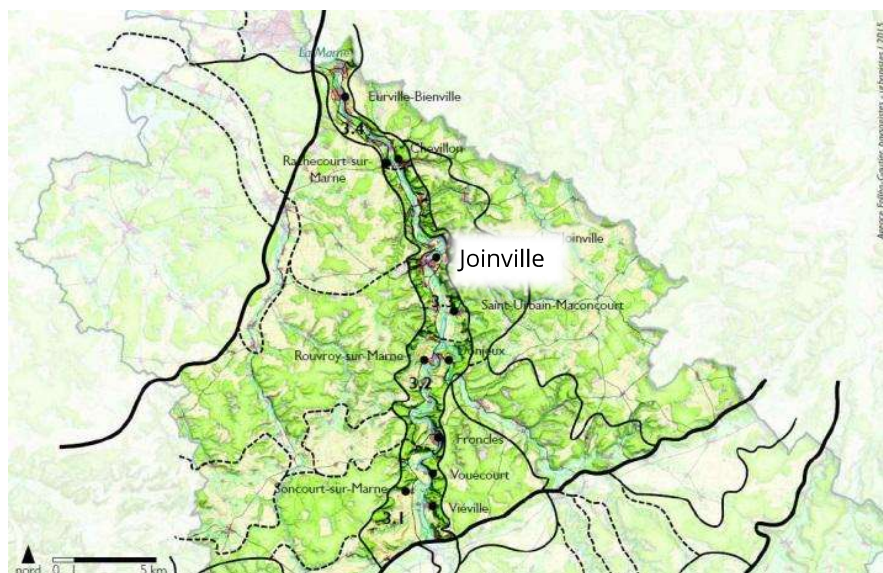
Saint-Dizier et l'ouverture sur le Perthois (source : Atlas des paysages de la Haute-Marne)

- *Le Vallage*

- La vallée de la Marne

La vallée de la Marne est constituée d'un fond large et plat, cadré par ses coteaux boisés. Majoritairement exploitée par des cultures céréalières, elle est tout de même valorisée localement par le maintien de prairies, pelouses, friches et éboulis calcaires qui offrent des ambiances naturelles d'intérêt.

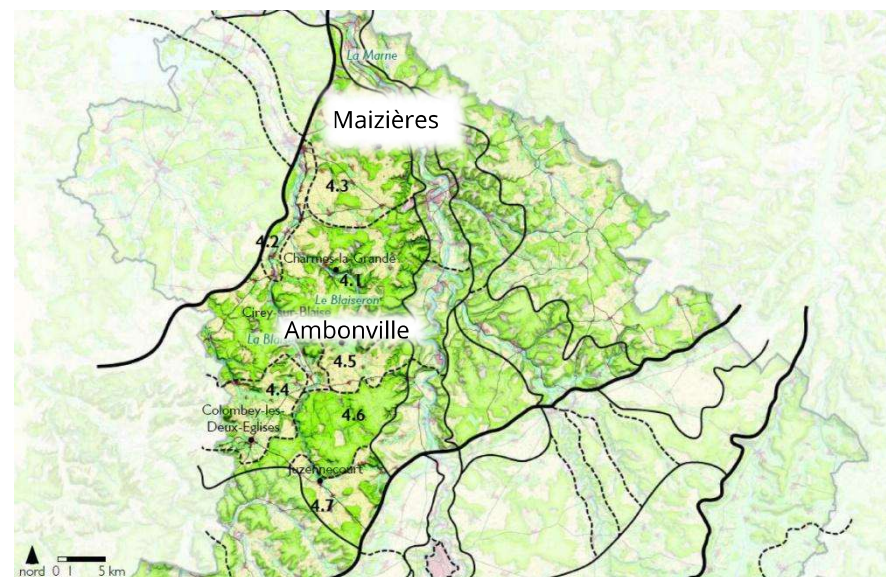
Les voies de circulation de différents modes cohabitent naturellement, avec des aménagements cyclables le long des canaux bordant les voies de chemin de fer, etc. En revanche cette unité paysagère est marquée par des développements urbains peu intégrés dans le paysage, avec un allongement urbain en fond de vallée, des espaces bâtis vieillissants, etc. bien que la vallée compte également de beaux ensembles bâtis.



La vallée de la Marne (source : Atlas des paysages de la Haute-Marne)

- Le Vallage de la Blaise

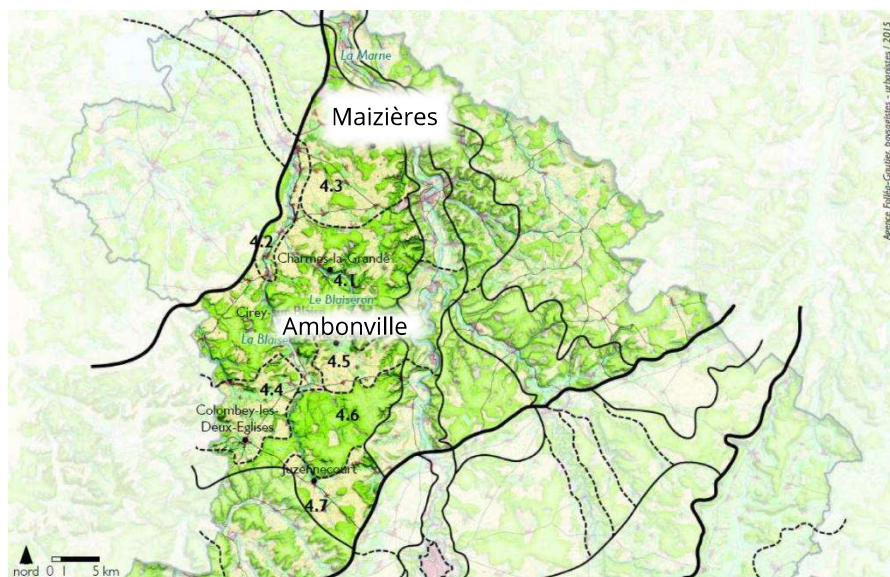
Le village de la Blaise est également marqué par de vastes plateaux cultivés et boisés, dont l'horizon est cadré par des espaces forestiers. La spécificité de cette unité paysagère repose dans la présence de la Blaise et du Blaiseron, qui contribuent à l'identité et à la valeur des paysages du département. Il s'agit de prairies humides, parfois pâturées, parsemées de structures végétales qui créent des ambiances intimes et très naturelles. L'eau occupe ainsi de nouveau une place importante, y compris jusqu'au cœur des villages où des aménagements participent à la qualité paysagère générale des sites.



Le village de la Blaise (source : Atlas des paysages de la Haute-Marne)

- Les petites vallées affluentes de la Marne

Le secteur des petites vallées affluentes de la Marne se compose de petites vallées discrètes, isolées des plateaux. Bien creusées et protégées par leurs coteaux boisés, les reliefs y sont vifs et variés, contribuant à l'animation du paysage. Les fonds de vallée sont occupés par des prairies ponctués de bosquets, d'alignements et d'arbres isolés. Des « routes-paysage » parcourent les coteaux, donnant de la hauteur et mettant en scène les paysages. Le bâti s'organise en piémont sur les pentes et en crête. En revanche certains coteaux et les fonds de petits affluents sont menacés par l'enfrichement et l'urbanisation.



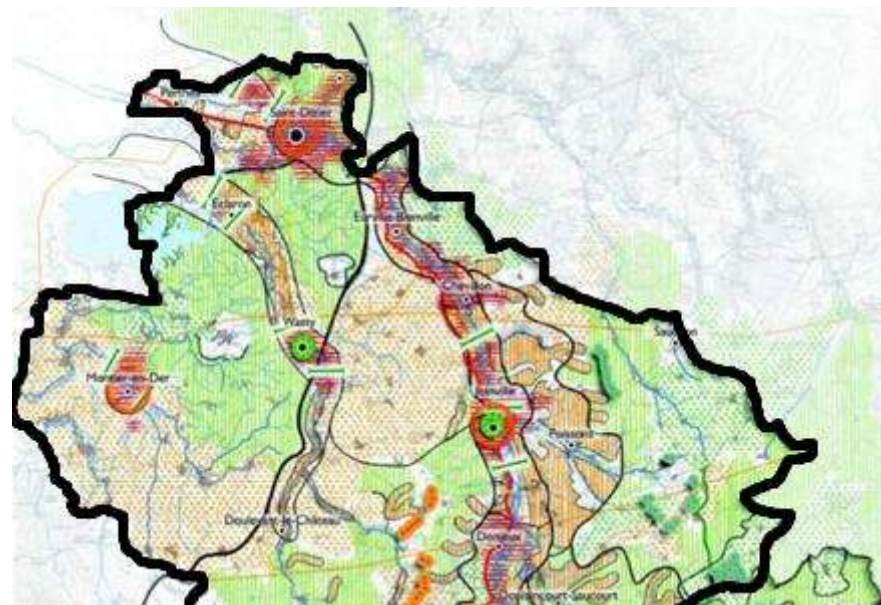
Les petites vallées affluentes de la Marne (source : Atlas des paysages de la Haute-Marne)

- Le plateau de Rochefort à Saudron

Cette unité paysagère se situe sur les hauteurs du territoire, au cœur d'un vaste plateau perché à dominante céréalière et forestière. Les forêts sont par ailleurs profondément incisées par des combes qui correspondent à la naissance des affluents de la Marne. Les villages s'y font rares mais restent de qualité, et de nombreuses éoliennes viennent habiller l'horizon au niveau des grandes cultures.

- ENJEUX identifiés par le référentiel des paysages

De manière générale, les enjeux concernent la préservation du patrimoine naturel du territoire localisé sur les plateaux (grands ensembles forestiers, mosaïque agricole, routes paysages etc.), et un enjeu de valorisation voire de revalorisation des espaces déqualifiés plutôt en fond de vallée (paysages banalisés de fond de vallée de la Marne, infrastructures dégradées, retournements de prairies de fond de vallée à limiter, ...).



ENJEUX DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION :

Les paysages de nature riches et variés :



— Grands reliefs marquants des côtes et des collines et les vues remarquables



— Grandes forêts de la Montagne d'Auberive, du Vallage et de Champagne humide



— Les côtes et coteaux (pelouses sèches...)

— Fonds de vallées humides

— Le projet de cœur de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne

Les paysages urbains ou villageois remarquables



— Sites bâtis spectaculaires de Langres, Bourmont et Colombey-les-Deux-Églises et autres sites bâtis remarquables

— Les respirations non bâties

Les paysages agricoles complexes



— Ensembles de prairies humides des fonds de vallées

— Mosaiques de polyculture élevage

— Plateaux ondulés animés par les structures végétales et les horizons boisés

Les infrastructures



— Parcs éoliens construits (02.2016)

— Petites routes-paysage suivant les piémonts de vallées



— Grandes routes-paysage accompagnant les ondulations des plateaux

— Axes et perspectives plantés

ENJEUX DE VALORISATION OU DE REQUALIFICATION :

Les paysages de nature fragilisés ou artificialisés



— Fonds de vallée ayant subi des retournements de prairies importants

— Coteaux enfrichés

— Secteurs d'accumulation de gravières

Les espaces agricoles simplifiés



— Parcellaires démesurés et disparition des structures végétales

— Lignes de contact brutales entre les cultures et les boisements

Les paysages urbains ou villageois banalisés



— Patrimoine urbain fragilisé



— Urbanisation diffuse

— Secteurs de pression urbaine liés à la proximité des villes, des zones d'activités ou des axes routiers importants

Les paysages des infrastructures dégradés



— Aménagements routiers techniques

— Infrastructures routières surdimensionnées et déconnectées des reliefs

— Traversées et entrées de villes et de villages non aménagées



— Parcs éoliens construits sensibles



— Les réseaux aériens sensibles dans le paysage

3. Des villes et villages témoins du passé industriel du territoire

3.1. Des centres-bourgs historiques, témoin du caractère rural du territoire

Les villes et villages du territoire sont des témoins de son passé industriel. Saint-Dizier, par exemple, est une ville faite de contraste entre patrimoine médiéval, rural et industriel. Joinville a su conserver son patrimoine urbain et architectural remarquable, mais fragilisé par des constructions récentes. De manière générale, les formes bâties sont constituées de maisons à un ou deux étages, en pierre calcaire ou à pans de bois recouverts de crépis.

Les centres historiques sont ainsi structurés autour d'axes de circulation principaux, bâti compact et qui crée un front sur la rue.



Le centre historique de Saint-Dizier, un front bâti le long de l'axe routier (source : Géoportail)



Le centre-bourg de Joinville : rues structurées par un front bâti (Source : Even conseil)



Ancien faubourg avenue de la République – Saint-Dizier (source : Google StreetView)

3.2. Des secteurs récents à intégrer au bâti déjà présent

Les nouveaux quartiers construits sont en rupture avec les centres bourgs historiques. Les habitations sont en retrait des axes de communication, parfois regroupées en îlots urbains. Les formes bâties sont modernes, constituées de matériaux récents. Les axes routiers linéaires laissent place à des carrefours, accompagnés d'une trame arborée et notamment d'alignements d'arbres. C'est le cas au nord de Saint-Dizier avec un carrefour en forme d'étoile, en rupture avec le tissu urbain caractéristique du territoire.



Des tissus bâtis récents s'organisant de manière linéaire autour d'axes structurants (source : Géoportail)



Un bâti récent en rupture avec le tissu urbain historique des villes et villages, ici Saint-Dizier (Source : Géoportail, Even conseil)

3.3. Des bourgs typiques d'un territoire rural

Le caractère rural du territoire se lit dans les formes bâties des bourgs. Fortement dépendants des véhicules motorisés, les villages sont souvent historiquement organisés en forme de village-rue, c'est-à-dire implantés le long des axes de circulation. D'autres formes existent néanmoins, comme en carrefour, en forme de « T » ou « polynucléaire » (PLUi de la CC de Joinville en Champagne). Les maisons sont majoritairement jointives, créant un front bâti homogène caractéristique des centres historiques ruraux, et amplifiant l'effet de ceinture verte grâce à l'épaisseur formée par les jardins privés en arrière-cour.



Des villages-rues, caractéristiques d'un territoire rural (source : Géoportail)



Des villages aux ambiances rurales préservées et remarquables (source : Even conseil)

3.4. Cités ouvrières situées le long des cours d'eau

Le territoire est chargé d'un passé industriel, visible le long des cours d'eau, sous la forme d'anciennes usines accompagnées de leur cité ouvrière. C'est le cas de nombreuses communes, notamment à Bayard-sur-Marne. Ces villages ouvriers sont reconnaissables à leurs petites maisons, dont l'architecture répétitive s'aligne parfaitement le long des voiries. D'anciennes usines, dont les bâtiments sont aujourd'hui encore utilisés ou bien délaissés, se distinguent également à leurs toitures dissymétriques. Ces spécificités architecturales et paysagères font partie de l'identité historique du territoire, et sont à préserver.



Cité ouvrière le long de la Marne - Bayard-sur-Marne (Source : Géoportail)

3.5. Des nouveaux quartiers pavillonnaires en extension

Des nouveaux tissus urbains se construisent en périphérie des anciens bourgs, à dominante pavillonnaire, en décalage avec les anciens bourgs ruraux. Ces quartiers sont facilement identifiables par l'espacement entre les maisons, une certaine mise à distance de la voirie et par des formes architecturales banalisées. Les nouveaux développements du territoire suivent des dynamiques d'urbanisation linéaires et peu économes en espace, qui sont à l'origine de nouvelles franges urbaines en périphérie de villages, souvent peu intégrées aux paysages. Les jardins privés se retrouvent en retrait des axes de communication et forment des cœurs d'îlots verts, espaces de nature en zone urbaine.



Nouveaux quartiers banalisés au nord de Saint-Dizier (Source : Géoportail)

3.6. Une végétation omniprésente qui crée des ambiances naturelles

La nature est omniprésente sur l'ensemble du territoire, ce qui crée des ambiances naturelles et renforce l'identité rurale du territoire, y compris au cœur des villes et villages. Le territoire est en effet ponctué de parcs et jardins, et les jardins privés sont densément végétalisés.

Les villages disposent même d'une ceinture végétale, composée de jardins privés, de potagers, de vergers et de pâtures, créant des lisières qualitatives entre zone urbanisée et milieux ouverts. Ces ceintures tendent cependant à être réduites par l'implantation de zones pavillonnaires en extension urbaine, qui ne transposent pas cette caractéristique aux nouveaux aménagements.

Par ailleurs, le relief accentue la perception des boisements surplombant les collines depuis les rues des villes et villages, renforçant la présence du végétal et les ambiances très naturelles du territoire.



Une végétation omniprésente au sein des villes et des villages du territoire, qui valorise le patrimoine bâti (source : Even conseil)



Les boisements sur les hauteurs sont visibles depuis les rues des zones bâties et accentuent leurs ambiances naturelles (source : Even conseil)

4. Un patrimoine naturel et bâti porteur de l'identité du territoire

4.1. Patrimoine remarquable

Le territoire du SCoT compte 94 édifices protégés au titre de la législation sur les monuments historiques répartis dans 47 communes, ainsi que des sites remarquables faisant l'objet d'une protection spécifique. Il s'agit de :

- 36 monuments classés « Monuments Historiques (MH) » : les maisons en pans de bois (Saint-Dizier), château du Grand Jardin (Joinville), ...
- 58 monuments inscrits à « l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH) » : théâtre de Saint-Dizier, Abbaye de Saint-Urbain, ...
- 2 monuments partiellement inscrits : Jardin de la propriété Japiot à Montier-en-Der et Cheminée du XVII^e siècle à Mertrud
- 5 Sites classés : château du Grand Jardin et parc à Joinville, colline boisée du chatelet et vestiges de l'ancienne ville de Gourzon à Bayard-sur-Marne, Cimetière ancien à Maurupt-le-Montois, maronnier situé sur la place publique à Vouillers et maronniers situés à l'entrée du cimetière à Ambrières
- 3 Sites inscrits : côtes noires et boucles de la Marne à Laneuville-au-Pont, Moëslains et Saint-Dizier, Château et son parc à Nully-Trémilly, et place et abords de l'Abbaye à Trois-Fontaines-l'Abbaye.



Château du Grand Jardin (source : Even conseil)



Château du Grand Jardin à Joinville (source : Conseil départemental de la Haute-Marne)



Les maisons en pans de bois (source : Even conseil)



Le théâtre de Saint-Dizier (source : Saint-Dizier les 3 Scènes)

4.1.1. Un patrimoine civil, rural et cadastral remarquable

Le territoire du SCoT présente un patrimoine civil, rural et cadastral remarquable, notamment le Château du Grand Jardin à Joinville, pavillon de plaisance du XIVe, complétant la demeure seigneuriale « le Château d'En-Haut », aujourd'hui disparue. A Cirey-sur-Blaise, le Château a été marqué par la présence de Voltaire au XVIIIe qui y séjourna 15 ans et à Donjeux, le Château du XVIIe constitue le Fleuron de l'architecture civile haut-marnaise.



Le Château de Cirey-sur-Blaise (source : Even Conseil)



Le château de Donjeux (source : Château de France)



Château de Saint-Dizier (source : Tourisme Champagne-Ardenne)



Château de Doulevant-le-Château (source : Even conseil)

4.1.2. *Un patrimoine industriel important, témoin de l'histoire et porteur de l'identité du territoire*

Si la moitié des sites protégés concerne le patrimoine religieux, le territoire Nord Haute-Marne est profondément marqué par son passé industriel. La métallurgie, en particulier la production de fontes d'art et d'ornement, fait en effet partie de l'activité emblématique du territoire, et s'inscrit dans les paysages : relief accidenté des anciennes minières, carrières de sables, aménagements sur les rivières, ... L'architecture du bâti constitue également un marqueur fort de l'identité du territoire, avec des bâtiments industriels, des logements patronaux et ouvriers, des hauts-fourneaux, liés au travail du fer.

Il en subsiste localement deux témoins rares : les fonds de modèles Antoine Durenne et Ferry-Capitain sur le site du Paradis à Sommevoire et sur le site de l'ancienne Usine du Bas, à Dommartin-le-Franc.



Un patrimoine industriel témoin de l'activité passée du territoire présent sur l'ensemble du périmètre de projet (source : Even conseil)

4.1.3. *Un patrimoine archéologique*

Le territoire de Nord Haute-Marne se démarque également par ses gisements archéologiques : 44 sites sont par exemple recensés à Saint-Dizier. Il s'agit essentiellement d'habitats de l'âge du Bronze et du haut Moyen-Âge, ainsi que des vestiges de l'époque romaine. Des fouilles sont actuellement en cours sur le territoire, notamment à Saint-Dizier et à Bayard-sur-Marne.

Les entités archéologiques répertoriées par le Service Régional de l'Archéologie sur le territoire du SCoT du Nord Haute-Marne sont classées en 2 catégories :

- Les sites de « protection 1 » connus, dont la valeur est à préciser ;
- Les sites de « protection 2 », dont l'importance est reconnue.

Cependant, les connaissances actuelles en termes de localisation des sites archéologiques ne sont probablement pas exhaustives.



Menhir de la Haute Borne, Fontaines-Sur-Marne (source : Even conseil)

4.2. Patrimoine vernaculaire / Petit patrimoine

Au-delà des sites et monuments faisant l'objet d'une protection réglementaire, plusieurs éléments situés sur le territoire méritent une certaine attention en tant que composantes d'un « paysage ordinaire » de qualité, notamment :

- la vallée de la Marne (une vallée au fond plat et large, bien cadrée par ses coteaux boisés, des "routes paysages", parcours ouvrant des vues valorisantes sur la vallée)
- villes et villages composant des sites bâtis précis et offrant un patrimoine architectural valorisé par le calcaire, ... ;
- le vallage de la Blaise (des plateaux cultivés et boisés, vallonnés par la Blaise et ses affluents, un riche patrimoine de villages, ...) ;
- les petites vallées affluentes de la Marne (des petites vallées discrètes, isolées des plateaux et protégées par leurs coteaux boisés, des reliefs vifs et variés qui contribuent à l'animation du paysage, ...) ;

L'attrait des paysages du territoire résulte d'une harmonie entre les espaces végétalisés et le patrimoine architectural. Ces atouts sont à prendre en considération pour préserver les perspectives de développer un tourisme axé sur la découverte de la nature et du patrimoine.

Le bâti traditionnel de la Champagne humide est marqué par le bois, utilisé en ossature (pan de bois) associé à la brique, pisé ou torchis, ainsi qu'en parement sous forme de planches (tavaillons et clins) ou de tuiles (bardeaux, essentes). Il contribue fortement à l'identité paysagère de la plaine du Der en étant sans équivalent ailleurs dans le département. Des édifices à pans de bois sont encore visibles aujourd'hui : maisons, granges, pigeonniers et églises.



Des ruelles composées de patrimoine vernaculaire d'intérêt paysager à valoriser, Joinville (source : Even conseil)



Un petit patrimoine présent sur le territoire de Nord Haute-Marne (source : Even conseil)



Un bâti traditionnel marqué par le bois (source : Office du Tourisme de Haute-Marne)

4.2.1. Un patrimoine lié à la présence de l'eau à revaloriser (ouvrages hydrauliques, canaux, ...)

De nombreux ouvrages hydrauliques constituent une partie du patrimoine local. Plusieurs canaux sont présents sur le territoire, le canal de la Champagne à la Bourgogne à Saint-Dizier et le canal des Peceaux à Joinville. Des lavoirs et moulins témoignent du lien étroit entre le territoire et le réseau hydrographique. Certaines structures sont anciennes et peu entretenues, il est donc important de les rénover afin de préserver ce petit patrimoine local. Quelques dynamiques ont permis de restaurer une partie des ouvrages, c'est le cas du lavoir de Joinville, rue de la Fontaine du Grand Jardin.

Les cités ouvrières et les activités métallurgiques sont également liées au patrimoine local de l'eau, notamment avec la présence d'embranchement permettant une desserte ferroviaire de la cité ouvrière. C'est le cas dans la commune de Saint-Dizier, en lien avec le site Ernest Ronot, ancienne usine de chaudronnerie.



Lavoir restauré dans la commune de Joinville (source : Règlement de l'AVAP)



Un patrimoine hydraulique important sur le territoire (source : Even conseil)

4.3. Un territoire engagé pour valoriser son patrimoine

4.3.1. Un patrimoine reconnu et valorisé par des labels

Plusieurs labels attribués au patrimoine présent témoignent de la diversité des qualités architecturales et historiques du territoire. Ces labels permettent de valoriser et protéger le caractère unique de ce patrimoine.

- *Le label Patrimoine du XX^{ème} siècle*

L'attribution du label Patrimoine du XX^e siècle s'applique à tout immeuble ou territoire représentatif des créations du XX^e siècle, déjà protégé au titre de la législation sur les monuments historiques ou par une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ainsi qu'à tout immeuble ou territoire non protégé retenu par les commissions régionales du patrimoine et des sites.

Sur le territoire du SCoT, 4 ensembles architecturaux ont été labellisés Patrimoine du XX^{ème} siècle en 2015 :

- La chapelle de Vinebault au hameau de Breuil-sur-Marne, sur le territoire de la commune de Chevillon construite en 1960 par l'architecte Georges Parisot ;
- L'Église Sainte-Thérèse à Saint-Dizier, construite en 1962 par l'architecte André Croizé ;
- Les Toits rouges, avenue Pasteur à Saint Dizier, construits par l'architecte Iwona Buczkowska ;
- L'usine Miko, rue Lamartine à Saint Dizier, construite en 1927.



Usine Miko (source : Champagne Ardennes Tourisme)

- Le label Pays d'Art et d'Histoire en cours

Le Syndicat mixte du Nord Haute-Marne étudie actuellement l'opportunité de se porter candidat au label, avec pour fil conducteur le patrimoine industriel et la fonte d'art.

- Joinville, commune labellisée « Petite Cité de Caractère »

L'ancienne Région Champagne-Ardenne, déjà très engagée dans la valorisation de son patrimoine architectural et culturel, avait choisi de développer un réseau de Petites Cités de Caractère. Le concept de Petites Cités de Caractère® est né au milieu des années 70 pour valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine.

Cité Renaissance et marqueur fort du territoire, Joinville constitue une petite capitale au patrimoine urbain et architectural remarquable avec une composition paysagère et urbaine unique dans le département : les bords du canal des Péceaux. En parallèle, elle mène une politique active de préservation du patrimoine et a validé son AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) en 2016. Elle a également pour projet de mettre place un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.



Joinville, une Petite Cité de Caractère remarquable et attractive pour le territoire (Source : Label Petites cités de caractère)

4.3.2. Des itinéraires cyclables et de découverte

Le territoire est parcouru de canaux pourvus de chemins de halage et de très nombreuses petites routes à faible circulation, offrant un terrain idéal pour la pratique du vélo. Des digues du lac du Der à la vallée de la Marne "entre Champagne et Bourgogne", de très nombreuses possibilités sont offertes pour découvrir les paysages variés de Nord Haute-Marne. Un label a par ailleurs été mis en place auprès des hébergeurs afin de proposer des services adaptés à la pratique du vélo dans le cadre d'un circuit touristique : le label « Champagne à Vélo ».



Des itinéraires de découverte favorables aux déplacements doux (Source : Office du tourisme en Haute-Marne)

Parmi les nombreux aménagements permettant la découverte du territoire, on peut notamment citer :

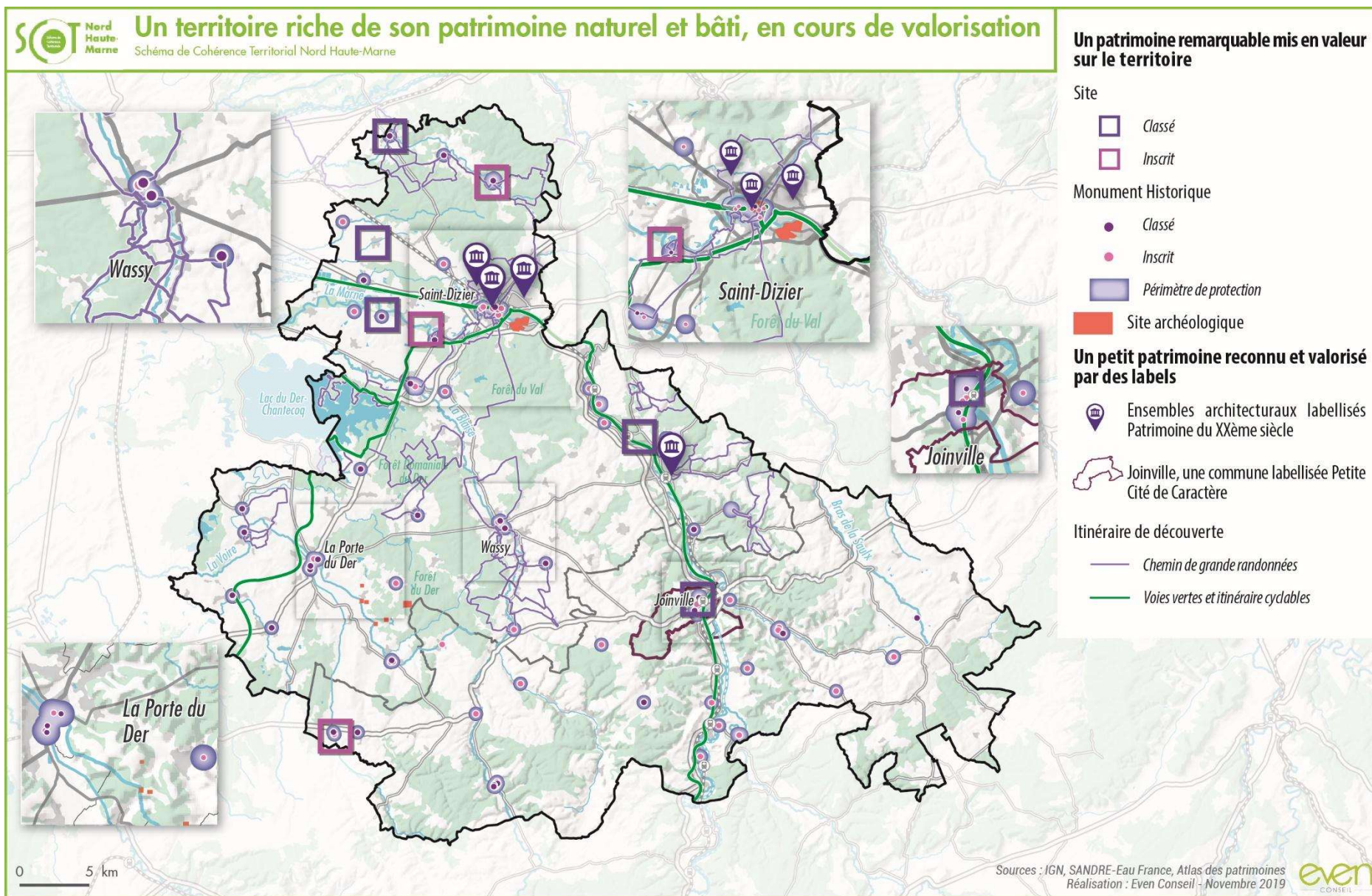
- Des itinéraires de découverte du territoire : le GR 14B, un PR, le GR 703, GR de pays de Marne et Rognon
- Une voie verte du nord au sud du territoire (passant par St Dizier, Joinville, ...)
 - le canal entre Champagne et Bourgogne : valorisation du chemin de halage du canal existant entre la Marne et la Saône
 - les lacs de Champagne
 - 38km de piste cyclable en site propre autour du Lac du Der, avec notamment un accès depuis Saint-Dizier



Le Lac du Der, espace de loisirs et de découverte (Source : Pays du Der tourisme)



Aménagements le long du canal entre Champagne et Bourgogne – Saint-Dizier (source : Google StreetView)



5. Des évolutions du territoire dans les paysages

5.1. Des paysages marqués par les infrastructures

5.1.1. Infrastructures de transport

Le territoire est parcouru par quelques infrastructures de transport qui marquent les paysages. Il s'agit en effet d'aménagements linéaires et souvent peu intégrés dans les paysages, qui créent des ruptures entre les espaces :

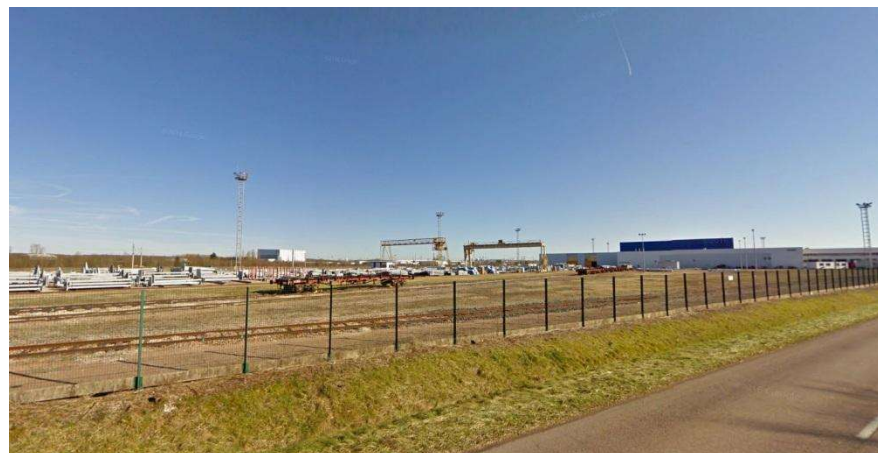
- La N4, N67, D384 qui passe au niveau du lac du Der, D60 ;
- Voie ferrée qui traverse le territoire du nord au sud.

Les axes structurants sont particulièrement perceptibles au niveau des plaines agricoles, puisqu'il s'agit d'espaces ouverts sur le lointain. Par ailleurs, en lien avec l'activité industrielle du territoire, de nombreuses zones de stockage de matériel ferroviaire sont visibles le long des axes ferroviaires.

De manière globale, une place importante est donnée à la voiture sur l'ensemble du territoire, parfois au détriment des piétons. Un certain nombre de communes disposent en effet de peu d'espaces publics aménagés, ou bien ceux-ci servent d'espaces de stationnement. Les centre-ville sont ainsi parfois peu attractifs et peu sécurisés pour le piéton, et mériteraient d'être revalorisés.



Rupture dans le paysage urbain créé par une voie ferrée (source : Even conseil)



Zone de stockage ferroviaire, très visible depuis la route, Saint-Dizier (source : Google Streetview)

5.1.2. Lignes à Haute-Tension et éolien

De même que les infrastructures de transport, le territoire est traversé par des lignes à haute-tension particulièrement visibles depuis les hauteurs du territoire et les espaces agricoles.

Par ailleurs, le territoire s'est récemment tourné vers l'énergie éolienne, qui permet de valoriser ses vastes espaces ouverts par l'implantation d'installations d'énergie renouvelable. Au sud-est du territoire, près de 40 éoliennes viennent ainsi agrémenter le paysage. Il s'agit d'un des plus grands parcs éoliens de France : le parc des Hauts-Pays.

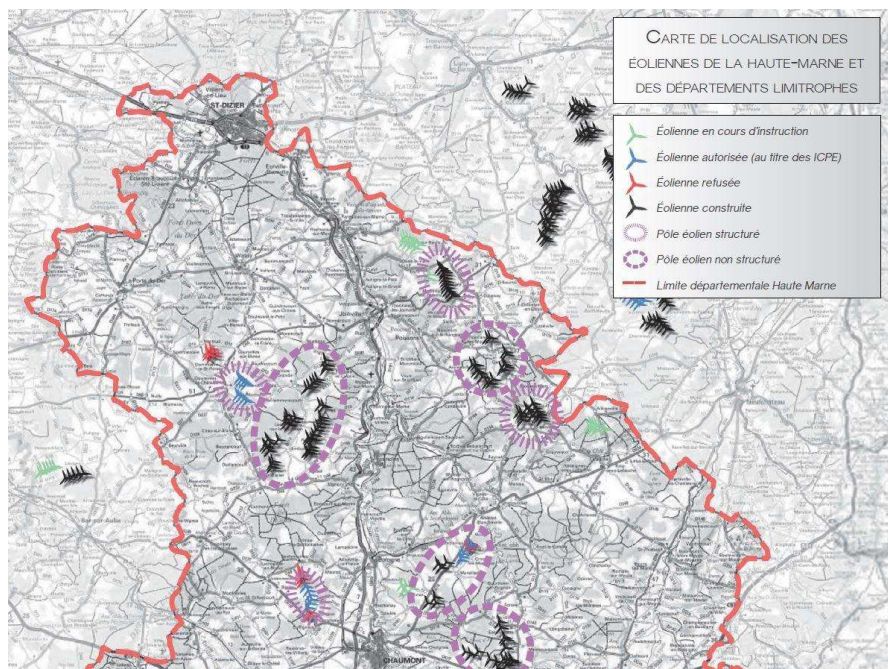
Certains pôles d'éoliens sont bien intégrés dans leur environnement, tandis que d'autres marquent fortement les paysages. Il s'agit d'éoliennes implantées de manière peu structurée dans des secteurs où les paysages sont linéaires (espaces agricoles ouverts), et où la verticalité des installations entraîne des co-visibilités fortes avec les alentours. Les développements à venir devront donc s'attacher à mieux prendre en compte les caractéristiques paysagères des sites de projet. Une étude a ainsi été menée en 2017, afin d'étudier la capacité de la Haute-Marne à accueillir le développement éolien, et détermine notamment les secteurs sensibles et secteurs préférentiels d'implantation.



Des implantations de pôles éoliens hétérogènes : parfois peu structurées, parfois bien intégrées dans le grand paysage (source : Even conseil)



Des lignes à haute-tension particulièrement perceptibles depuis les milieux ouverts (source : Even conseil)



Localisation des pôles éoliens implantés et en projet en Nord Haute-Marne (source : Etude sur « la capacité du paysage haut-marnais à accueillir le développement éolien », lancée en 2017)

5.1.3. Artificialisation des cours d'eau

En raison de la vocation de réservoir du lac de Der, le territoire est parsemé d'infrastructures hydrauliques qui permettent de gérer les flux et niveaux d'eau. Les paysages de l'eau connaissent donc une artificialisation importante, à travers les canaux. Cette dynamique perturbe le cycle naturel des cours d'eau et peut créer des pressions sur les milieux aquatiques.



Artificialisation du cours d'eau – Courcelles-sur-Blaise (source : Even conseil)



La double écluse de la Noue sur le canal de la Champagne à la Bourgogne – Saint-Dizier (source : Google Streetview)

5.2. De nouvelles dynamiques de développement à l'origine de pressions sur les espaces de nature

5.2.1. Une diversité de paysages agricoles en déclin

Autrefois territoire d'élevage fait de prairies et de pâtures, la dynamique agricole actuelle s'oriente vers la généralisation des grandes cultures. Une agriculture peu diversifiée tend ainsi à s'agrandir, avec des emprises de parcelles qui s'étendent au détriment des prairies et pâtures associées traditionnellement au système de polyculture-élevage, et entraîne la raréfaction des structures végétales d'accompagnement.

Par ailleurs, une déprise s'installe dans certains secteurs avec pour conséquence la fermeture des coteaux par la recolonisation des boisements et l'urbanisation. Il convient d'enrayer ce phénomène afin de préserver la qualité des paysages du territoire, entre espaces ouverts et coteaux aux ambiances plus intimes.



Des plaines céréalières en monoculture et à perte de vue, manquant de structures végétales d'accompagnement (source : Even conseil)

5.2.2. Des franges urbaines franches, interfaces entre espace urbanisé / ouvert abruptes

L'absence de transition végétale entre bâti et grandes cultures rend les constructions très présentes dans le paysage et provoque des conflits d'usages, ainsi que des ruptures dans les paysages. Ce phénomène est d'autant plus impactant que le territoire dispose de vastes espaces agricoles ouverts, ce qui amplifie les co-visibilités.

Les développements récents du territoire se caractérisent par l'installation de zones pavillonnaires en extension des villes et villages existants. Ce nouveau tissu urbain est souvent en rupture avec les formes architecturales et bâties traditionnelles, et est constitué de formes urbaines répétitives et peu travaillées, ce qui entraîne une banalisation des paysages. Enfin, ces extensions urbaines sont souvent peu intégrées dans le paysage environnant et elles créent des franges urbaines abruptes. La transition entre espaces ouverts et urbanisés forme ainsi une rupture dans les paysages qui gagnerait à être repensée.

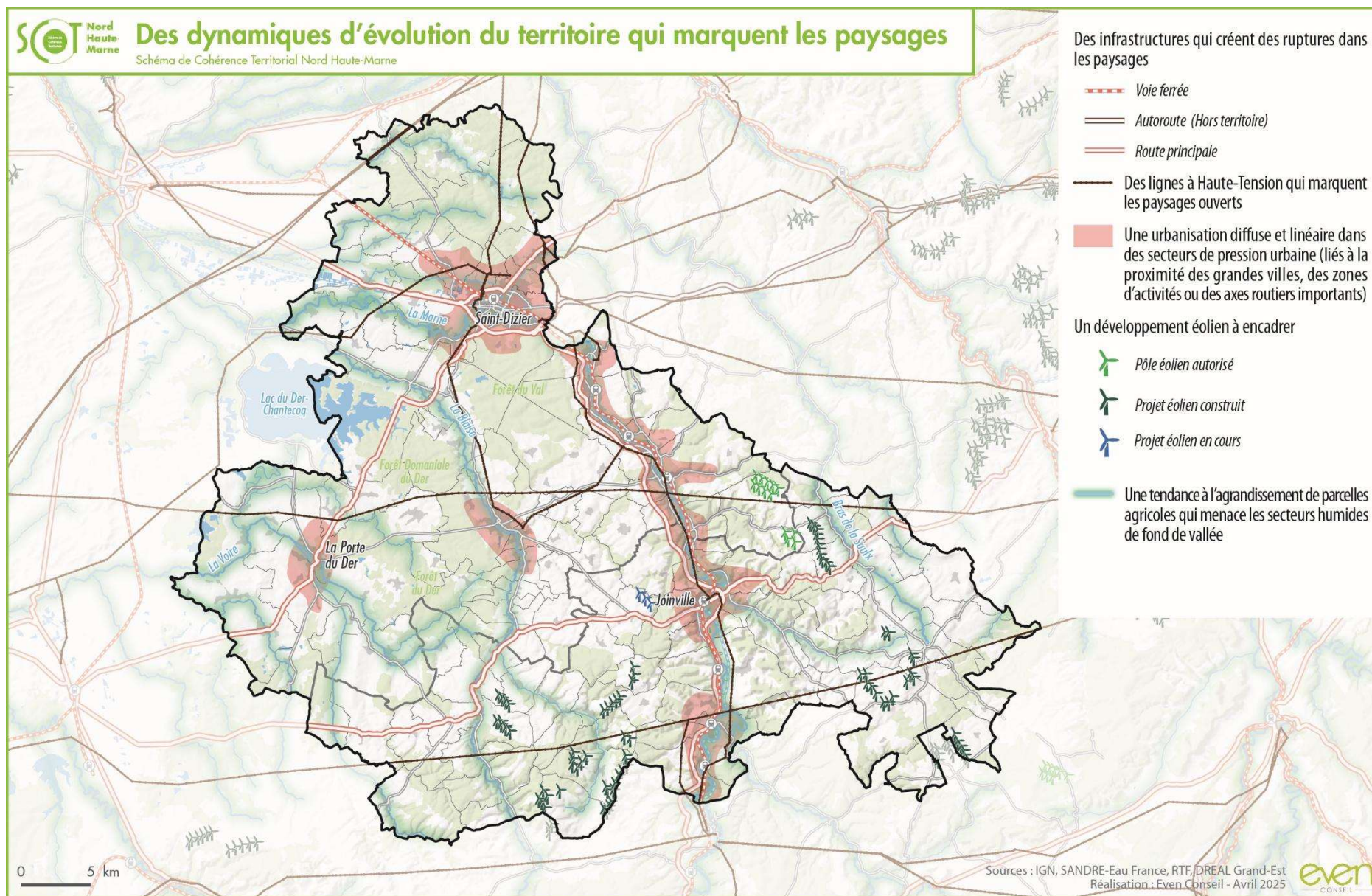
Cet étalement urbain se fait par ailleurs de manière linéaire, le long des axes de circulation principaux. En conséquence, les villes et villages se rejoignent au fil des opérations d'aménagement, créant un tissu urbain continu et peu qualitatif. Au sud-est du territoire, cet allongement de l'urbanisation en fond de vallée fragilise le paysage et sa lisibilité. Il est donc impératif de préserver des coupures d'urbanisation limitant ces extensions linéaires.



Des franges urbaines à améliorer afin de préserver les qualités paysagères (source : Even conseil)



Exemple d'intégration paysagère qualitative des bourgs ruraux sur le territoire (source : Even conseil)



5.2.3. Quelques points noirs paysagers sont présents sur le territoire



Zone d'activité non dissimulée, peu qualitative à Saint-Dizier (source : Google Streetview)

Le territoire est également ponctué de vastes zones d'activités, dont l'insertion paysagère des bâtiments commerciaux est peu travaillée. Il s'agit en effet de bâtis aux gabarits imposants de par leur emprise au sol, leur hauteur et leur faible qualité architecturale. Les zones d'activités sont ainsi généralement très visibles depuis les secteurs environnants. Il est cependant à noter qu'une grande partie du bâti d'activité du territoire est de couleur grisée, ce qui limite leur visibilité dans le grand paysage.

Enfin, ces zones sont souvent peu qualitatives, avec peu d'aménagements prévus pour les piétons, et une omniprésence de la voiture et de parkings. L'affichage publicitaire y est abondant, ce qui nuit à la qualité paysagère de ces espaces. Mais un effort est fait pour renforcer la végétation au sein des nouvelles zones d'activités.

Des points noirs ponctuels s'accumulent (bâti agricole, RN 67, carrières, centre électrique, ...).



Des bâtiments agricoles souvent perceptibles dans le paysage, ici à Saudron (source : Even conseil)



Des bâtiments agricoles particulièrement perceptibles dans le paysage (source : Even conseil)

5.2.4. Des entrées de territoire ouvertes sur le grand paysage, témoins de la qualité du cadre de vie

Le territoire de Nord Haute-Marne est traversé par des axes de circulation très fréquentés, qui constituent des ruptures dans l'espace, mais donnent également à voir les paysages du territoire. Il s'agit ainsi d'une vitrine pour le territoire, un vecteur de son image et de la qualité de son cadre de vie.

Le traitement des entrées sur le territoire est d'autant plus important. En raison de sa topographie et de ses vastes paysages ouverts, les routes nationales et départementales créent des perspectives visuelles d'intérêt, qui soulignent les entrées de territoire et les rendent souvent qualitatives. Les entrées sur le territoire sont ainsi empreintes de ses ambiances rurales et naturelles.



Entrée sur le territoire marquée par un bâti peu qualitatif, depuis la D60, dans la commune de Nomécourt (source : Even conseil)



La N4 en entrée est du territoire, un balcon sur la vallée de la Marne (source : Google Streetview)



Des paysages de prairies pâturées par l'élevage, une image des activités agricoles traditionnelles du territoire (source : Google Streetview)

Cependant, si les entrées de territoire sont majoritairement qualitatives, elles ne sont pas marquées et mériteraient d'être plus clairement indiquées (signalétique sobre annonçant l'entrée en Nord Haute-Marne par exemple).

D'autres entrées en revanche, si elles sont marquées par une signalétique annonçant l'entrée dans le département de la Haute-Marne, sont moins qualitatives et mériteraient d'être améliorées. Il s'agit des entrées nord et ouest du territoire, qui donnent sur des grandes cultures monospécifiques et donc des paysages peu diversifiés, que le faible relief ne peut mettre en valeur. Les infrastructures y sont plus perceptibles, et des aménagements viennent parfois altérer la qualité des paysages, comme l'entrée ouest par la N4, longeant d'anciennes carrières en cours de réhabilitation. Cette entrée devrait cependant s'avérer plus qualitative une fois les carrières renaturées.



L'entrée ouest par la N4, un axe en entrée de territoire bordé d'anciennes carrières en cours de réhabilitation (source : Google Streetview)



Des paysages peu diversifiés, une entrée sur le territoire marquée par l'arrivée dans le département de la Haute-Marne (source : Google Streetview)

De la même manière, les gares constituent une vitrine des paysages de Nord Haute-Marne, puisqu'ils renvoient la première image que des visiteurs extérieurs auront en arrivant. De manière générale, les gares du territoire sont peu intégrées dans les paysages et marquées par l'omniprésence de la voiture. A Saint-Dizier par exemple, la gare dispose d'un parvis ponctué d'arbres anciens, mais qui n'était jusqu'alors pas valorisé. Un projet de pôle multimodal réalisé et livré courant 2023, prévoyant le réaménagement des espaces devant la gare, permet de lui redonner de l'attractivité et d'améliorer cette porte d'entrée sur la commune. De même à Joinville, même si une percée visuelle vers le centre

historique donne un aperçu des ambiances du village. Ces espaces sont à requalifier pour améliorer l'attractivité du territoire.



La gare de Saint-Dizier, de vastes espaces disponibles non valorisés mais utilisés pour le stationnement automobile (source : Streetview)



Un parvis mobilisé en espace de stationnement, mais depuis lequel une percée visuelle vers le centre historique de Joinville donne un aperçu de cette petite ville de charme (source : Streetview)

5.2.5. Des entrées de ville souvent délaissées, à revaloriser

Selon les secteurs du territoire, les entrées de ville sont de qualité hétérogène. Plutôt qualitatives au sud-est, elles sont en revanche beaucoup plus dégradées au nord.

Au sud-est du territoire, un certain nombre de village s'étendent le long de la vallée du Rongean, et constituent des petits bourgs ruraux aux ambiances paysagères apaisées et naturelles. Les entrées de ville y sont travaillées, souvent accompagnées d'aménagements paysagers ou d'ouvertures sur les paysages qui animent le parcours et assurent une transition douce entre les secteurs agricoles ou naturels et les zones urbanisées. Certaines sont soulignées par une vue remarquable vers un élément paysager notable du bourg comme le clocher.



Une entrée de Poissons, caractérisée par un aménagement paysager, une végétation abondante et une vue ouverte (source : Google Streetview)



L'entrée sud de Fronville, marquée par une vue qualitative vers le clocher du village (source : Google Streetview)

Pour de nombreuses communes du territoire en revanche, les entrées de villes sont relativement peu qualitatives mais disposent d'un potentiel pour leur revalorisation. Situées en bord de cours d'eau, en fond de vallée ou disposant d'une végétation d'intérêt, ces entrées de ville sont à retravailler pour révéler des paysages de meilleure qualité et renvoyer une image plus attractive des villes et villages du Nord Haute-Marne.



Une entrée de Donjeux au potentiel paysager, matérialisée par la traversée de la Marne et du Canal entre Champagne et Bourgogne (source : Google Streetview)



Une entrée de ville marquée par des éléments paysagers à Saint-Dizier : un alignement d'arbres développés et des abords végétalisés. En revanche, la présence de bâtiments d'activité gêne la lisibilité et la qualité de cet espace (source : Google Streetview)

Enfin, quelques entrées de villes sont dépréciées par une abondance de bâtiments d'activités, d'espaces de stockage, de friches délaissées qui dégradent la qualité des paysages. Souvent très routières et peu sécurisantes pour le piéton, ces entrées sont peu attractives et peu intégrées dans le grand paysage. Les espaces enfrichés sont donc à repenser en termes de nouveaux usages et les secteurs de stockage à requalifier, par des aménagements paysagers ou une végétalisation par exemple.



L'entrée ouest de Perthes, dégradée par des espaces de stockage de matériaux et des dépôts sauvages (source : Google Streetview)

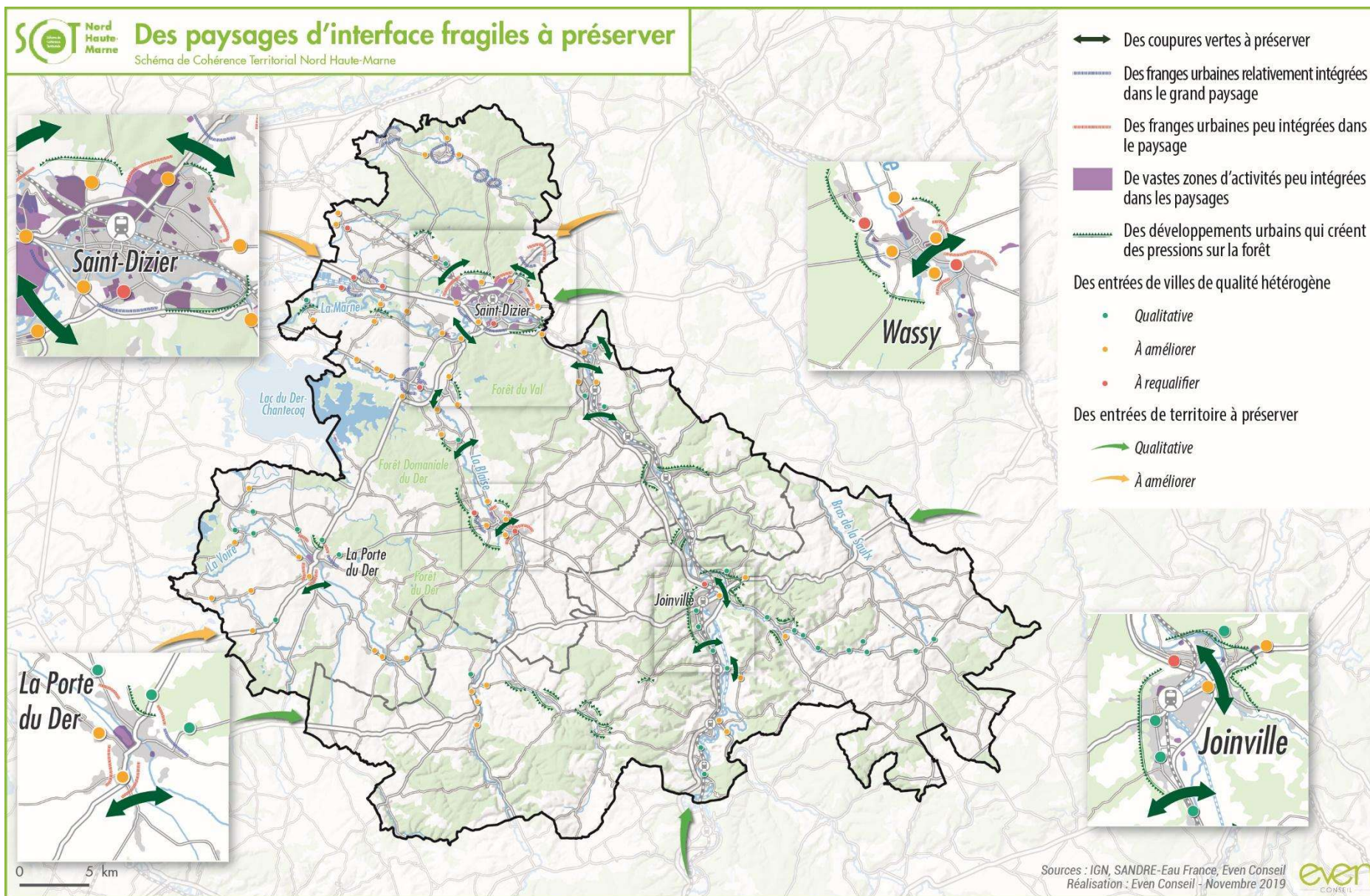


L'entrée ouest de Perthes, dégradée par des espaces de stockage de matériaux et des dépôts sauvages (source : Google Streetview)



Entrée de Doulevant-le-Château à revaloriser, dégradée par la présence d'un bâtiment d'activité (source : Even conseil)

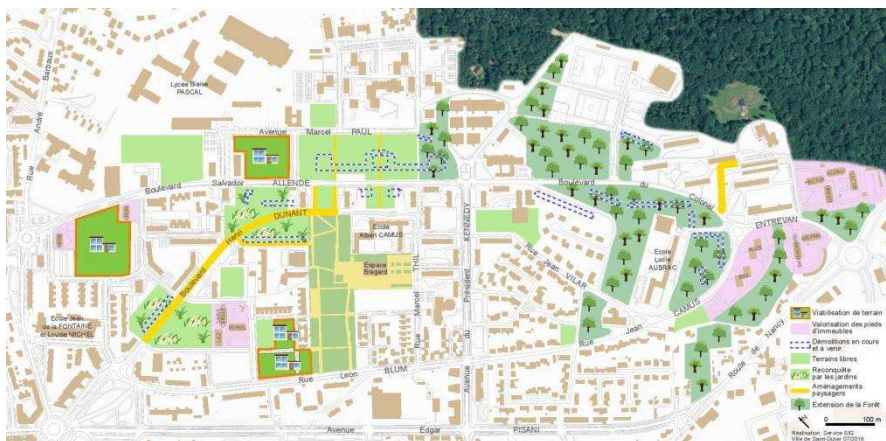
Entrées qualitatives sur Blécourt et Vaux-sur-saint-Urbain, végétalisées et marquée par le clocher de l'église pour Blécourt (source : Even conseil)



5.3. Un territoire de projets

Les communes du territoire s'engagent dans des dynamiques d'aménagement avec la mise en place et le financement de nouveaux projets. C'est le cas de la communauté d'agglomération et de la ville de Saint-Dizier qui poursuivent le renouvellement du quartier du Vert Bois à travers un deuxième programme ANRU afin notamment d'améliorer le cadre de vie des habitants. Labellisée « Cœur de Ville », l'un des grands objectifs du projet est de mettre en valeur le patrimoine naturel, en accord avec la rénovation urbaine du centre-ville de Saint-Dizier et de ses abords. Ainsi, six sites emblématiques du quartier bénéficieront d'aménagements paysagers pour créer à l'ouest du quartier une ambiance « jardin » et à l'est une percée de la forêt. La communauté d'agglomération prévoit quant à elle de moderniser et d'étendre le centre nautique, d'aménager des pistes cyclables, de réhabiliter le site de Wassy du Conservatoire de musique, valorisant ainsi les paysages du SCoT.

La communauté de communes de Joinville travaille également sur des projets d'aménagement du territoire, notamment le développement d'une voie cyclable permettant de rejoindre le Lac du Der à vélo.



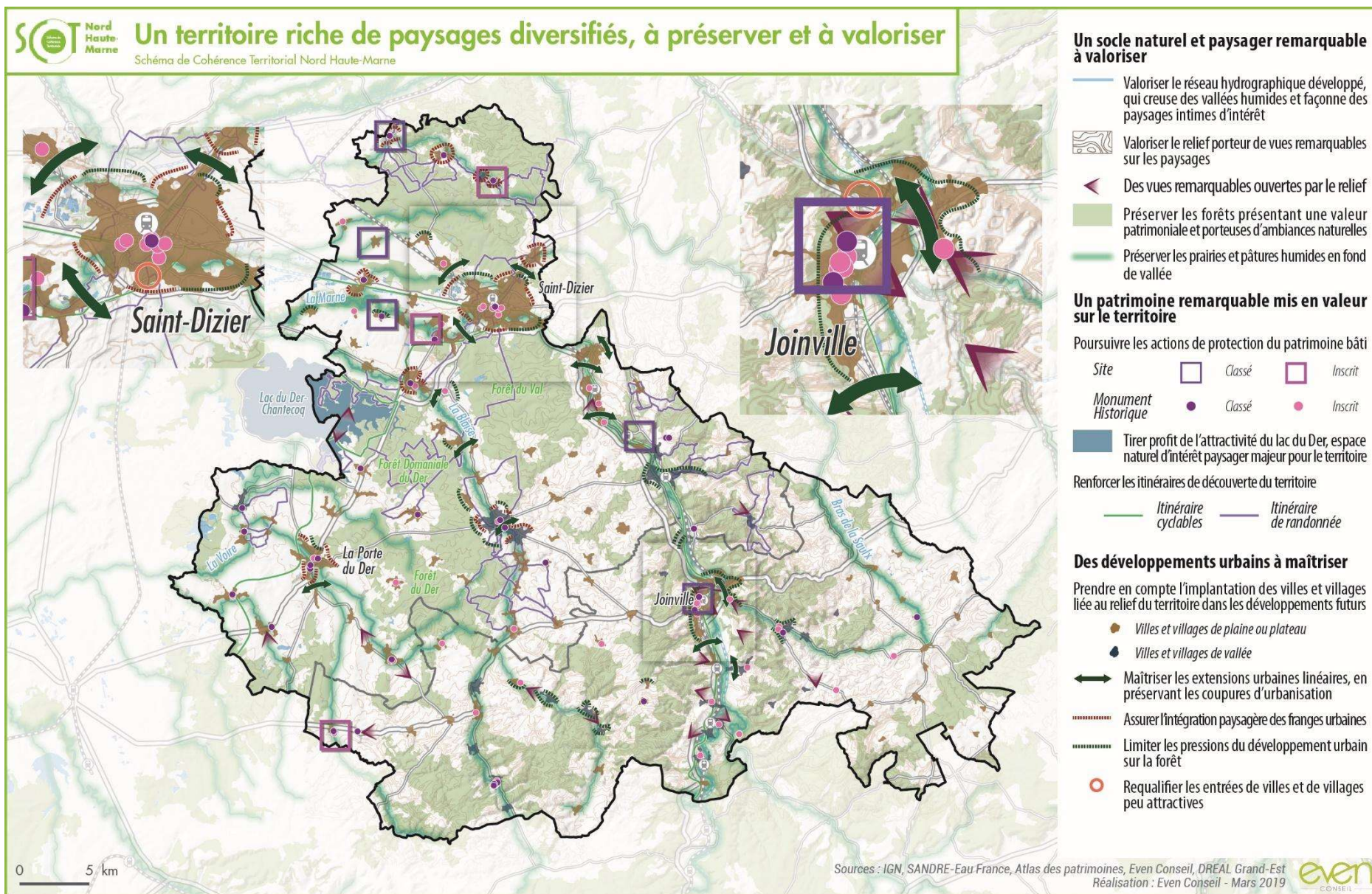
Projet d'aménagement du Vert-Bois à Saint-Dizier (source : Ville de Saint-Dizier)



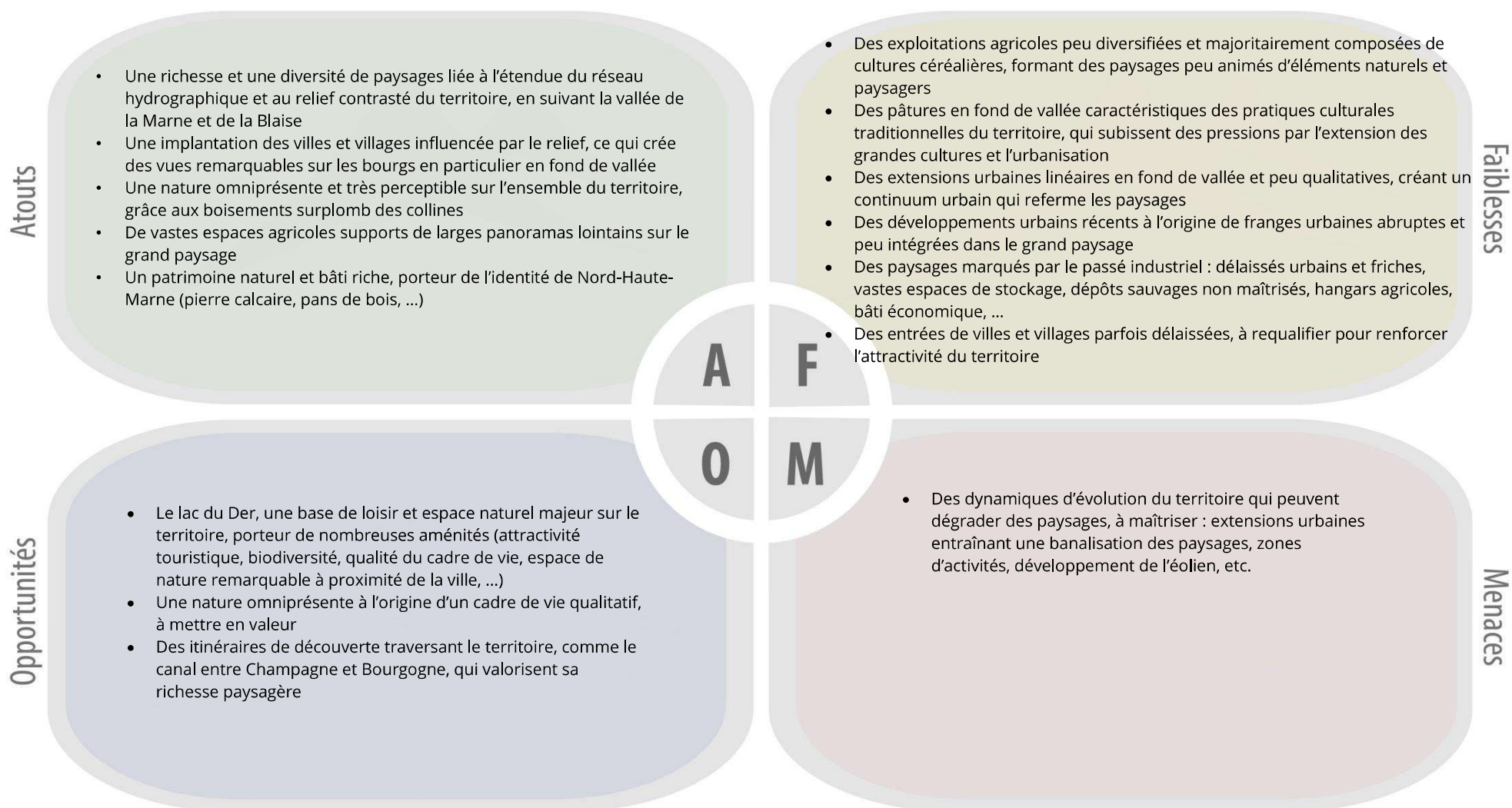
Panorama sur le quartier du Vert-Bois à Saint-Dizier (source : Ville de Saint-Dizier)



Opération Saint-Dizier « Cœur de Ville » (source : Ville de Saint-Dizier)



6. En Bref : Le paysage en Nord Haute-Marne



ENJEUX :

- Valoriser l'omniprésence de l'eau sur le territoire à travers ses vallées remarquables
- Préserver des espaces ouverts et valoriser le relief, supports de vues remarquables et lointaines sur le grand paysage
- Maîtriser les dynamiques d'agrandissement des parcelles agricoles qui se font au détriment des prairies et pâtures qui occupent traditionnellement les fonds de vallées
- Préserver le patrimoine bâti remarquable, en particulier revaloriser le patrimoine lié à l'eau
- Tirer profit de l'attractivité du lac du Der, un espace de loisir et paysager majeur du territoire
- Renforcer le maillage d'itinéraires de découverte du territoire

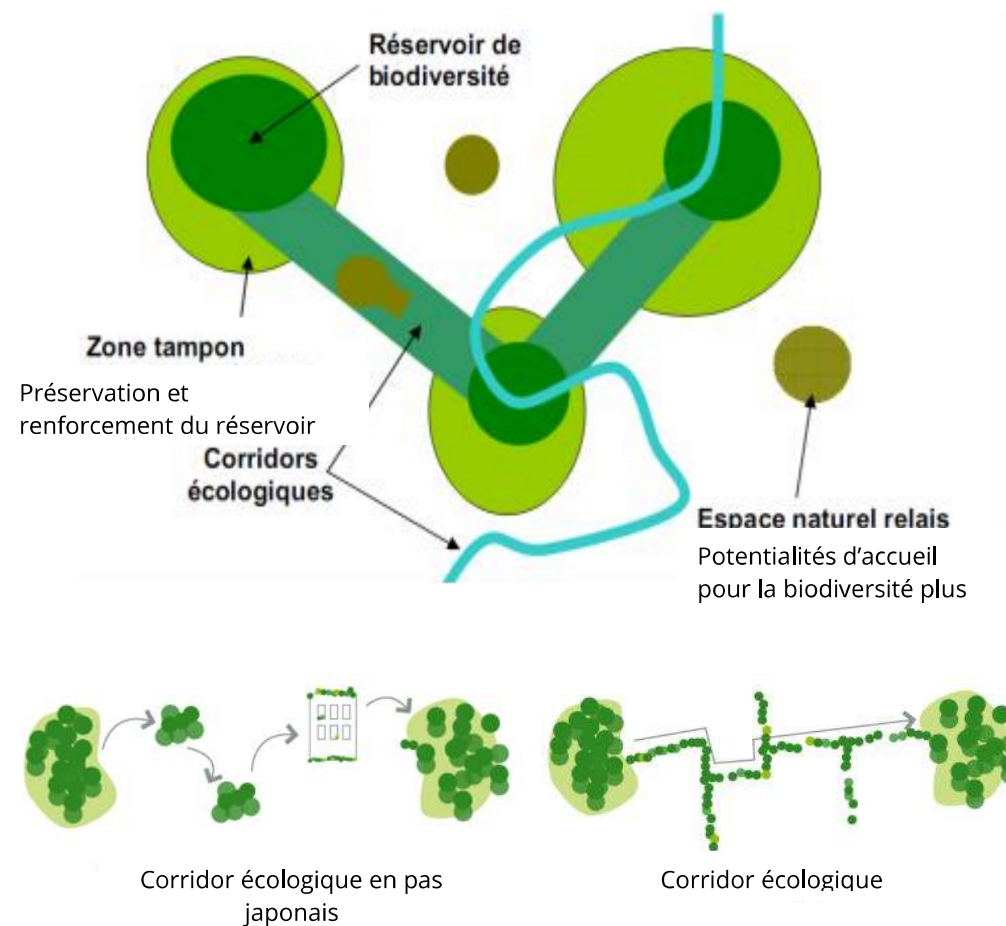
II. La Trame Verte et Bleue, support des fonctions écologiques, sociales et économiques

1. La Trame Verte et Bleue, un outil multifonctionnel pour le territoire

1.1. Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?

Pour se maintenir et se développer, tous les êtres vivants ont besoin de pouvoir échanger et donc de circuler. Depuis quelques décennies, l'intensité et l'étendue des activités humaines (urbanisation, construction d'infrastructures, intensification de l'agriculture) contraignent voire empêchent les possibilités de communication et d'échanges pour la faune et la flore sauvage. Cette fragmentation des habitats naturels est l'un des principaux facteurs de réduction de la biodiversité. L'enjeu est donc de limiter cette fragmentation en recréant des liens écologiques.

Pour répondre à cet enjeu, les lois Grenelle 1 et 2 prévoient l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer et donc d'assurer leur survie et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.



Types de corridors (source : Even conseil)

On distingue 2 types d'espaces dans la Trame Verte et Bleue :

- **Les réservoirs de biodiversité** : *ce sont les milieux les plus remarquables du point de vue de la biodiversité. Ils abritent des espèces jugées prioritaires ou déterminantes ou constituent un habitat propice à leur accueil. Les conditions vitales au maintien de la biodiversité et à son fonctionnement sont réunies (une espèce peut y trouver les conditions favorables à son cycle biologique : alimentation, reproduction, repos...).*
- **Les corridors écologiques** : *ce sont des espaces de nature plus « ordinaire » permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité. Les déplacements permettent à la faune de subvenir à la fois à ses besoins journaliers (nutrition), saisonniers (reproduction) ou annuels (migration). On distingue deux types de corridors :*
 - **Les corridors linéaires** : ils présentent une continuité au sol, sans obstacles, et permettent de relier deux réservoirs de biodiversité de façon linéaire. Ils permettent les déplacements de la faune terrestre (mammifères notamment). Exemple : alignements d'arbres, haies,...
 - **Les corridors en pas japonais** : ils sont localisés en îlots ponctuels, et permettent d'assurer les échanges entre les réservoirs de biodiversité pour la faune volante (chiroptères, avifaune, insectes). Exemple : jardins dans le tissu pavillonnaire, les espaces verts publics, petits bosquets.

Sur le territoire de Nord Haute-Marne, un certain nombre de composantes naturelles appartiennent à plusieurs sous-trames à la fois. Il s'agit par exemple des vallées de la Marne, de la Blaise, de la Voire et de la Saulx, bordées à la fois de réservoirs de biodiversité boisés que de réservoirs de milieux ouverts, en lien

avec le corridor écologique créé par les cours d'eau. Ces espaces particulièrement remarquables correspondent à des **réservoirs de biodiversité multitrames**. Certains sont également parcourus de zones urbanisées ou particulièrement anthropisées. Il s'agit de sites d'intérêt écologique à valoriser, autrement dit dont la fonctionnalité écologique est à restaurer.

LA TRAME VERTE ET BLEUE EST :	LA TRAME VERTE ET BLEUE N'EST PAS :
▪ Un outil d'aménagement du territoire ;	▪ Un périmètre de protection de la biodiversité ;
▪ Un système de hiérarchisation de l'intérêt écologique des espaces, auquel pourront être associées des prescriptions ou recommandations dans le SCoT ;	▪ Une « contrainte » qui s'applique aux différentes zones du territoire ;
▪ Une manière de représenter la qualité écologique des espaces.	▪ Un recensement exhaustif de la biodiversité sur le territoire : les zones hors réservoirs présentent aussi un intérêt écologique !

1.2. Le rôle multifonctionnel de la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue est avant tout un support de fonctions écologiques mais elle est également multifonctionnelle. Elle est en effet porteuse de fonctions sociales et économiques au travers des services écosystémiques:

- Une fonction nourricière de production (agriculture, sylviculture...)
- Un support agronomique (rétention des sols, de l'eau...)
- Un enjeu énergétique (bois-énergie)
- La prévention des risques et des nuisances (gestion de l'eau, réduction des îlots de chaleur, écran anti-bruit...)
- Des bénéfices pour la santé (détente, bien-être...)
- Une dimension paysagère (cadre de vie, loisirs, valorisation de l'image du territoire, lien avec les activités historiques du territoire...)

Le développement d'une Trame Verte et Bleue dépasse donc son rôle pour la biodiversité et présente un intérêt réel pour améliorer la qualité des paysages et du cadre de vie sur le territoire. L'objectif est donc de définir un réseau de Trame Verte et Bleue sur le territoire du SCoT Nord Haute-Marne, fonctionnel pour la biodiversité et y associer des usages pour les habitants et activités du territoire.



2. Un territoire à la richesse écologique remarquable

2.1. Une diversité d'espaces de nature de potentiel pour la fonctionnalité écologique du territoire et la biodiversité

Territoire majoritairement rural, Nord Haute-Marne dispose d'une véritable richesse et d'une diversité d'espaces de nature qui présentent un intérêt pour la biodiversité et la trame verte et bleue. On y retrouve notamment :

De nombreux et vastes boisements, le territoire est parcouru par 67 000 ha de forêt, ce qui représente plus de 40% de sa surface. Parmi ces espaces boisés, on trouve des forêts domaniales (forêt des Troisfontaines, forêt du Der, forêt de Garenne à Perthes, ...), et des forêts humides qui constituent des habitats remarquables par l'ancienneté de leur conservation. On y retrouve certaines espèces protégées rares voire certaines qui sont inféodées à ce type de boisement.

De vastes étendues de milieux ouverts parcourent également le territoire, avec des pelouses sèches ponctuant les coteaux boisés, des prairies et pâtures humides en fond de vallée, ainsi que des plaines et plateaux agricoles. Les pelouses sèches constituent des habitats relictuels morcelés dont la limite d'aire de répartition vers le nord se situe en Haute-Marne. La continuité écologique de ces habitats est extrêmement faible et leur présence sur le territoire de Nord Haute-Marne constitue une richesse fragile à préserver.



De vastes boisements parcourent le territoire, accompagnés de pelouses sèches sur les collines (source : Even conseil)



Des pelouses sèches et pâtures occupées par de la polyculture-élevage (source : Even conseil)

Le réseau hydrographique du territoire, constitué principalement de la Marne, la Blaise, la Voire et un Bras de la Saulx, **est dense et a creusé des vallons** qui forment souvent des secteurs préservés des activités anthropiques, et des milieux humides d'intérêt majeur pour la biodiversité. Leur caractère linéaire en fait également des continuités écologiques potentielles sur lesquelles appuyer la trame verte et bleue locale.

Une partie du territoire est classée zone RAMSAR, en raison de **sa richesse en habitats humides** favorables à l'avifaune migratrice. Il recouvre ainsi des zones humides qui accueillent des espèces remarquables et jouent un rôle de tampon et filtre écologique pour les nappes d'eau. Les drainages agricoles, l'étalement urbain, la zone d'activités de Saint-Dizier et la tension sur la ressource en matériaux alluvionnaires font peser une pression importante sur ces habitats.

Le territoire est ainsi également parcouru d'un **réseau d'étangs, de mares et de lacs** qui, associés aux zones humides, forment des habitats d'intérêt écologique et participent à la continuité des milieux humides, ils sont donc d'une valeur patrimoniale importante.

L'objectif pour le SCoT est d'adapter la définition de la Trame Verte et Bleue au contexte et aux enjeux particuliers du territoire :

- Une richesse de boisements remarquable à maintenir ;
- De vastes milieux ouverts présentant des potentialités à développer, et des habitats secs et humides fragiles à protéger ;
- Un réseau hydrographique à l'origine de milieux aquatiques et humides d'intérêt majeur pour le territoire et plus largement pour les continuités écologiques nationales à protéger ;
- Un équilibre à trouver entre développement urbain et biodiversité, et notamment des pressions foncières et agricoles potentielles à gérer.



Des fonds de vallée irrigués par le réseau hydrographique, à l'origine de milieux humides (source : Even conseil)



La Marne à Joinville, une continuité écologique aquatique majeure du territoire (source : Champagne Ardenne Tourisme)

2.2. Des documents et orientations cadres pour préserver la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue de du territoire Nord Haute-Marne vient s'inscrire dans la continuité d'un certain nombre de documents cadres, dont elle doit respecter les orientations et objectifs.

2.2.1. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Champagne-Ardenne (SRCE, 2015)

Approuvé par délibération du Conseil régional, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Champagne-Ardenne a été adopté le 8 décembre 2015 et se trouve désormais intégré au SRADDET.

La trame verte et bleue du SRADDET est issue de la compilation des trames vertes et bleues des trois anciens SRCE. Sur cette base, des corridors traversant le territoire régional ont été identifiés et qualifiés d'intérêt régional. Ces corridors ont donc été reportés sur la carte au 1/150 000ième du SRADDET.

Le SRCE de Champagne Ardenne identifie les composantes de la Trame Verte et Bleue régionale et les enjeux de préservation des continuités écologiques. Le schéma définit ensuite les priorités régionales à travers un plan stratégique et propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'actions pour la préservation et la restauration des continuités écologiques. En Champagne-Ardenne, 7 enjeux ont ainsi été identifiés :

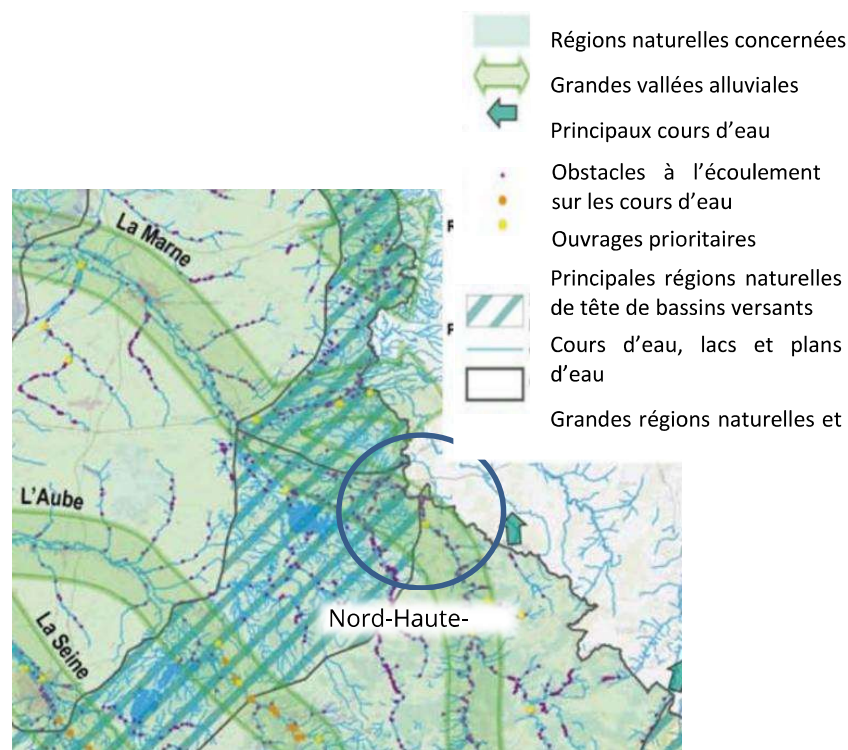
1. Enjeu transversal : Maintenir la diversité écologique régionale face à la simplification des milieux et des paysages
2. Maintenir et restaurer la diversité ainsi que la fonctionnalité des continuités aquatiques et des milieux humides
3. Favoriser une agriculture, une viticulture et une sylviculture diversifiées, supports de biodiversité et de continuités écologiques
4. Limiter la fragmentation par les infrastructures et assurer leur perméabilité
5. Développer un aménagement durable du territoire, pour freiner l'artificialisation des sols et assurer la perméabilité des espaces urbains
6. Prendre en compte les continuités interrégionales et nationales.

7. Assurer l'articulation du SRCE avec les démarches locales ainsi que sa déclinaison et son amélioration.

Le SRCE de Champagne-Ardenne a retenu les quatre trames prévues à l'article R.371-27 du code de l'environnement.

Il s'agit de :

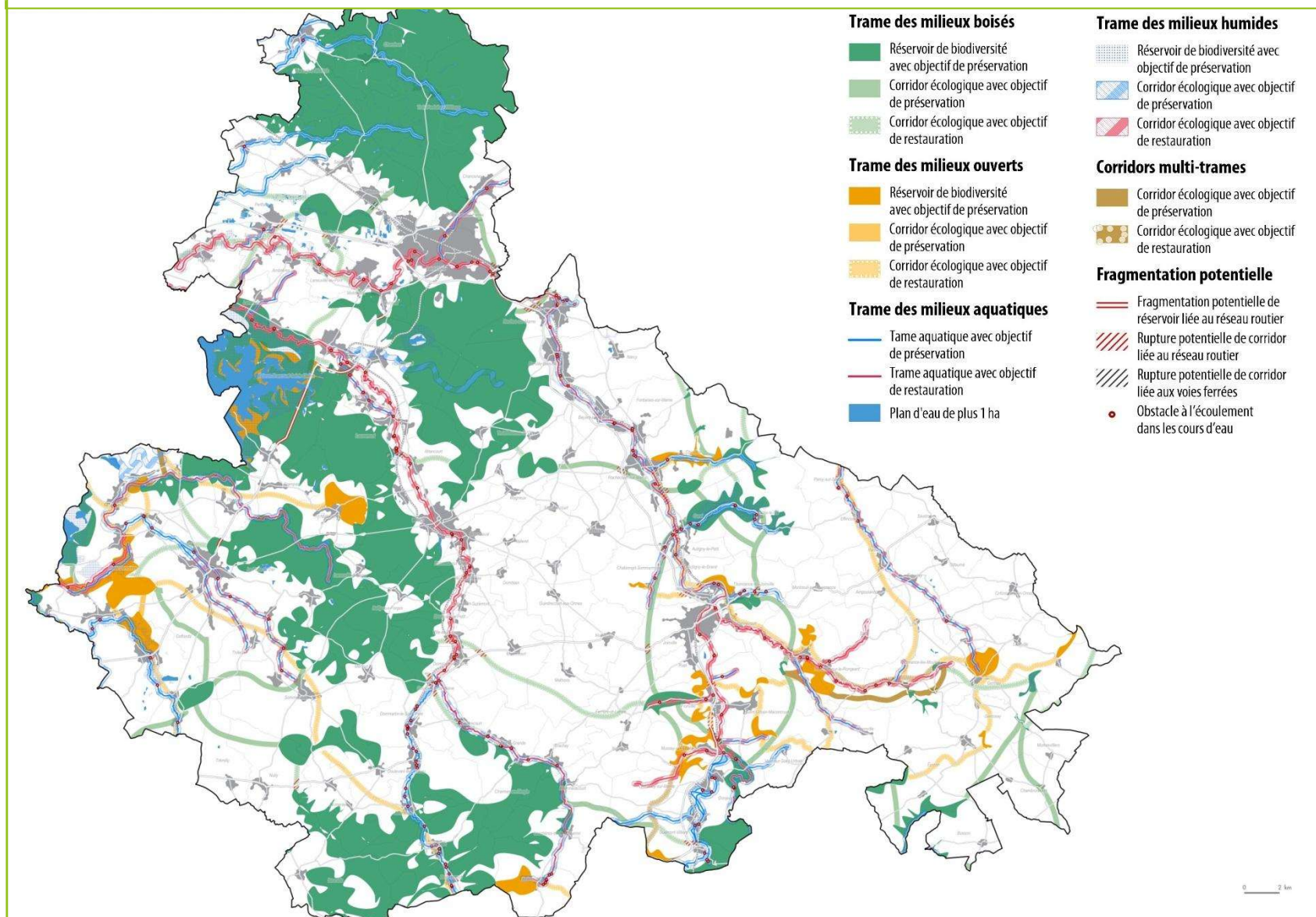
- Trame des milieux boisés ;
- Trame des milieux ouverts ;
- Trame des milieux humides ;
- Trame des milieux aquatiques.

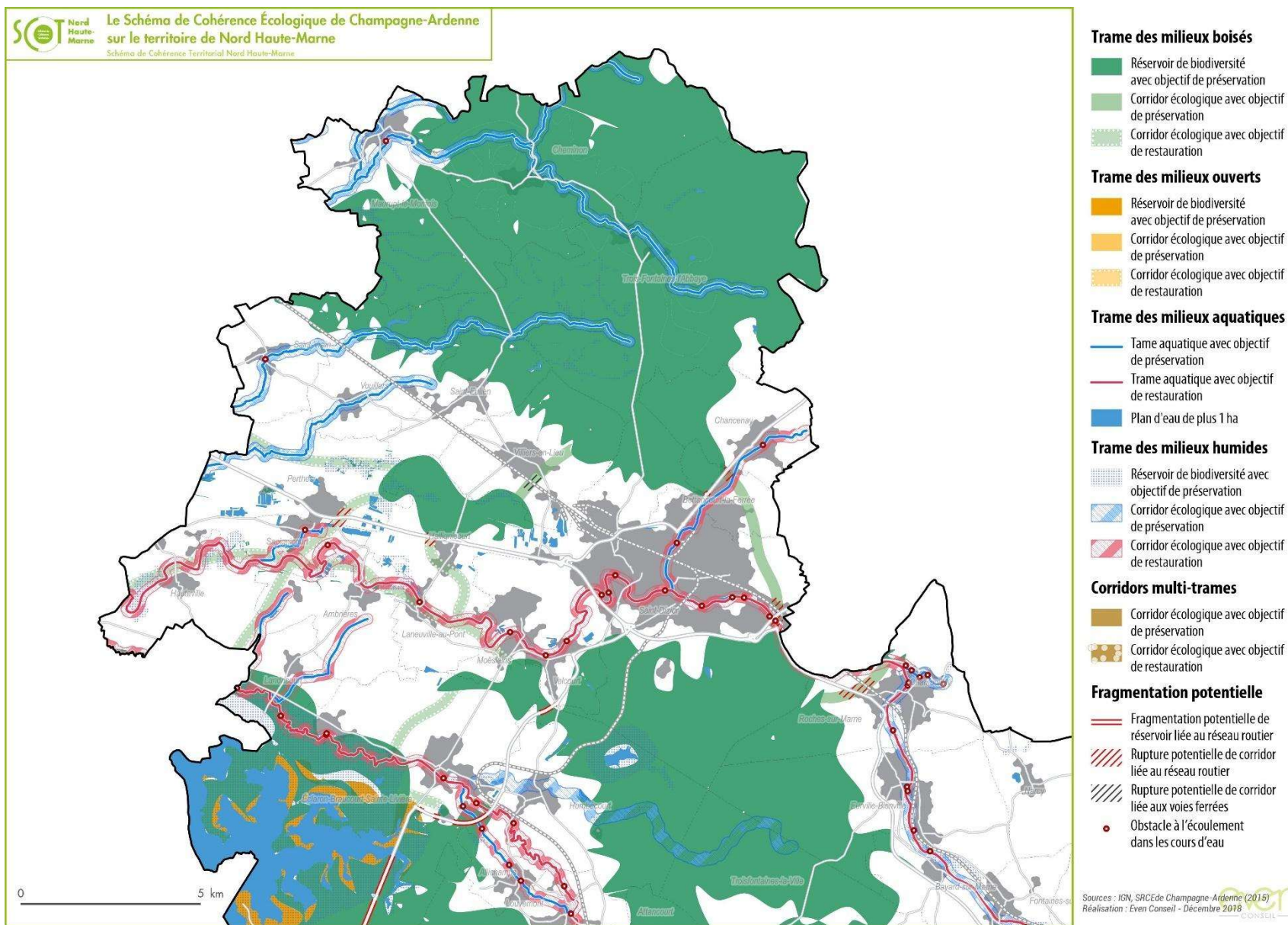


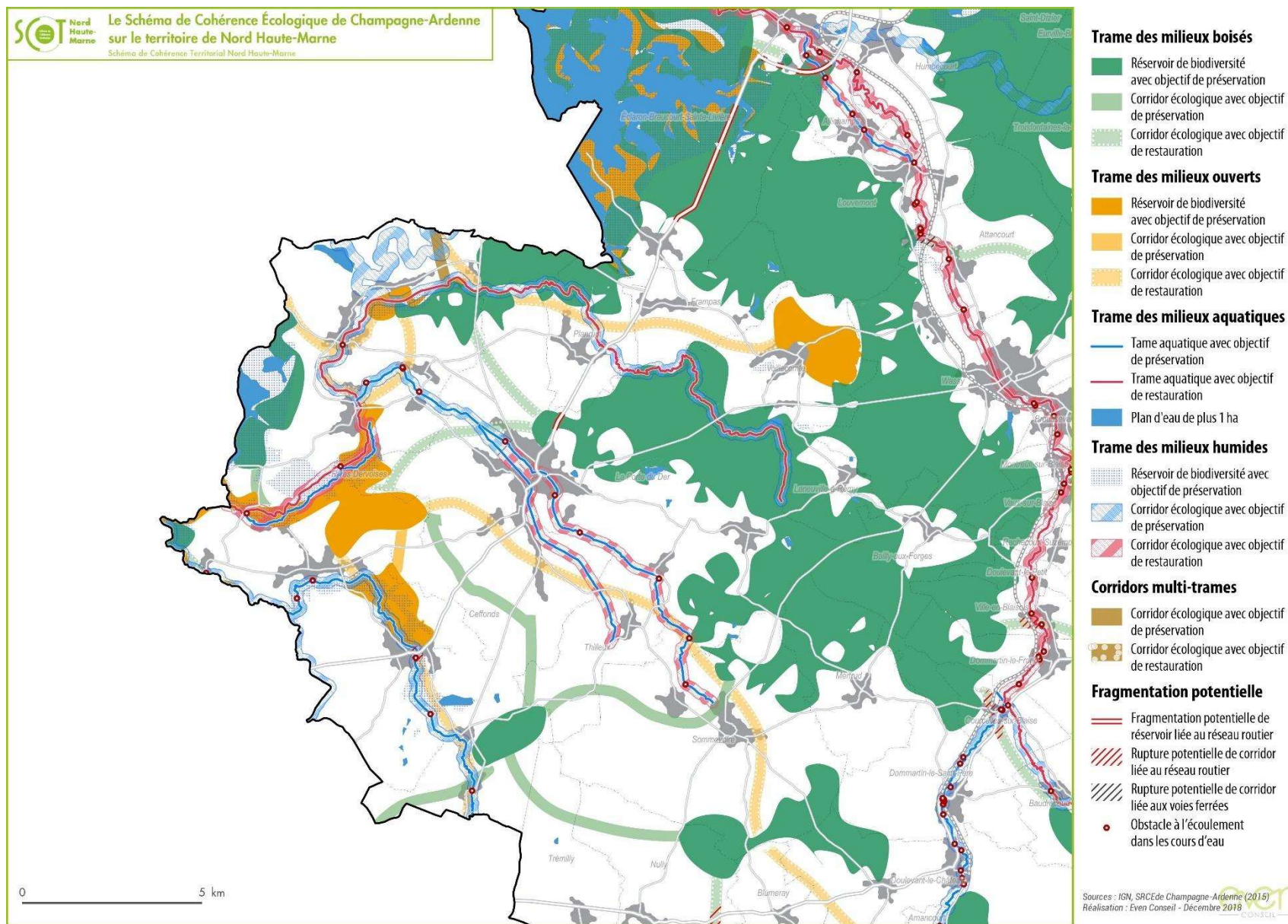
Extrait de la carte d'enjeu numéro 2 du SRCE de Champagnes Ardennes

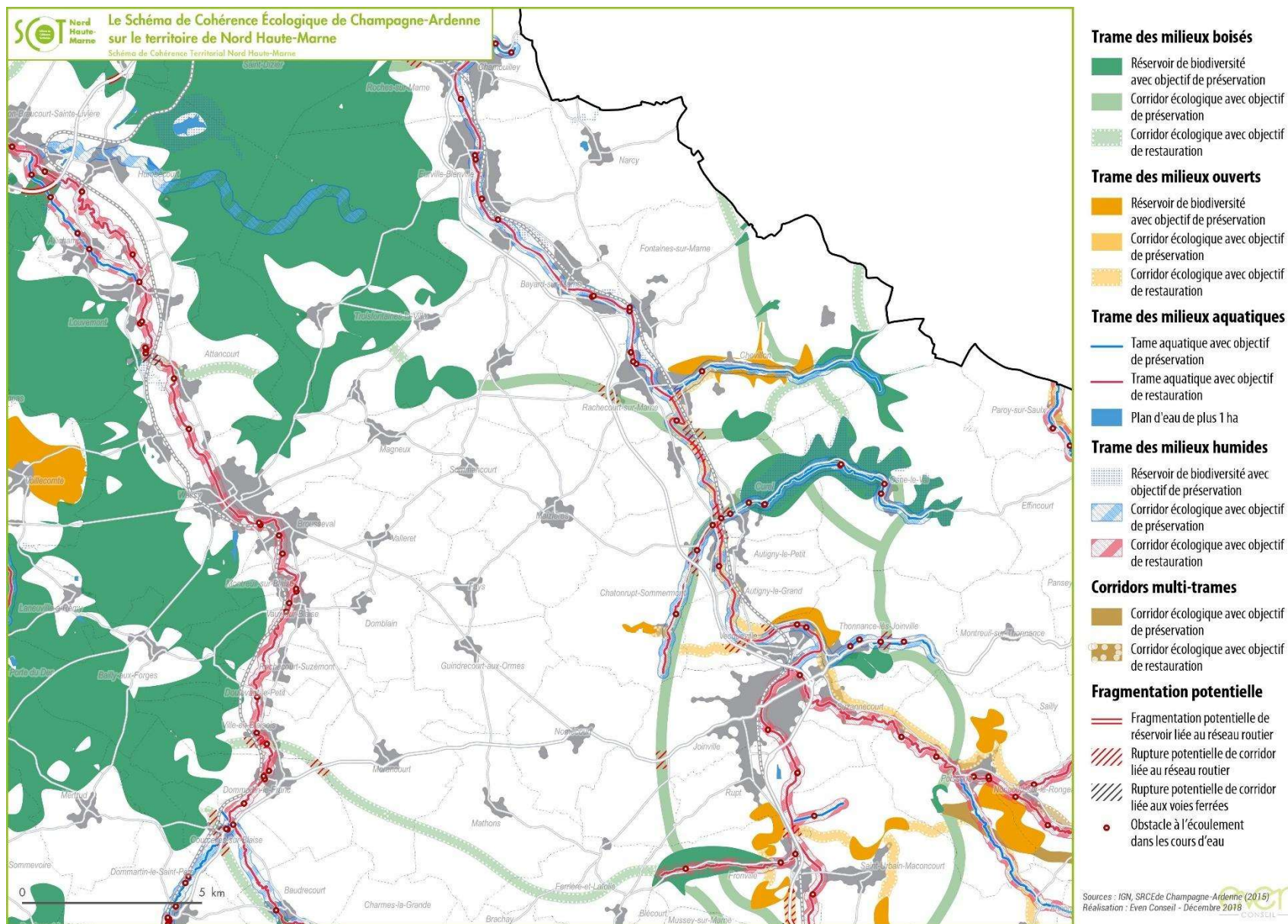
Le Schéma de Cohérence Ecologique de Champagne-Ardenne sur le territoire de Nord Haute-Marne

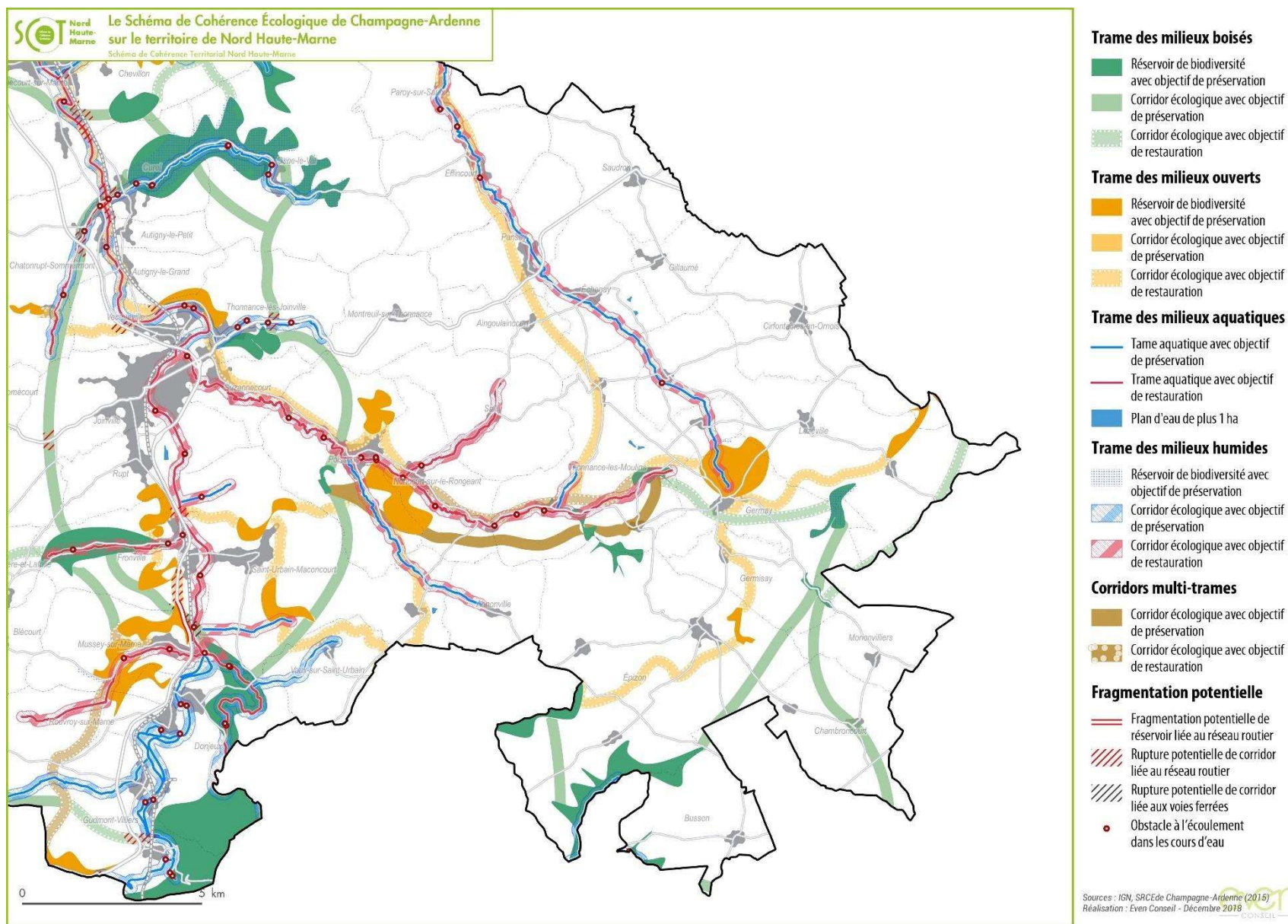
Schéma de Cohérence Territorial Nord Haute-Marne

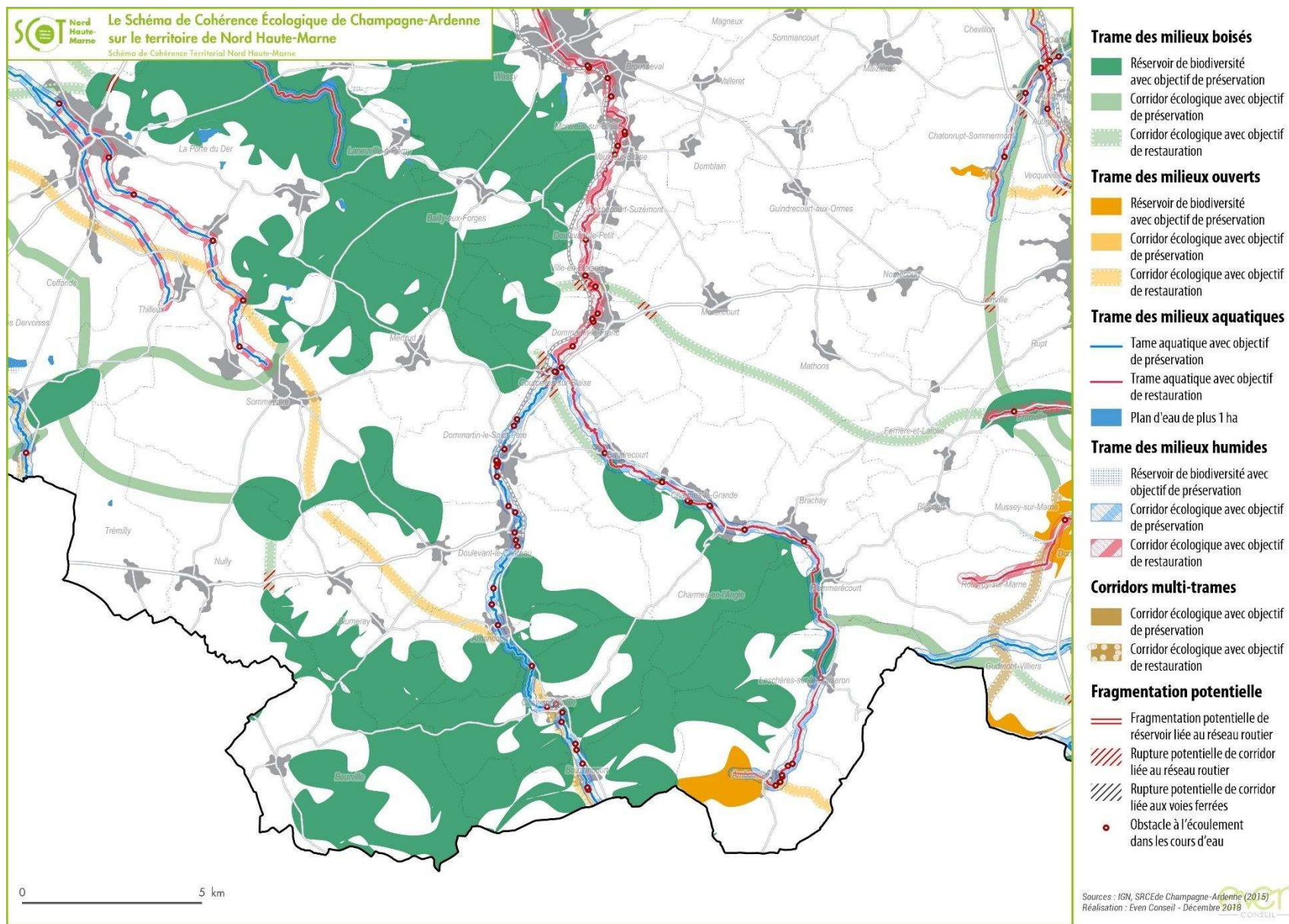












Sur le territoire Nord Haute-Marne, le SRCE identifie ainsi :

- *Les forêts domaniales de Troisfontaines, du Der et de Garenne comme réservoirs de biodiversité de la trame des milieux boisés,*
- *D'autres boisements d'importance comme les forêts du Val, du Der, de Mathons, bois de Joinville, etc. ;*
- *L'ensemble des cours d'eau sont identifiés comme trame aquatique avec objectif de préservation. Quelques affluents sont en revanche indiqués comme à restaurer ;*
- *Le lac du Der comme réservoir de biodiversité des milieux humides, ainsi que d'autres zones humides plus localisées au nord-ouest du territoire ;*
- *Quelques réservoirs de biodiversité de la trame des milieux ouverts, localisés plutôt au sud du territoire ;*
- *Des continuités écologiques à maintenir et à restaurer sur l'ensemble du territoire.*

Le SCoT se doit d'être plus ambitieux que le SRCE en matière de préservation et de restauration des continuités écologiques. La modélisation de la Trame Verte et Bleue de Nord Haute-Marne vient donc préciser les secteurs d'enjeux et les continuités écologiques identifiées à échelle régionale par ces documents, à l'échelle du territoire.

2.2.2. *Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 (SDAGE) du bassin Seine-Normandie et des cours d'eau côtiers normands*

Le comité de bassin Seine Normandie a adopté la version définitive du projet de SDAGE 2022-2027 le 23 mars 2022.

Ce nouveau SDAGE répond aux enjeux définis dans le cadre de l'état des lieux réalisé en 2019, et met l'accent sur la reconquête des milieux aquatiques et la

lutte contre les pollutions diffuses en prenant en compte le changement climatique.

Ainsi, il se caractérise par une augmentation des investissements pour réduire les pollutions issues de l'agriculture, les ruissellements d'eaux pluviales et pour agir sur les altérations physiques des cours d'eau.

Le SDAGE 2022-2027 est construit autour de 5 orientations fondamentales :

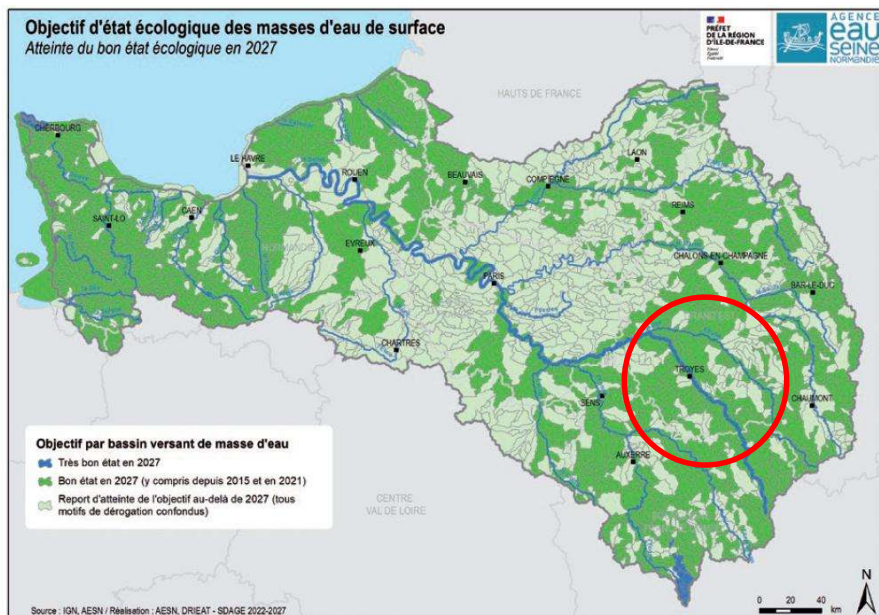
- Amélioration de l'hydromorphologie (rivières et zones humides)
- Diminution des pollutions diffuses (majoritairement nitrates et pesticides)
- Diminution des macros et micropolluants ponctuels, avec en particulier la gestion du temps de pluie
- Meilleure anticipation des déséquilibres quantitatifs
- Protection du littoral en termes de qualité des eaux

Ces orientations se déclinent dans les dispositions majeures suivantes :

- Éviter, sinon réduire et compenser la destruction des zones humides par des reconstitutions à hauteur de 150 à 200 % de la surface détruite
- Inciter les collectivités à travailler en étroite collaboration avec les agriculteurs pour mieux protéger les captages d'alimentation en eau potable par exemple en développant les cultures à bas niveaux d'intrants notamment l'agriculture biologique
- Éviter, sinon réduire et compenser toute nouvelle surface imperméabilisée à hauteur de 100 à 150 % pour permettre l'atteinte de l'objectif «zéro artificialisation nette des sols en France»
- Anticiper les tensions à venir sur les quantités d'eau disponible par des systèmes et pratiques sobres et en définissant les modalités de partages entre usages
- Diminuer fortement les flux d'azote apportés à la mer par les fleuves pour réduire les développements phytoplanctoniques toxiques et les échouages d'algues sur le littoral, ce qui implique une mobilisation sur tout le territoire du bassin

Le SCoT Nord Haute-Marne devra être compatible avec le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, et donc intégrer ces enjeux dans la définition de sa

Trame Verte et Bleue, en particulier l'orientation fondamentale 1 du SDAGE prévoyant de «préserver des milieux humides et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée ».



Objectif d'état écologique des masses d'eau du SDAGE 2022-227 (source : SDAGE Seine-Normandie)

2.3. Une richesse écologique avérée

Le territoire de Nord Haute-Marne est couvert par de très nombreux périmètres d'inventaire et de protection de la biodiversité, qui témoignent d'une richesse écologique remarquable à cette échelle :

- **1 Réserve Naturelle Nationale (RNR)**, couvrant 205ha soit 0,1% du territoire : l'Etang de La Horre créée par décret du 9 mai 2000 et dont le périmètre a été fixé par arrêté interpréfectoral (Aube, Haute-Marne) du 6 septembre 2000.
- **1 zone humide RAMSAR**, représentant 45,6% du territoire : Etangs de la Champagne humide
- **9 zones Natura 2000 des directives « Habitat » (ZSC) et « Oiseaux » (ZPS)**, recouvrant plus de 74 000 ha soit 5,6% du territoire :
 - ZPS FR2112002 – Herbages et cultures autour du lac du Der
 - ZSC FR2100334 et ZPS FR2110002 – Réservoir de la Marne dit du der-Chantecoq
 - ZSC FR2100315 – Forêt de Trois-Fontaines
 - ZPS FR2112001 – Herbages et culture des vallées de la Voire, de l'héronne et de la Laines
 - ZPS FR2110091 et ZSC FR2100332 – Etang de la Horre
 - ZPS FR2100295 – Prairies de la Voire et de l'Héronne
 - ZSC FR2100247 – Pelouses et fruticées de la région de Joinville-en-Champagne
 - ZSC FR2102001 – Anciennes carrières souterraines de Chevillon et Fontaines sur Marne

Le territoire du SCOT est également concerné par la « Zone importante pour la conservation des oiseaux » (ZICO) du Lac du Der Chantecoq et étangs latéraux, qui a été reclassée en ZPS du réseau Natura 2000.

Par ailleurs, près de 50% du territoire est classé Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ces Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ont pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I** : recensent les secteurs de très grande richesse patrimoniale (défini par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional) et sont d'une superficie généralement limitée. Secteurs. 48 sont recensées sur le territoire s'étendant sur 9650 ha, soit 5,9 % de sa surface ;
- **Les ZNIEFF de type II** : définissent plus largement de grands ensembles naturels homogènes riches, peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. De superficie plus importante, elles englobent fréquemment une ZNIEFF de type I. 9 ZNIEFF de type II sont recensées sur le territoire, sur 52 548 ha soit 32% de sa surface.



Les étangs de la Champagne humide, zone humide RAMSAR (source : Zones humides.org)

Par ailleurs, on retrouve sur le territoire une Réserve nationale de chasse et faune sauvage (1% de sa surface), ainsi que plusieurs sites localisés appartenant au conservatoire des espaces naturels et au conservatoire du littoral.

Il convient de noter que certains espaces cités font l'objet de plusieurs périmètres de protection, c'est le cas par exemple du Lac du Der, à la fois localisé dans la zone RAMSAR, site Natura 2000 des directives « Habitat » et « Oiseaux »,

Réserve nationale de chasse et de faune sauvage, ZNIEFF de type I et II. Ils représentent une richesse écologique d'intérêt majeur à échelle nationale voire communautaire, que le projet de SCoT a la responsabilité de préserver et renforcer.

De manière plus générale, l'ensemble des espaces faisant l'objet d'un périmètre d'inventaire et/ou de protection présentent un enjeu pour le territoire de par leur richesse en biodiversité et en milieux remarquables, leur diversité et leur fragilité, et surtout pour leur fonctionnalité écologique. Ils recouvrent en effet des espèces de faune et de flore patrimoniales ou protégées, et donc rares à l'échelle nationale, parfois identifiées comme fragiles, ou en voie de disparition. Ces espaces naturels remarquables sont donc prioritairement à préserver dans le cadre du SCoT.

Enfin, au-delà de cette biodiversité remarquable, le territoire est également riche d'espaces naturels présentant une biodiversité plus « ordinaire » à ne pas négliger.



L'Etang de la Horre, Réserve naturelle nationale (source : Réserves naturelles.org)



La levée des grues centrées au lac du Der, réservoir majeur pour l'avifaune (source : Office de tourisme Lac du Der en Champagne)

FOCUS // LE LAC DU DER, UN ESPACE NATUREL REMARQUABLE AUX PORTES DU TERRITOIRE

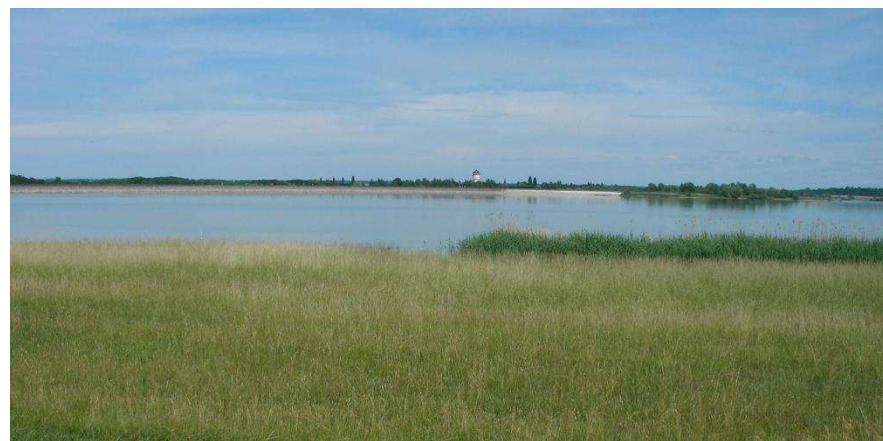
En plus de la richesse des espaces naturels du territoire, le Nord Haute-Marne bénéficie de la présence du lac du Der à l'ouest de son périmètre. Ce lac-réservoir couvre une superficie d'environ 4 800 hectares. Mis en eau en 1974 dans le but de réguler la Marne (affluent de la Seine), il s'agit du plus grand lac artificiel de France, avec une capacité maximale de 350 millions de m³.

Le niveau du lac varie en fonction des besoins de la Marne et de la Blaise. Au début de l'hiver, l'eau du lac se retire et les vasières sont colonisées par une végétation qui devient l'alimentation des différentes espèces d'oiseaux accueillies sur le lieu. Inscrit dans le vaste territoire des étangs de Champagne Humide, le site constitue en effet un refuge avéré pour l'avifaune migratrice et recouvre des espèces remarquables et protégées. Il est compris dans un complexe de zones naturelles d'importances nationale et internationale :

- *Zone RAMSAR de la Champagne humide ;*
- *Site Natura 2000 : ZPS lac du Der et ZSC réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq ;*
- *Réserve nationale de chasse et de faune sauvage depuis 1977 pour laquelle la LPO Champagne- Ardenne est co-gestionnaire en partenariat avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;*
- *ZNIEFF de type I réservoir Marne (Lac du Der-Chantecoq) ;*
- *ZNIEFF de type II les environs du lac du Der.*



Le lac du Der joue ainsi un rôle majeur dans la trame verte et bleue nationale voire internationale, et constitue un socle solide pour la trame verte et bleue locale.



Une diversité de milieux associée au lac du Der, réservoir de biodiversité majeur à échelle régionale (source : office de tourisme)

FOCUS // Exemple de site Natura 2000 : la « Forêt de Trois-Fontaines »

La forêt des trois fontaines est un vaste massif forestier de 5116ha qui regroupe les types forestiers les plus représentatifs de la Champagne humide : hêtraie, chênaie et aulnaie



Espèces associées

- Faune : *Lucanus cervus* (lucane cerf-volant), *Bombina variegata* (sonneur à ventre jaune), *Rhinolophus hipposideros* (petit rhinolophe), etc.
- Flore : *Aspidium aculeatum* (polystic à aiguillons), *Campanula cervicaria* (campanule cervicaria), *Leucojum vernum* (nivéole de printemps), ...

Habitats présents

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*, vieilles



Sonneur à ventre jaune



Lucane cerf-volant

FOCUS // Réserve Naturelle Régionale « Etang de la Horre »

Située à 10 km au sud du Lac du Der, cette réserve de 415 ha protège l'étang de la Horre, l'étang Neuf ainsi que le massif boisé les séparant.

Espèces présentes

- Faune : *Hippolais polyglotta* (Hypolaïs polyglotte), *Sciurus vulgaris* (Écureuil roux), ...
- Flore : *Lonicera periclymenum* (Chèvrefeuille des bois), *Cirsium palustre* (Cirse des marais), ...



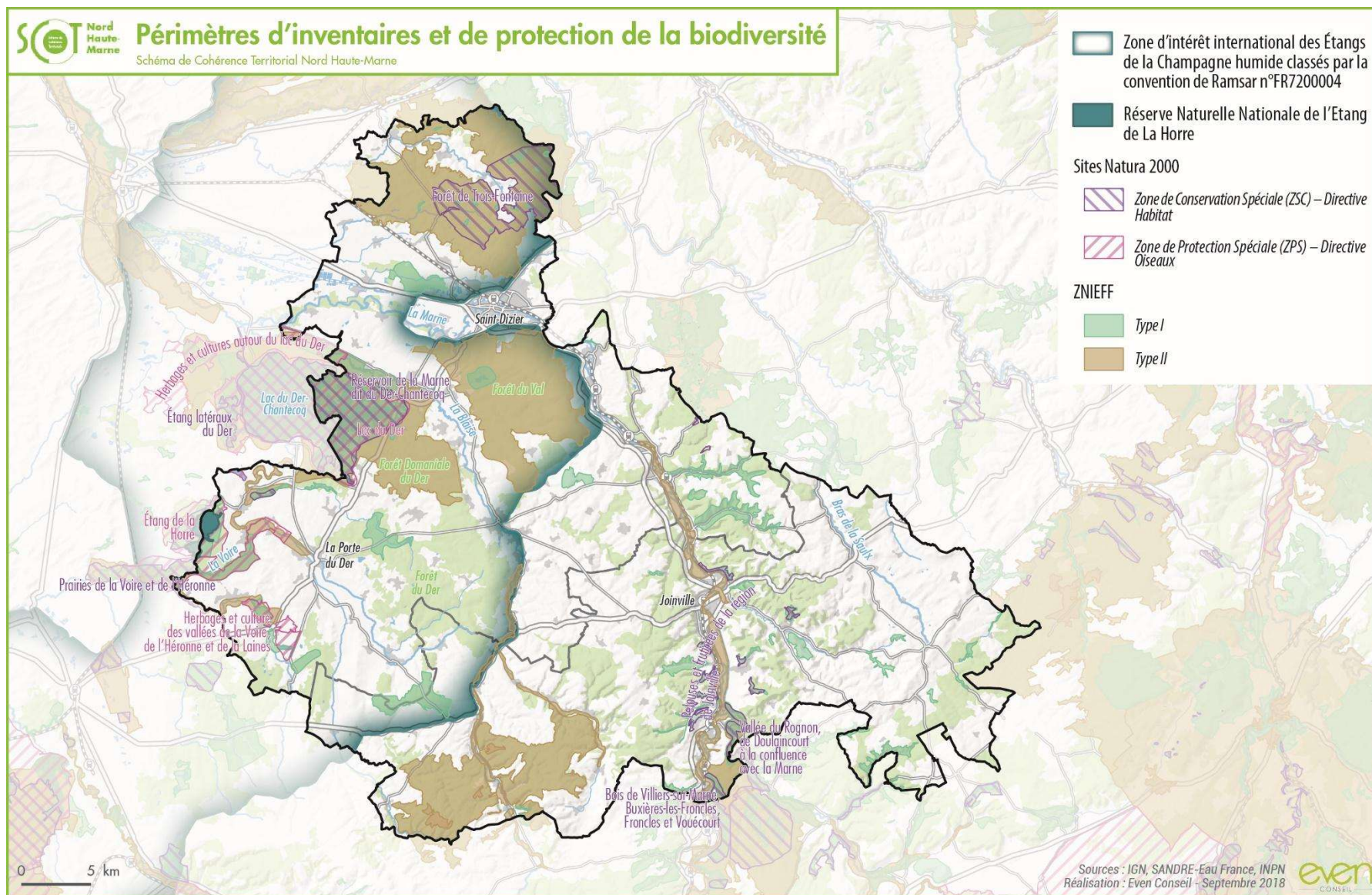
Hypolaïs polyglotte



Chèvrefeuille des bois



Écureuil Roux



3. Une Trame Verte et Bleue riche et diversifiée à conforter

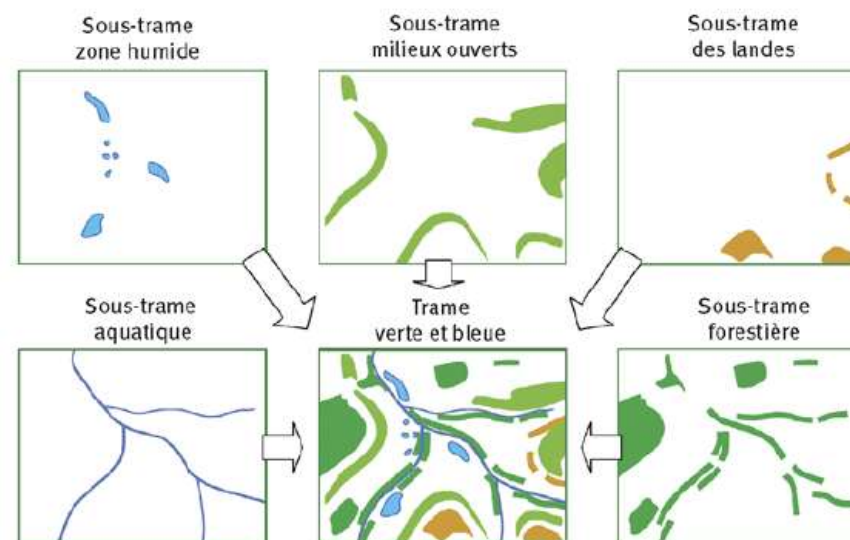
La Trame Verte et Bleue est composée de plusieurs sous-trames, qui constituent un ensemble de milieux et d'habitats homogènes. Chaque sous-trame est constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques permettant les échanges entre ces réservoirs. Sur le territoire de Nord Haute-Marne, les classements ayant permis d'affiner la définition de la trame verte et bleue locale sont :

- La trame verte et bleue du SRCE Champagne-Ardenne (2015) ;
- Les données Eau France et du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 ;
- Les données sur les zones humides connues par les services de l'Etat ;
- Les données d'inventaire et de protection de la biodiversité de l'INPN.

Le croisement de ces classements, appliqués aux données du territoire ont permis de dégager 4 sous-trames:

- Sous-trame des milieux boisés ;
- Sous-trame des milieux ouverts ;
- Sous-trame des milieux aquatiques ;
- Sous-trame des milieux humides.

La superposition de ces sous-trames donne la carte globale de la Trame Verte et Bleue du territoire. Pour chacune des sous-trames, est détaillée la méthodologie retenue afin de déterminer les réservoirs de biodiversité du territoire et les corridors qui les relie. Cette synthèse de l'ensemble des sous-trames pourra également faire apparaître des secteurs d'enjeux à restaurer ou conforter, ainsi que des continuités multi-trames.



Superposition des sous-trames constituant la Trame Verte et Bleue (source : Cemagref)

3.2. Une sous-trame des milieux boisés développée à valoriser

La sous-trame des milieux boisés est très représentée sur le territoire, avec plus de 40% de surfaces boisées qui parsèment le périmètre d'étude. La sous-trame se structure autour des forêts majeures du territoire (forêt domaniale du Der, de Troisfontaines et de Garenne, forêt du Val, bois de Joinville, ...), des petits boisements qui parsèment le territoire et quelques espaces bocagers (autour du lac du Der au nord-ouest du territoire).

Une biodiversité remarquable est associée aux massifs forestiers : on y retrouve de nombreuses espèces faunistiques et floristiques qui témoignent de la qualité des habitats. Les massifs forestiers revêtent un rôle majeur dans les continuités écologiques régionales, qui est traduit dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Le maintien des espaces forestiers et des continuités écologiques fonctionnelles est donc essentiel à la protection de la biodiversité présente sur le territoire.

Par ailleurs, les lisières forestières constituent des espaces à enjeux particuliers pour la faune et la flore qu'ils abritent, qu'il est important de préserver (espèces spécifiques des milieux de lisière dont les caractéristiques diffèrent du reste de la forêt de par l'ensoleillement, le contact avec le milieu extérieur de la forêt, etc). Un recul de l'urbanisation pourra ainsi être préconisé en bordure des massifs boisés, à valoriser par des espaces multifonctionnels (espaces de loisirs, ...).

Enfin, les éléments de la sous-trame forestière sont à préserver, pour leur rôle structurant dans la Trame Verte et Bleue locale et régionale, mais également pour leur intérêt paysager, de loisirs et la potentialité de ressource bois qu'ils constituent. Des espaces arborés sont par ailleurs présents jusqu'au cœur des villes et villages, et sont à intégrer dans les réflexions du territoire.



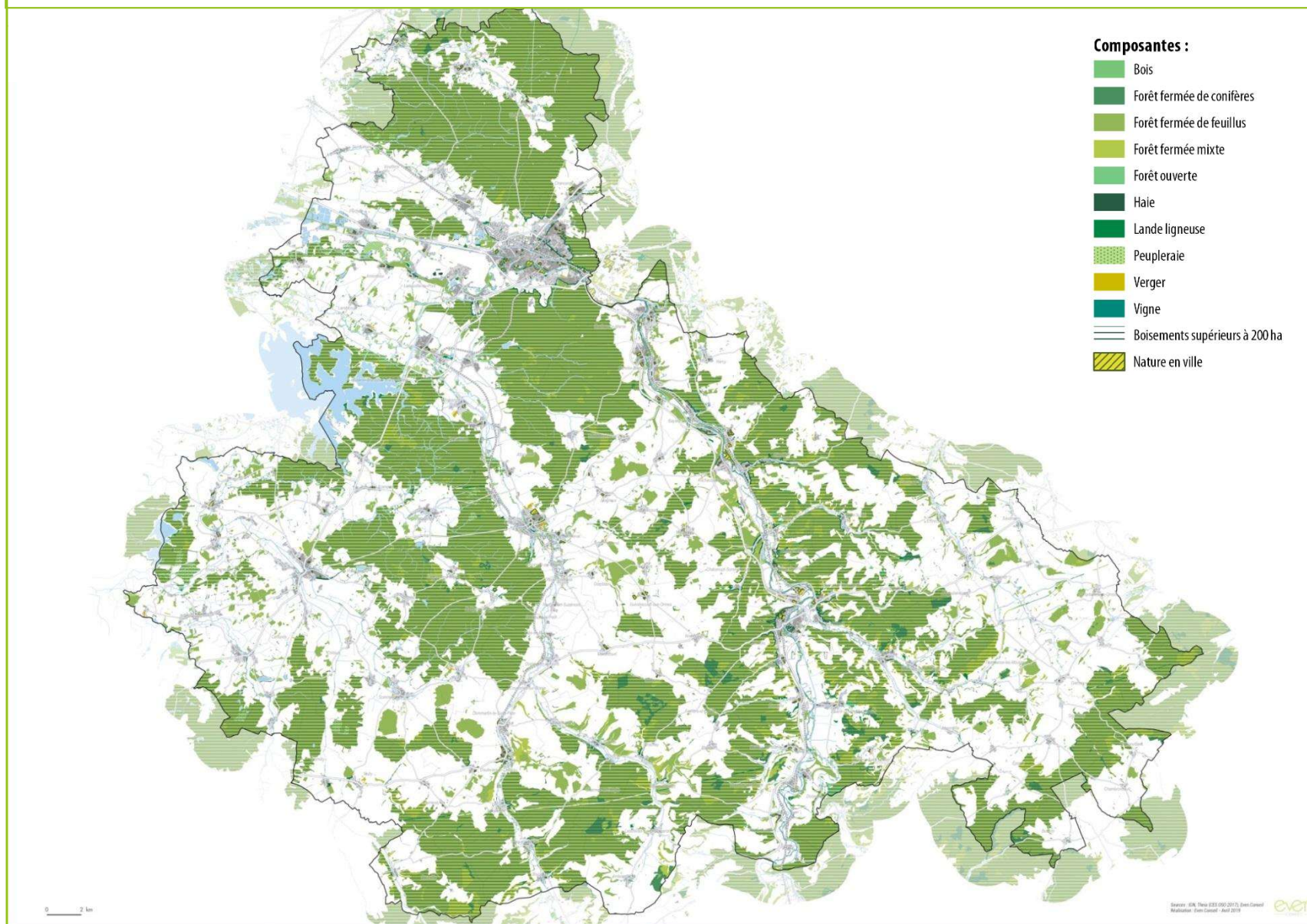
Boisement visible dans la commune de Pansey (source : Even conseil)

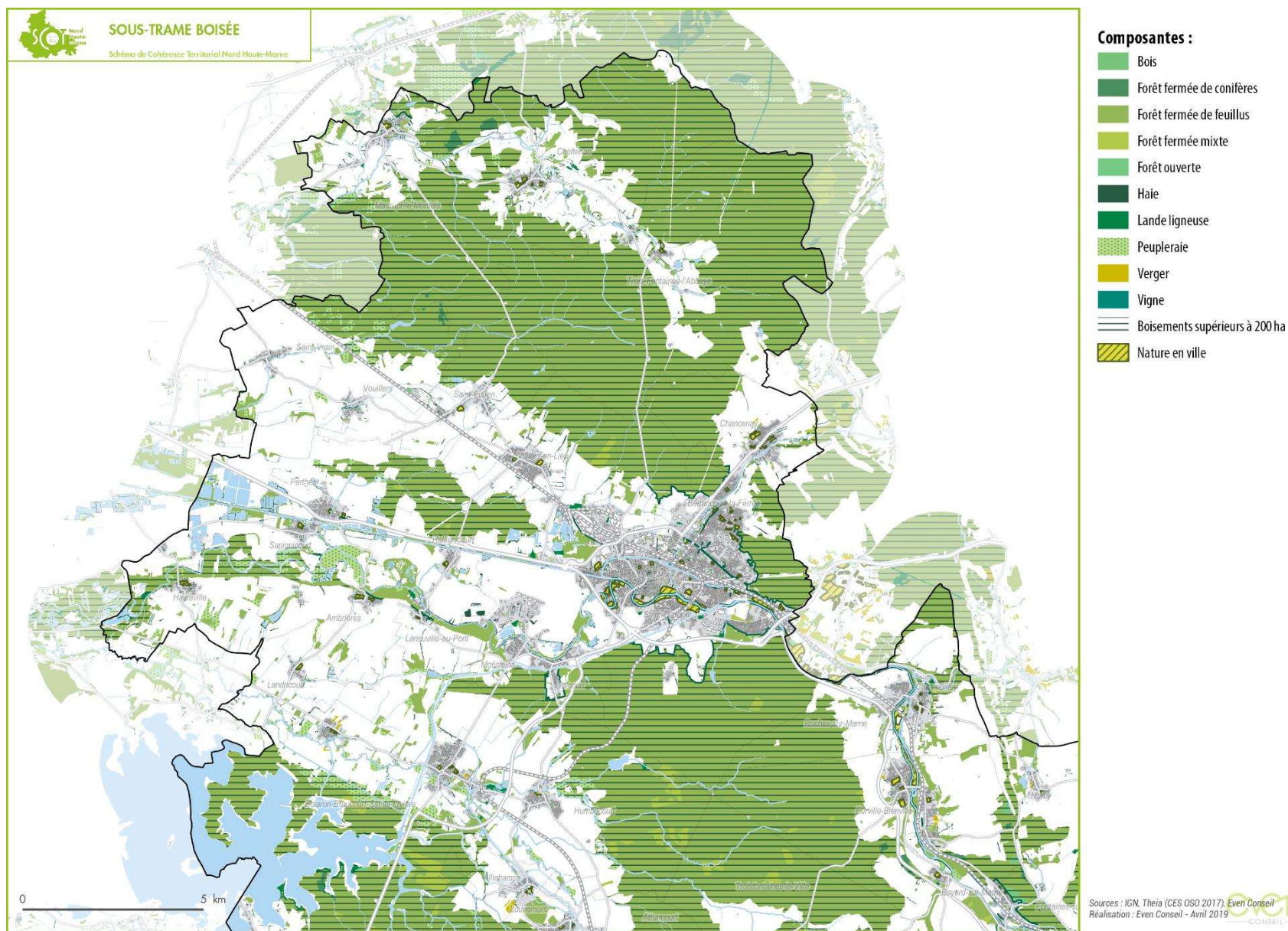


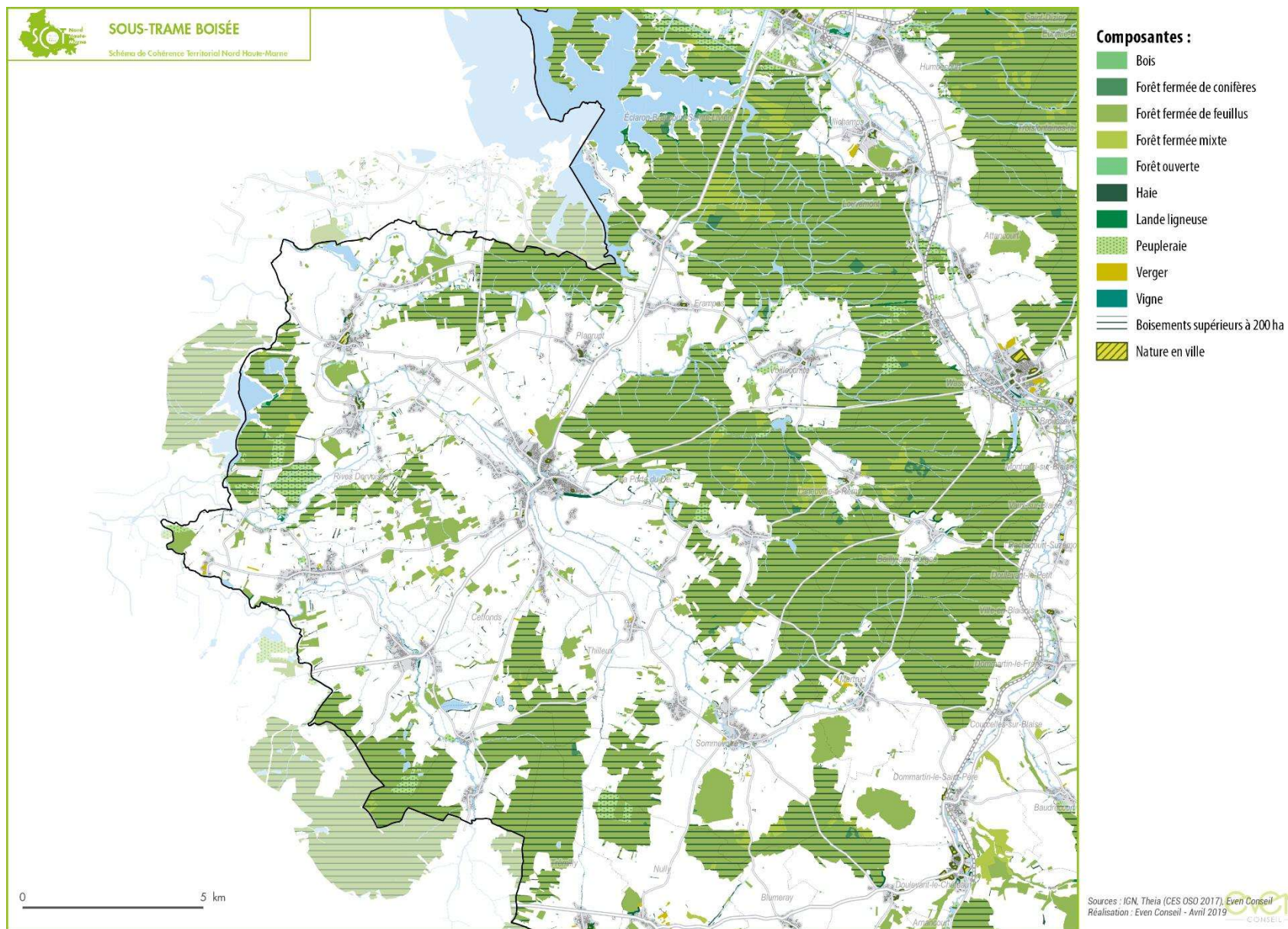
Le Putois d'Europe (Mustela putorius) (source : INPN)

Sous-trame des milieux boisés : composantes

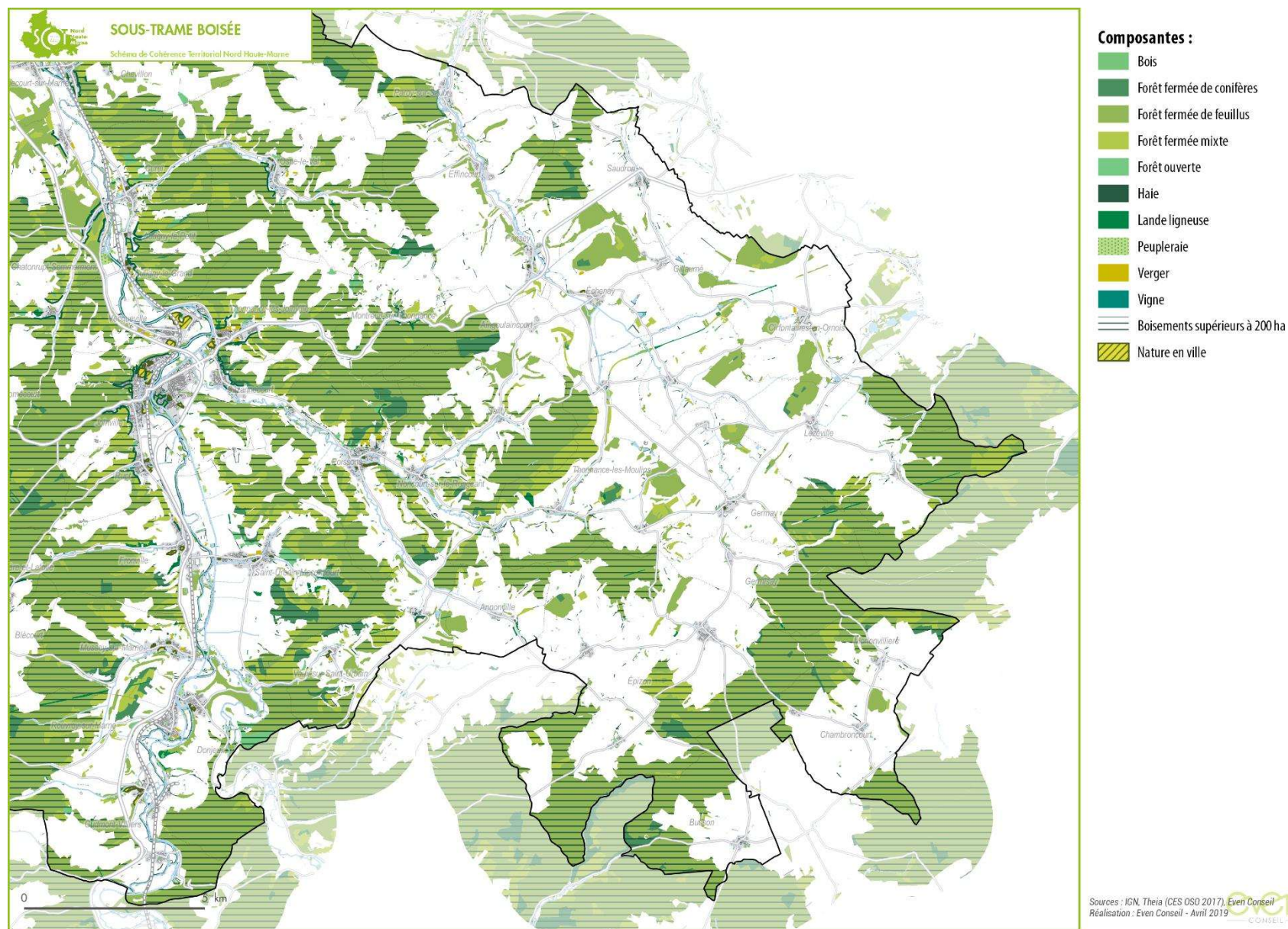
Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne













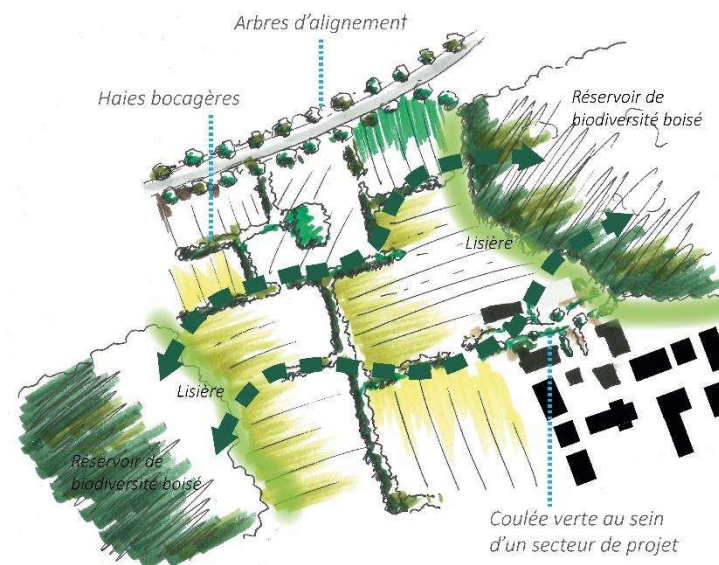
> Définition des réservoirs de biodiversité

L'étendue et la diversité des habitats que recouvrent les milieux forestiers en font de grands réservoirs de biodiversité, intimement liés aux sous-trames humides (forêts alluviales, ripisylves) et des milieux ouverts (lisières forestières notamment), auxquels une biodiversité remarquable est associée. Les boisements justifiant d'un intérêt écologique avéré, c'est-à-dire intégrés dans un périmètre d'inventaire et de protection de la biodiversité (Natura 2000, Réserve Naturelle Régionale, ZNIEFF de type I, site du conservatoire des espaces naturels, du conservatoire du littoral, Réserve de chasse) sont ainsi automatiquement classés en réservoir de biodiversité de la sous-trame.

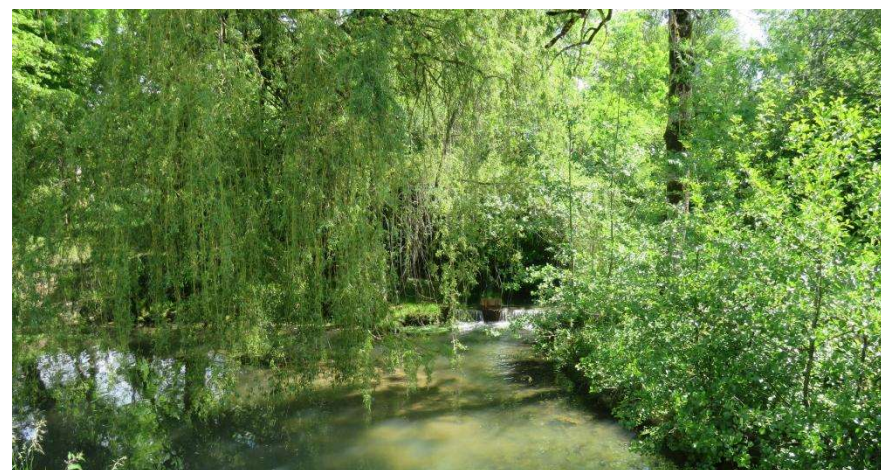
En complément de ces boisements sélectionnés sur critère écologique, un critère de surface permet d'inclure les forêts de plus de 200 ha, présentant une importance majeure pour les continuités vertes du territoire, mais n'appartenant pas à un périmètre d'inventaire et de protection de la biodiversité.

> Espaces relais

Le réseau de réservoirs de biodiversité boisés est complété par un ensemble d'espaces relais favorables à la biodiversité (boisements de petite taille, bosquets, haies, alignements d'arbres, parcs et jardin, ...) qui créent des refuges facilitant le déplacement des espèces en formant des corridors écologiques localisés, linéaires ou en pas japonais, y compris jusqu'au cœur des espaces bâtis et agricoles. S'ils ne sont pas classés réservoirs de biodiversité, ces espaces jouent donc un rôle majeur dans les continuités écologiques du territoire, et sont donc pris en compte dans la définition des corridors écologiques.



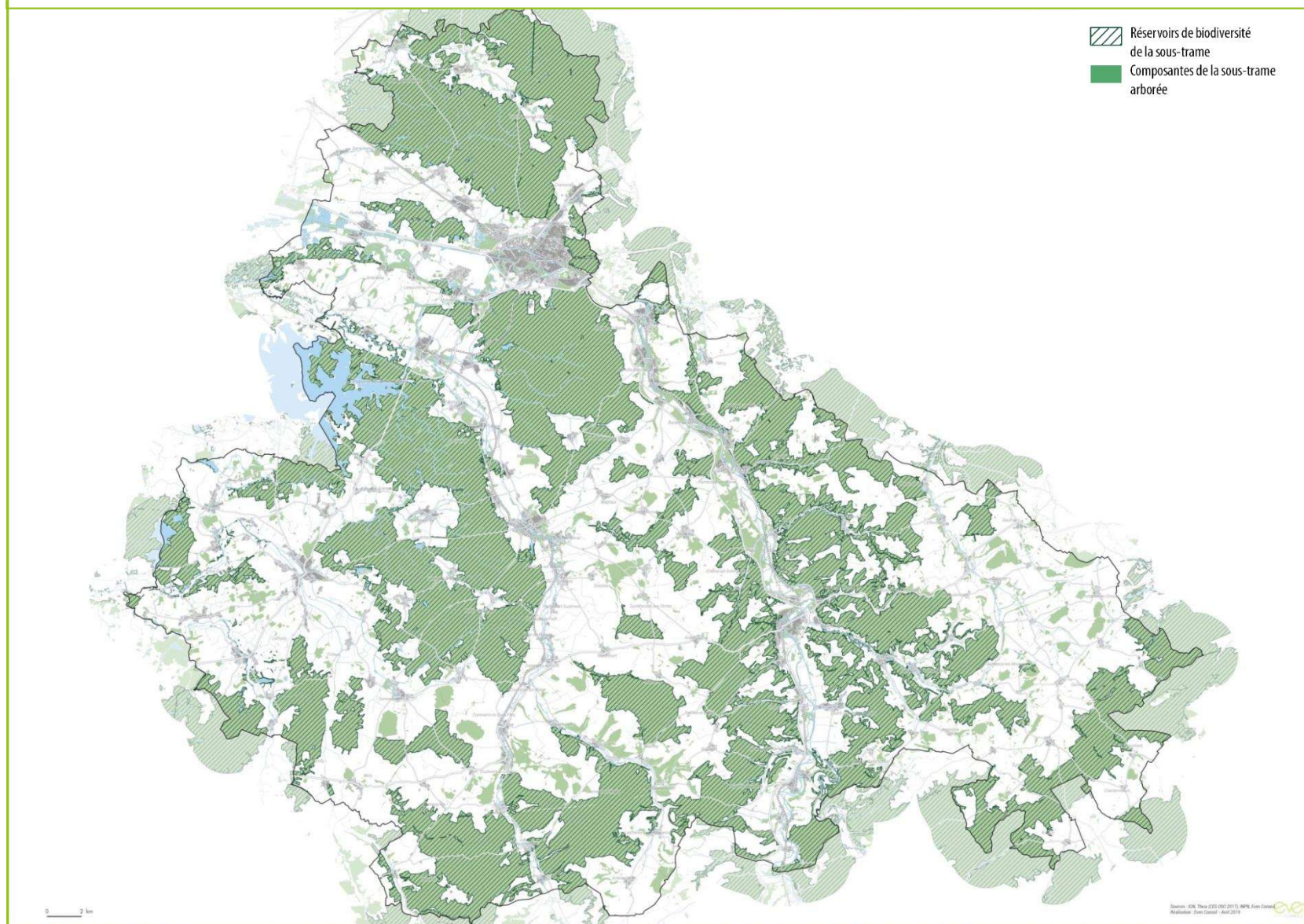
Intérêt des éléments et espaces relais de la sous-trame boisée pour le déplacement des espèces (source : Even conseil)

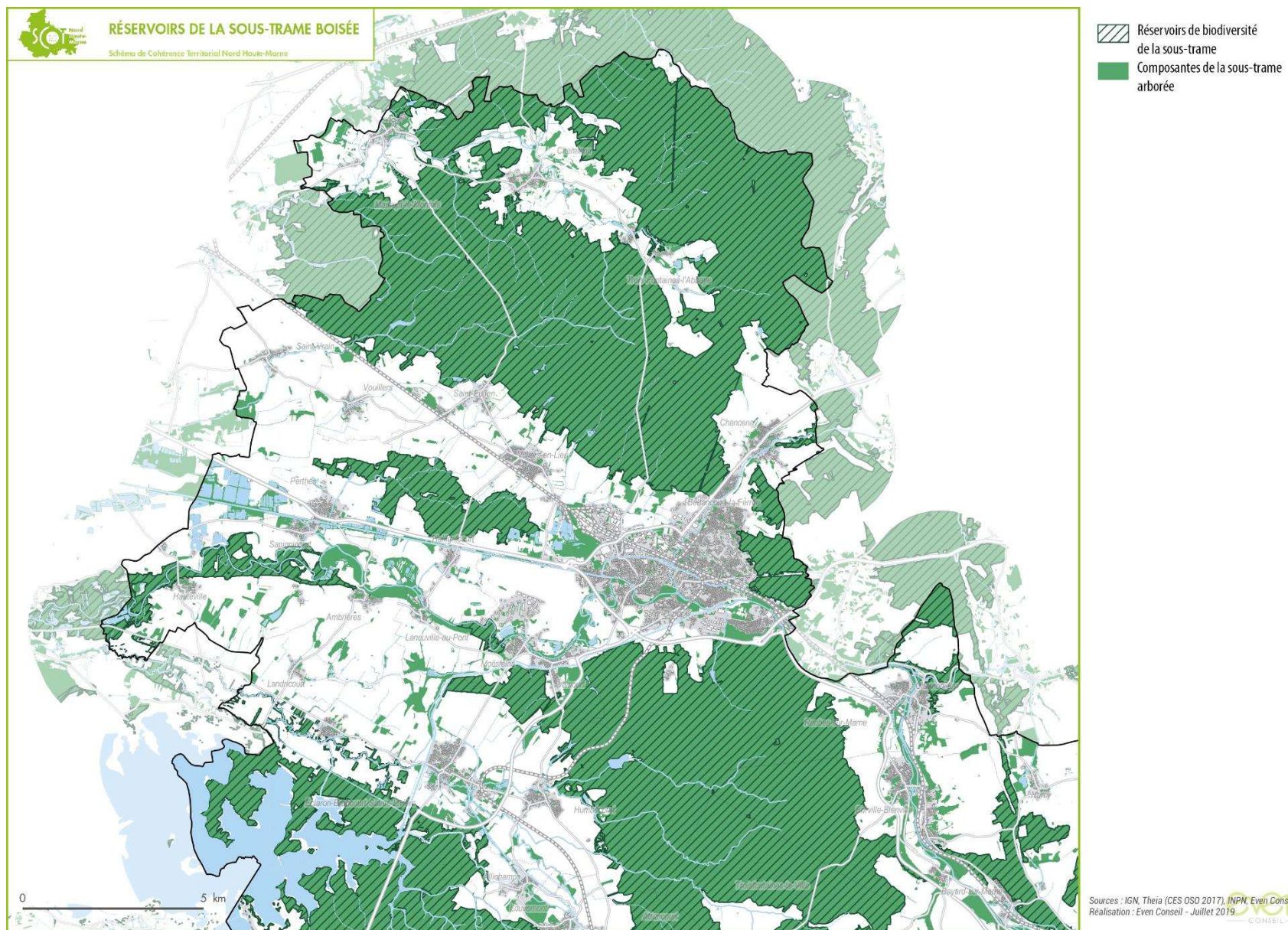


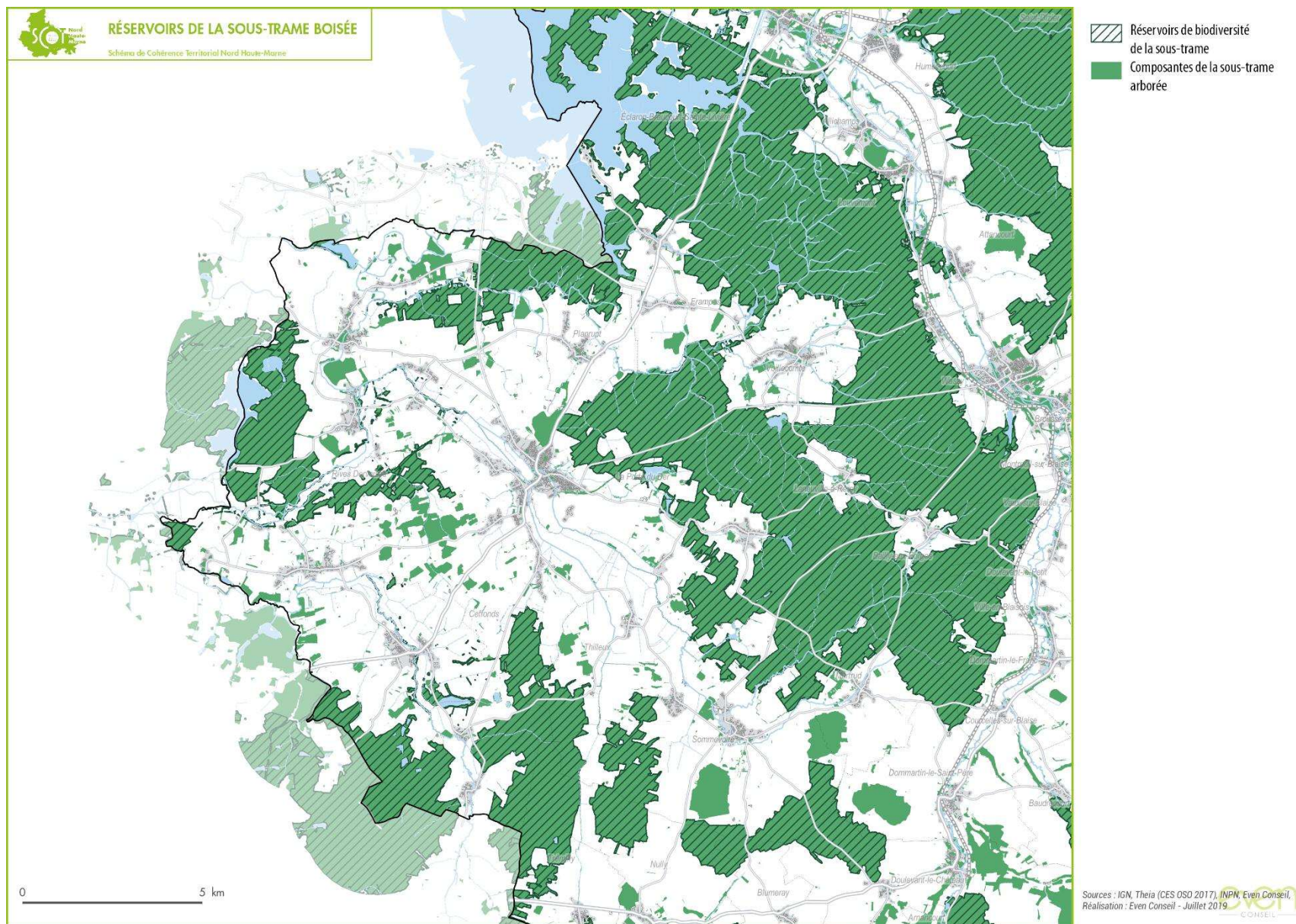
Ripisylve fournie aux abords de l'Ornel, espace relais pour la biodiversité

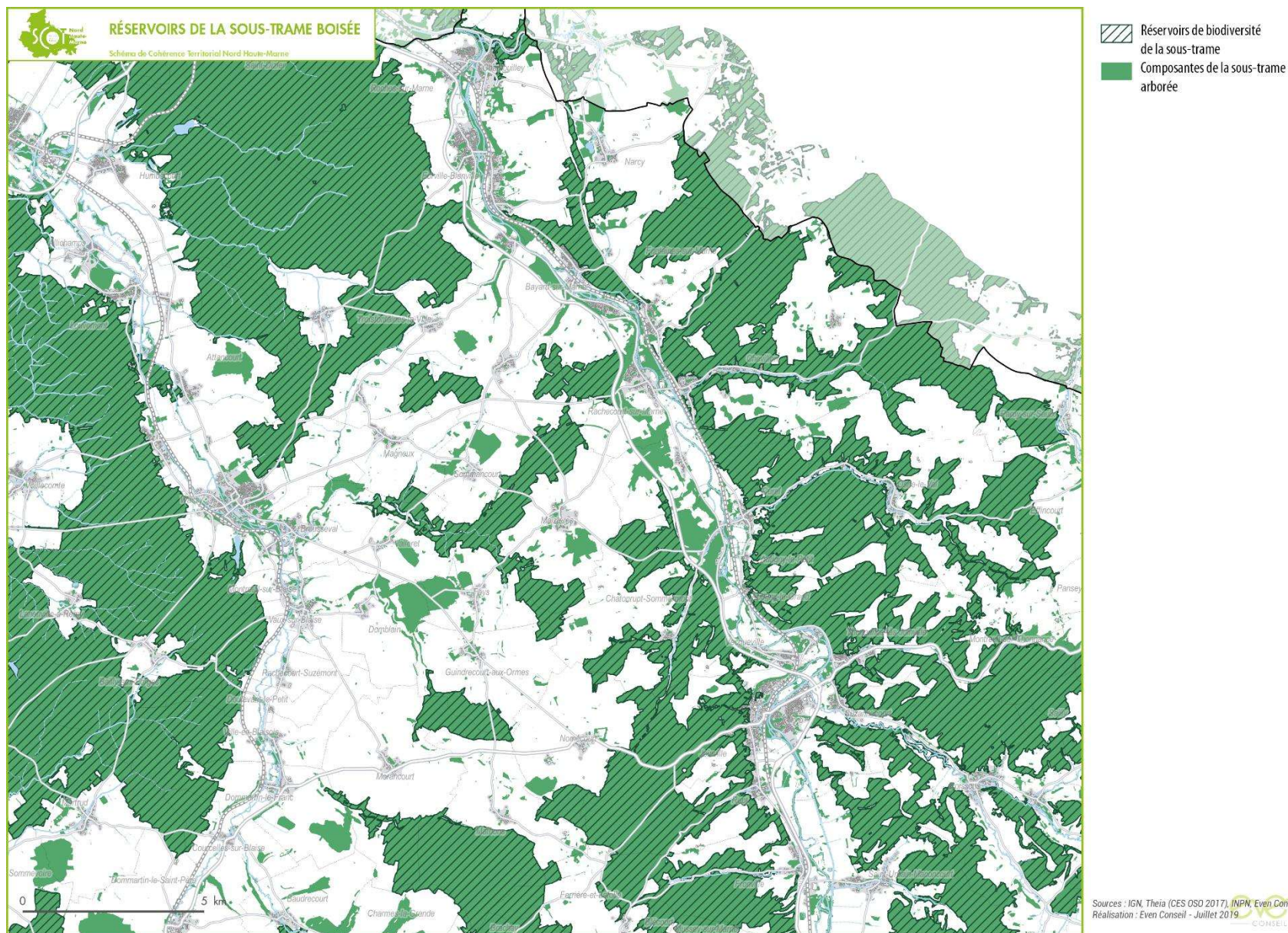
SOUS-TRAME DES MILIEUX BOISÉS : RÉSERVOIRS

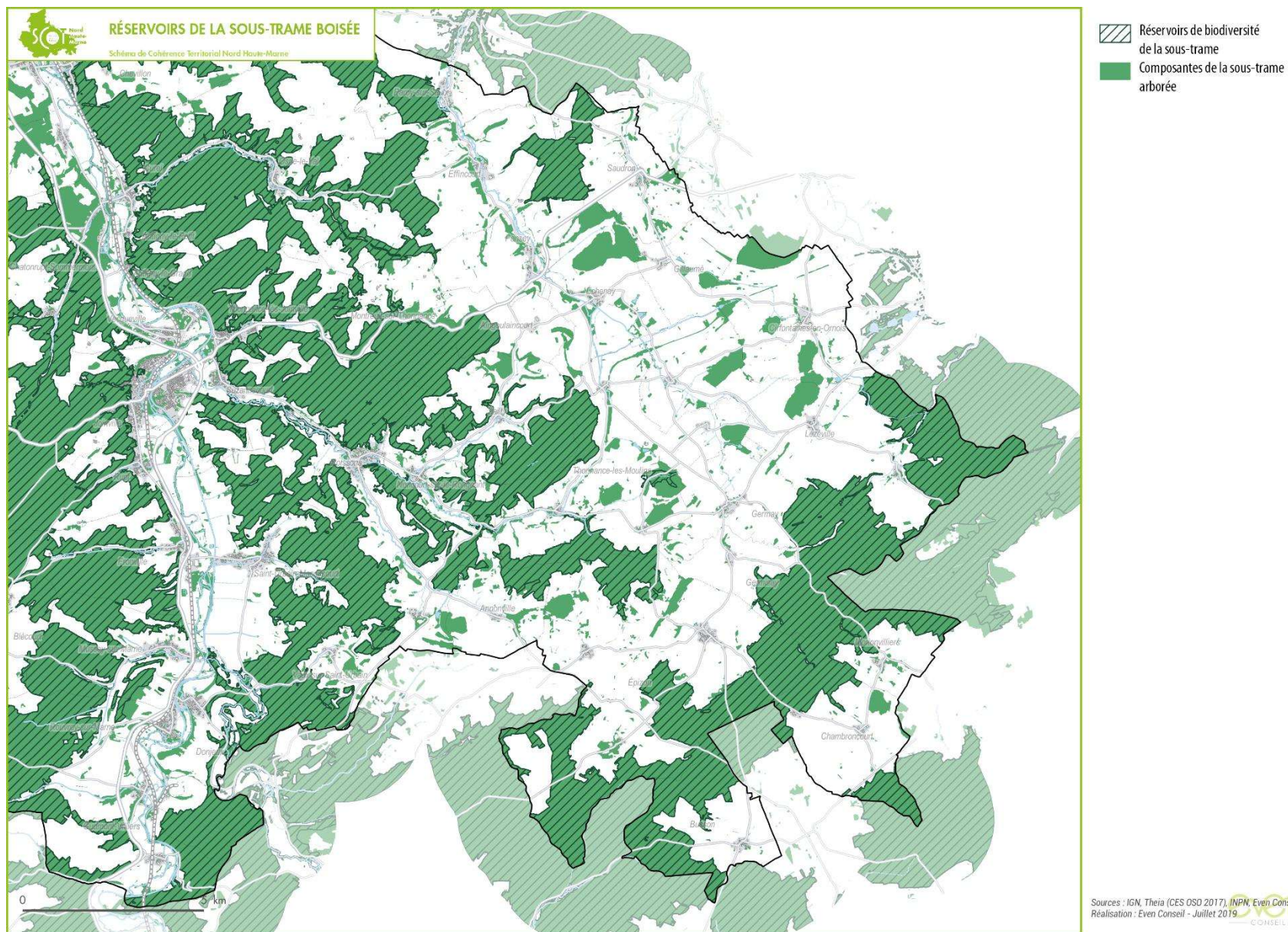
Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne

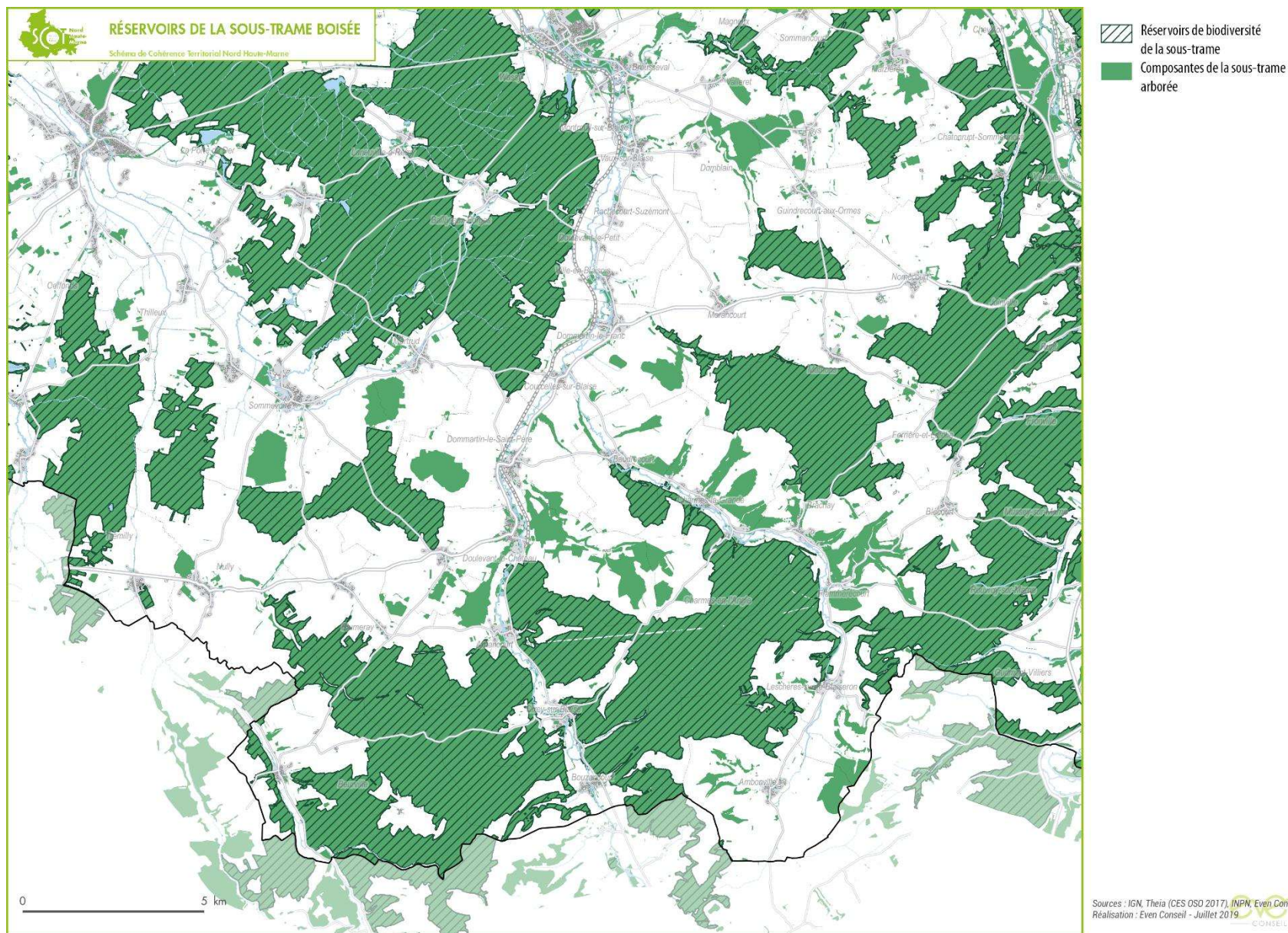












> Définition des corridors écologiques boisés

Une fois les réservoirs de biodiversité identifiés, la détermination des corridors écologiques de la sous-trame est réalisée à partir d'une méthode de « coût-dispersion », basée sur l'occupation du sol du territoire. Elle s'appuie sur la notion de perméabilité du milieu pour la faune, correspondant à l'attractivité de ce milieu pour une espèce donnée et à la facilité avec laquelle elle s'y déplace. Par exemple un boisement, très attractif, disposera d'un coefficient faible (1 dans le schéma ci-contre) permettant à l'espèce de facilement « se déplacer » dans le logiciel de traitement. Au contraire, un espace urbain répulsif se verra attribuer un coefficient important (par exemple 100 dans le schéma ci-contre), limitant fortement le « déplacement » de l'espèce dans le logiciel. Ce coefficient d'attractivité/répulsion est adapté en fonction des caractéristiques et besoins des espèces de chaque sous-trame écologique.

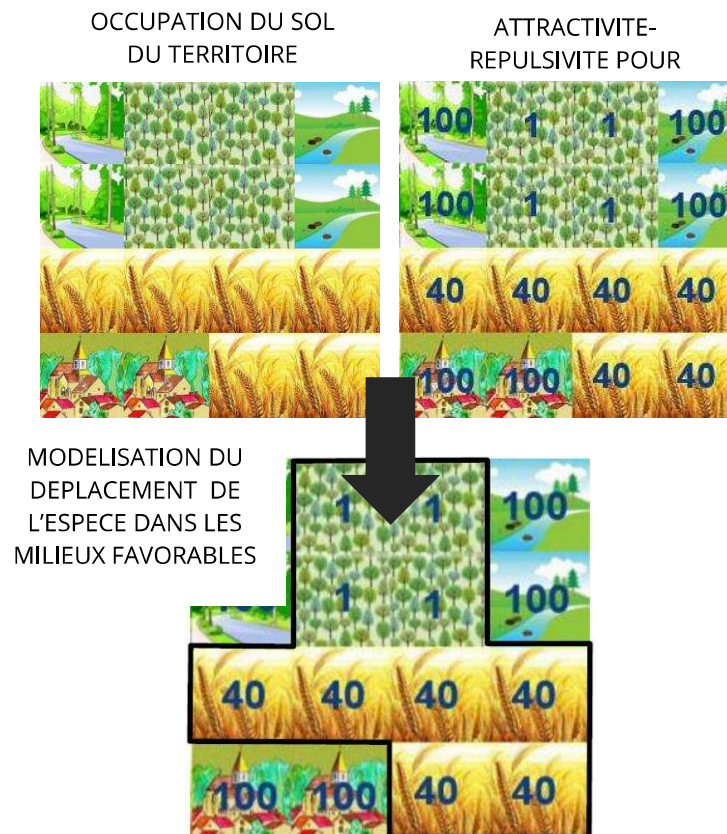
La modélisation permet ainsi de cartographier la partie du territoire accessible, à partir des réservoirs de biodiversité et en fonction de l'occupation du sol, aux espèces faunistiques caractéristiques de la sous-trame choisie appelées « espèces-cibles ». La méthode intègre donc de fait les éléments relais d'intérêt pour la biodiversité comme secteurs très favorables facilitant le déplacement, et les éléments fragmentants (infrastructures, zones urbanisées, ...) comme non favorables voire répulsifs.

Afin d'assurer une modélisation le plus réaliste possible, 3 espèces-cibles sont sélectionnées par sous-trame : une ou deux ubiquistes relativement communes, et une espèce patrimoniale spécifique du territoire ou de la région. Au-delà d'espèces au sens strict, c'est plutôt le comportement de déplacement de groupes faunistiques inféodés aux milieux de la sous-trame qui sont étudiés. Ainsi pour la sous-trame boisée, les espèces cibles sélectionnées sont les suivantes :

- Espèce ubiquiste à grande distance de dispersion de type grand mammifère (le Cerf d'Europe par exemple)
- Espèce ubiquiste à distance de dispersion moins importante : mammifère de moyenne taille type renard ;
- Espèce spécifique au territoire : le chat forestier.

Les secteurs les plus favorables aux déplacements des espèces-cibles sont ainsi modélisés par géotraitement, et dessinent les continuums de déplacement de

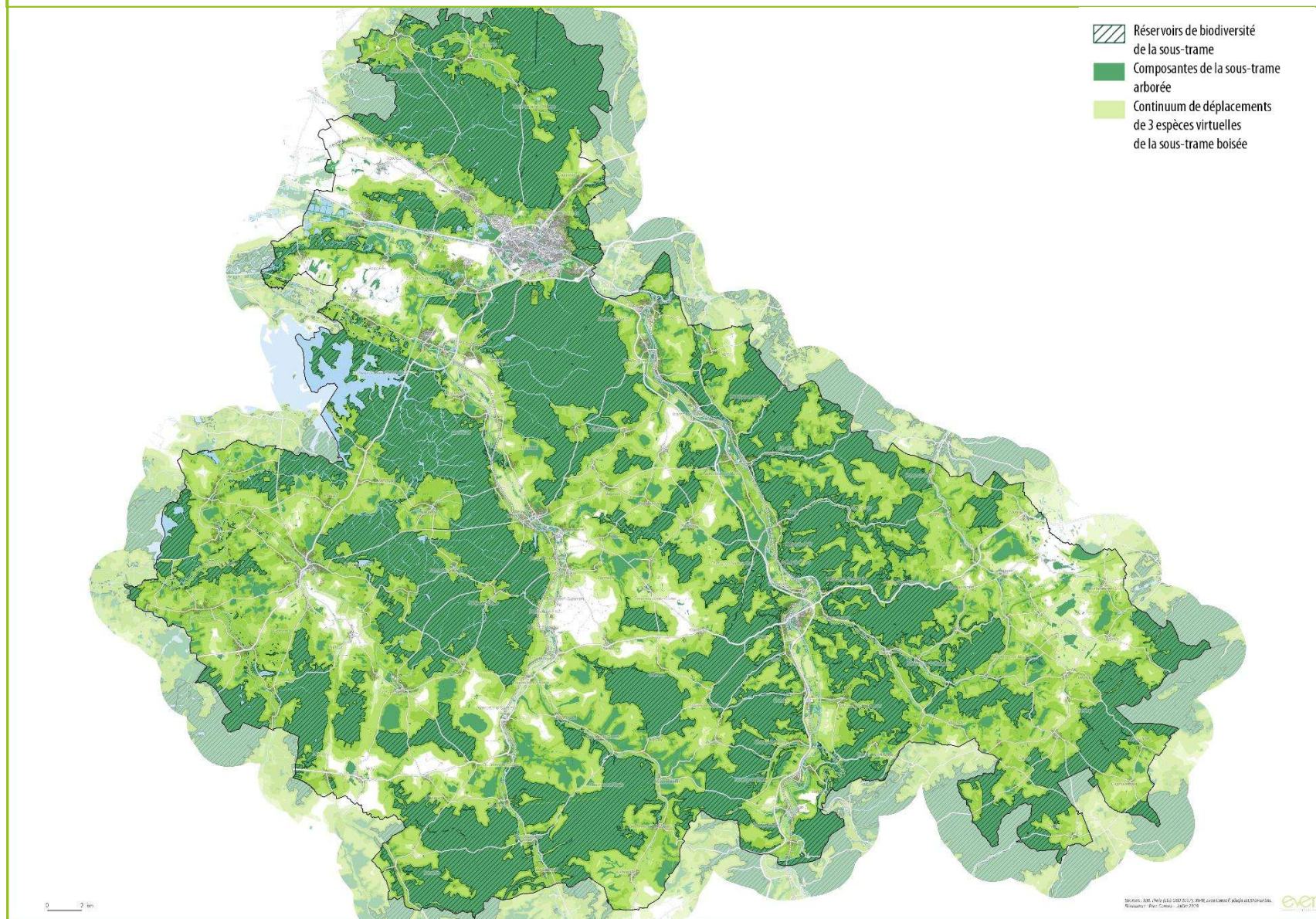
l'espèce sur le territoire. La superposition des cartes de continuum en une représente ainsi l'aisance avec laquelle la majorité des espèces de la sous-trame se déplace, venant localiser les corridors écologiques. Une fois les corridors écologiques déterminés, une comparaison avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est réalisée afin de s'assurer de la cohérence des documents et des résultats de la modélisation.

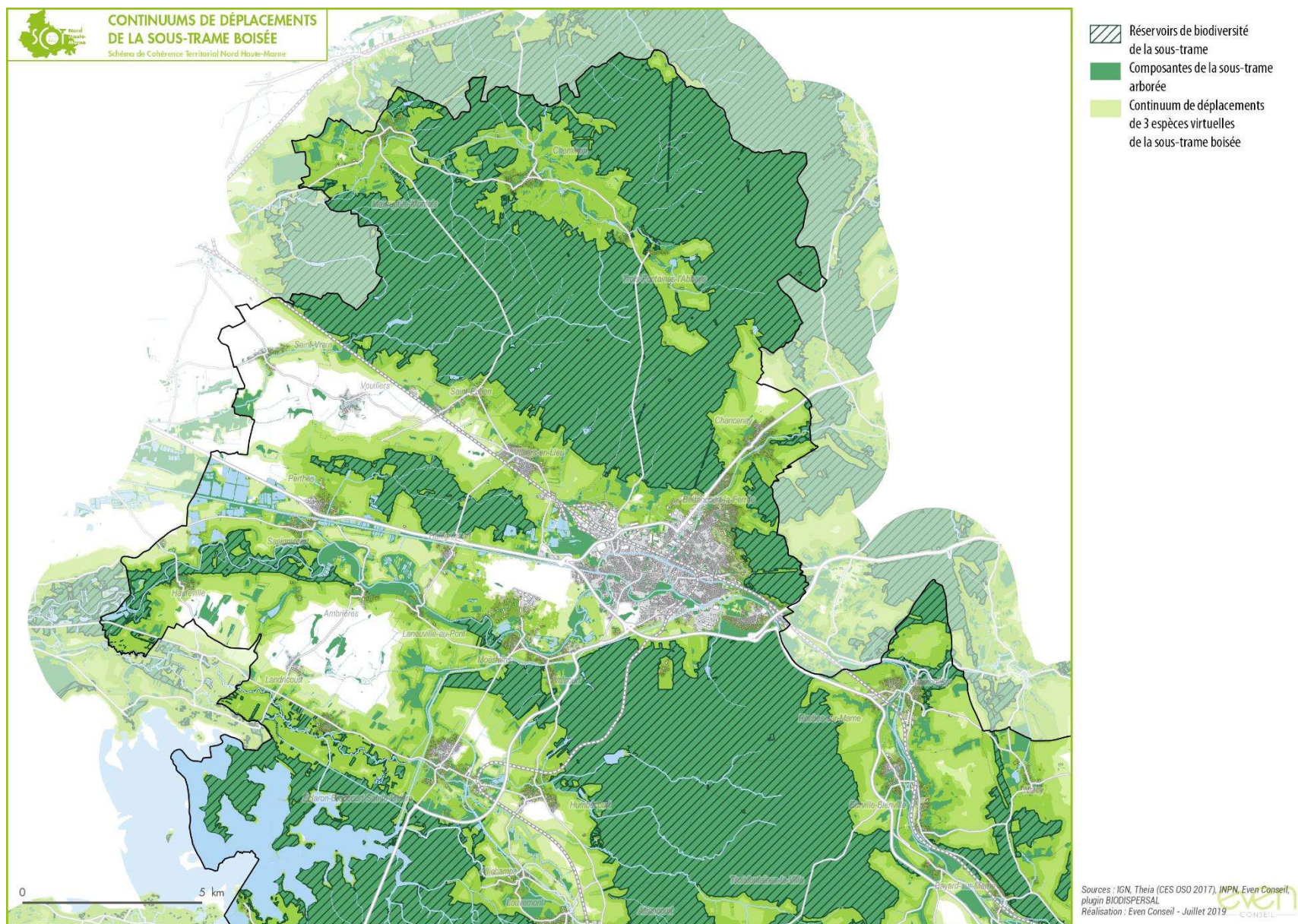


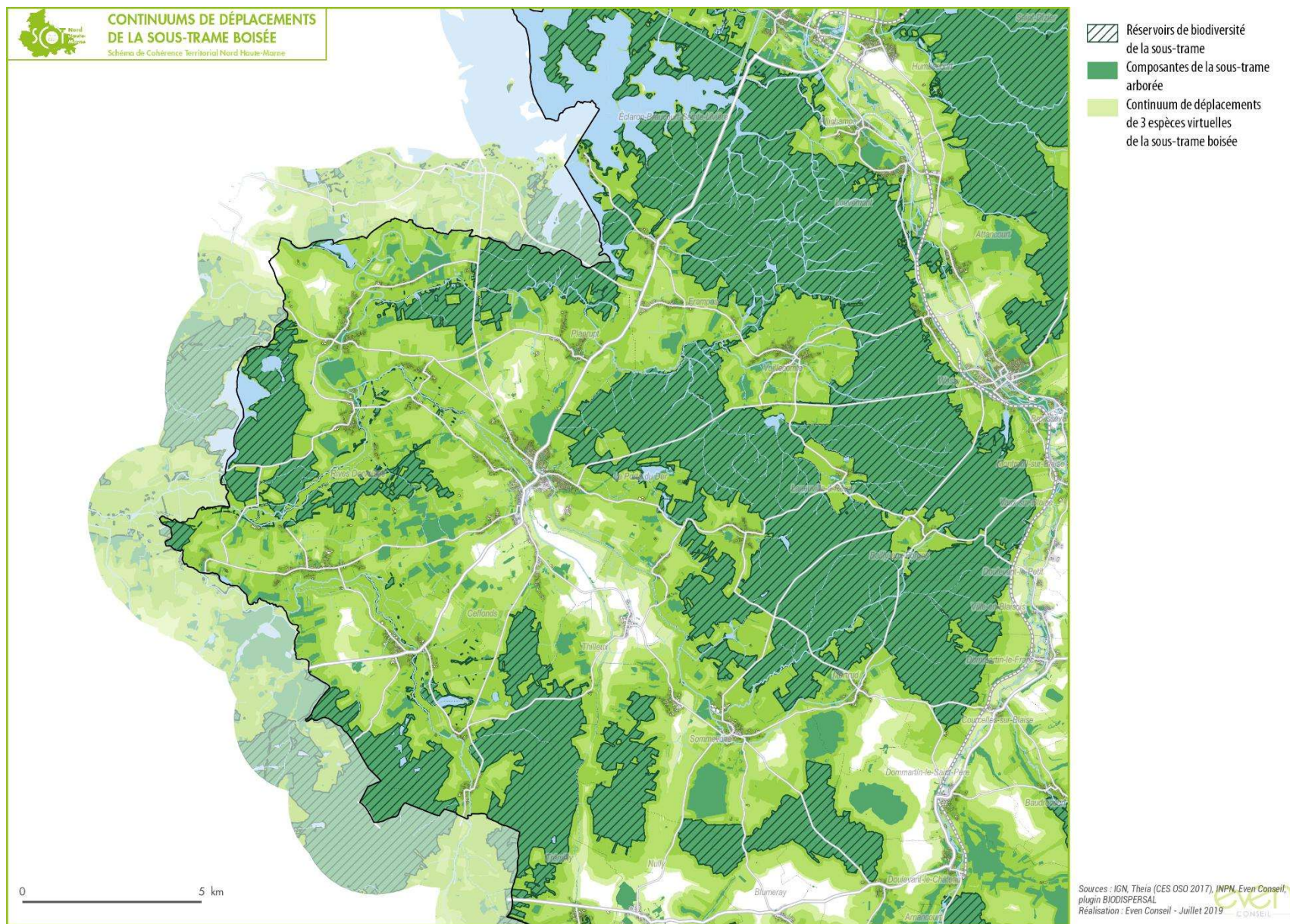
Fonctionnement de la méthode de modélisation des déplacements de la biodiversité en fonction de la « répulsivité » de chaque milieu (Source – IRSTEA)

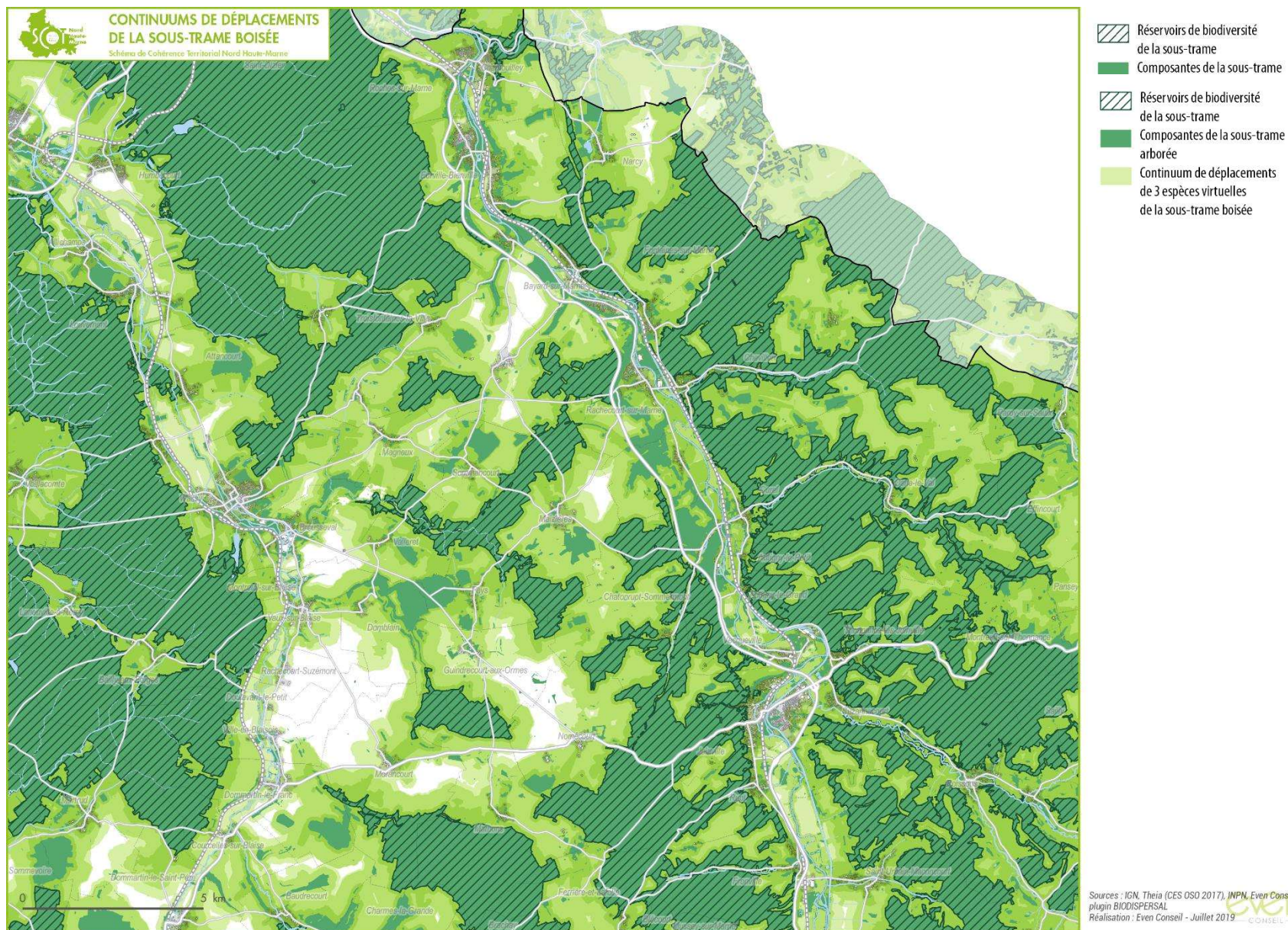
Sous-trame des milieux boisés : continuums de dispersion

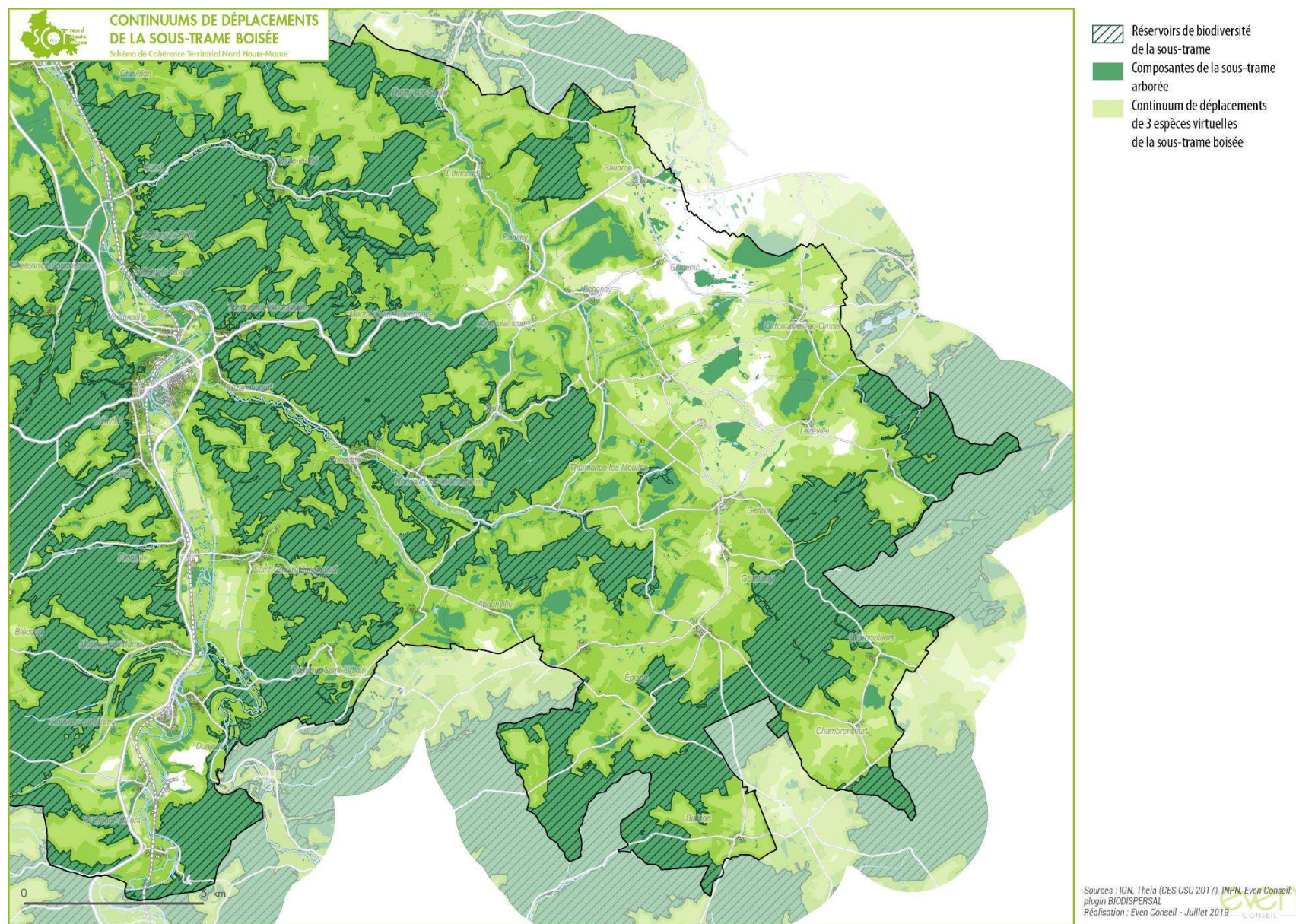
Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne

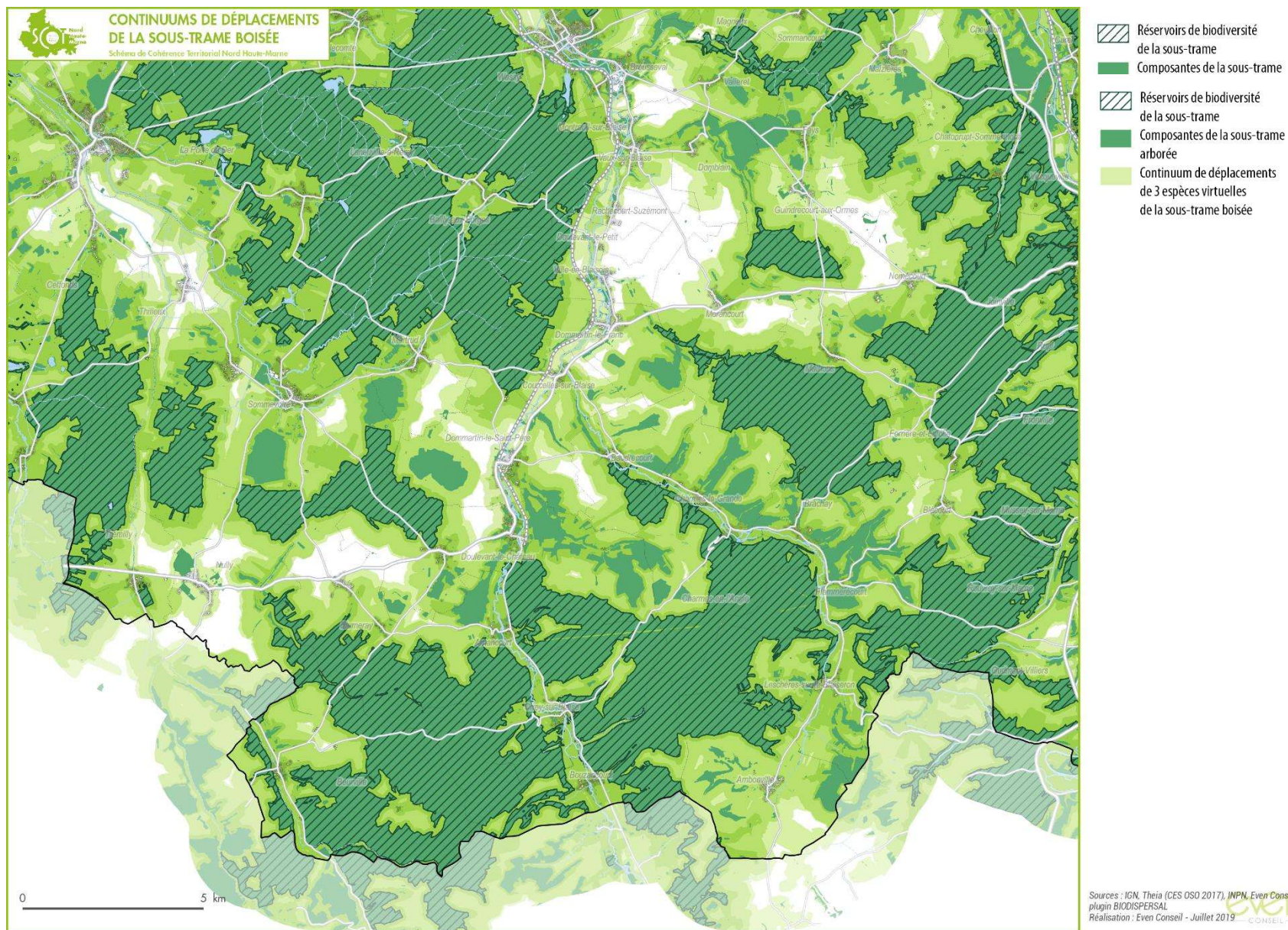






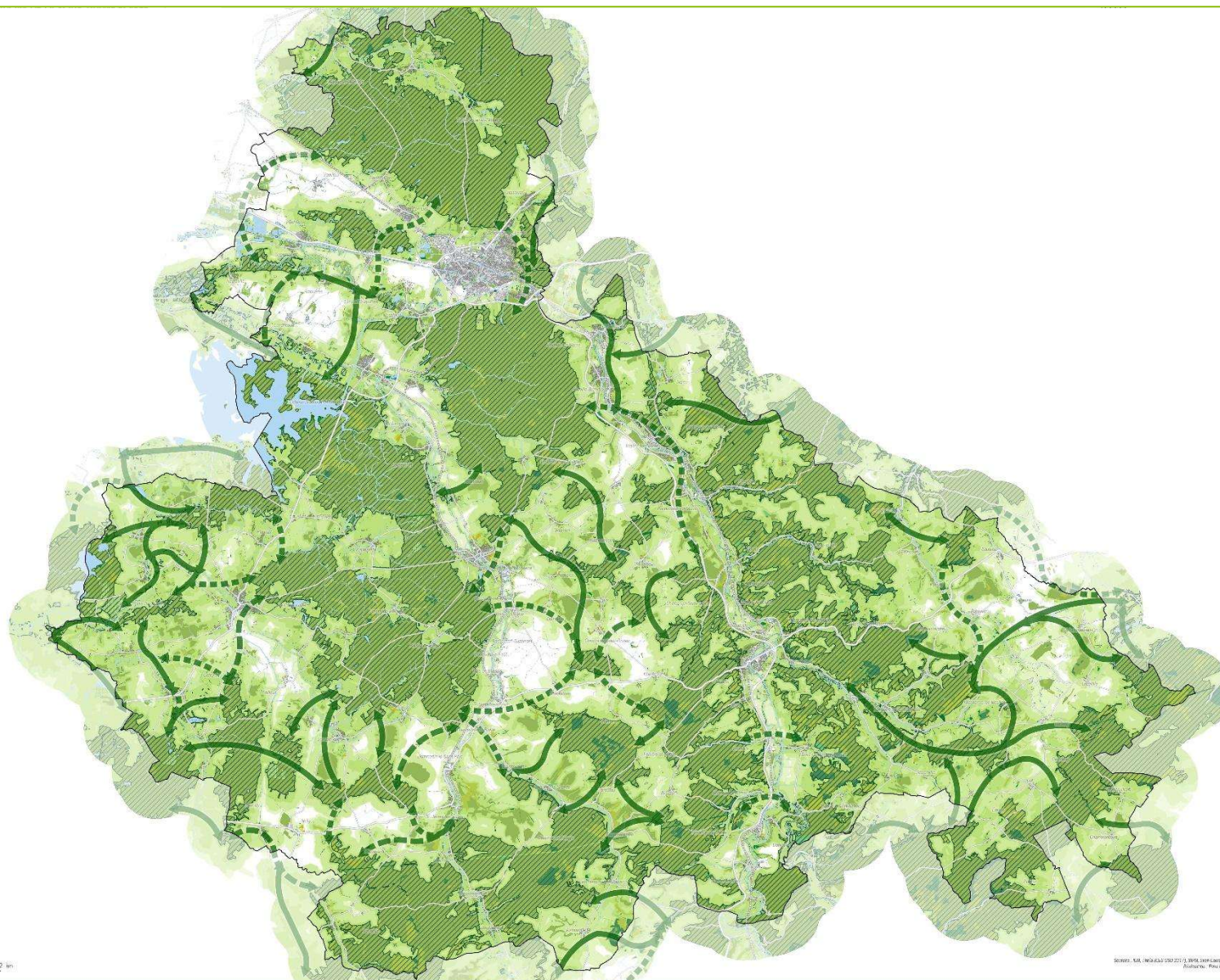






Sous-trame des milieux boisés : corridors écologiques

Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne



-  Réservoirs de biodiversité de la sous-trame
-  Continuum de déplacements de 3 espèces virtuelles de la sous-trame boisée

Corridors écologiques :

-  Fonctionnels
-  A renforcer
-  A restaurer

Composantes de la sous-trame :

-  Bois
-  Forêt fermée de conifères
-  Forêt fermée de feuillus
-  Forêt fermée mixte
-  Forêt ouverte
-  Haie
-  Lande ligneuse
-  Peupleraie
-  Verger
-  Vigne

0 2 km

SCOT Nord Haute-Marne 2015-2021
Schéma de Cohérence Territoriale
Document d'Orientation
Régional
2015

3.1. Une sous-trame des milieux ouverts fragile et menacée à développer

Une partie du territoire de Nord Haute-Marne est occupé par de vastes espaces ouverts, rassemblant les plaines et plateaux cultivés, et des formations herbacées. Les milieux ouverts présentent un intérêt écologique particulier et parsèment le territoire sous forme de prairies naturelles et pâturées, de pelouses humides ou sèches, ainsi que d'espaces en friche ou en mutation au sein de l'enveloppe urbaine. Il existe par ailleurs une interaction et une complémentarité forte entre milieux ouverts et forestiers du territoire, dont les interfaces sont particulièrement riches en biodiversité à préserver.

Ces milieux semi-naturels et en particulier les prairies, sont vulnérables car ils dépendent des activités humaines pour leur entretien, et essentiellement de l'activité agricole. Les formations herbacées tendent à disparaître progressivement en l'absence d'entretien sous l'évolution naturelle des paysages vers les boisements par enfrichement et fermeture des milieux.

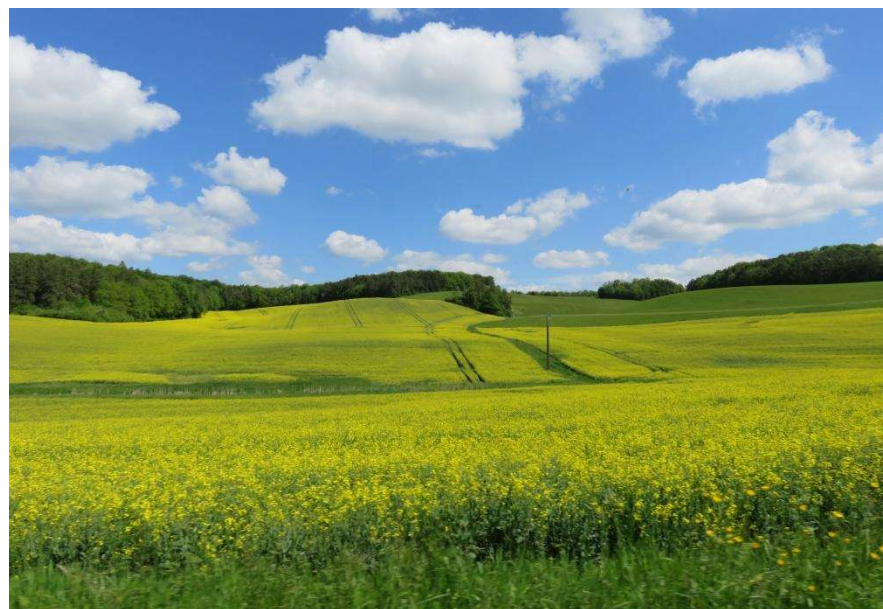
Néanmoins, elles subissent de fortes pressions de l'urbanisation et des activités agricoles, avec notamment un agrandissement des parcelles cultivées qui menace les prairies en fond de vallée. Les habitats ouverts sont ainsi en raréfaction du fait de l'étalement urbain linéaire et de nouvelles pratiques agricoles. Ils présentent donc un enjeu de préservation important dans la définition du projet de SCoT.



Cuivré des marais (Lycaena dispar) et Grande pimpernelle (Sanguisorba officinalis)



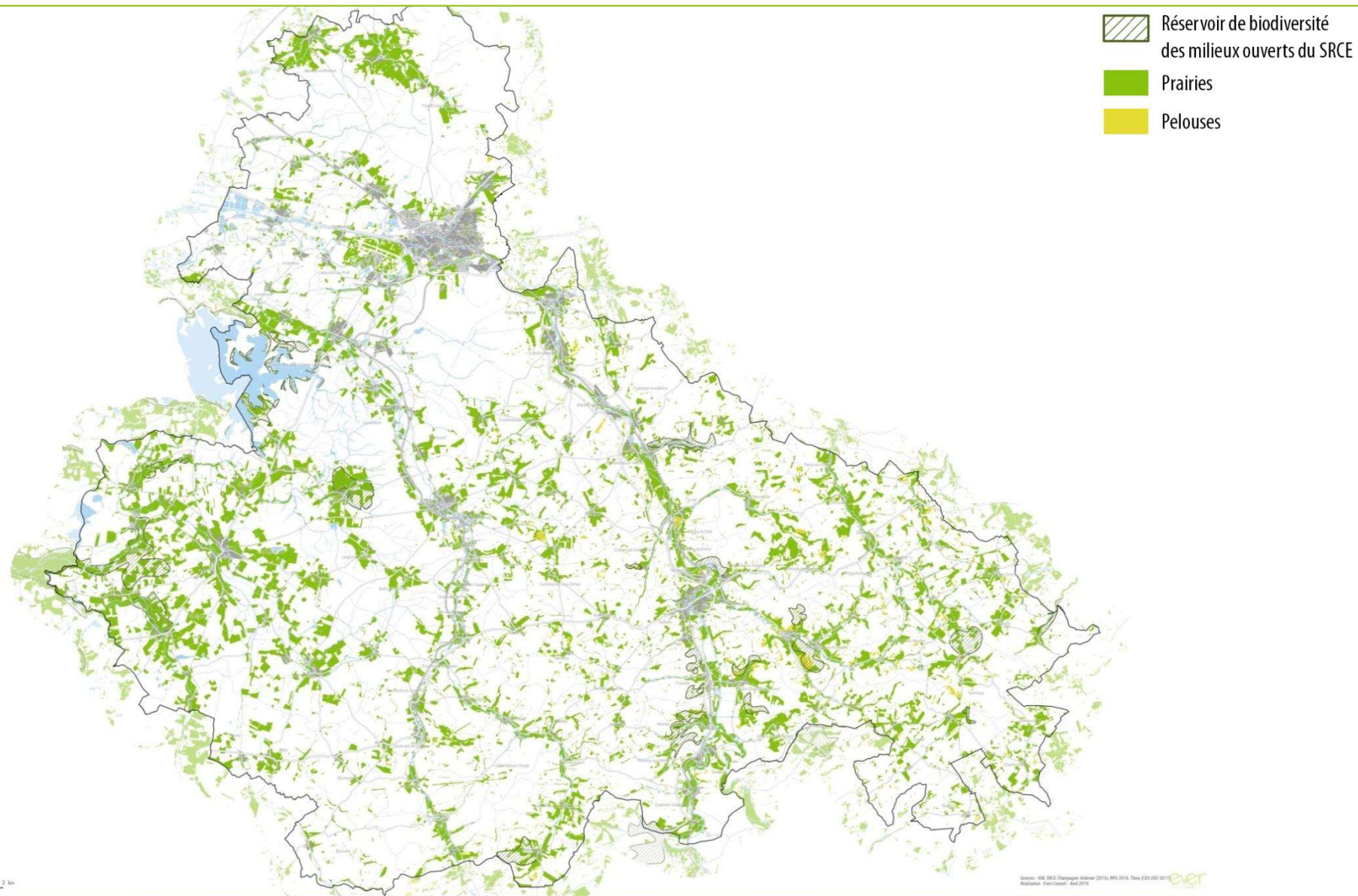
Prairies au contact d'espaces boisés à Saint Dizier

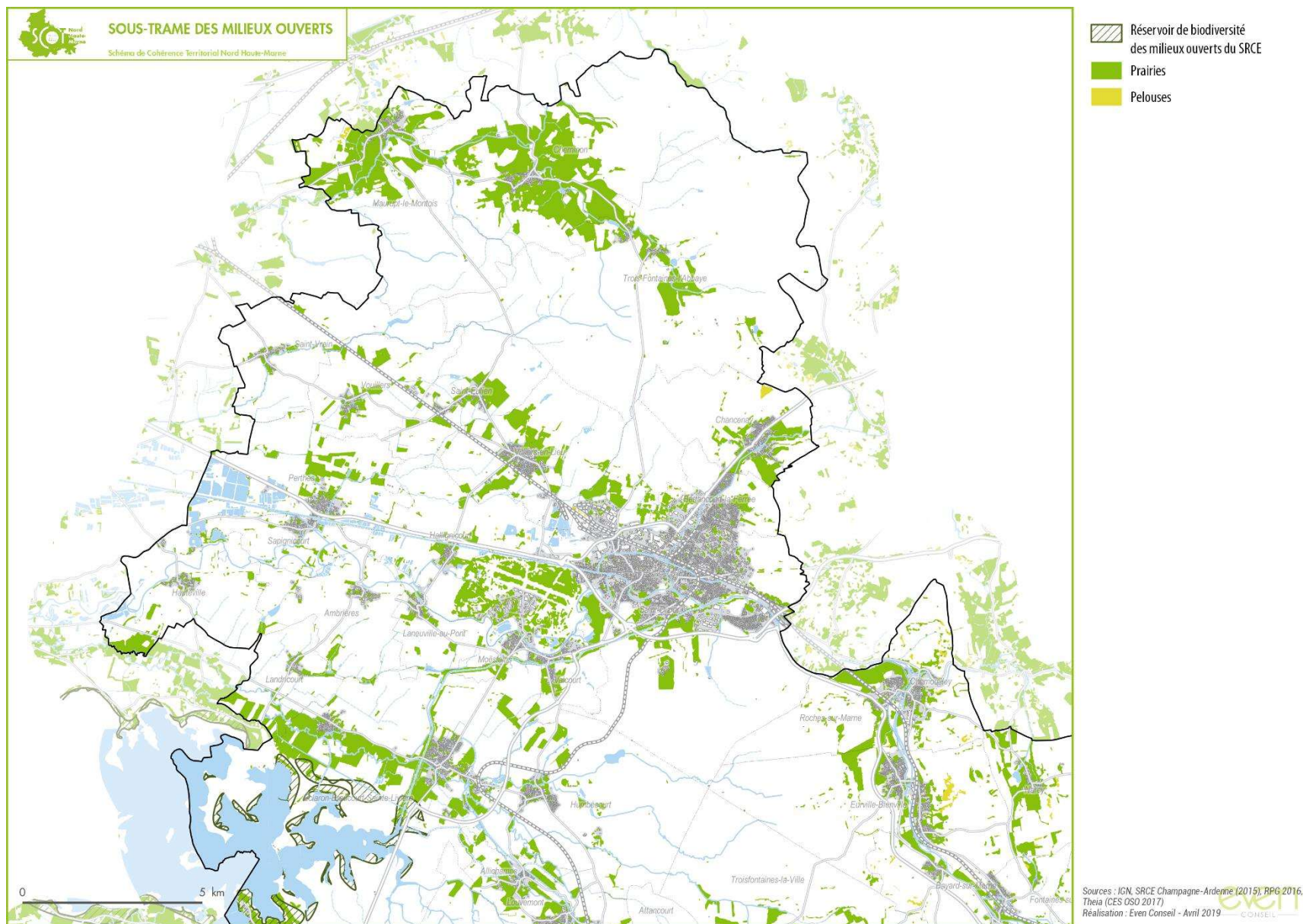


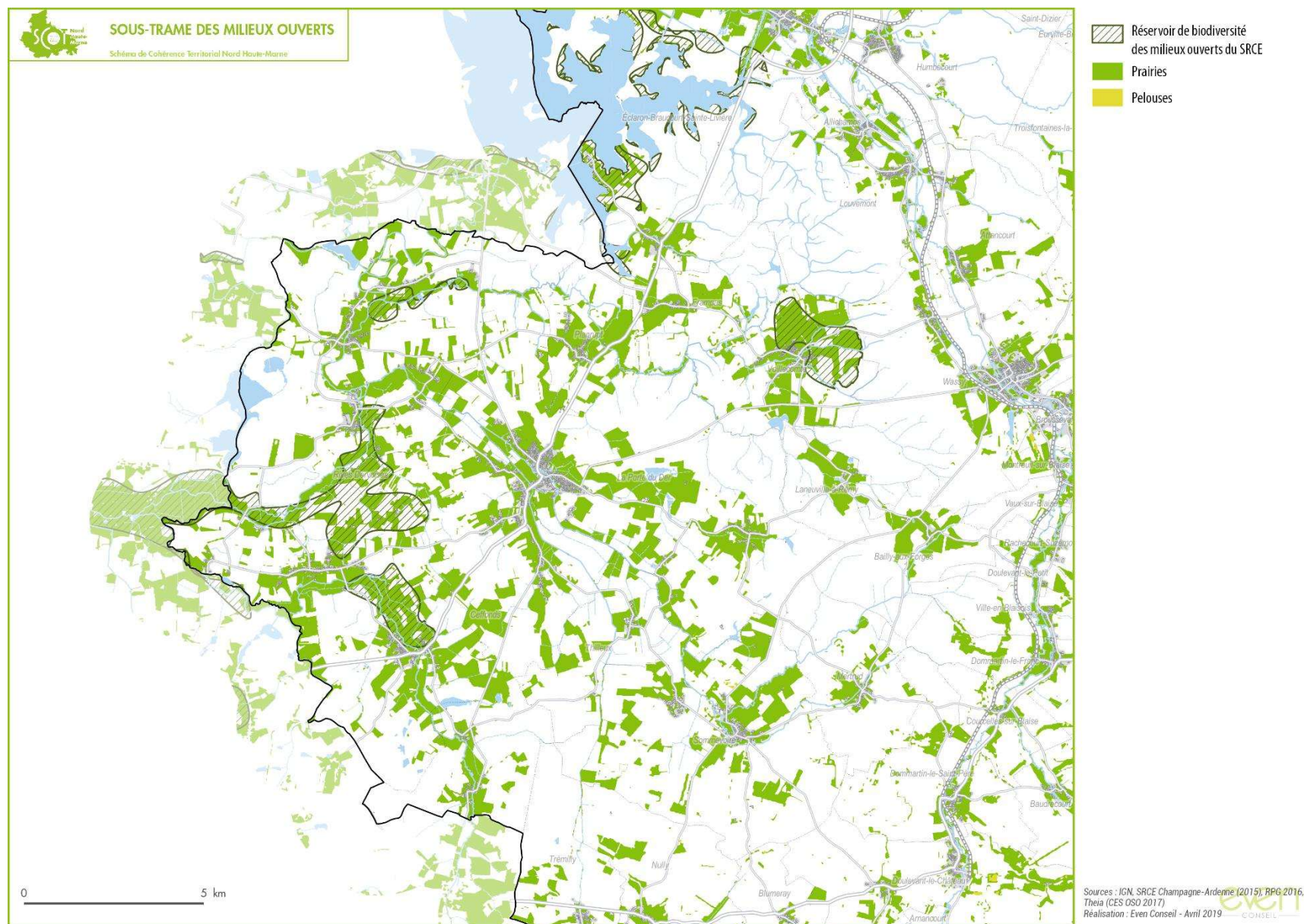
Prairie de colza à Annonville, au contact de boisements (source : Even Conseil)

Sous-trame des milieux ouverts : composantes et réservoirs

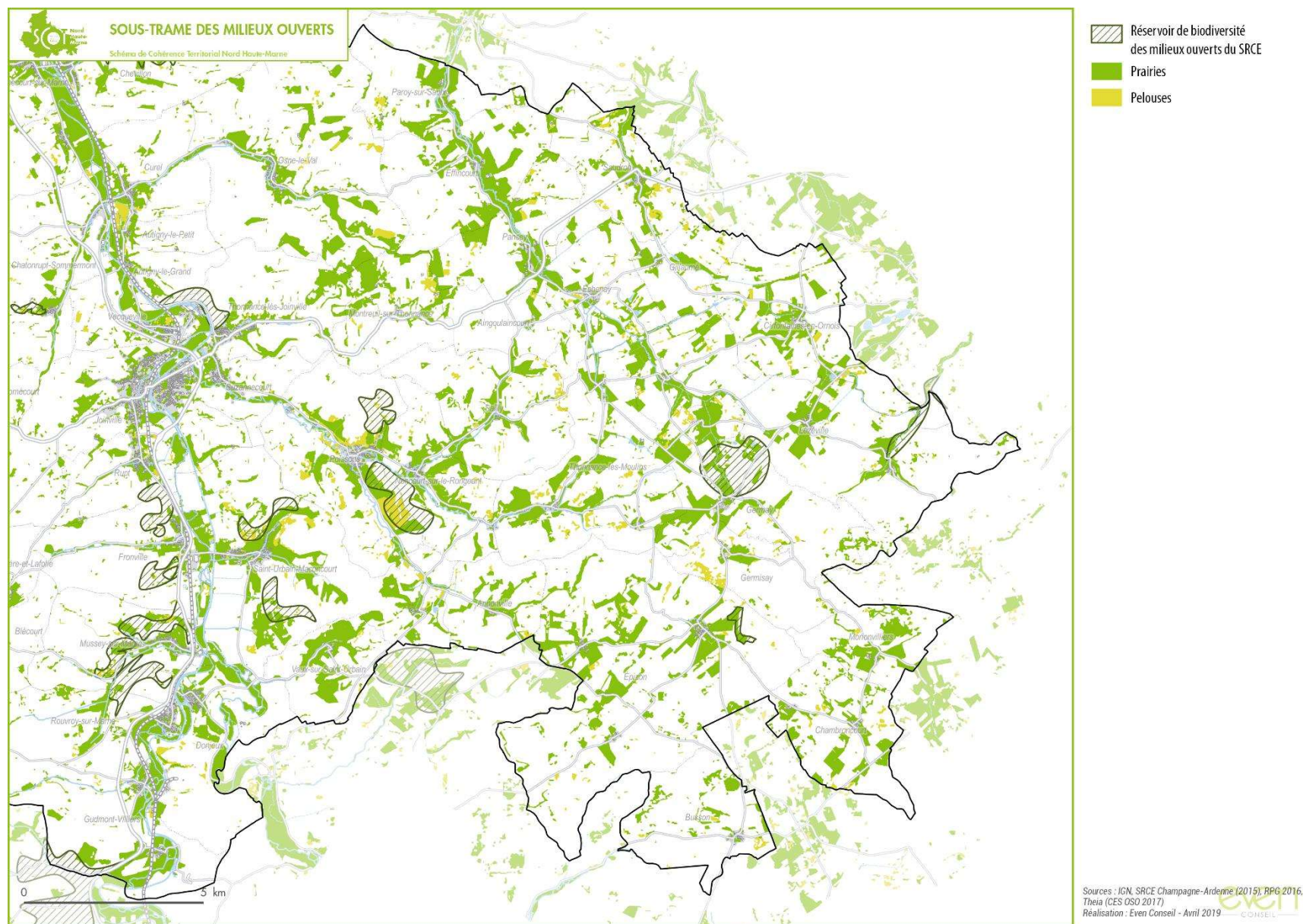
Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne

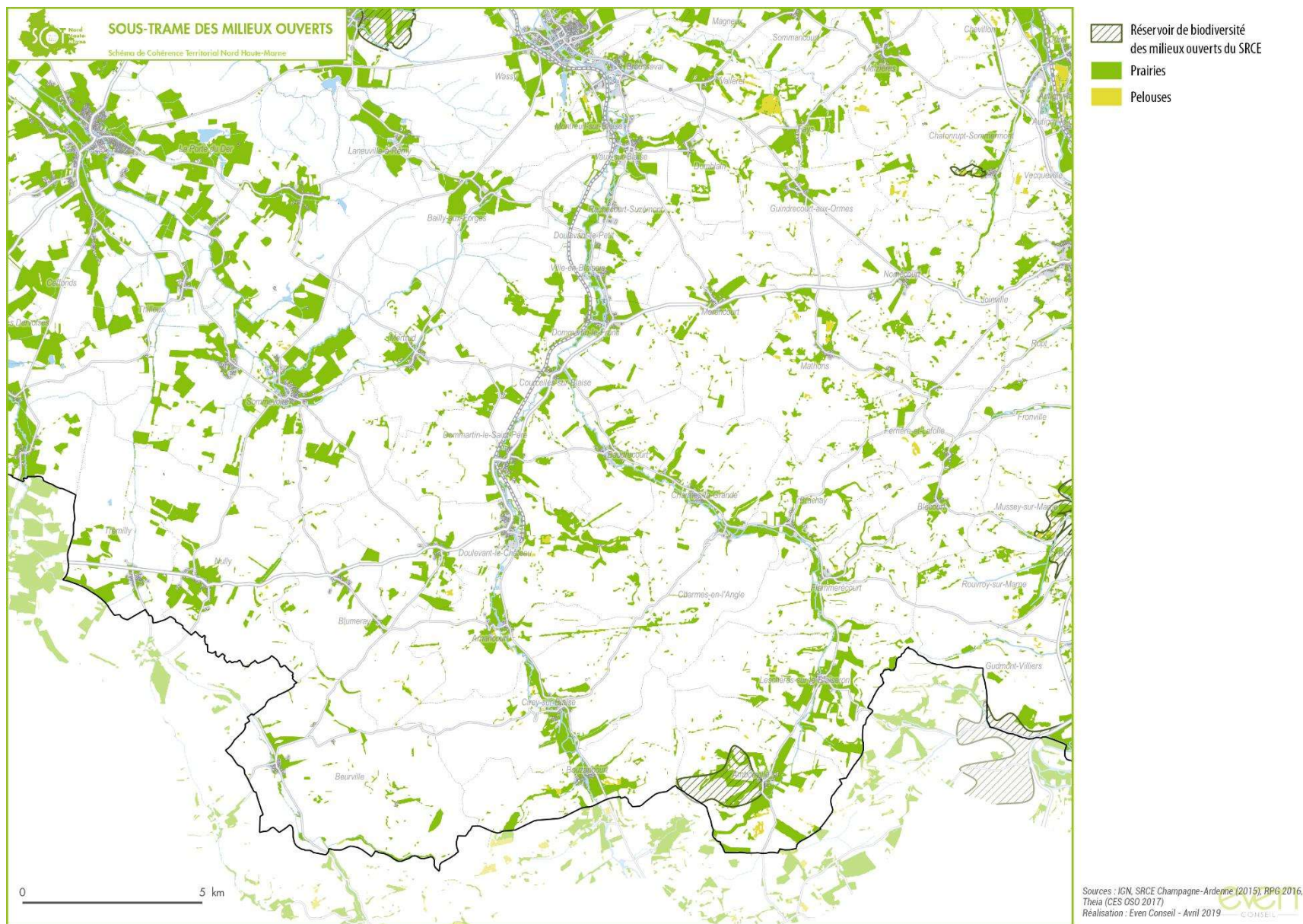












> Définition des réservoirs de biodiversité

Très présentes sur le territoire, les prairies, pelouses milieux herbacés de Nord Haute-Marne sont relativement morcelés mais dessinent tout de même des continuités d'intérêt majeur pour la biodiversité, en lien étroit avec le réseau hydrographique. Les milieux ouverts localisés dans un périmètre d'inventaire et de protection de la biodiversité sont automatiquement classés réservoirs de biodiversité.

Un critère de sélection supplémentaire permet d'intégrer les milieux ouverts installés sur les plaines et plateaux, entre les vallées. Le recours à un géotraitement permet d'identifier les ensembles prairiaux cohérents et/ou assurant une fonctionnalité écologique dans la sous-trame.

> Détermination des corridors écologiques ouverts

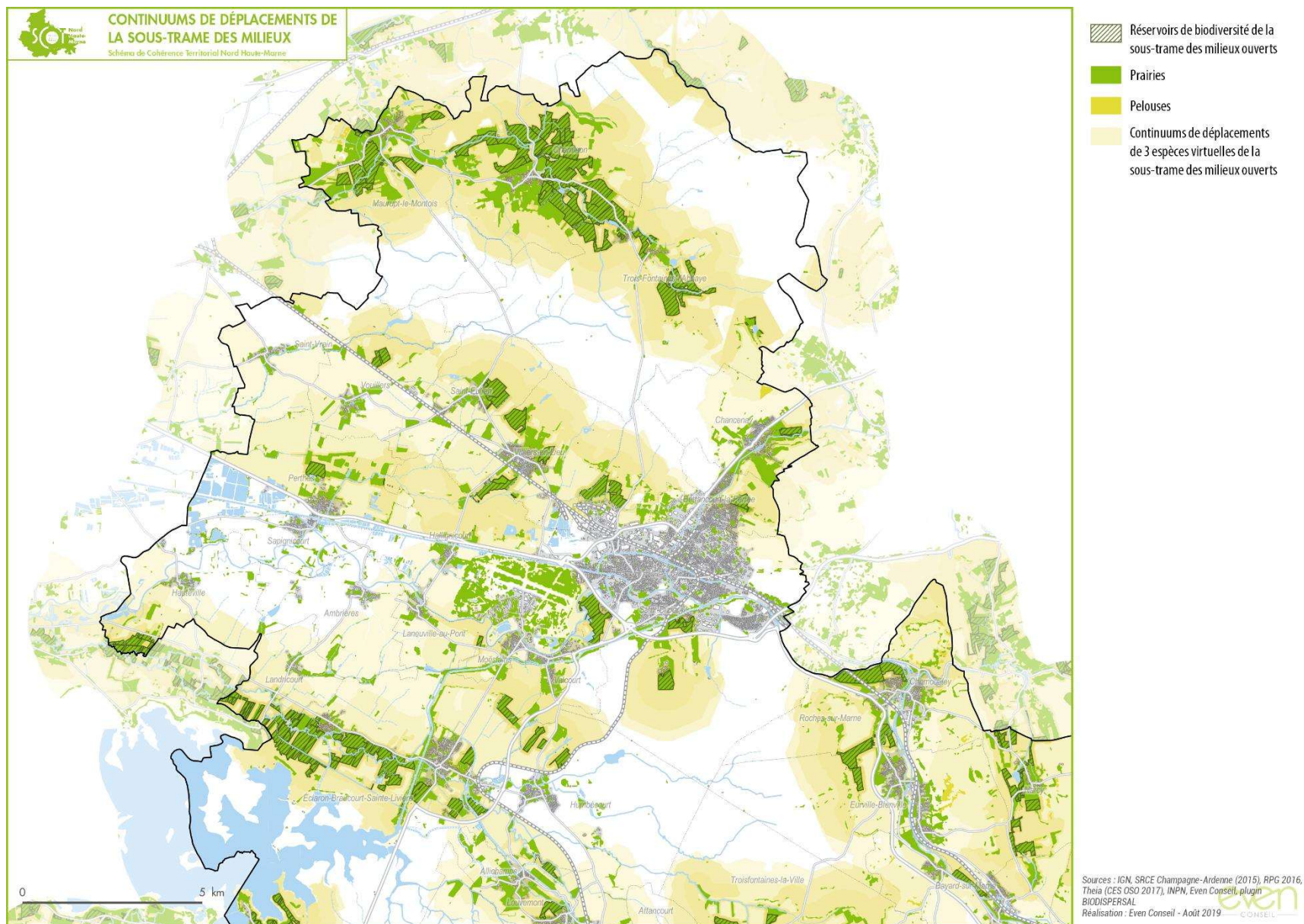
De la même manière que pour la sous-trame boisée, la détermination des corridors écologiques de la sous-trame des milieux ouverts s'appuie sur la méthode « coût-dispersion » et une modélisation géomatique.

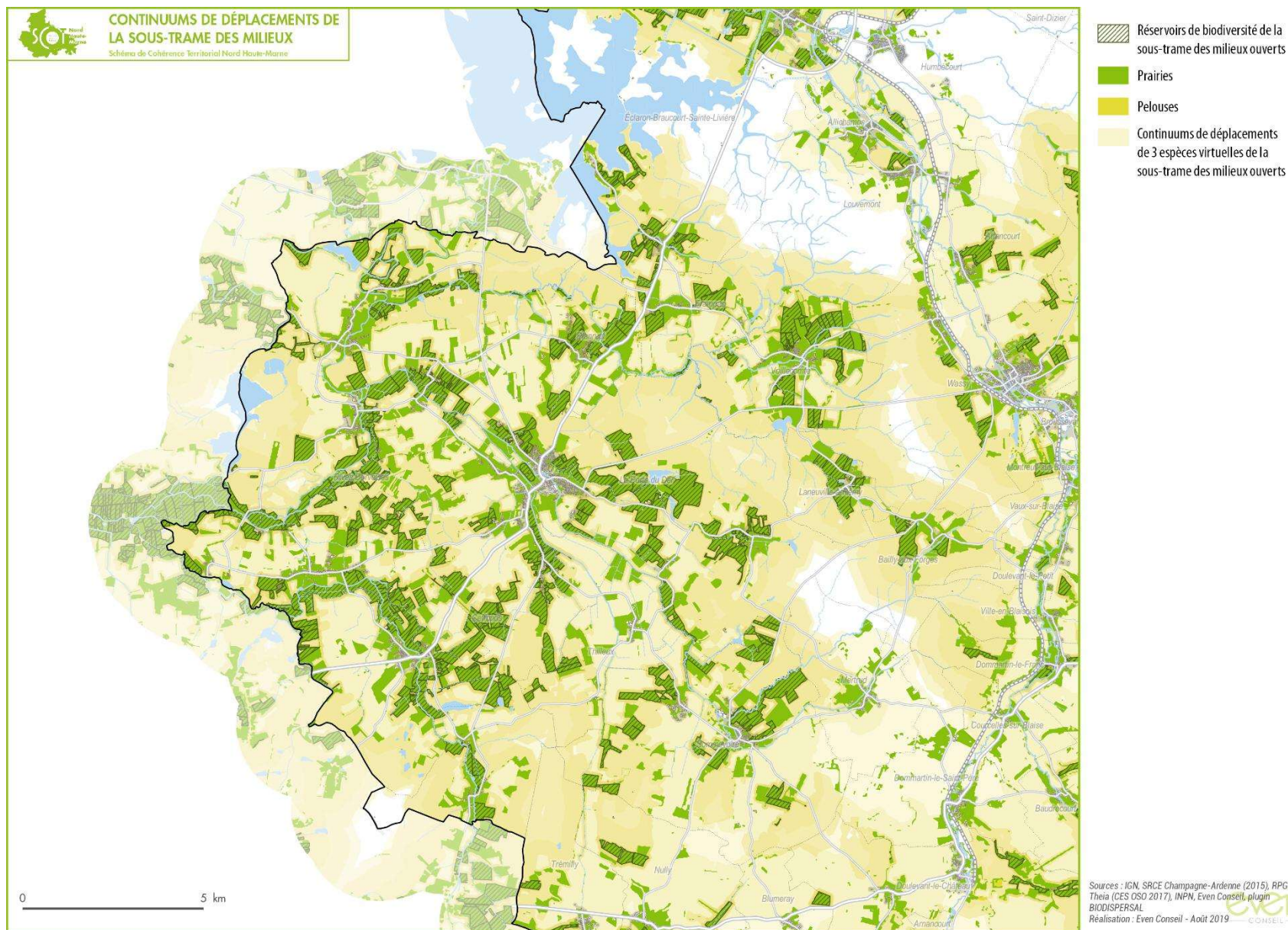
Les espèces cibles sélectionnées pour la sous-trame sont les suivantes :

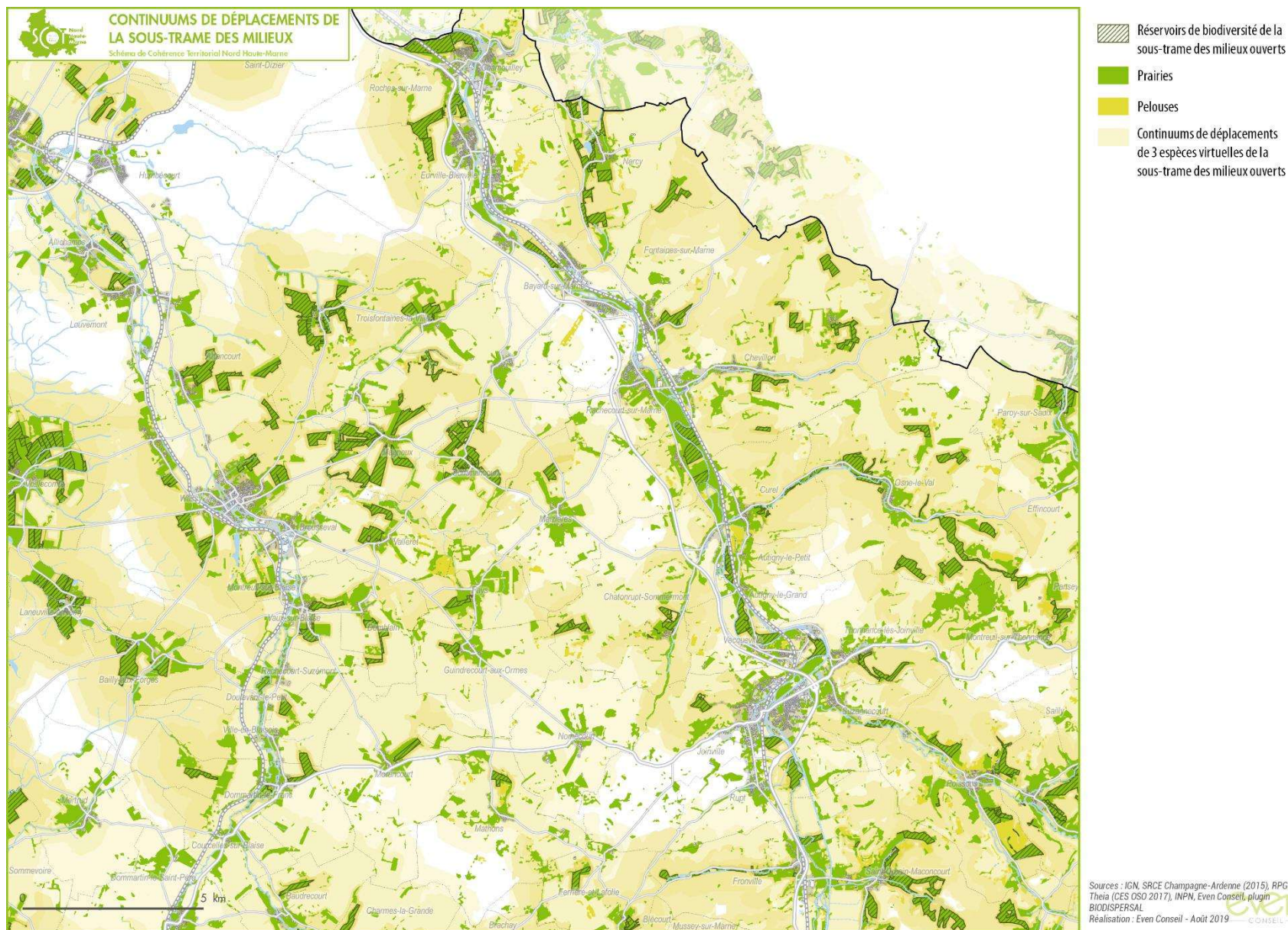
- Espèce ubiquiste à grande distance de dispersion : petit à moyen mammifère ;
- Espèce ubiquiste à distance de dispersion moins importante : reptile ;
- Espèce spécifique au territoire : papillon de type Rhopalocère (l'Azuré du Serplolet).

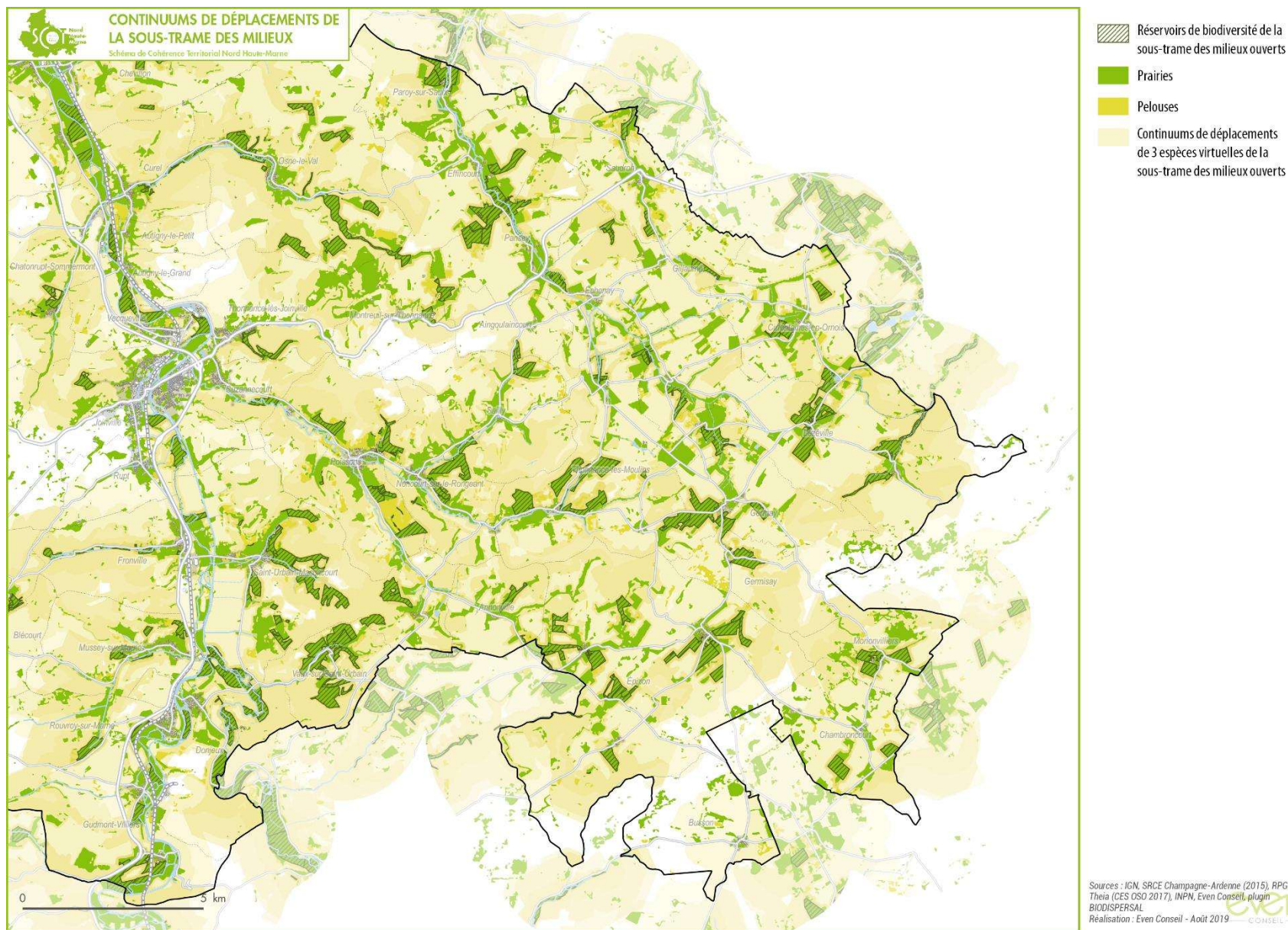
Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne

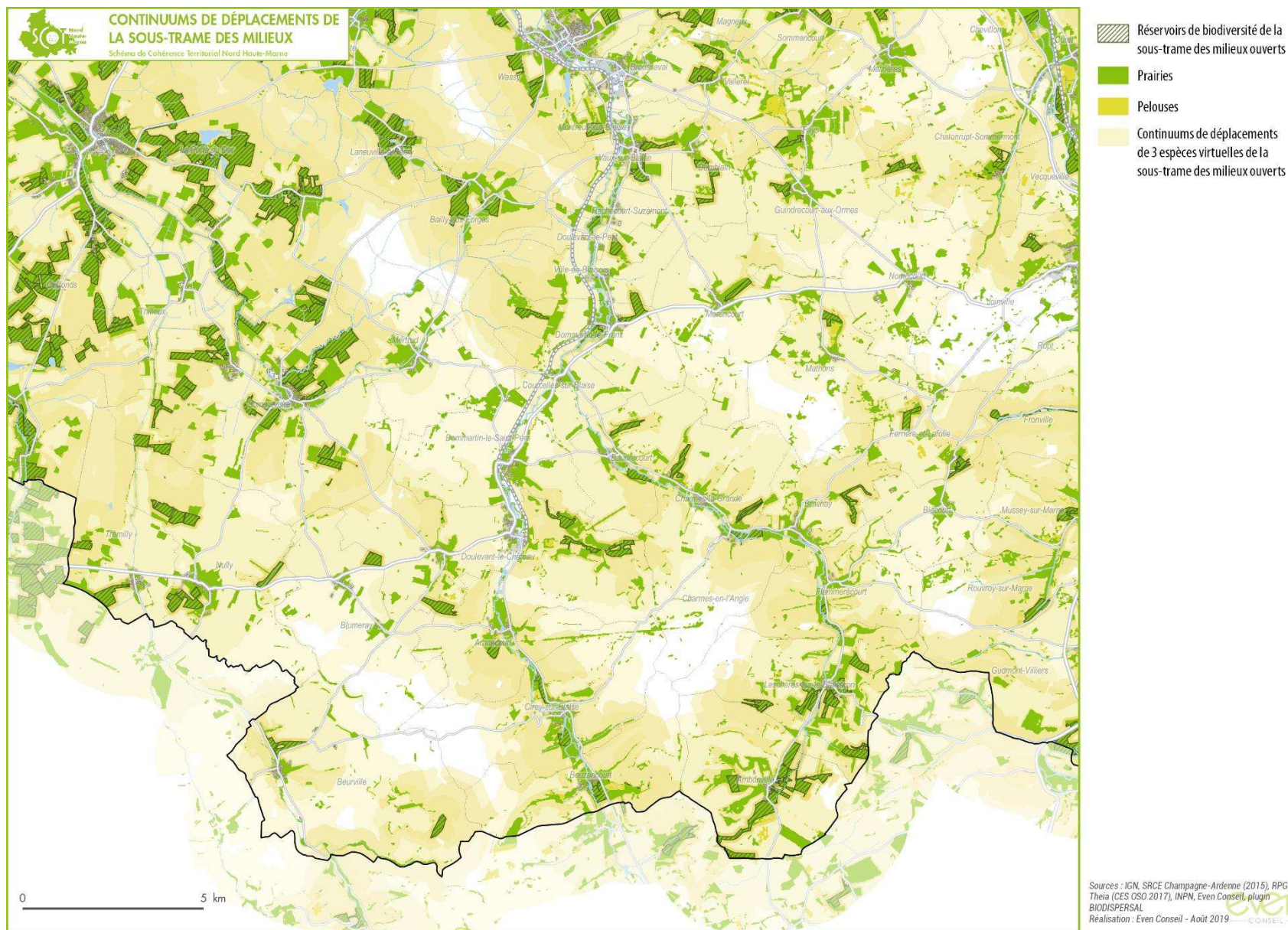






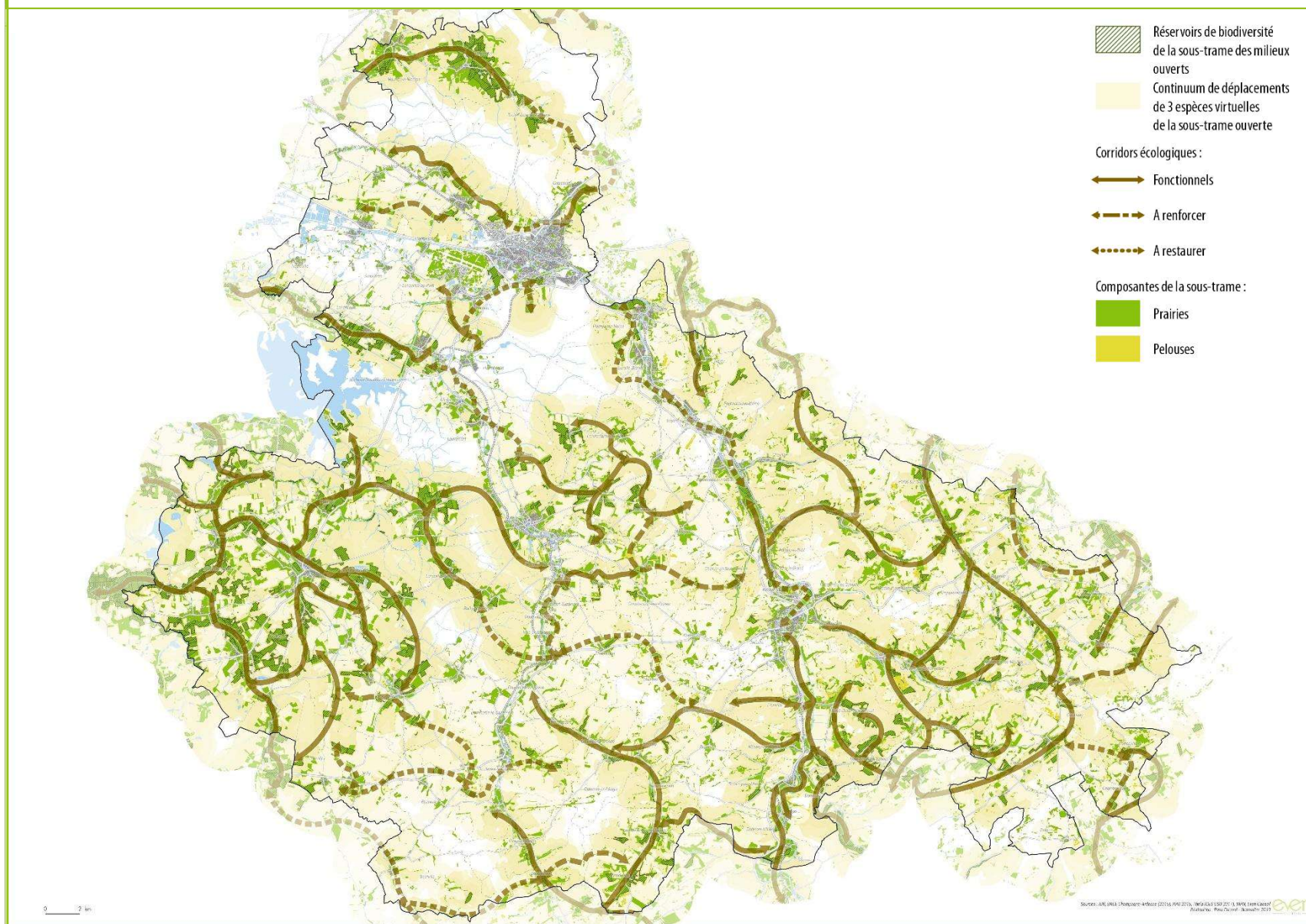






Sous-trame des milieux ouverts : corridors écologiques

Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne



3.2. Une sous-trame des milieux humides omniprésente mais fragile, à préserver

Innervé d'un chevelu hydrographique particulièrement dense, les espaces naturels du territoire se démarquent par la présence de vastes zones humides concentrées le long des grandes vallées et de leurs affluents. On retrouve ainsi la majorité des zones humides le long des vallées de la Marne, de la Blaise, de la Voire et de la Saulx, ainsi qu'autour du réseau aquatique-humide dense caractérisant la zone RAMSAR.

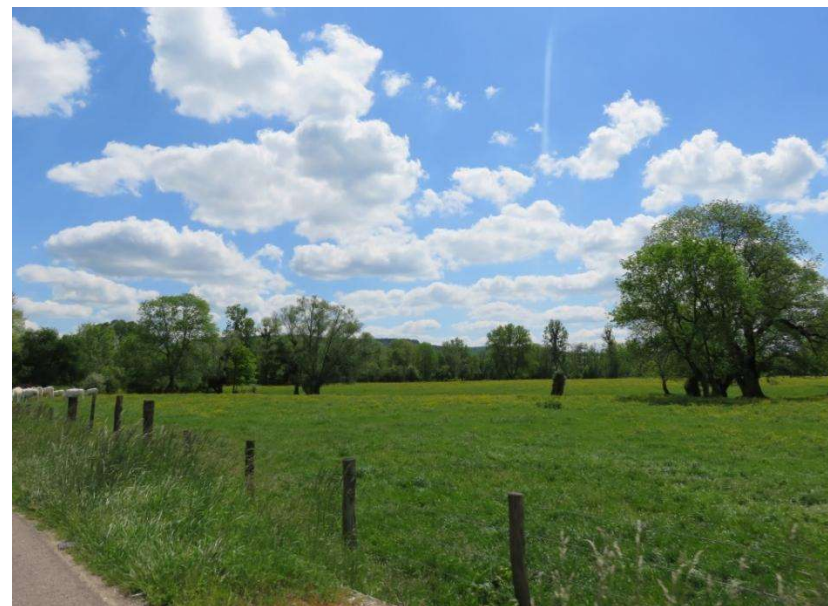
Une biodiversité remarquable est associée aux milieux humides, porteurs d'enjeux majeurs pour la trame verte et bleue locale comme régionale pour sa fonctionnalité écologique, mais également ses fonctions épuratoires, etc. Les milieux humides sont particulièrement diversifiés, entre boisements alluvionnaires, boisements humides, prairies et pelouses humides, ... Cette diversité de milieux accueille une biodiversité particulièrement riche et sensible, qu'il est essentiel de maintenir. L'intégralité des zones humides avérées est donc à préserver et à restaurer le cas échéant, afin de limiter leur fragilité et de fortifier leur richesse écologique.

Sur le territoire, la présence de zones humides est intimement liée à la morphologie des vallées, et aux pratiques culturelles qui en sont faites. On retrouve en effet de nombreuses prairies et pâtures humides en fond de vallée, qui subissent aujourd'hui des pressions à la fois de l'urbanisation, et de l'activité agricole. Les villes et villages ont en effet tendance à se développer le long des cours d'eau, formant des cotinuums urbains peu favorables à la circulation de la biodiversité (par la fermeture des coupures vertes), tandis que les évolutions des pratiques agricoles tendent à agrandir et à uniformiser les cultures. On observe donc une véritable régression des prairies humides en fond de vallée, ce qui fragilise la biodiversité de Nord Haute-Marne.

DEFINITION // Zone humide

« Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; ou dont la végétation, quand elle existe y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » La caractérisation d'une zone humide doit se faire sur des critères alternatifs, végétation ou sol, lorsque la végétation est spontanée et hygrophile (Article 23 de la Loi n°2019-773 du 29 juillet 2019).

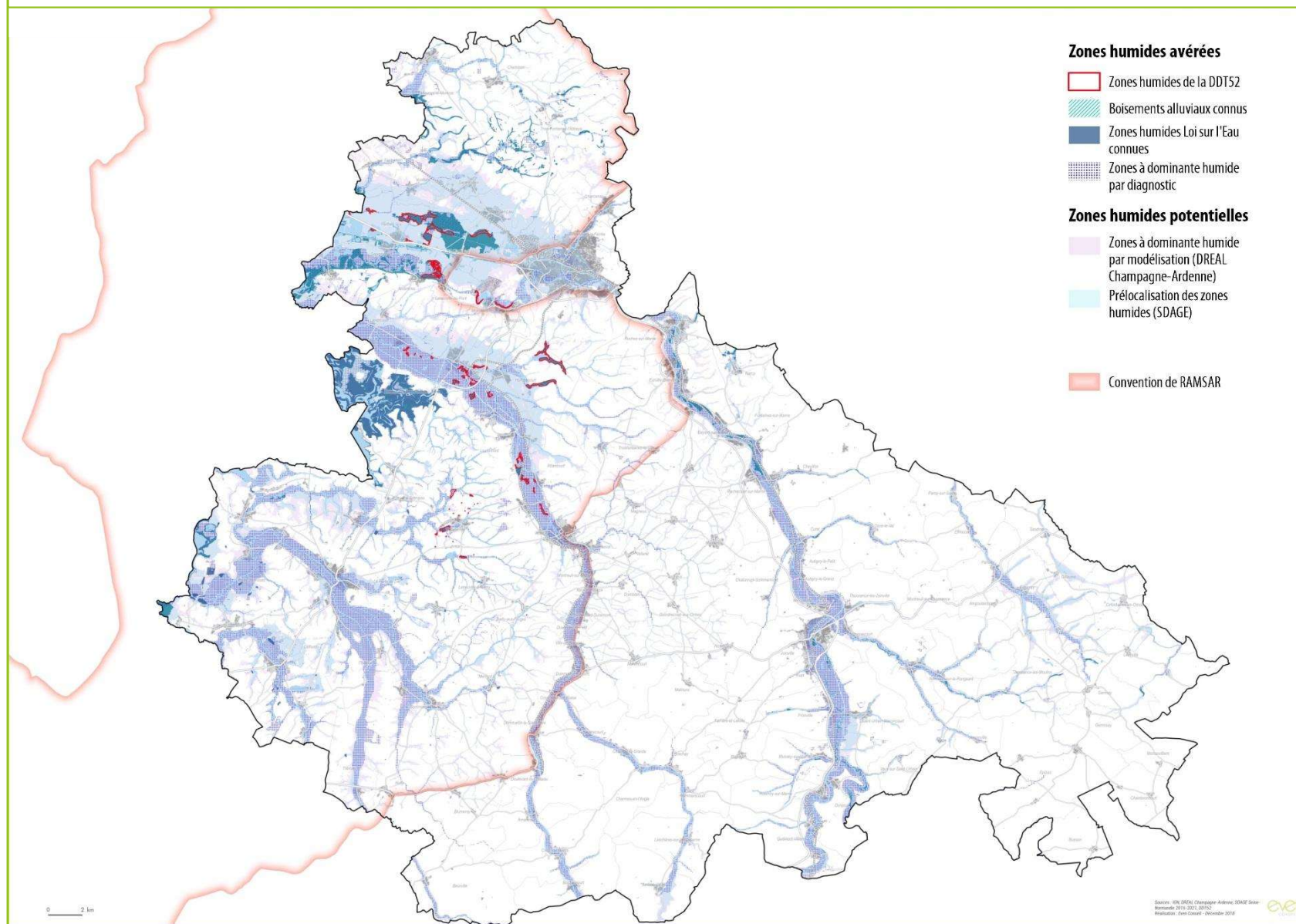
Les zones humides présentent une diversité d'habitats naturels : plans d'eau et leurs abords, prairies humides, prairies mésophiles, etc. en faisant des écosystèmes très riches et diversifiés.

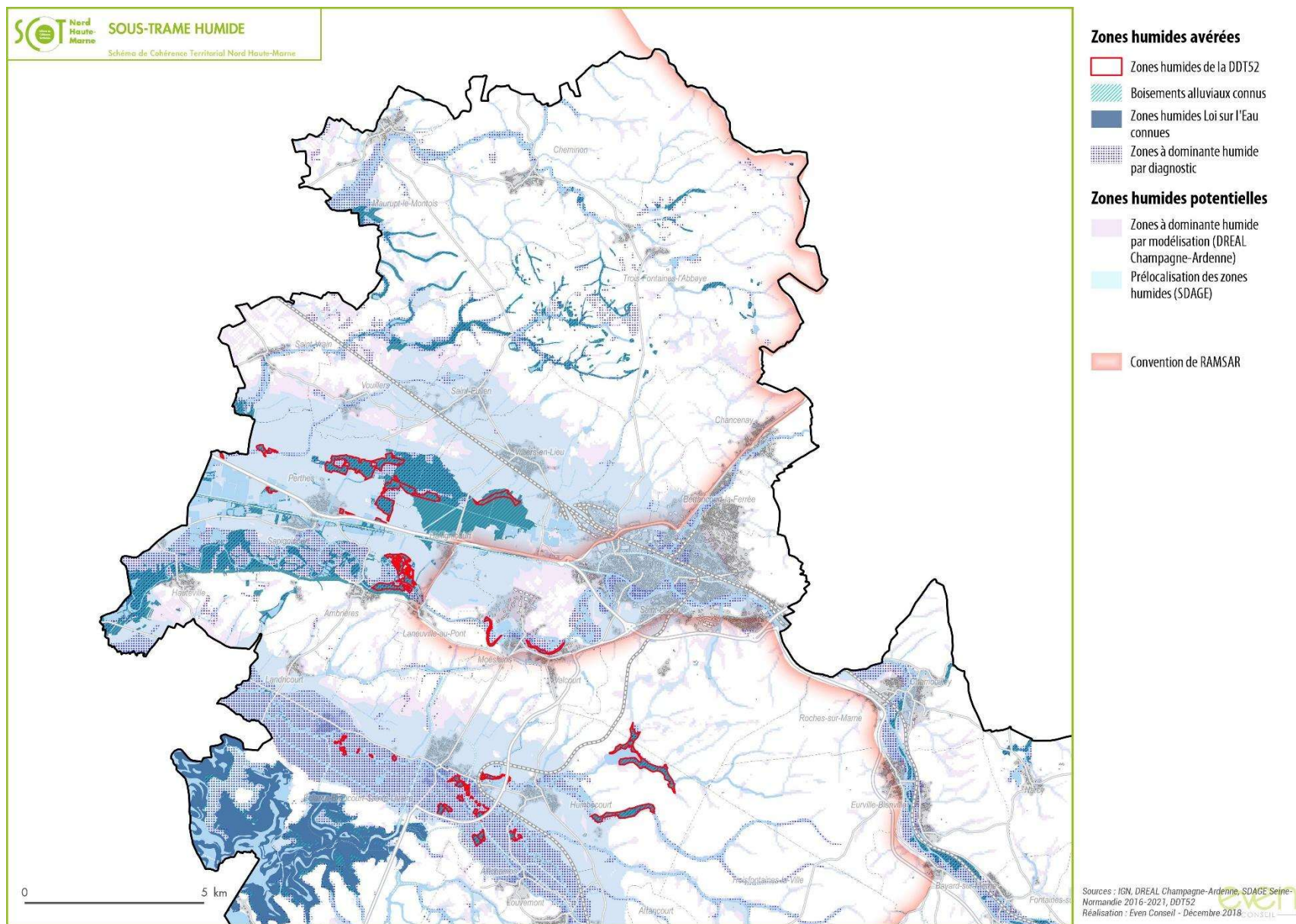


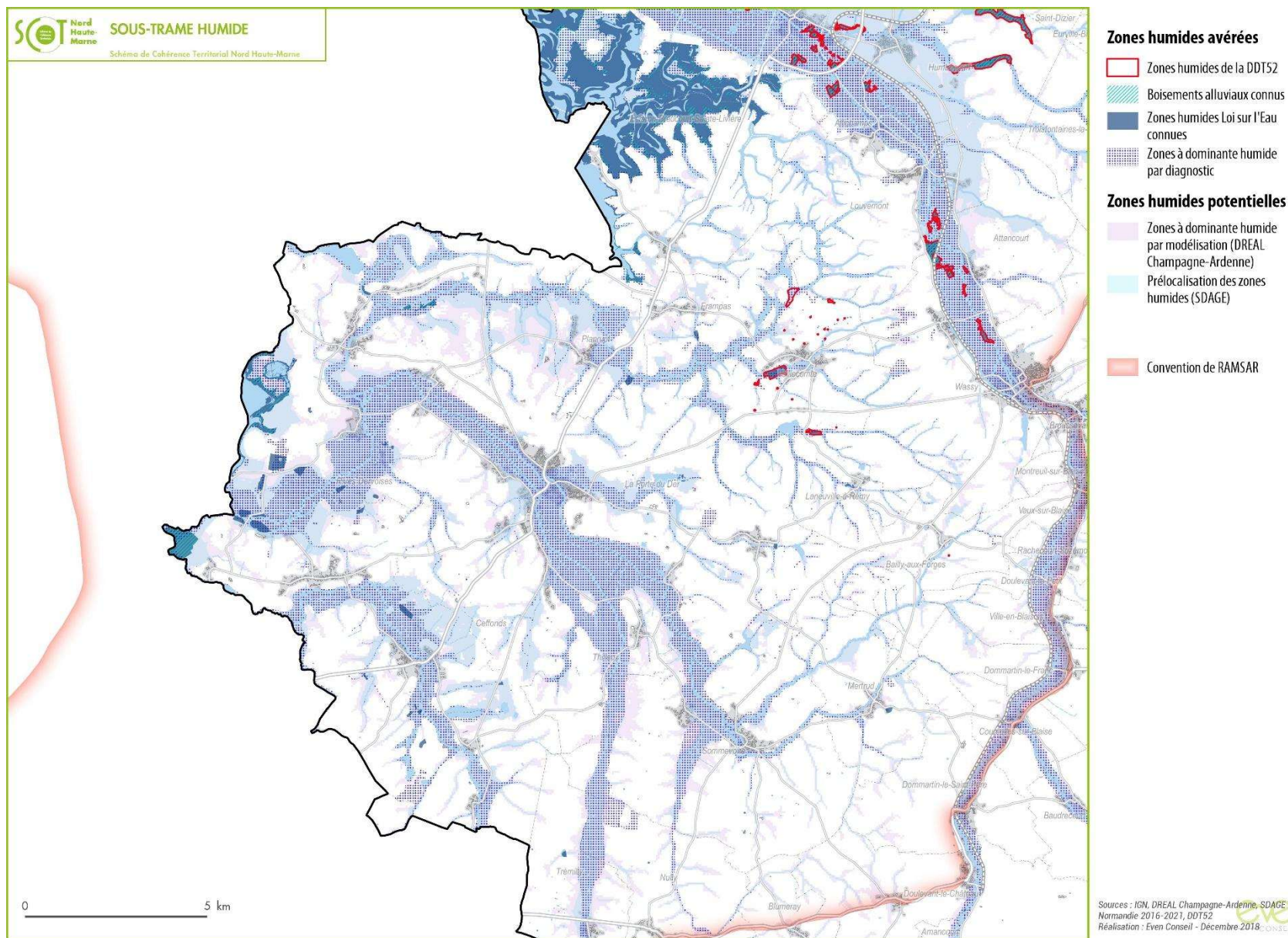
Prairies humides à Poissons, associées à un cours d'eau (source : Even conseil)

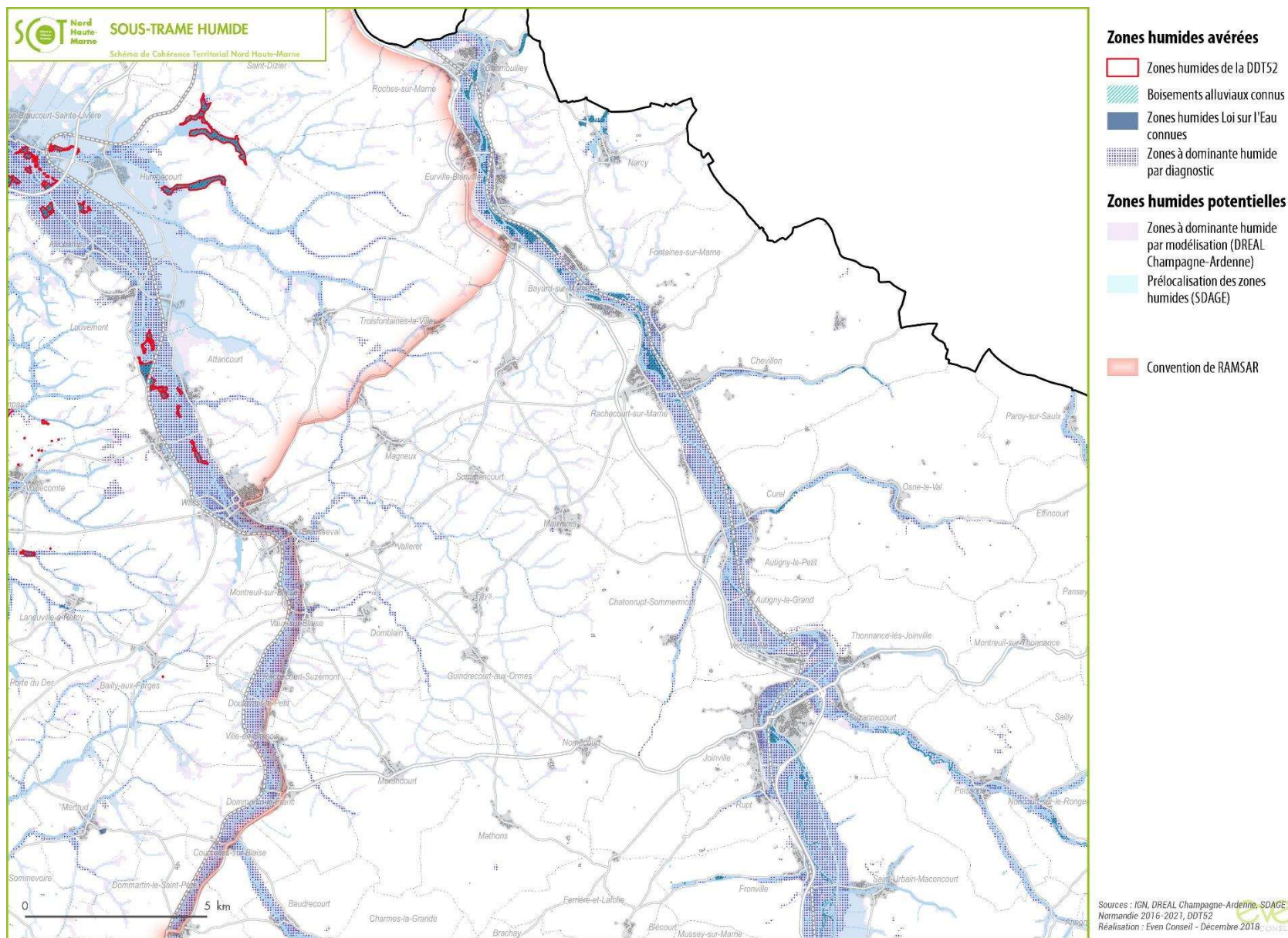
Sous-trame des milieux humides : périmètres

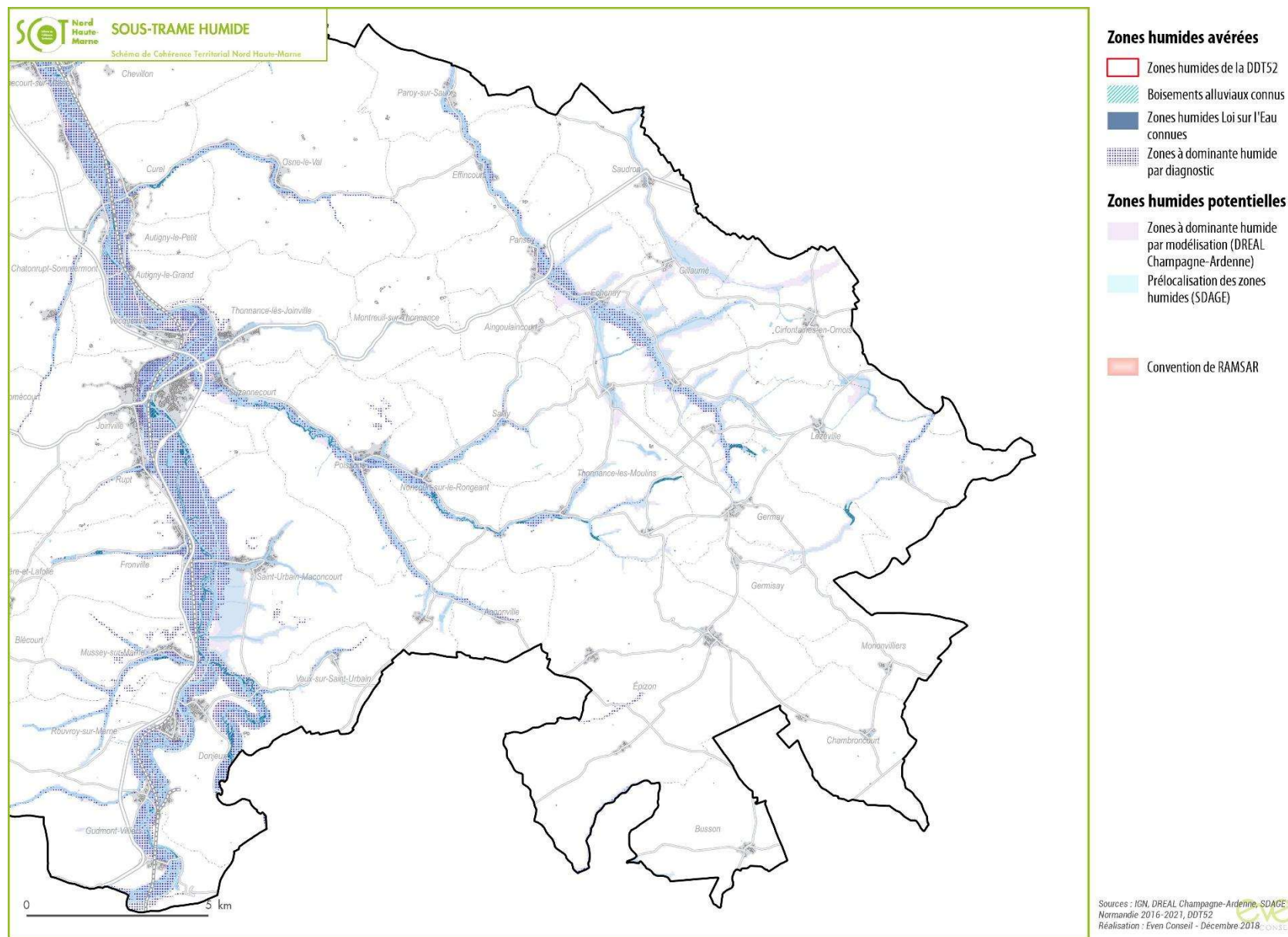
Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne

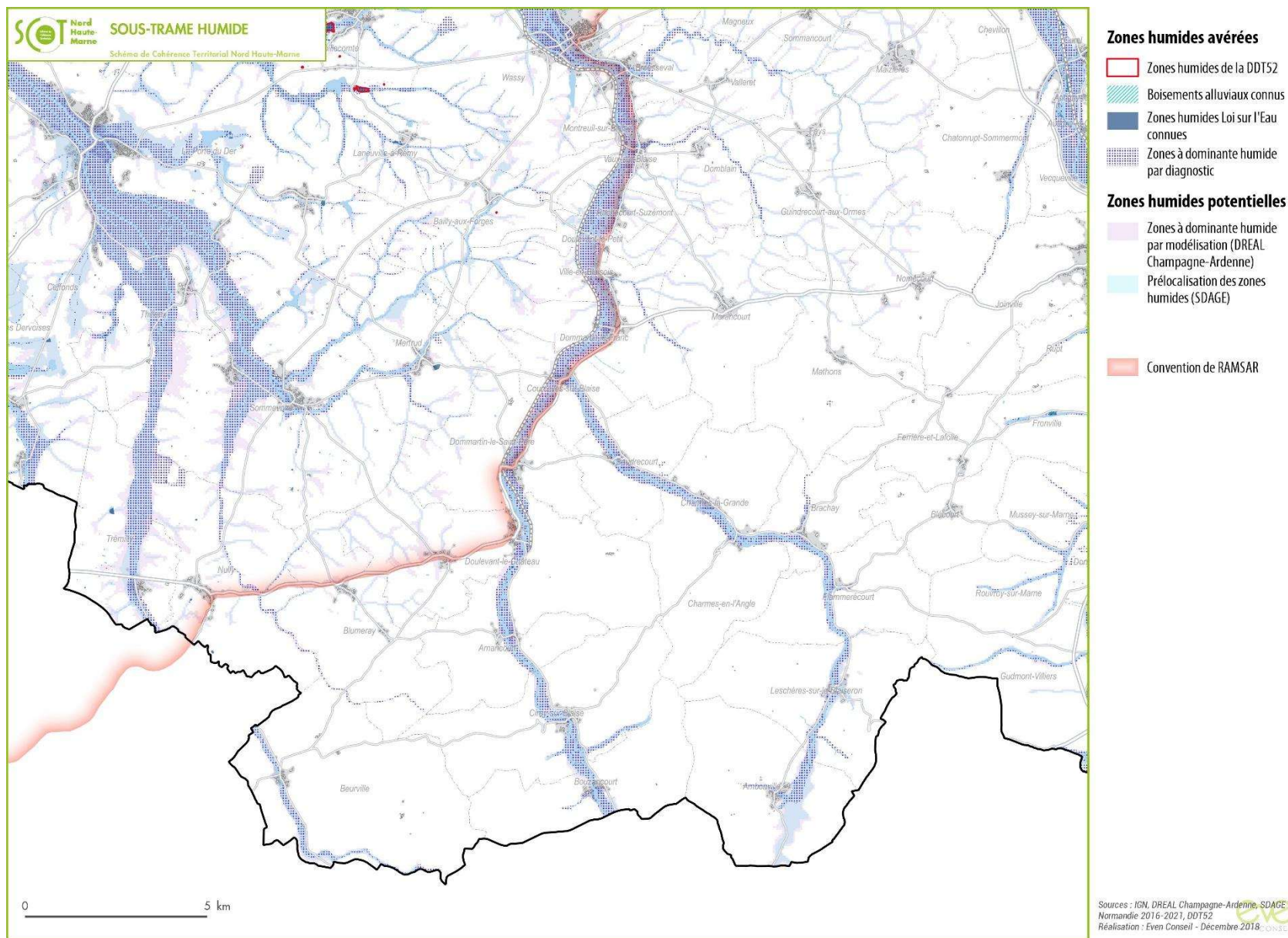












Etant donné l'étendue des zones humides avérées et potentiellement humides du territoire, il est nécessaire de les hiérarchiser au regard de leurs enjeux. On distingue trois niveaux de précision de zones humides sur le territoire :

1. **Zones humides protégées** : zones humides avérées, dites zones « loi sur l'eau » (l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement).
2. **Zones à dominante humide** : Terminologie non réglementaire utilisée pour définir des secteurs à forte probabilité de présence de zones humides (cartographie d'alerte ou de pré-localisation) et pour laquelle le caractère humide au titre de la loi sur l'eau ne peut pas être certifié à 100 %. Afin de vérifier que ces zones ne sont pas des zones humides, un inventaire sur le terrain doit être réalisé selon la méthodologie et les critères déclinés dans l'arrêté ministériel cité ci-dessus.
3. **Zone d'intérêt international** des Étangs de la Champagne humide classés par la convention de Ramsar. L'identification de ce site en tant que zone RAMSAR illustre sa densité en zones humides et son intérêt pour les espèces inféodées, notamment des espèces d'oiseaux migrateurs pour lesquelles ce secteur est une halte migratoire d'importance internationale. Cet intérêt écologique réside dans la diversité des milieux présents à l'intérieur de la champagne humide : zones humides, mares, étangs mais aussi prairies, boisements et grandes cultures utilisés pour l'alimentation.

DEFINITION // Convention de RAMSAR

La Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale a été signée le 2 février 1971 et ratifiée par la France le 1er octobre 1986.

Les zones humides sont les seuls écosystèmes bénéficiant d'un traité international qui leur est spécifiquement consacré. À l'origine, les critères d'identification des sites portaient essentiellement sur les oiseaux d'eau hivernants, nicheurs ou migrateurs. Ces critères ont été étendus à la présence d'espèces animales (poissons notamment), végétales, de communautés écologiques, rares ou menacées.

L'inscription sur la liste de la convention Ramsar peut être considérée comme un label et une reconnaissance internationale. En contrepartie, l'État s'engage à maintenir les caractéristiques écologiques des sites, à mettre en œuvre une gestion et des aménagements appropriés pour garantir l'intérêt biologique et la bonne conservation des milieux, voire leur restauration si nécessaire.

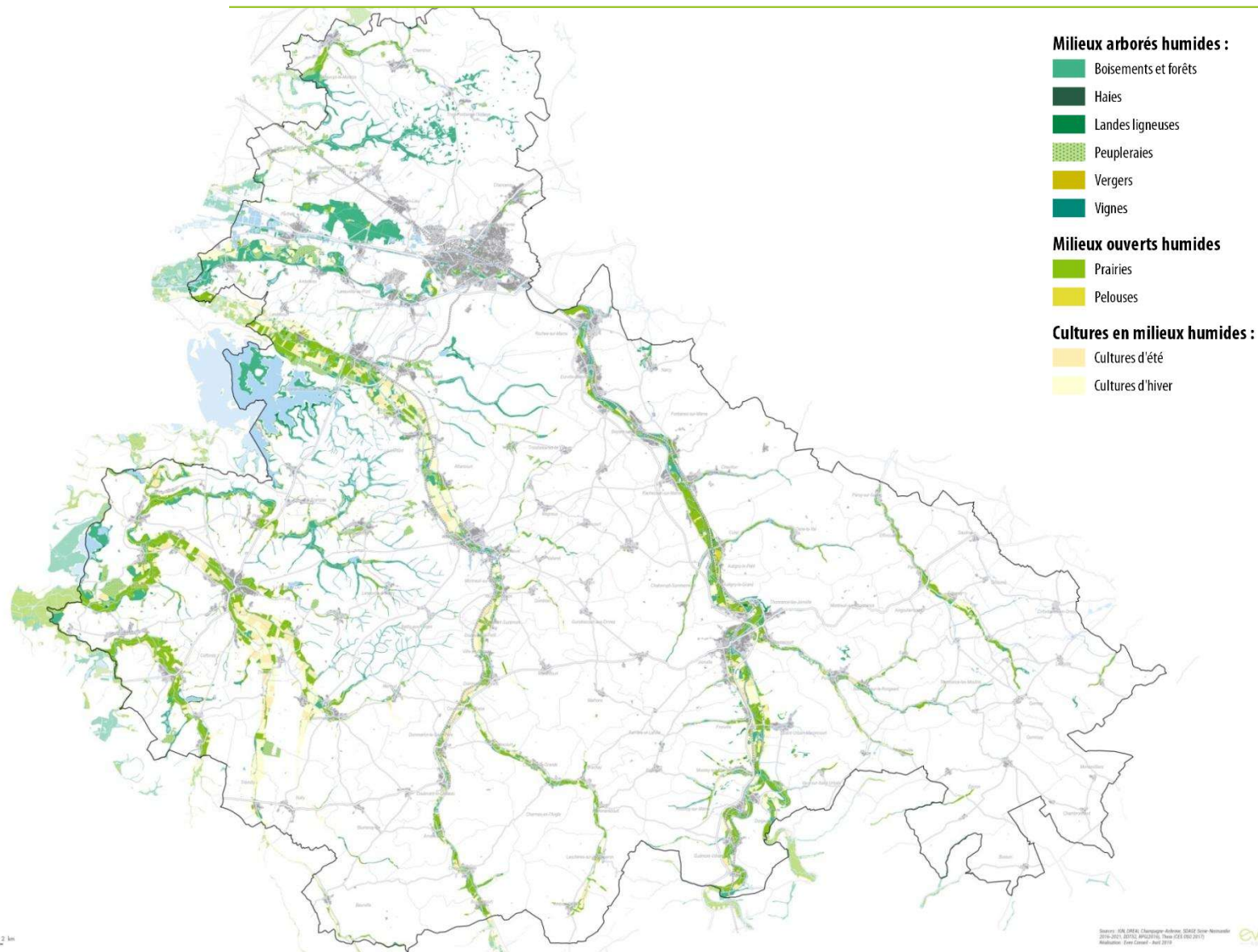
Les zones humides avérées (niveau 1) sont ainsi directement classées en réservoirs de biodiversité, tandis que les zones humides potentielles accompagnant les zones humides avérées constituent des corridors surfaciques à enjeux. Plus globalement, les zones humides potentielles, seront à questionner, il s'agit de secteurs plus vastes sur lesquels tout projet de renaturation ou de création de zone humide pourra s'appuyer.

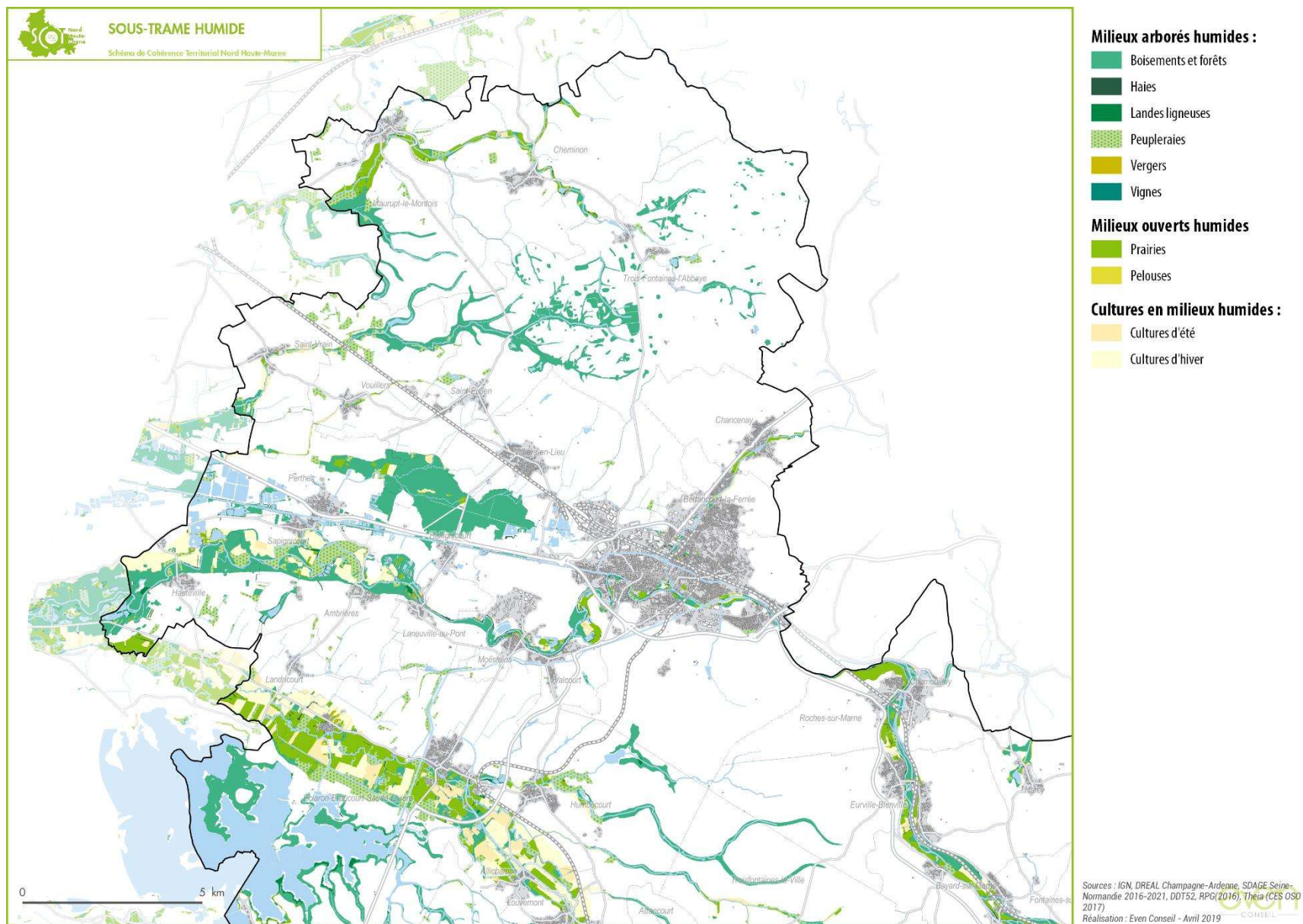
> Définition des réservoirs de biodiversité

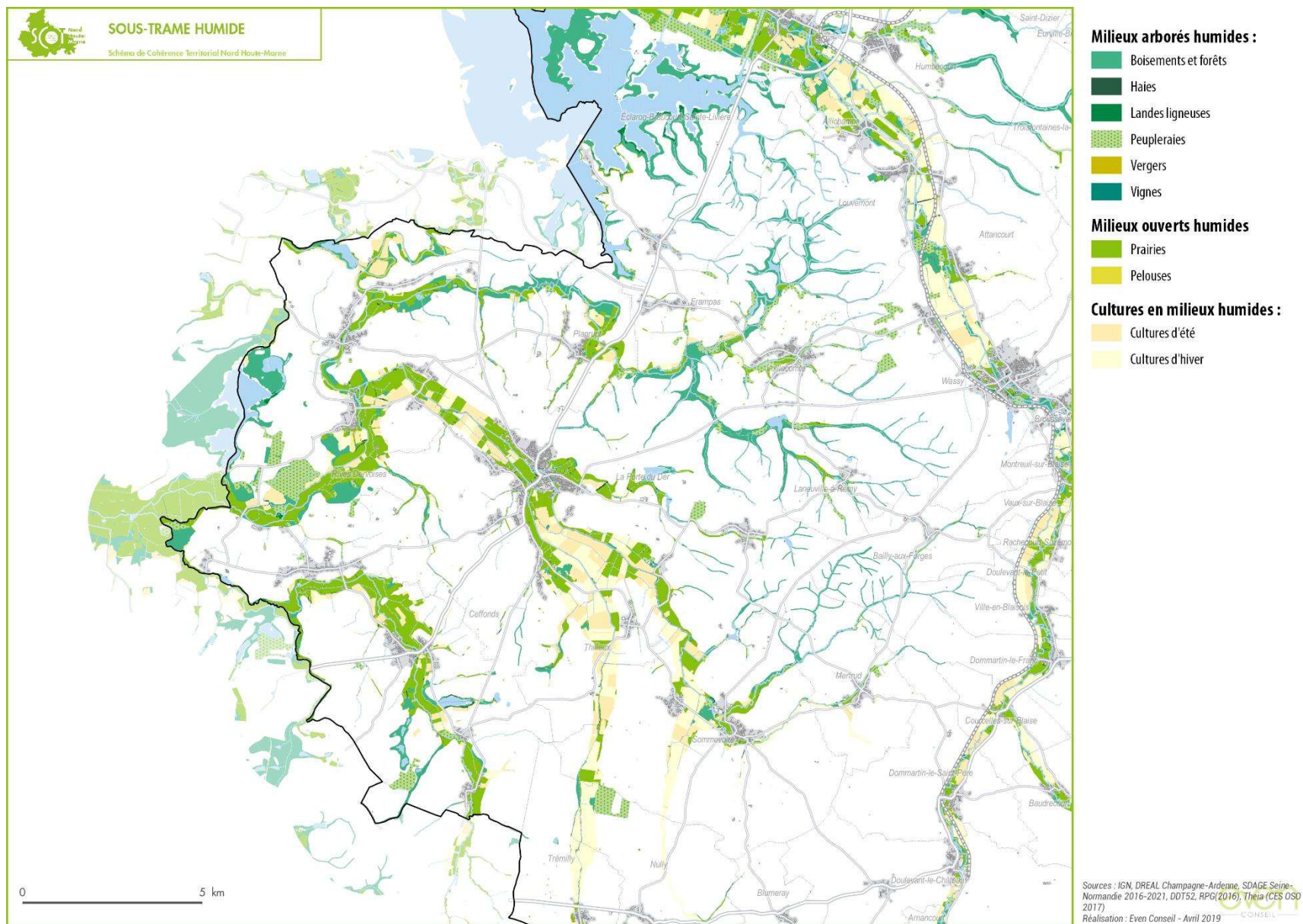
La détermination des réservoirs de biodiversité de la sous-trame humide commence par une caractérisation des milieux. Il s'agit de croiser les zones humides protégées et avérées avec l'occupation du sol, afin de préciser la typologie des milieux humides : prairie humide, boisement humide, etc. L'ensemble de ces espaces sont classés réservoirs de biodiversité.

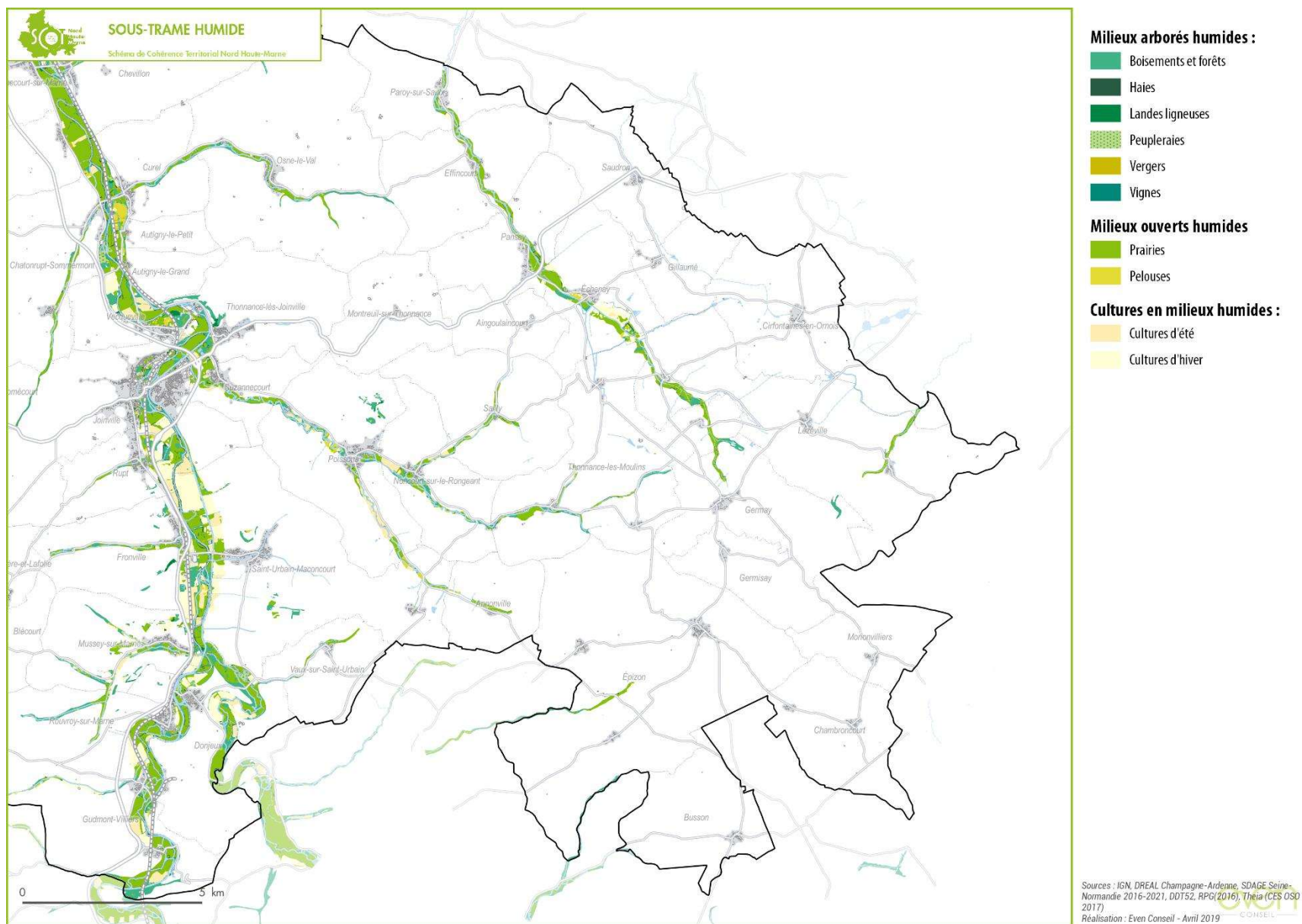
Sous-trame des milieux humides : composantes

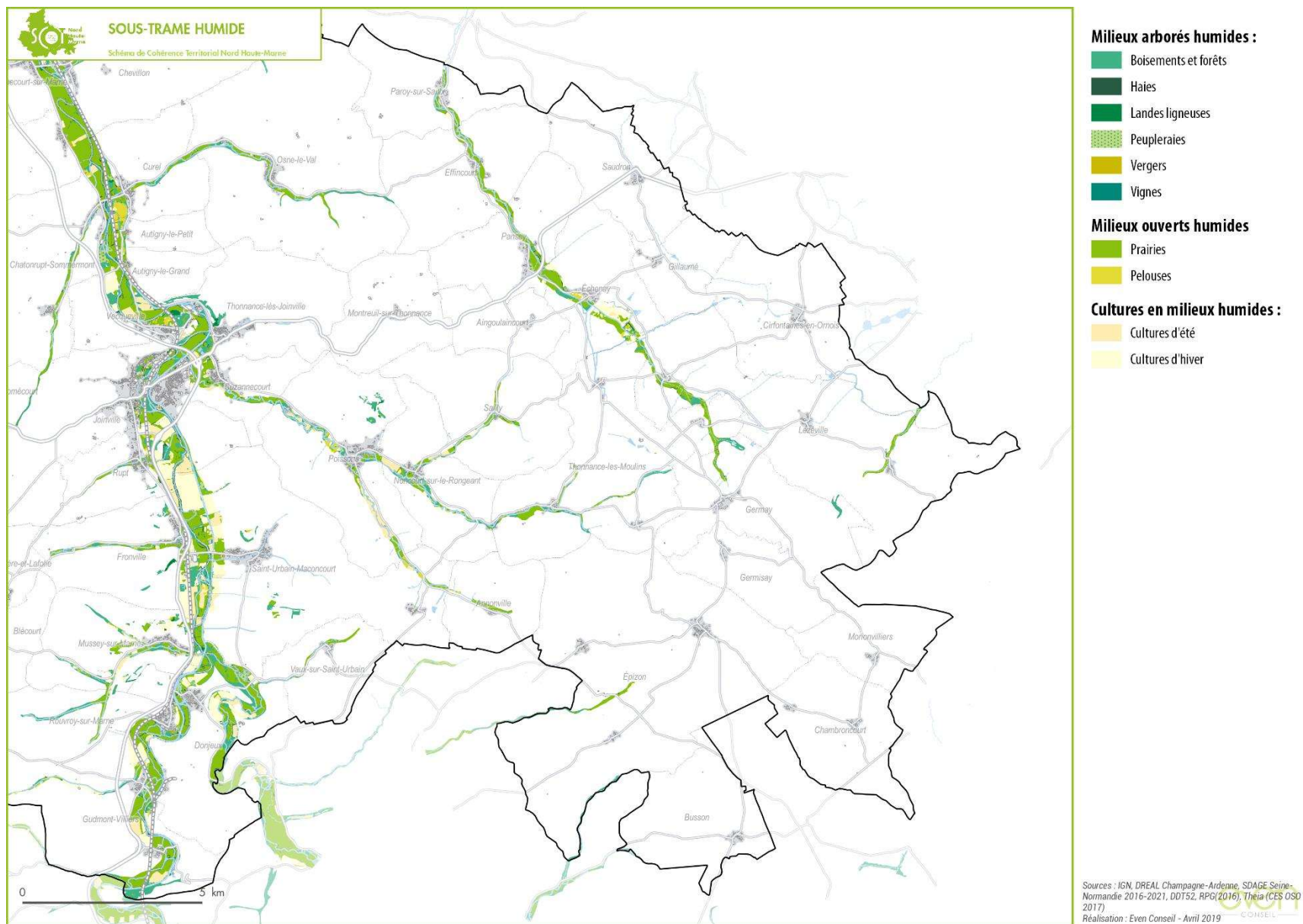
Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne

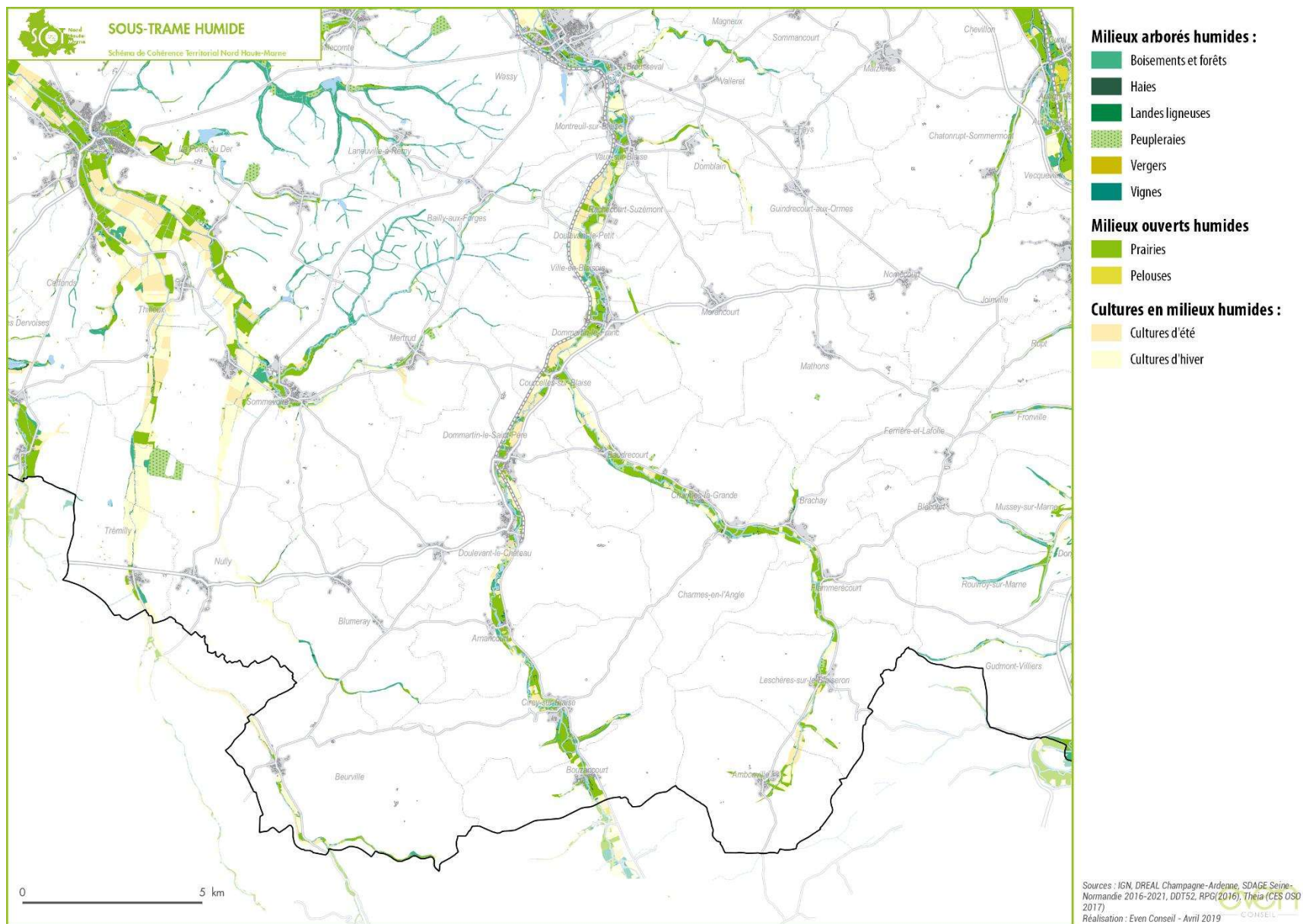










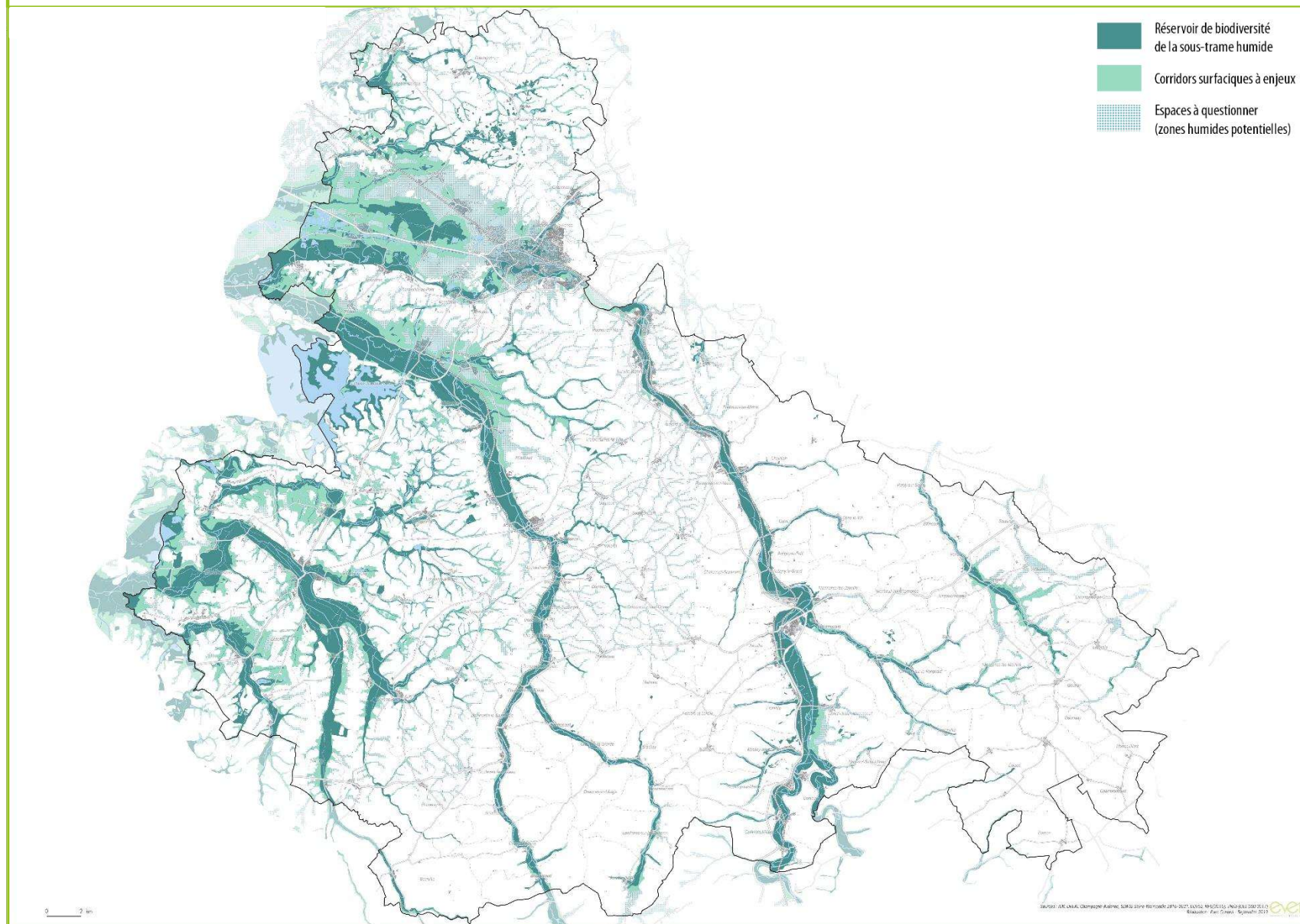


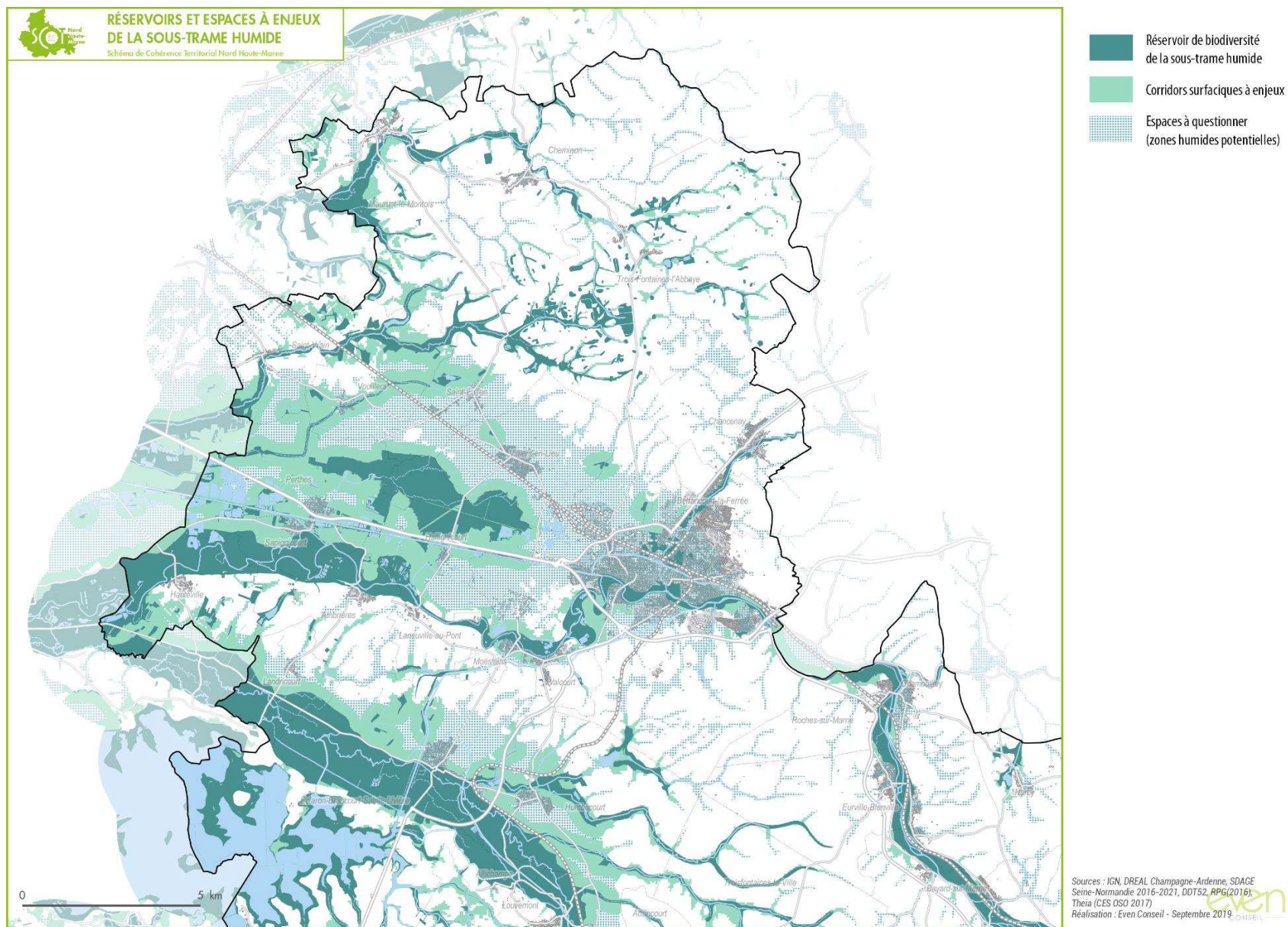
> Définition des corridors écologiques

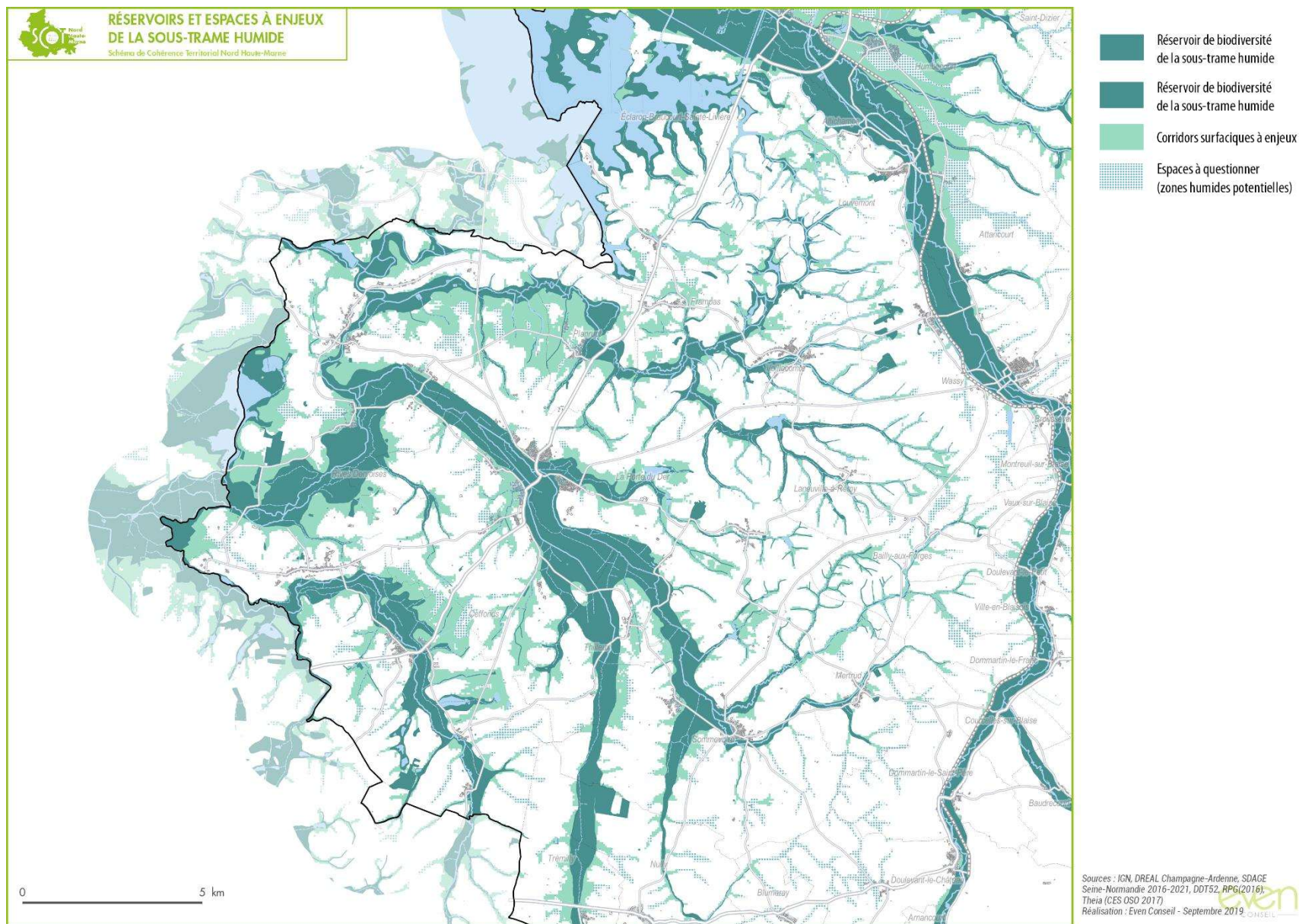
Les milieux humides constituant des espaces au fonctionnement particulier, très localisés en lien avec le réseau hydrographique, et dont la faune associée se déplace très peu, on peut considérer que les zones à dominante humide constituent des continuités associées aux espaces en eau du territoire. Ainsi les abords des cours d'eau et des densités d'espaces en eau constituent les corridors écologiques de la sous-trame humide. Les corridors écologiques de la sous-trame humide ne seront donc pas modélisés par la méthode coût-dispersion, mais correspondront aux enveloppes humides potentielles présentes dans une zone tampon de 300m autour des zones humides avérées, en dehors des zones urbaines.

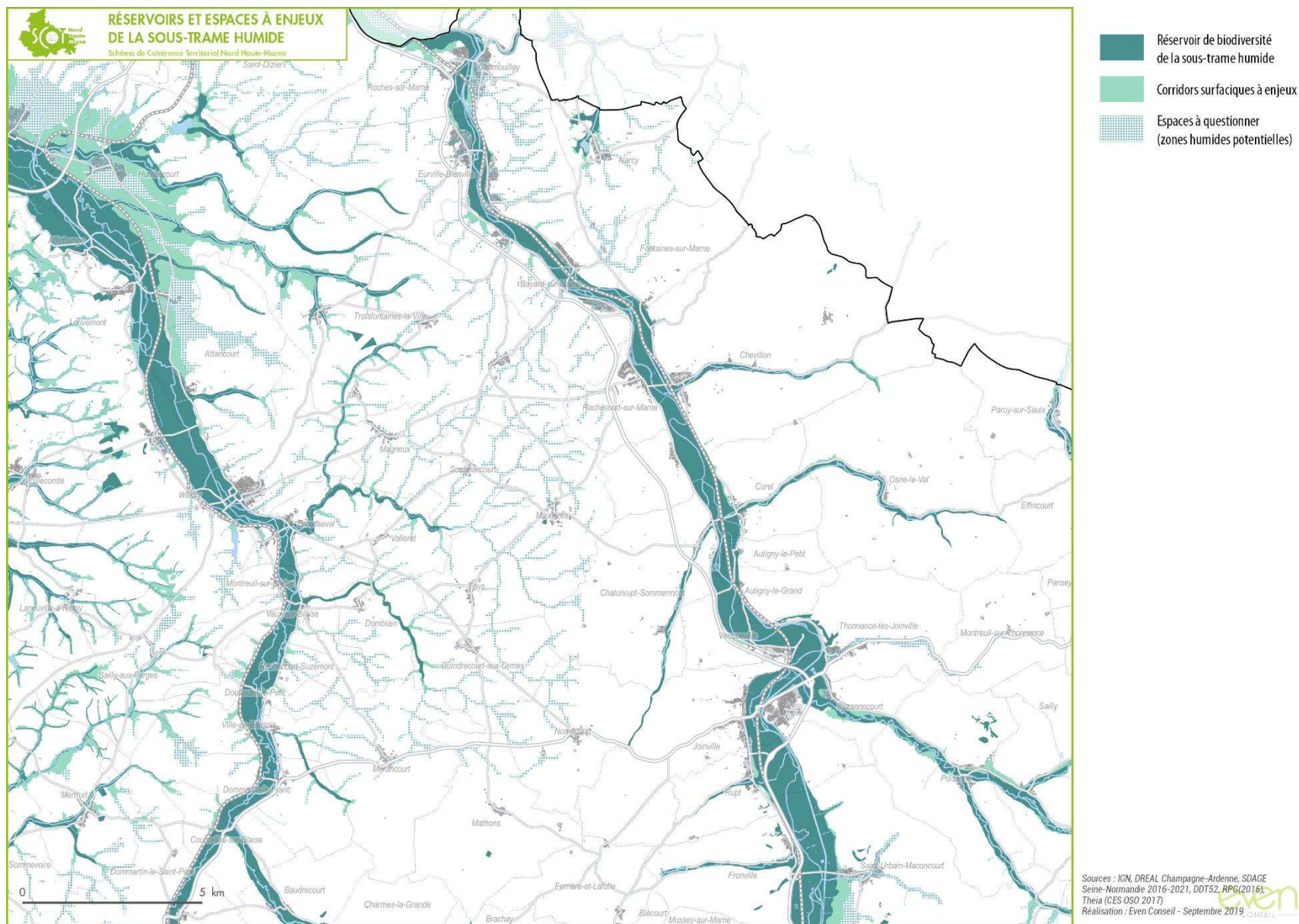
Sous-trame des milieux humides : réservoirs et secteurs d'enjeux

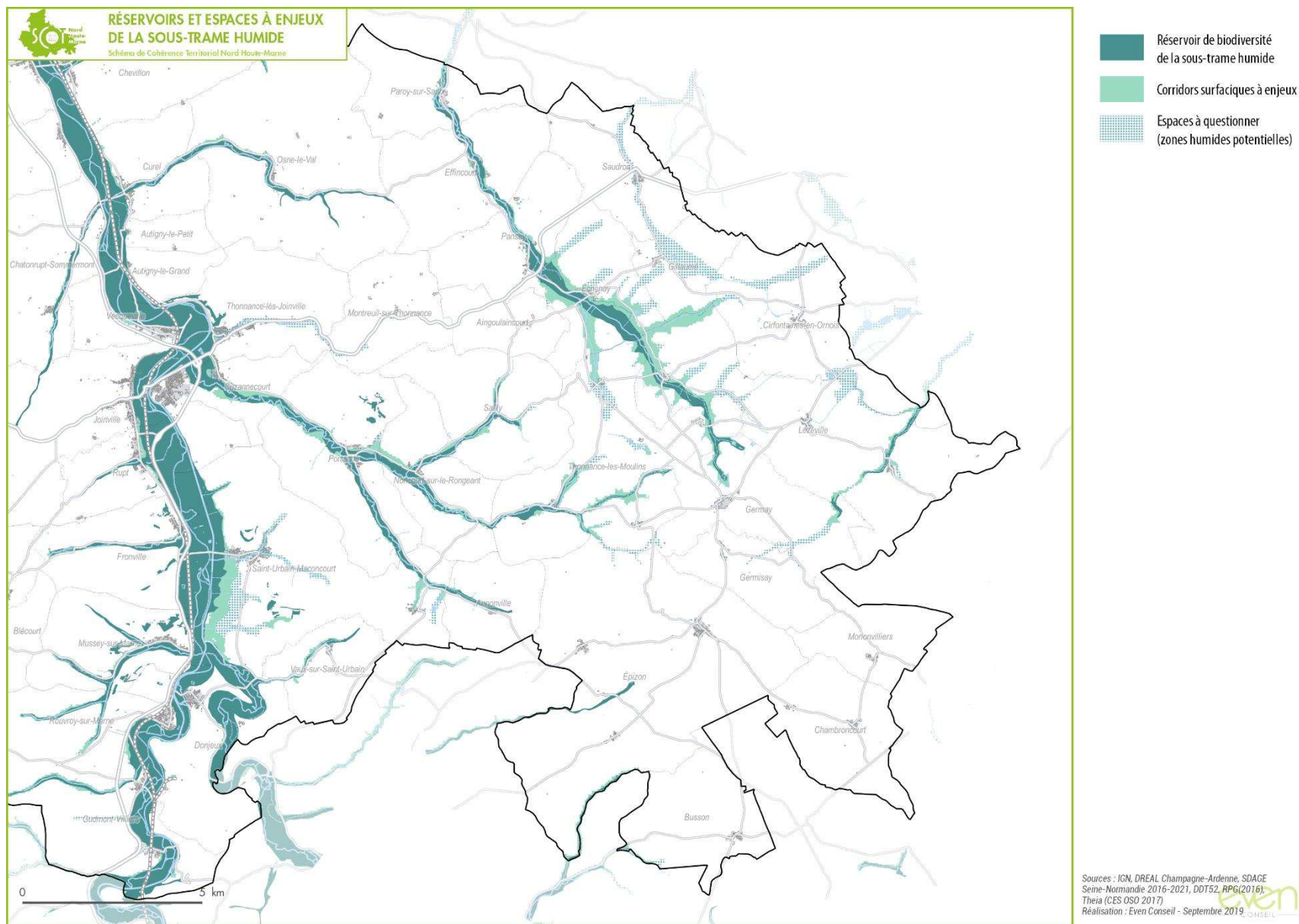
Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne

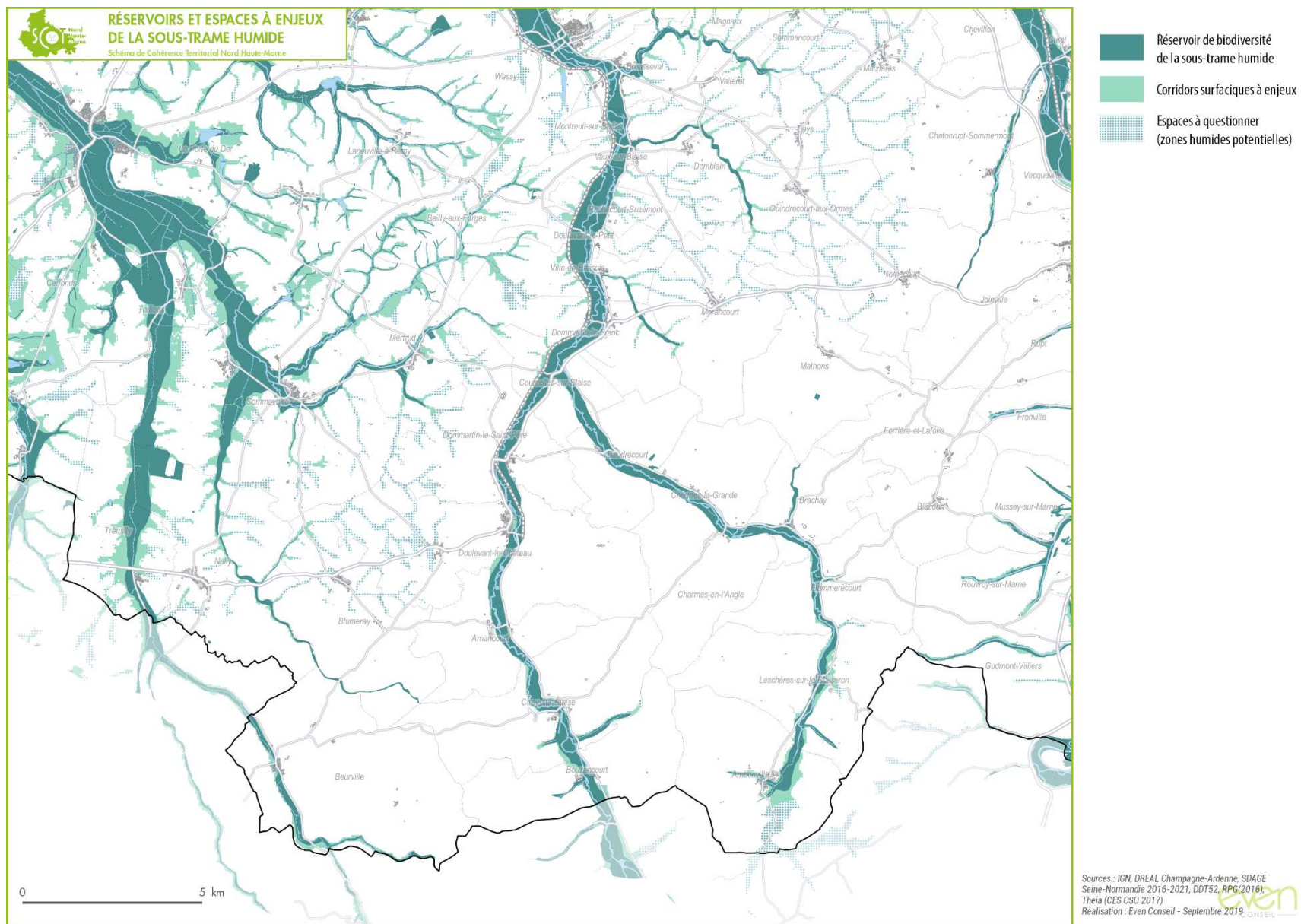












3.3. Une sous-trame des milieux aquatique structurante et dense à restaurer

Cette sous-trame se compose de l'ensemble du réseau hydrographique du territoire nord-haut-marnais (la Marne, la Blaise, la Voire, la Saulx et leurs affluents) ainsi que des surfaces en eau (mares, étangs, plans d'eau, ...) parcourant le territoire. Ces espaces sont accompagnés de zones humides et bordés d'une végétation dense (la ripisylve) formant des habitats d'une qualité unique pour la biodiversité présente. Sous-trame aquatique et sous-trame humide sont donc intimement liées.

La ripisylve avec l'ensemble des cours d'eau et tous les éléments des vallées alluviales constituent de véritables corridors écologiques permettant le déplacement et la migration d'un certain nombre d'espèces animales et végétales. Néanmoins, on retrouve sur l'ensemble des cours d'eau des obstacles à l'écoulement, de type ponts, ouvrages hydrauliques etc., qui peuvent gêner la circulation de la biodiversité et perturber les hydrosystèmes.

DEFINITION // Cours d'eau

Une définition construite sur la base des jurisprudences, selon 2 critères principaux (Legifrance) :

- La présence et permanence d'un lit naturel à l'origine, distinguant ainsi un cours d'eau d'un canal ou d'un fossé creusé par la main de l'homme mais incluant dans la définition un cours d'eau naturel à l'origine mais rendu artificiel par la suite ;
- La permanence d'un débit suffisant une majeure partie de l'année.



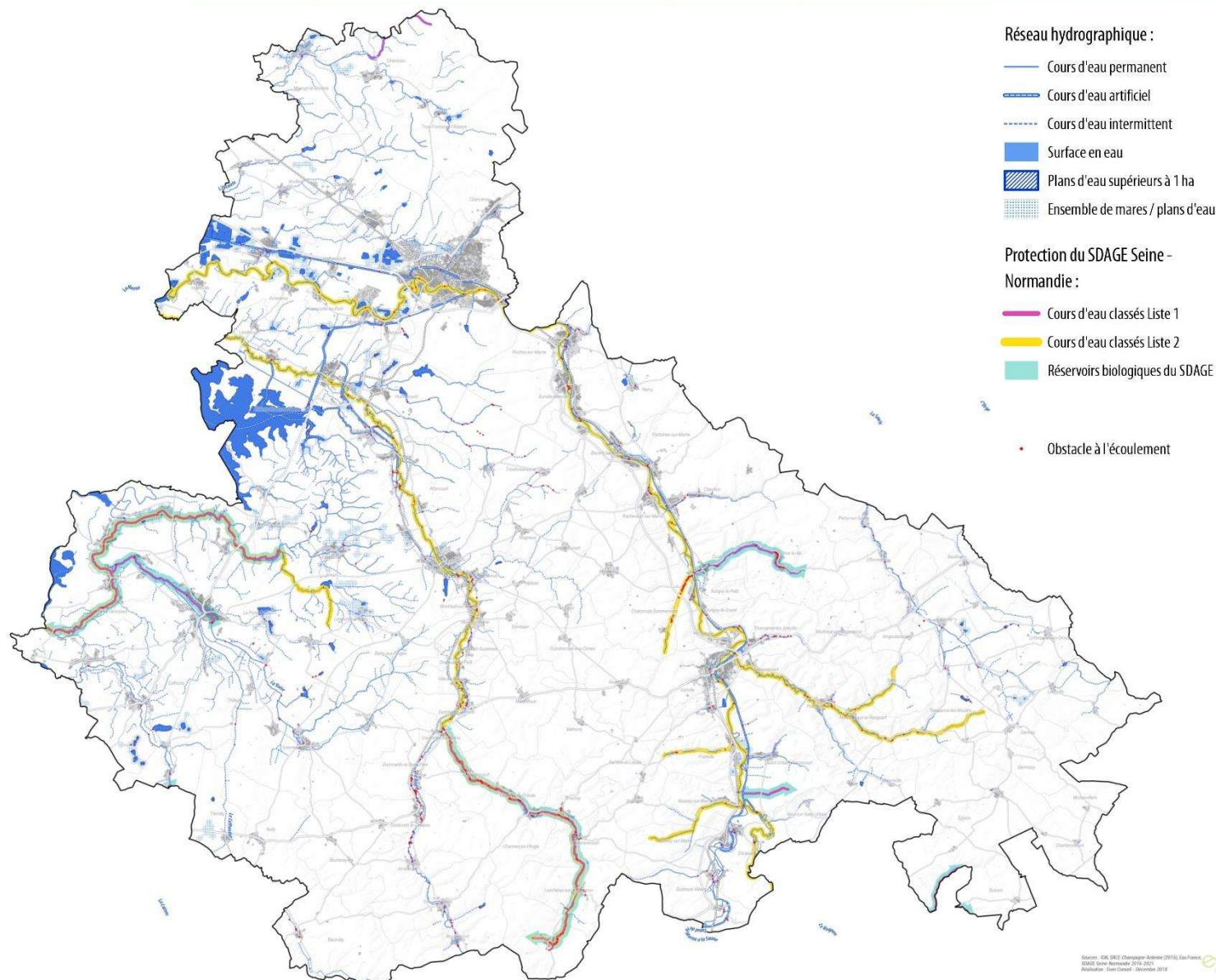
Truite de mer et Castor d'Europe, espèces associées à la sous-trame aquatique (source : INPN)

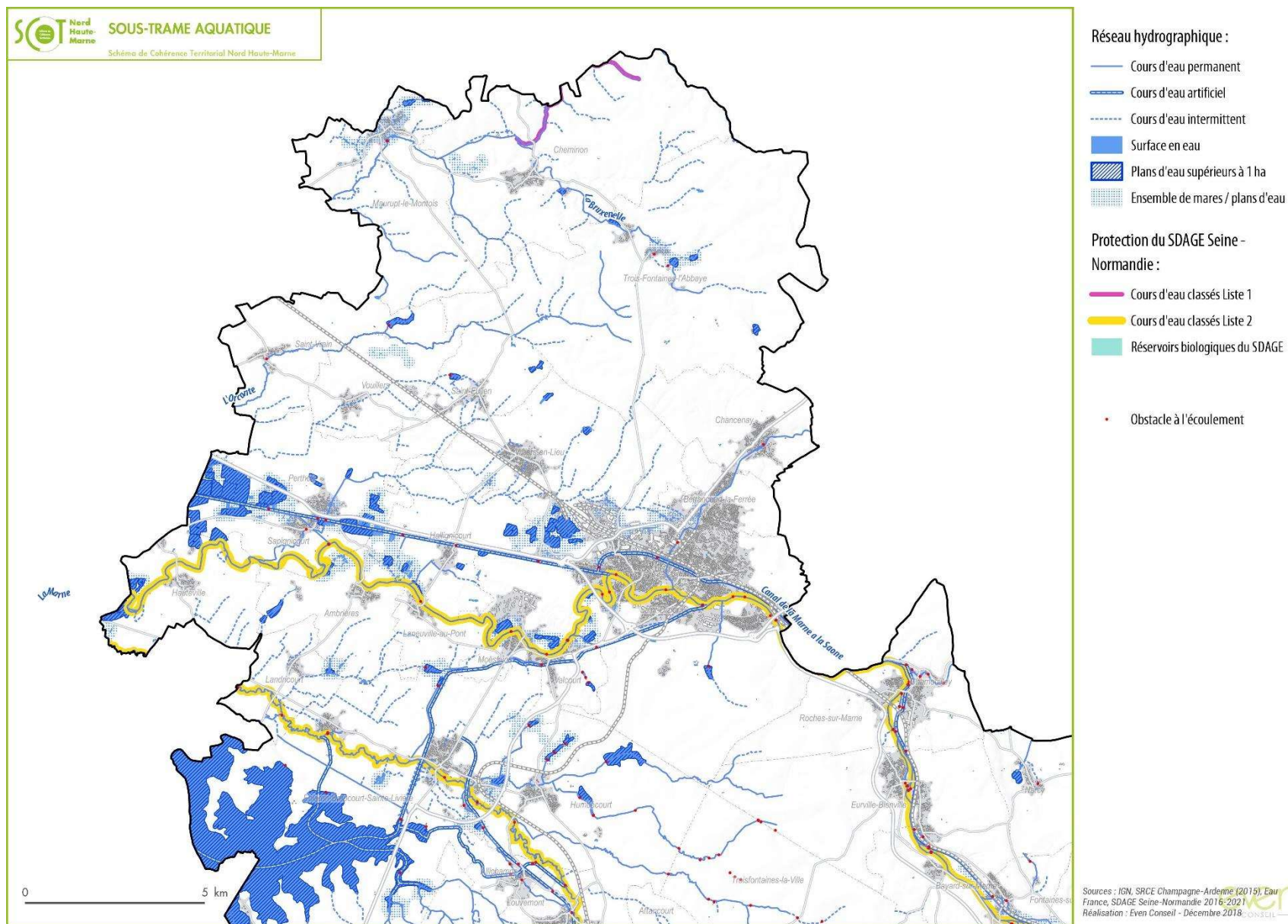


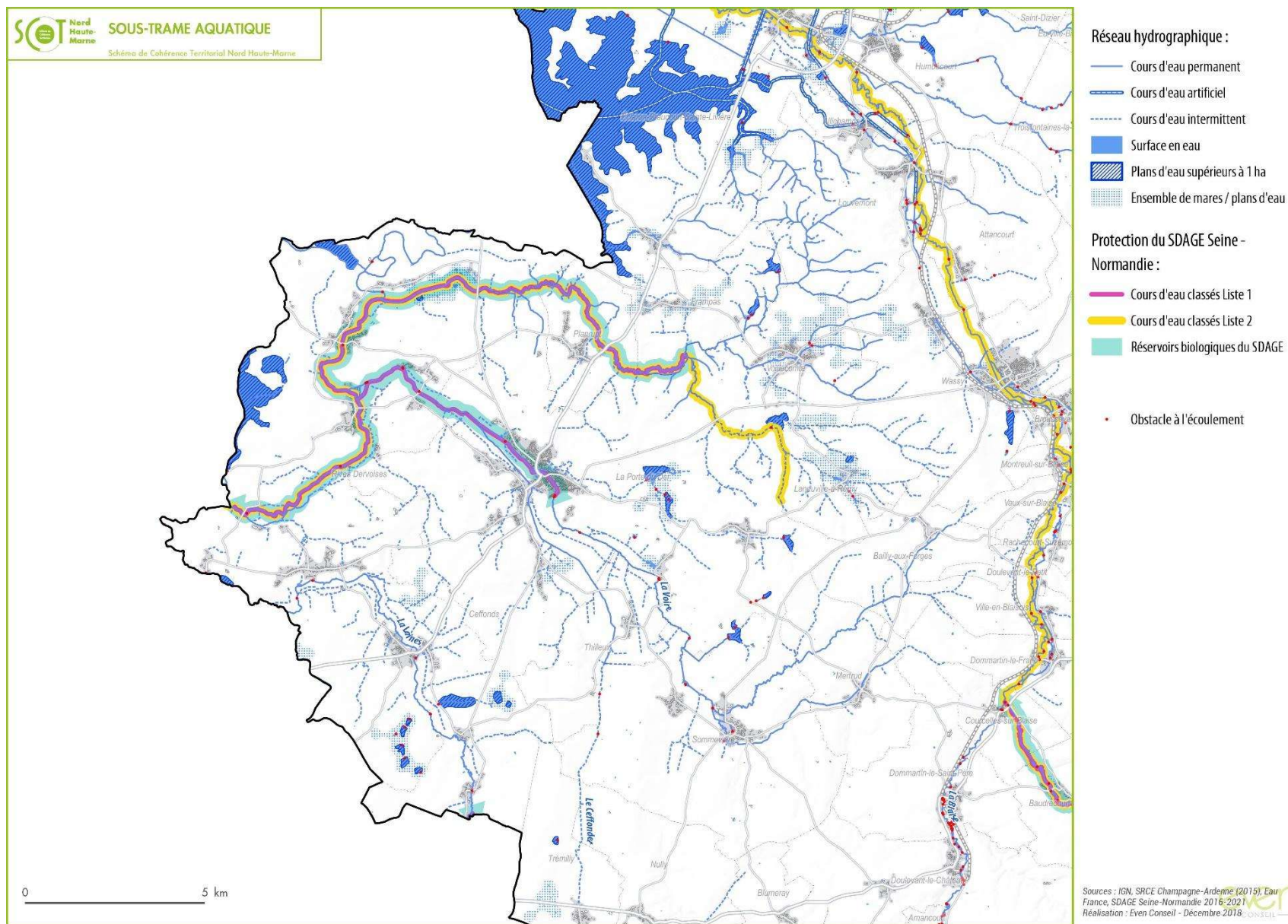
L'Ornel à Chancenay, cours d'eau de la sous-trame (source : Even conseil)

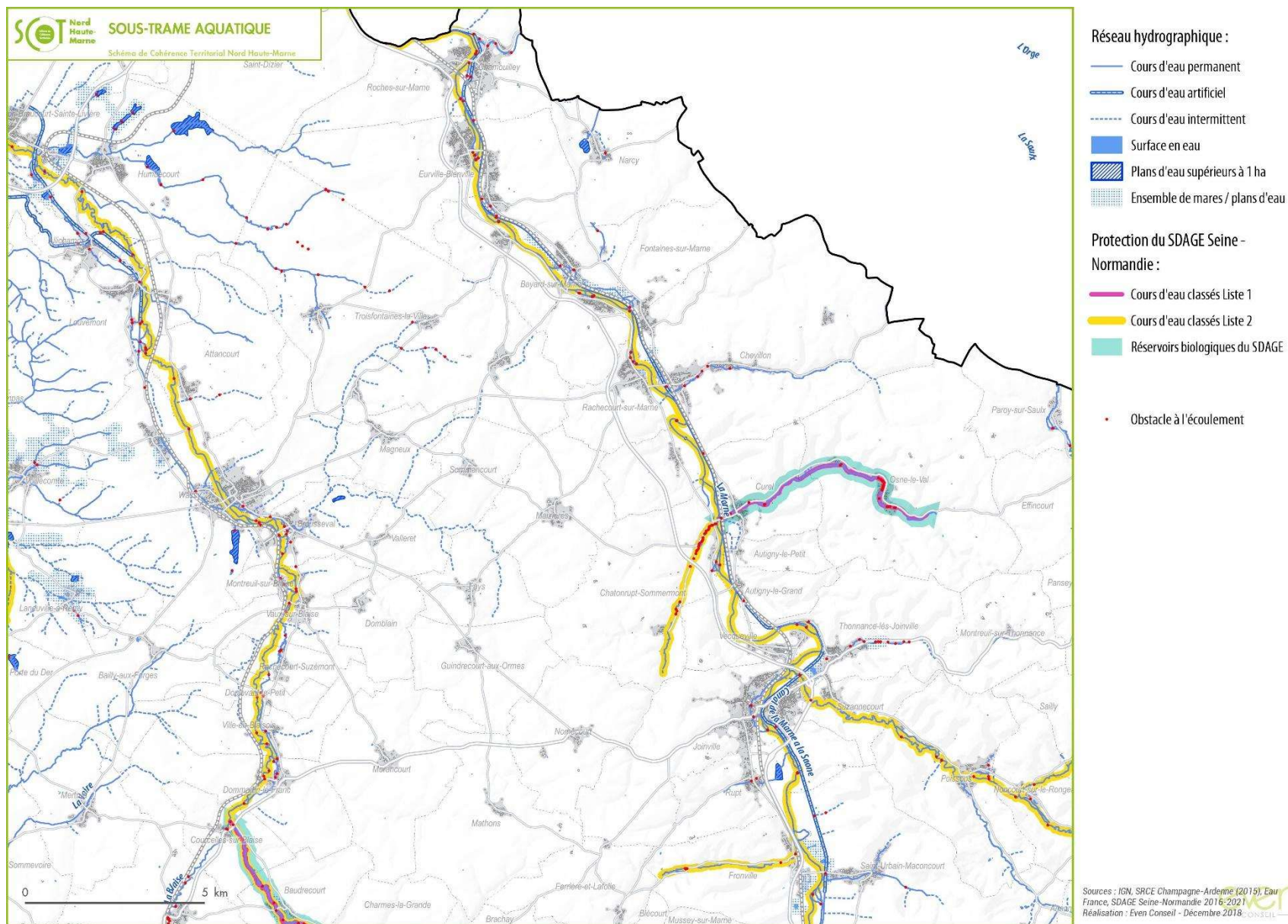
Sous-trame des milieux aquatiques : composantes

Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne





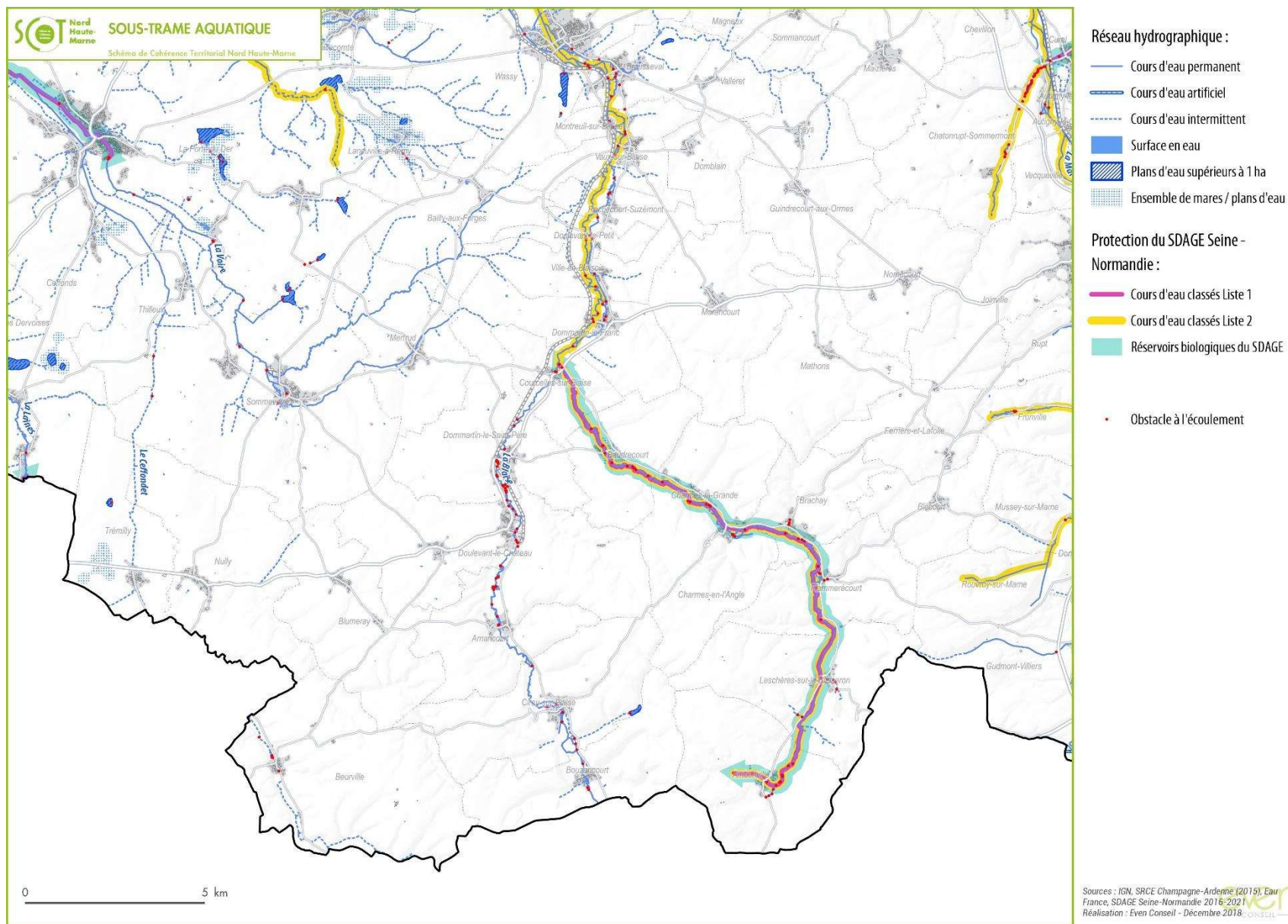




- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau artificiel
- Cours d'eau intermittent
- Surface en eau
- Plans d'eau supérieurs à 1 ha
- Ensemble de mares / plans d'eau

- Cours d'eau classés Liste 1
- Cours d'eau classés Liste 2
- Réservoirs biologiques du SDAGE
- Obstacle à l'écoulement

Sources : IGN, SRCE Champagne-Ardenne (2015), Eau France, SDAGE Seine-Normandie 2016-2021
Réalisation : Even Conseil - Décembre 2018



> Définition des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

Les cours d'eau jouent à la fois le rôle de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques majeurs et multi-trames, puisqu'ils forment une continuité physique qui parcourt l'ensemble du territoire en mettant en réseau les différentes sous-trames, et recoupant une diversité de milieux. L'ensemble des zones humides présentes aux abords des cours d'eau constituent ainsi des secteurs de déplacement privilégiés de la faune associée, et jouant le rôle de corridors écologiques surfaciques.

Les surfaces en eau font quant à elles partie du réseau hydrographique secondaire et agissent sur la qualité des cours d'eau, influençant aussi la biodiversité de l'ensemble de la sous-trame. Les surfaces en eau localisées dans un périmètre d'inventaire et de protection de la biodiversité sont ainsi systématiquement classées réservoirs de biodiversité. Les secteurs en dehors de ces périmètres présentant une densité de mares, c'est-à-dire un maillage de minimum 5 mares relativement proches, sont également classés en réservoirs de biodiversité.

L'ensemble des secteurs à moins de 300 m de ces plans d'eau (correspondant à la distance moyenne de déplacement des groupes faunistiques associés tels que les amphibiens) constituent également les corridors écologiques de la sous-trame. Cette zone tampon permet de protéger les milieux aquatiques et humides des pressions anthropiques tout en renforçant les secteurs de déplacement de la biodiversité.



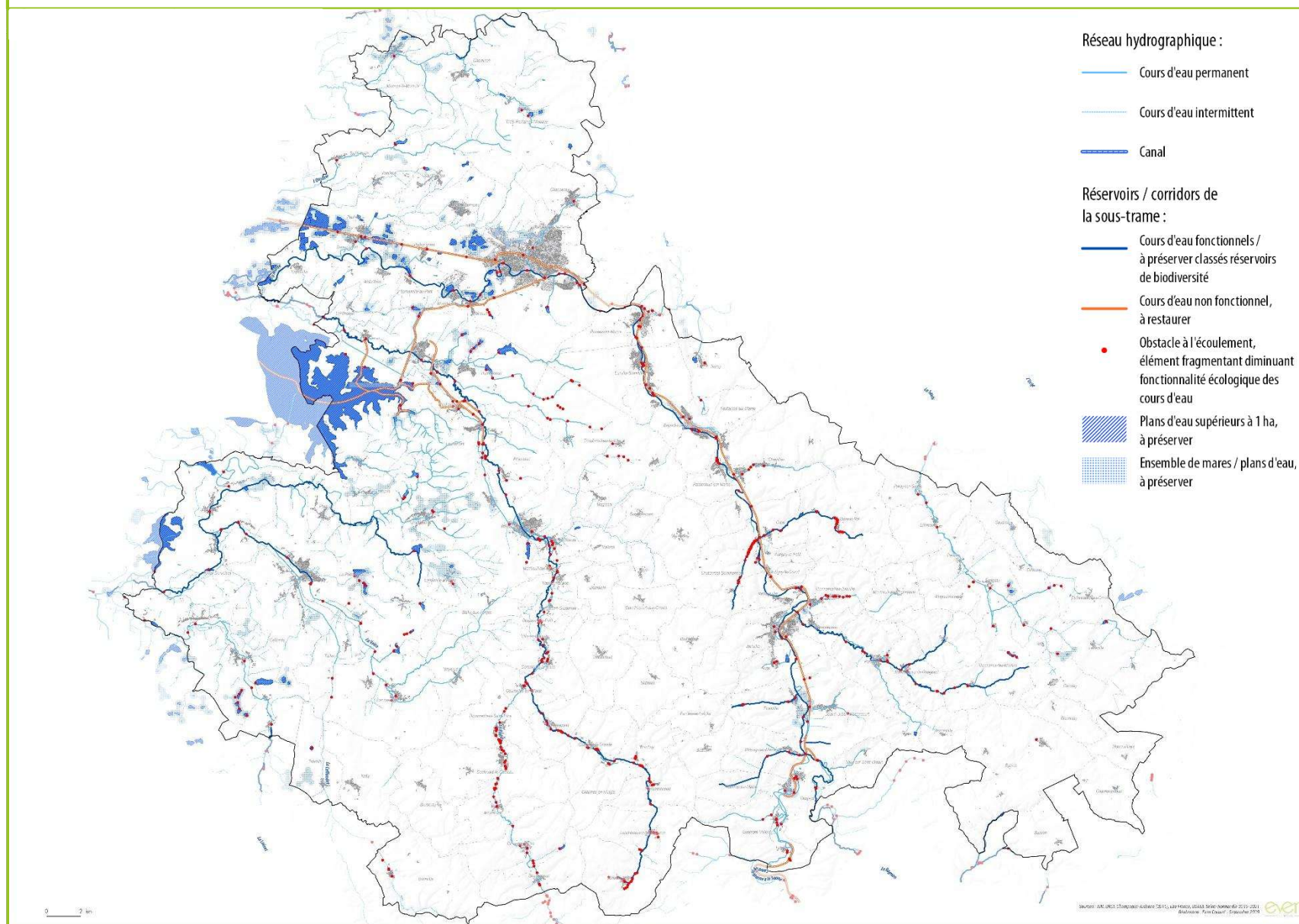
Cours d'eau de la Marne à Joinville (source : Even conseil)

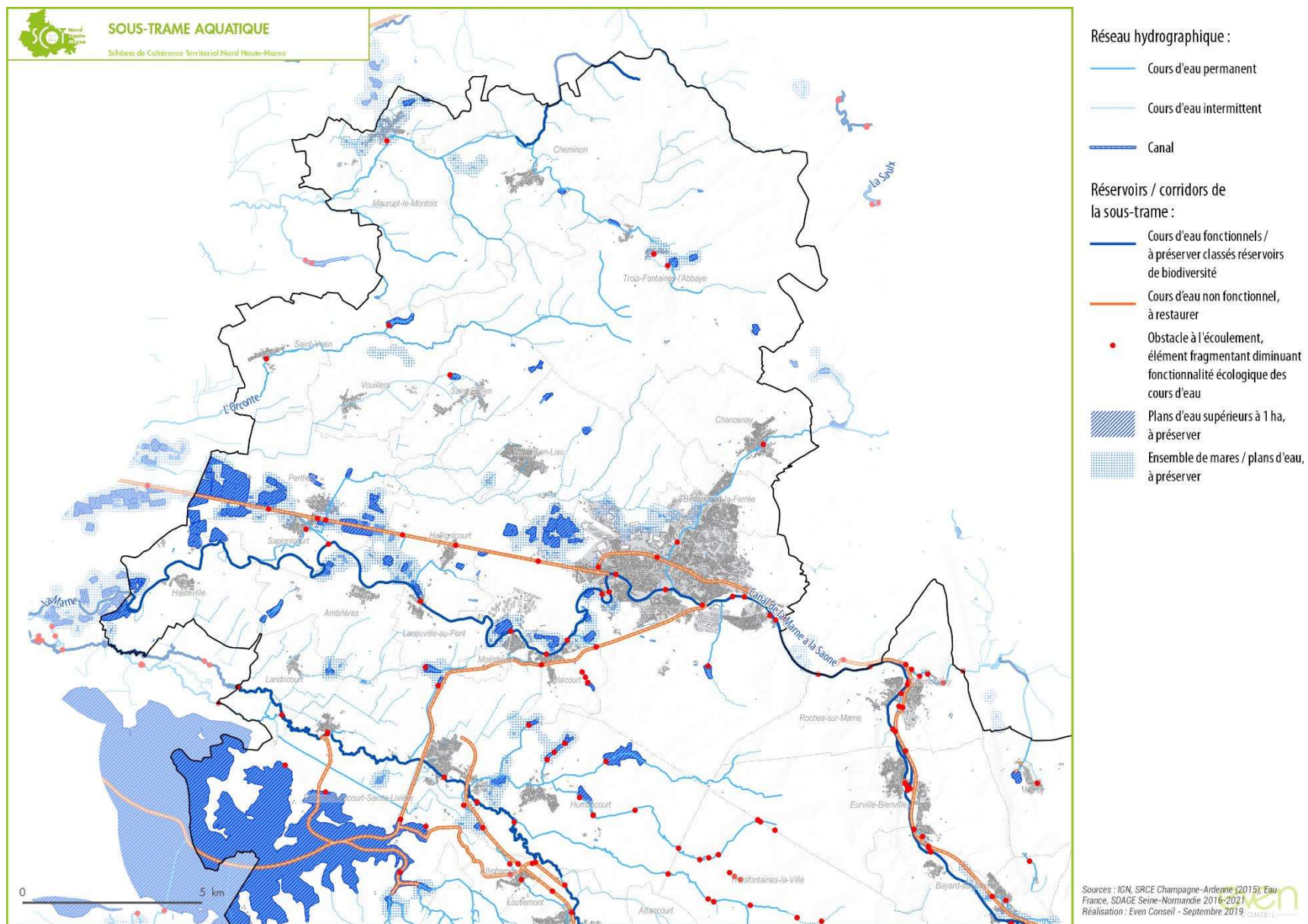


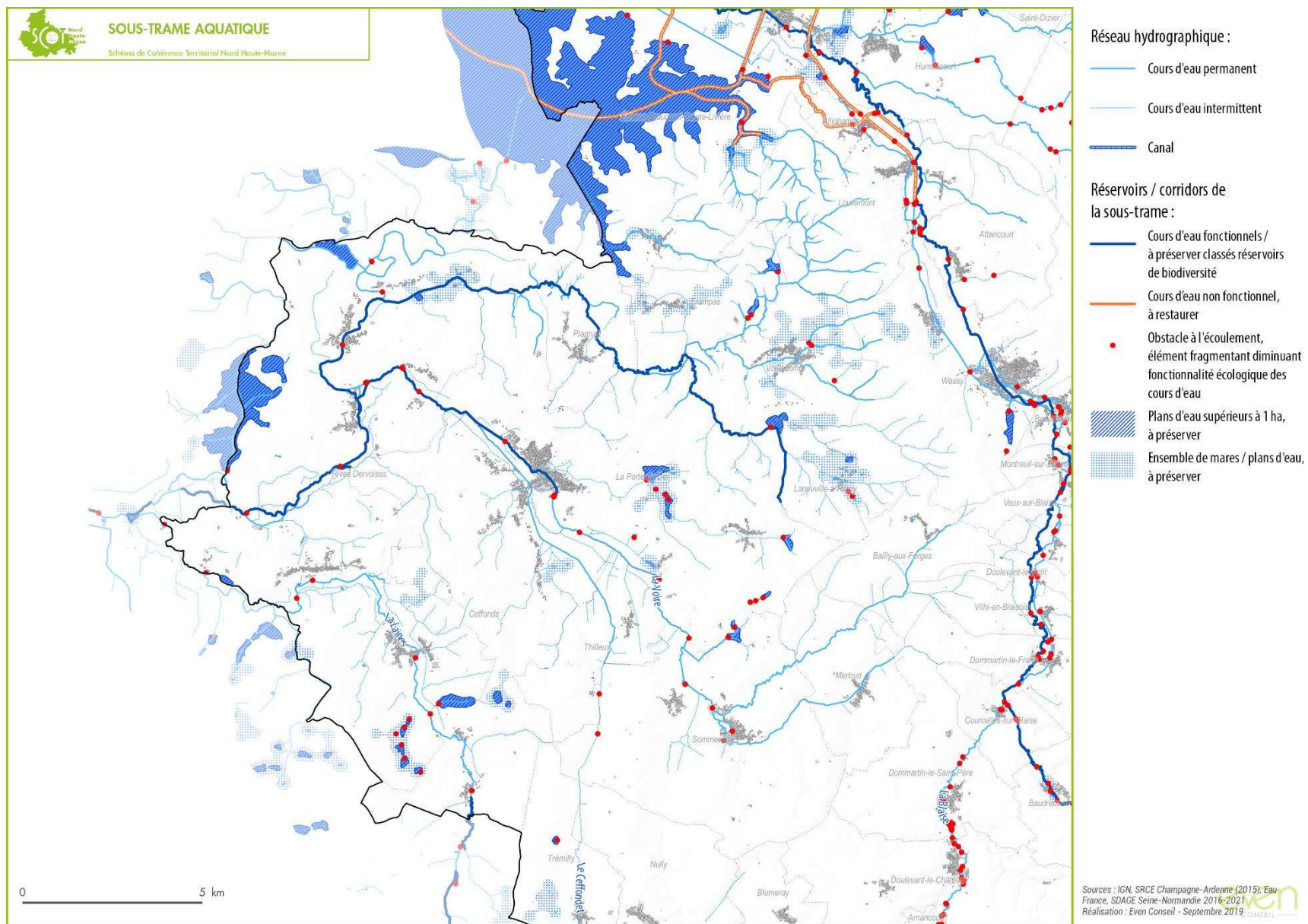
Inule des fleuves, espèce associée à la sous-trame aquatique (source : Plant Identification)

Sous-trame des milieux humides : réservoirs et corridors

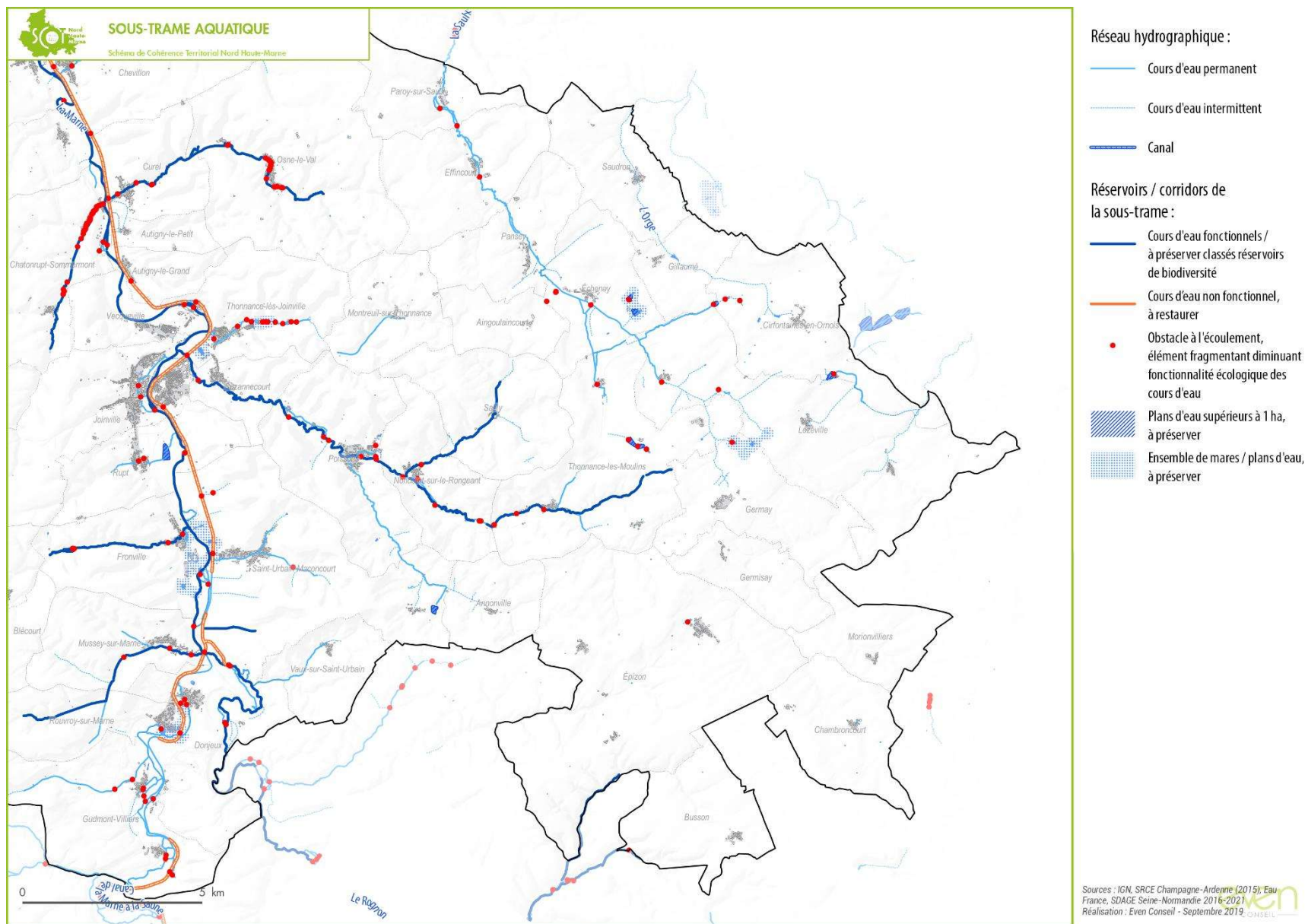
Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne

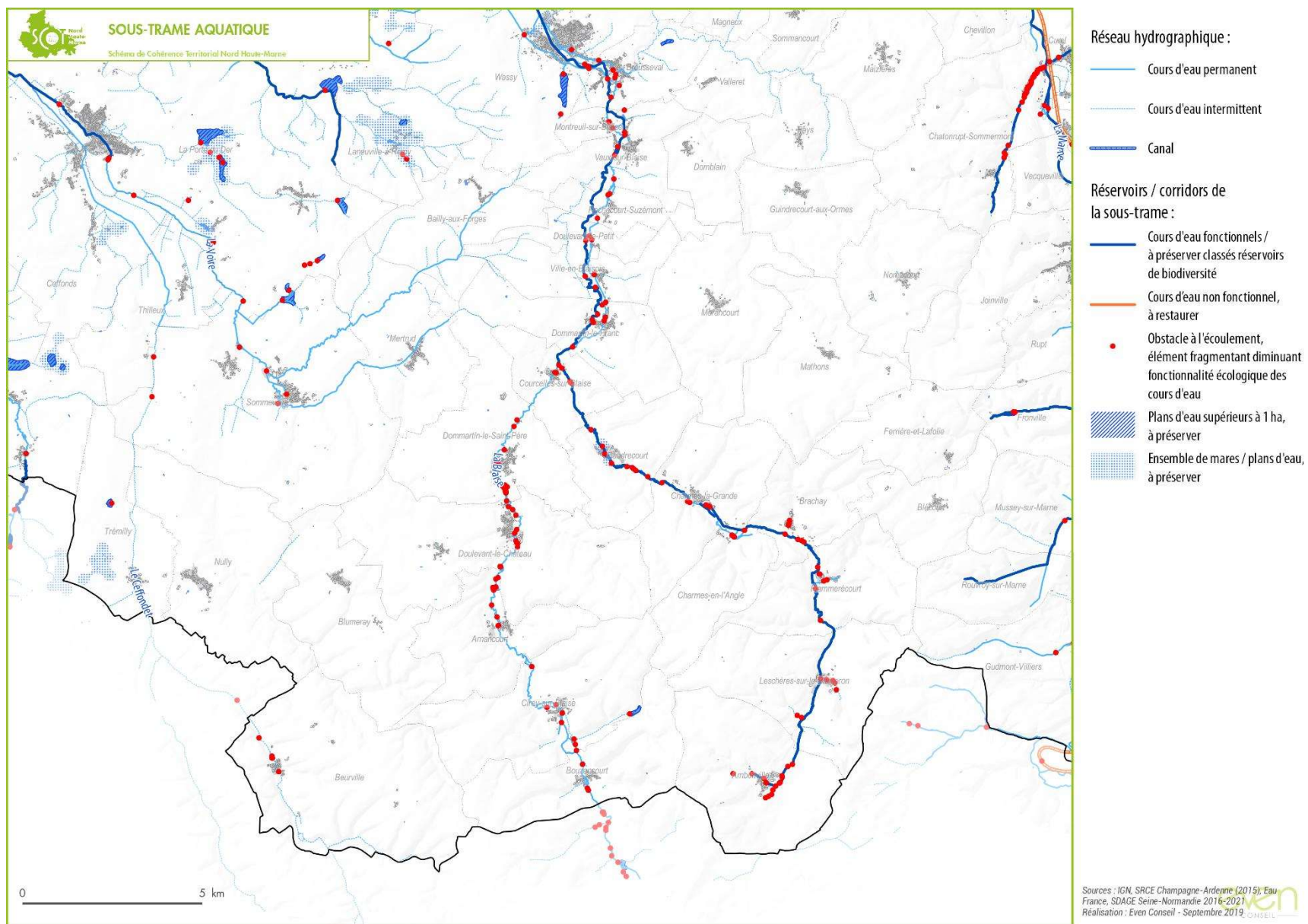












4. Des éléments fragmentant les continuités écologiques à dépasser

Si le territoire est essentiellement rural et donc relativement peu urbanisé, les zones bâties et les infrastructures associées créent tout de même des ruptures fortes dans les continuités écologiques, mettant la circulation d'espèces entre les réservoirs de biodiversité en difficulté. En particulier, l'ensemble des infrastructures créant des ruptures s'organisent le long des vallées du territoire et donc scindent des réservoirs majeurs. Les principaux éléments fragmentant les continuités sont donc :

- Les routes principales (N4, N67, D384, D60, ...) et les voies ferrées parcourant le territoire du nord au sud et le scindant en 3 bandes verticales. Ils constituent des obstacles majeurs et une cause de mortalité pour les espèces de l'ensemble des sous-trames terrestres ;
- Les lignes électriques, très denses sur le territoire, peuvent présenter des risques pour l'avifaune et les chiroptères, en particulier puisqu'ils séparent de grands réservoirs de biodiversité boisés. Le développement éolien, essentiellement localisé au sud et à l'est du territoire, présente également un risque pour la faune aérienne ;
- Les zones urbanisées comme Saint-Dizier et Joinville représentent également des secteurs à fortes nuisances pour de nombreuses espèces en raison de leur artificialisation. Il s'agit de secteurs à forte pollution lumineuse qui sont des obstacles pour les espèces nocturnes du territoire (trame noire) ;
- Les obstacles à l'écoulement ne concernent que les espèces de la sous-trame des cours d'eau. Il s'agit de ponts, buses, écluses et divers aménagements hydrauliques ponctuant le cours des rivières. Les cours d'eau traversant des espaces bâtis sont les plus concernés.

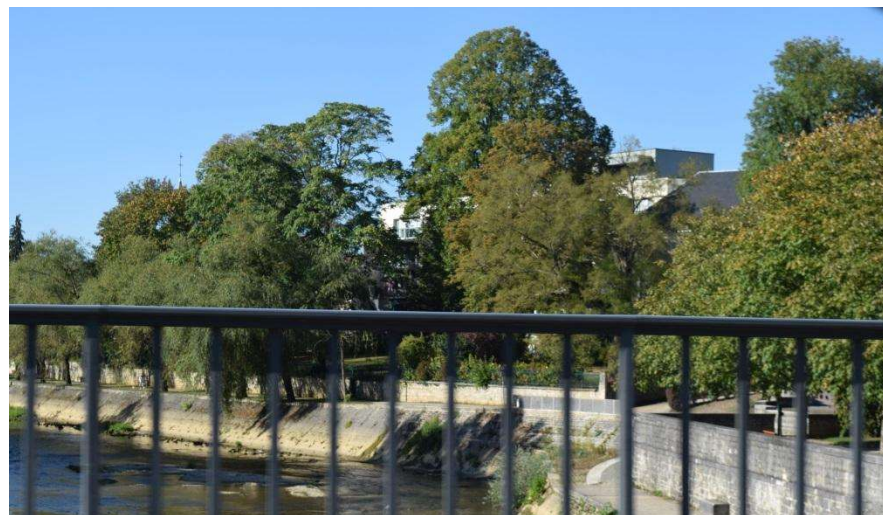
- Les divers aménagements sur les berges des cours d'eau tels que leur canalisation ou leur enterrément à leur passage dans les zones urbaines altèrent les milieux et la fonctionnalité de ces corridors écologiques ;
- Les principaux cours d'eau peuvent également en tant que tels constituer un obstacle naturel pour les espèces terrestres, ou augmenter les risques de mortalité dans les secteurs où le courant est rapide ou les berges trop abruptes par exemple ;
- Enfin, si les espaces cultivés jouent un rôle dans les continuités écologiques (de nombreuses espèces affectionnent ces milieux ouverts pour la chasse, d'autres pour nicher), les grandes cultures constituent des milieux souvent peu favorables à la biodiversité. L'absence de structures relai (bandes enherbées, haies, alignements, ...), le manque de diversité (vaste monoculture) et leur exploitation intensive (usage de produits phytosanitaires, labourage, ...) en font des espaces peu poreux voire perturbant les déplacements d'espèces.



Des espaces agricoles composés majoritairement de grandes cultures monospécifiques et intensives (source : Even conseil)



Des éoliennes fragmentant les différentes sous-trames - Montreuil sur Thonnance (source : Even conseil)



Artificialisation des berges fragmentant les continuités entre les différentes sous-trames du territoire (source : Even conseil)



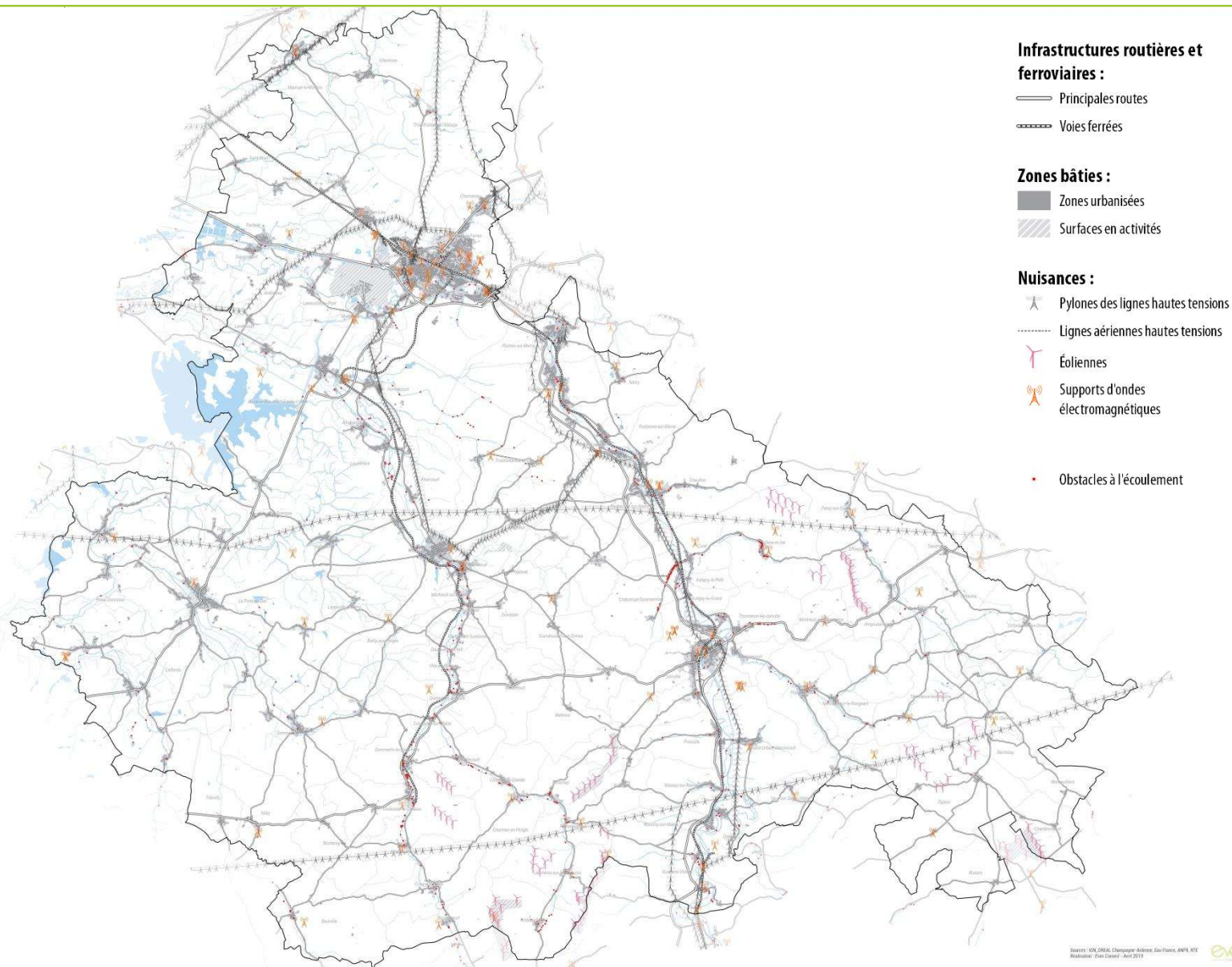
Passage à niveau de Fronville, fragmentant les sous-trames (source : Google StreetView)

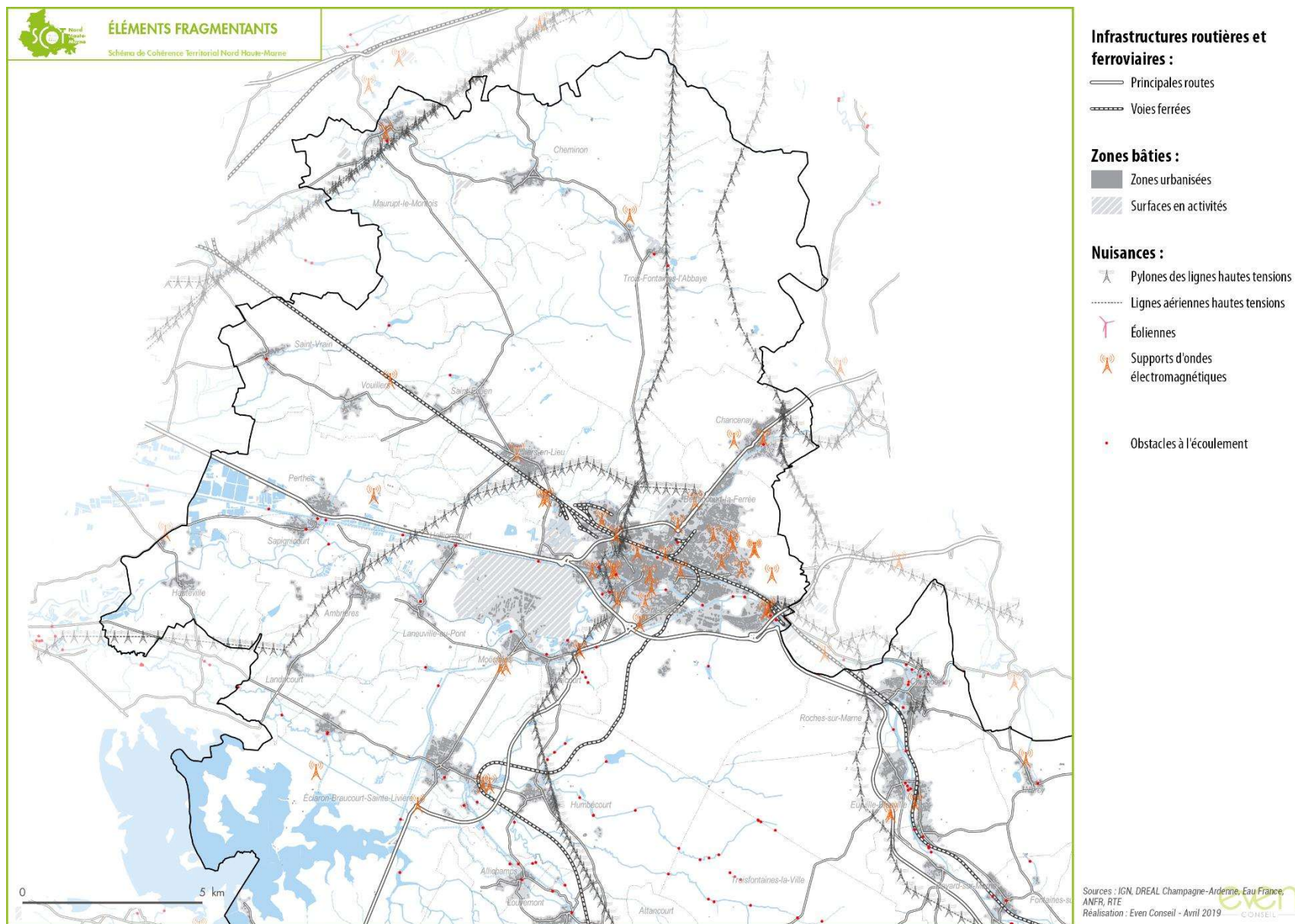


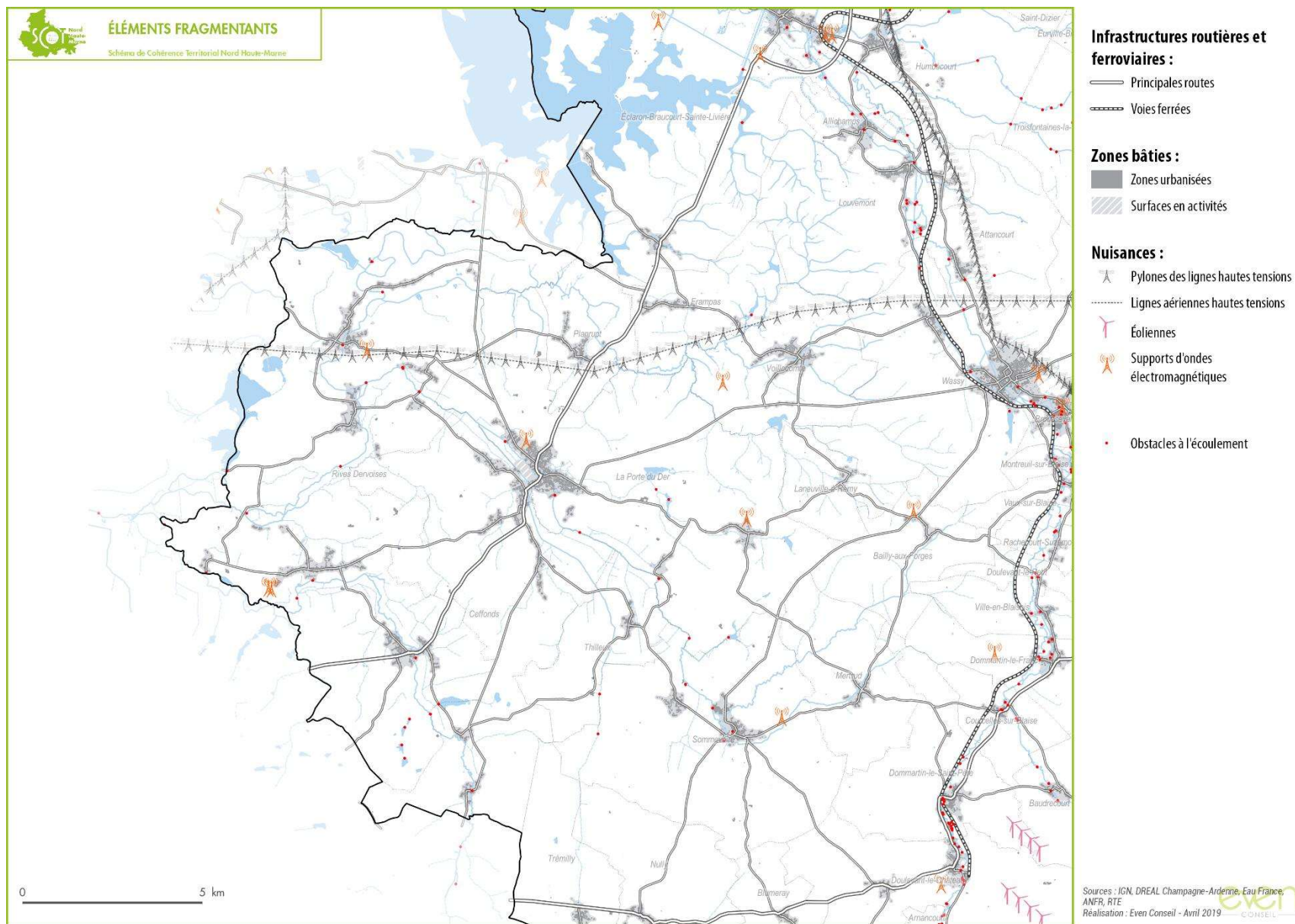
Lignes électriques fragmentant les continuités écologiques entre les sous-trames (source : Even conseil)

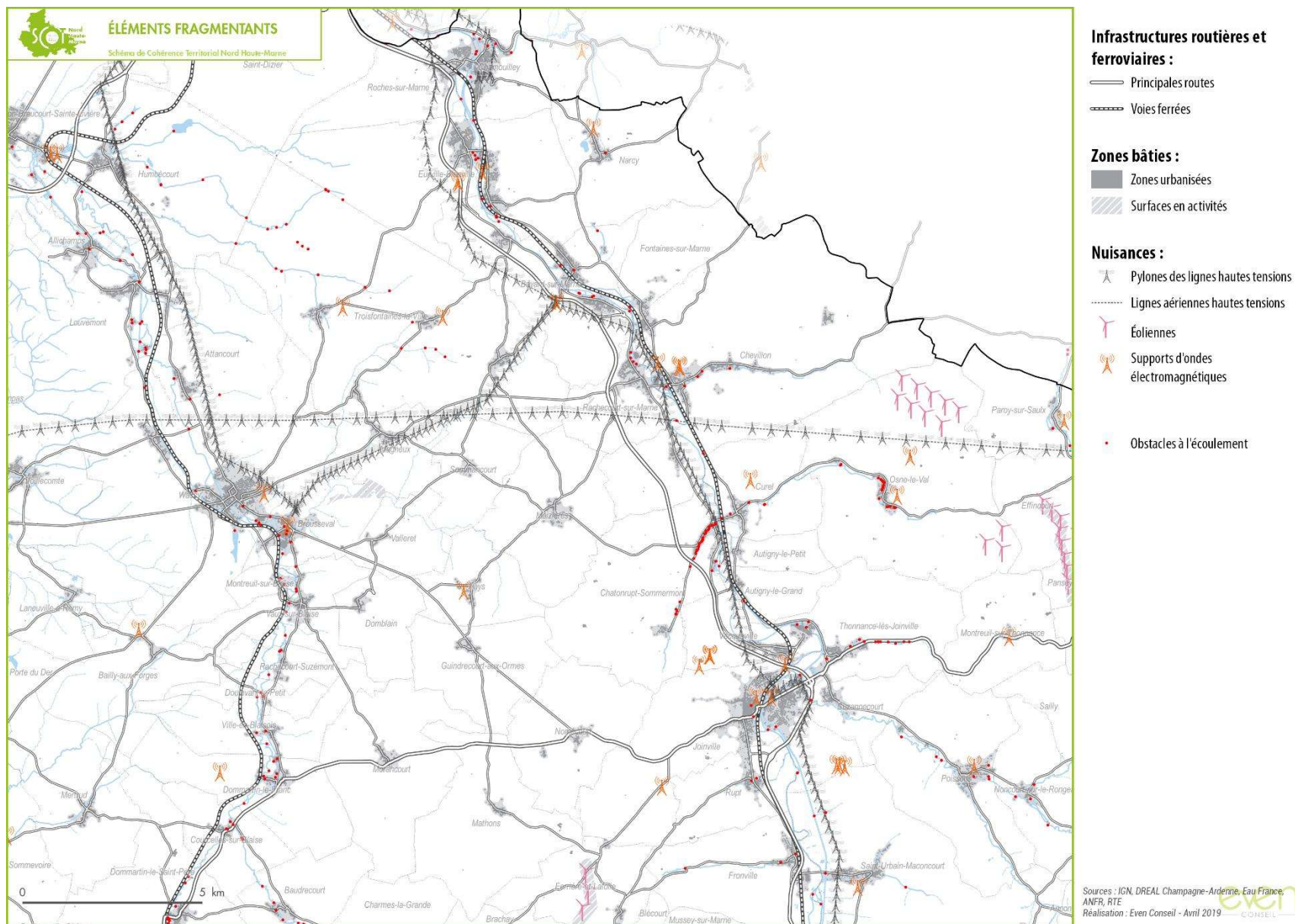
Éléments fragmentants

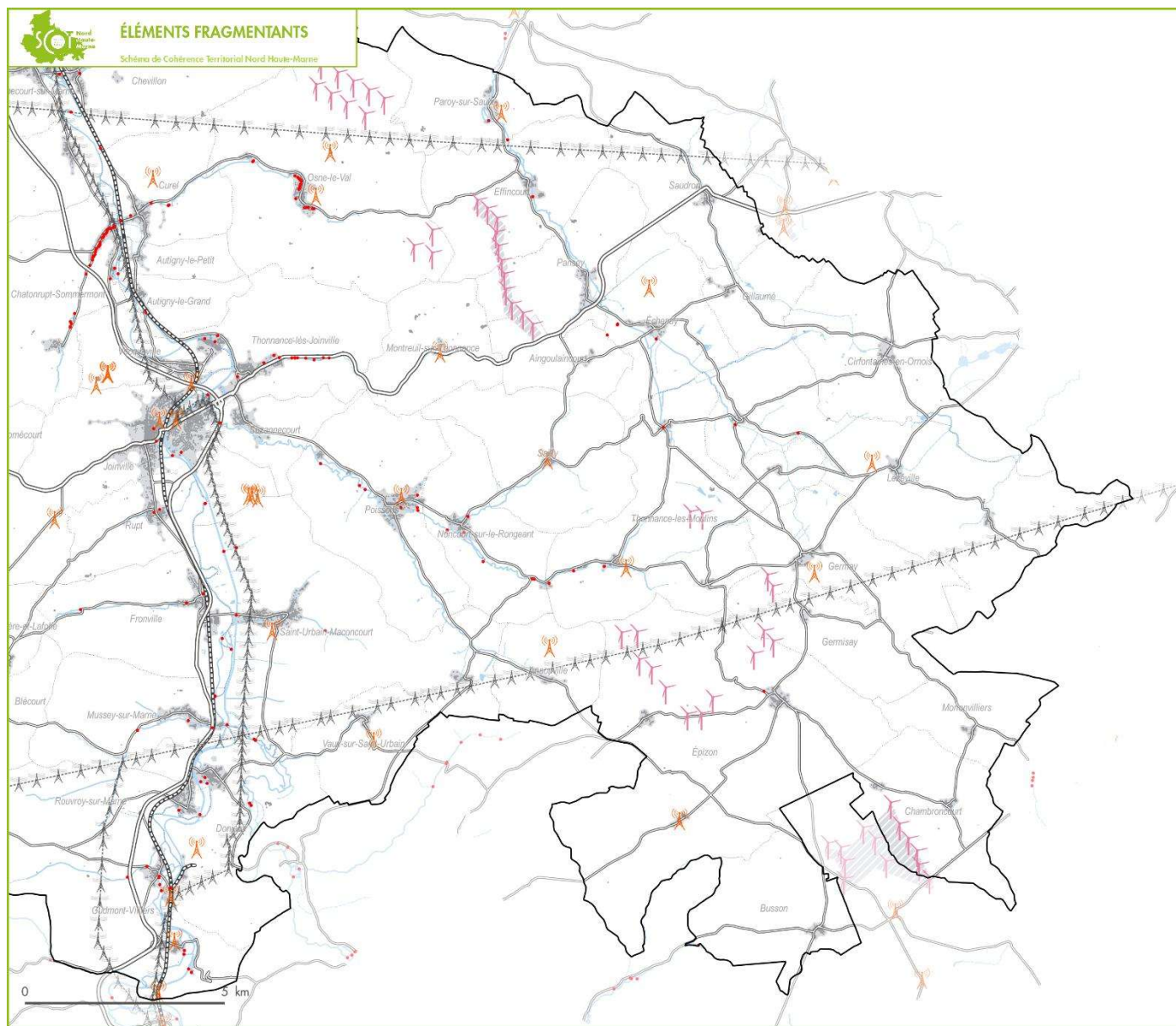
Schéma de Cohérence Territoriale Nord Haute-Marne











Infrastructures routières et ferroviaires :

- Principales routes
- Voies ferrées

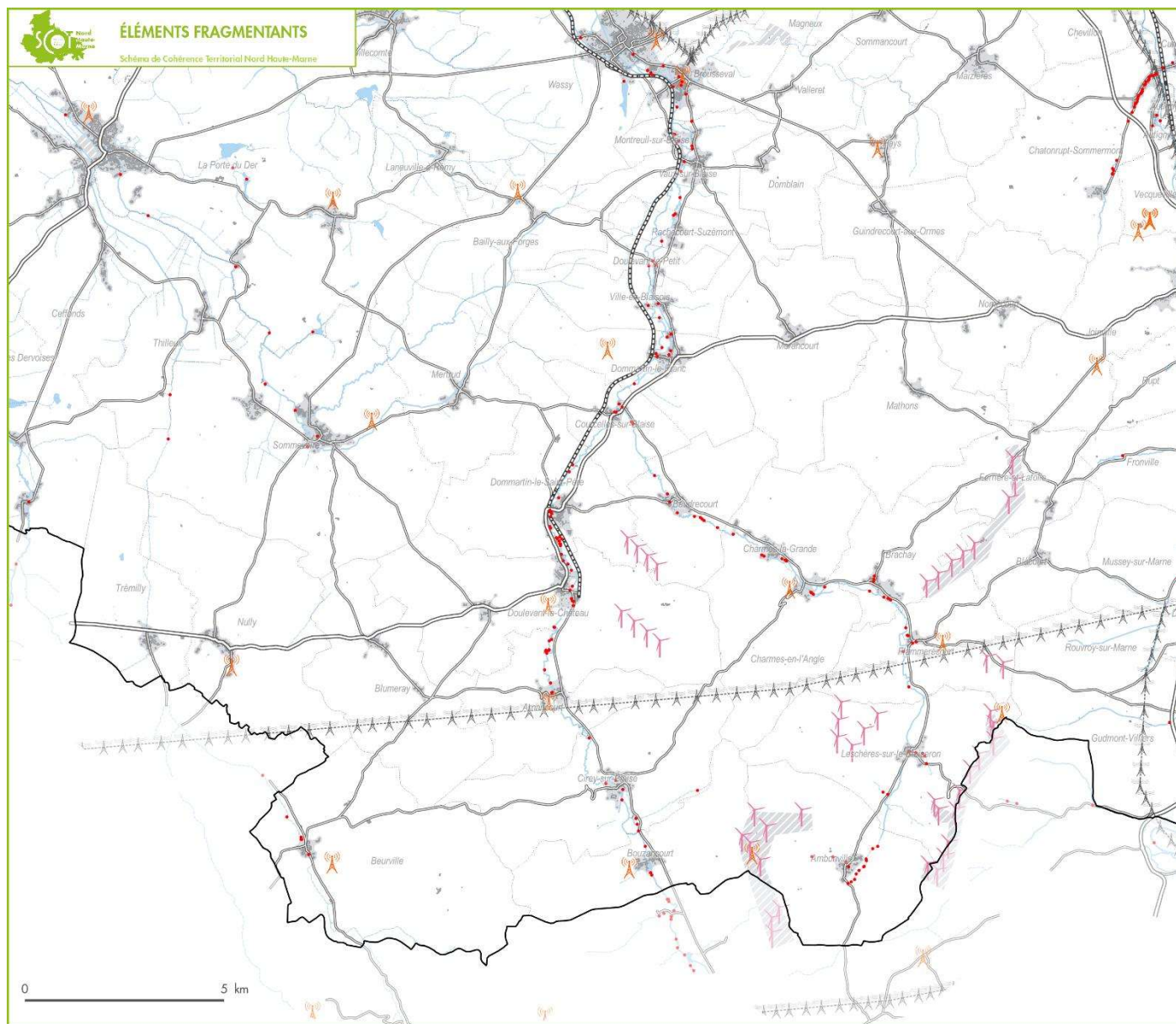
Zones bâties :

- Zones urbanisées
- ▨ Surfaces en activités

Nuisances :

- ▲ Pylones des lignes hautes tensions
- Lignes aériennes hautes tensions
- ✶ Éoliennes
- 📶 Supports d'ondes électromagnétiques
- Obstacles à l'écoulement

Sources : IGN, DREAL Champagne-Ardenne, Eau France, ANFR, RTE
Réalisation : Even Conseil - Avril 2019



Infrastructures routières et ferroviaires :

- Principales routes
- Voies ferrées

Zones bâties :

- Zones urbanisées
- ▨ Surfaces en activités

Nuisances :

- ▲ Pylones des lignes hautes tensions
- Lignes aériennes hautes tensions
- ✶ Éoliennes
- 📡 Supports d'ondes électromagnétiques
- Obstacles à l'écoulement

5. Des espaces de nature en ville à intégrer à la trame verte et bleue

La nature en ville constitue une composante d'importance dans le déploiement de la trame verte et bleue en milieu urbain. Elle permet d'assurer une continuité entre les espaces de nature et de faciliter le développement et la circulation de la biodiversité dans des espaces fragmentés et artificialisés qui lui sont peu propices.

Le territoire du Nord Haute-Marne dispose d'espaces d'accueil diversifiés au sein du tissu bâti : parcs et espaces publics, cœurs d'îlots végétalisés, alignements d'arbres, jardins privés, potagers et vergers constituant une ceinture verte autour des villages. Ces éléments sont à valoriser et à renforcer pour décliner la trame verte et bleue jusqu'au cœur des villes et villages.



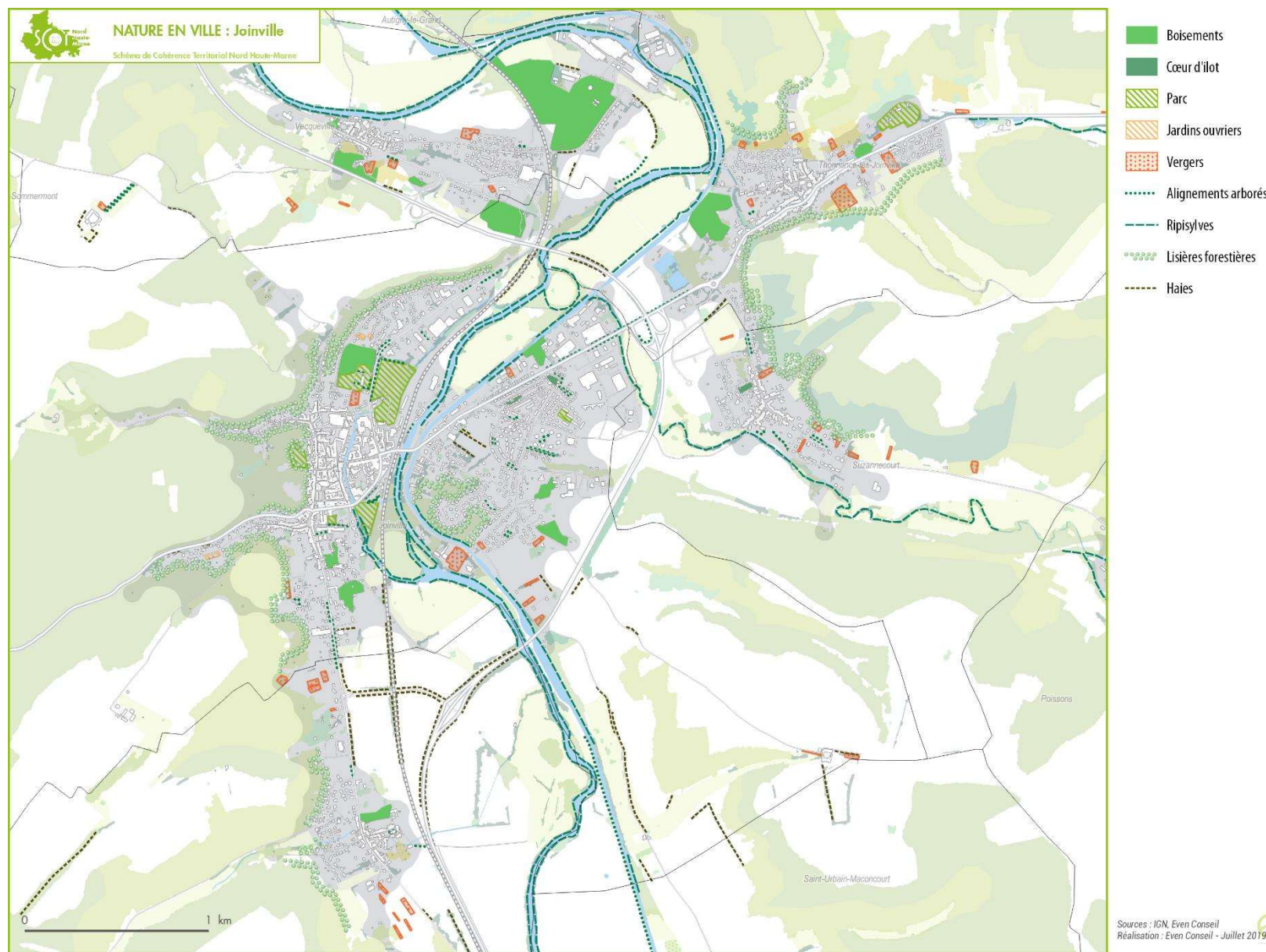
Alignement d'arbres devant l'église de Blécourt (source : Even conseil)

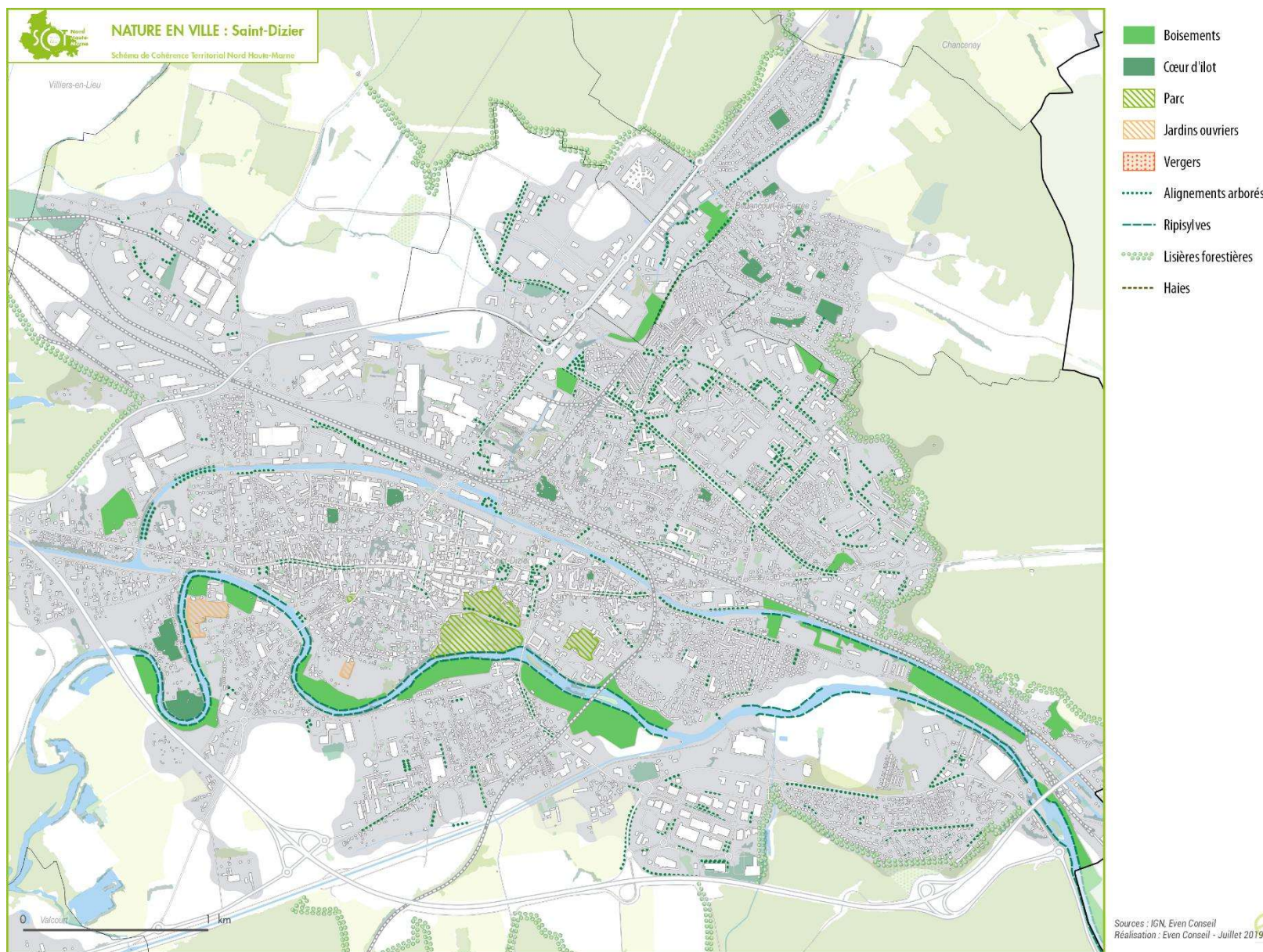


Parc du Petit Bois à Joinville (source : Even conseil)



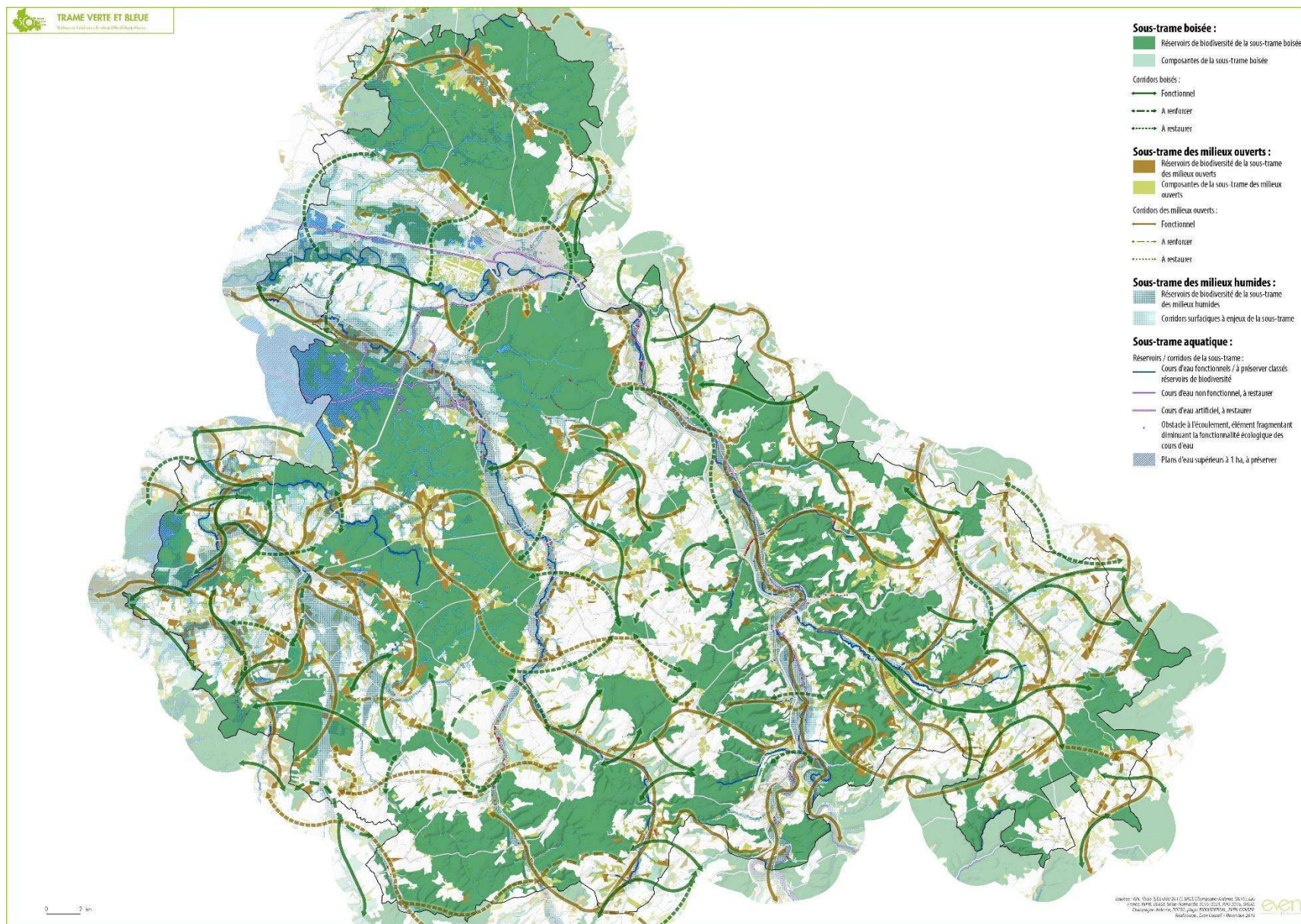
Cours d'eau accompagné d'une végétation présente jusqu'au cœur de la commune de Poissons (source : Even conseil)

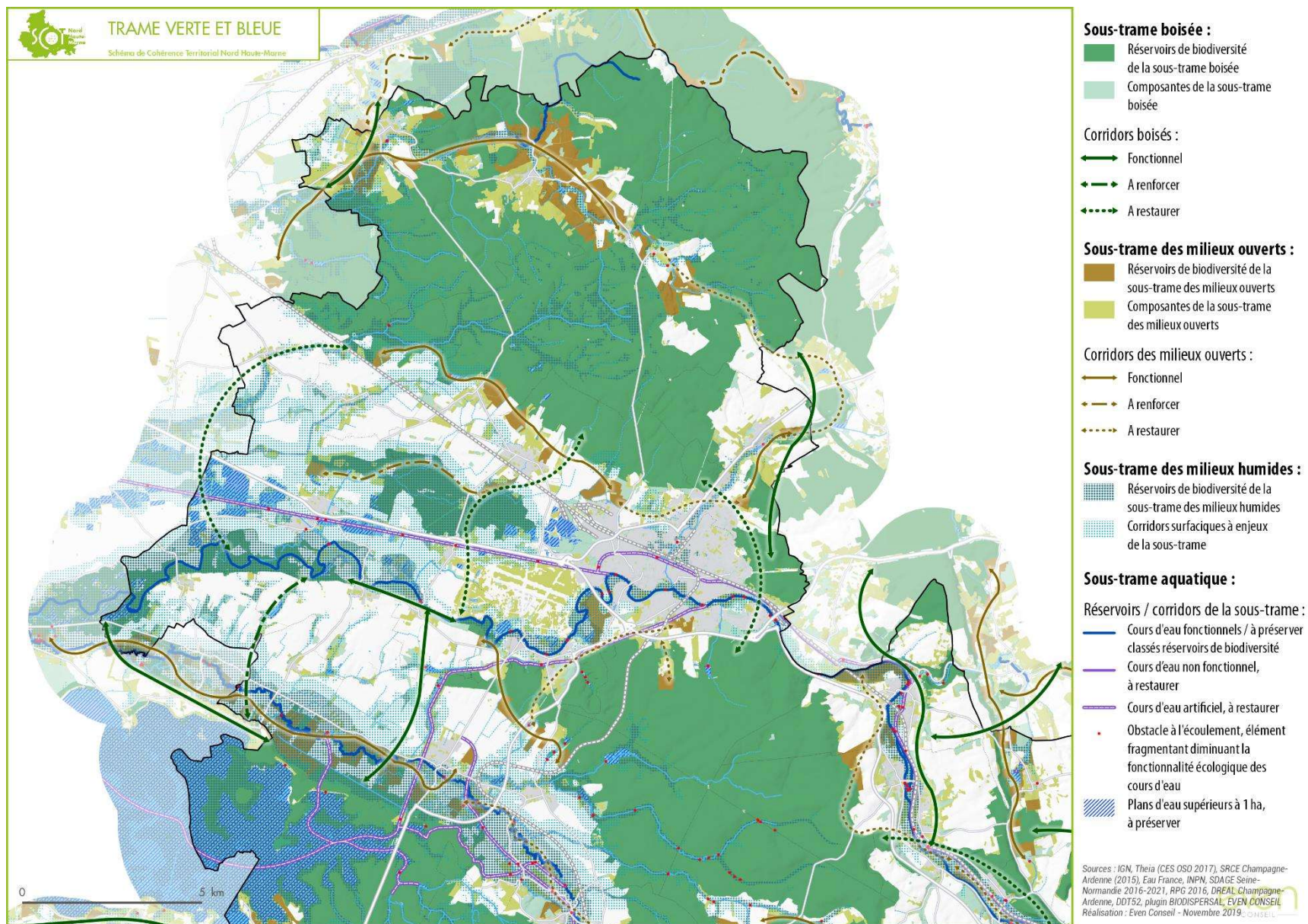


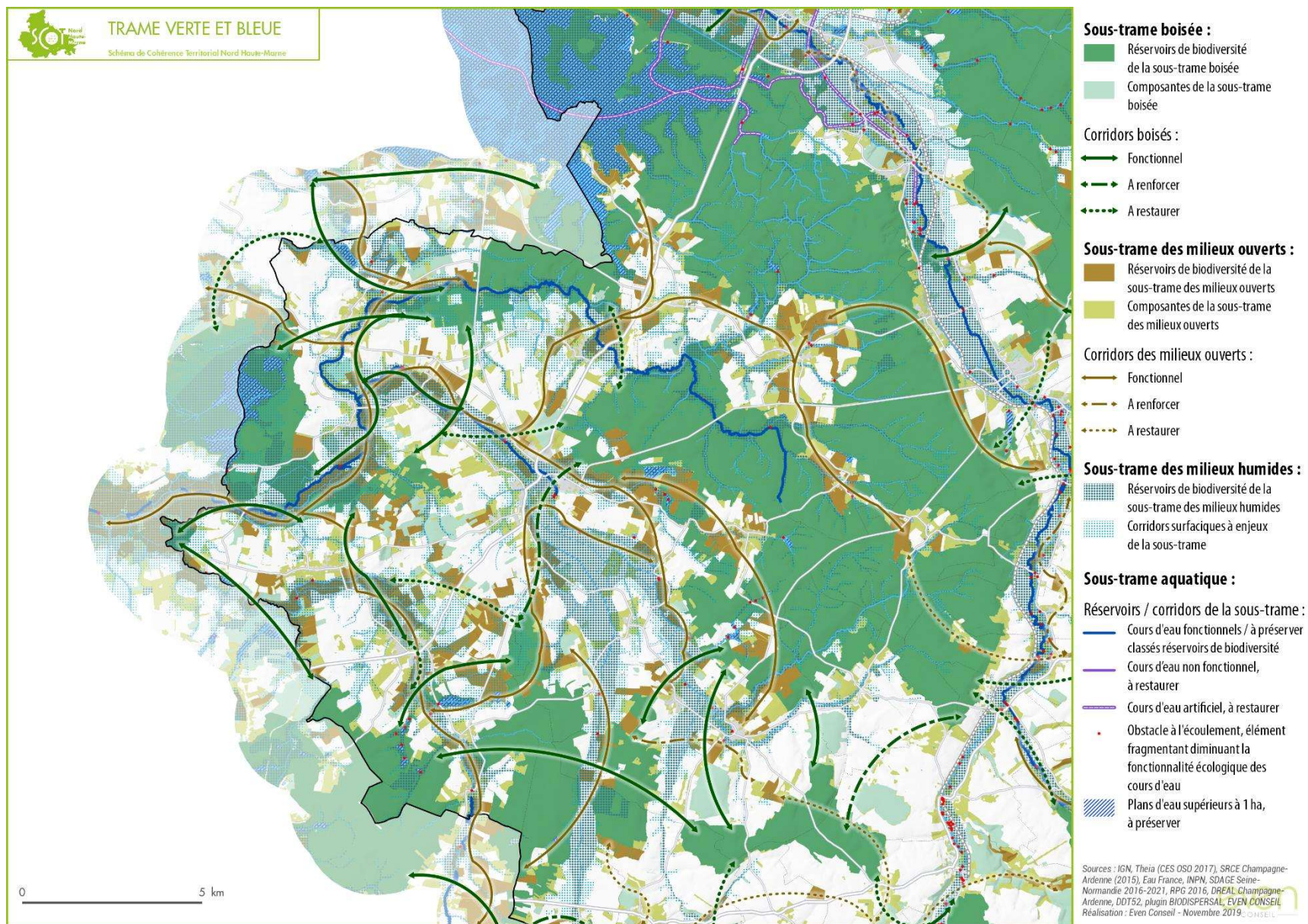


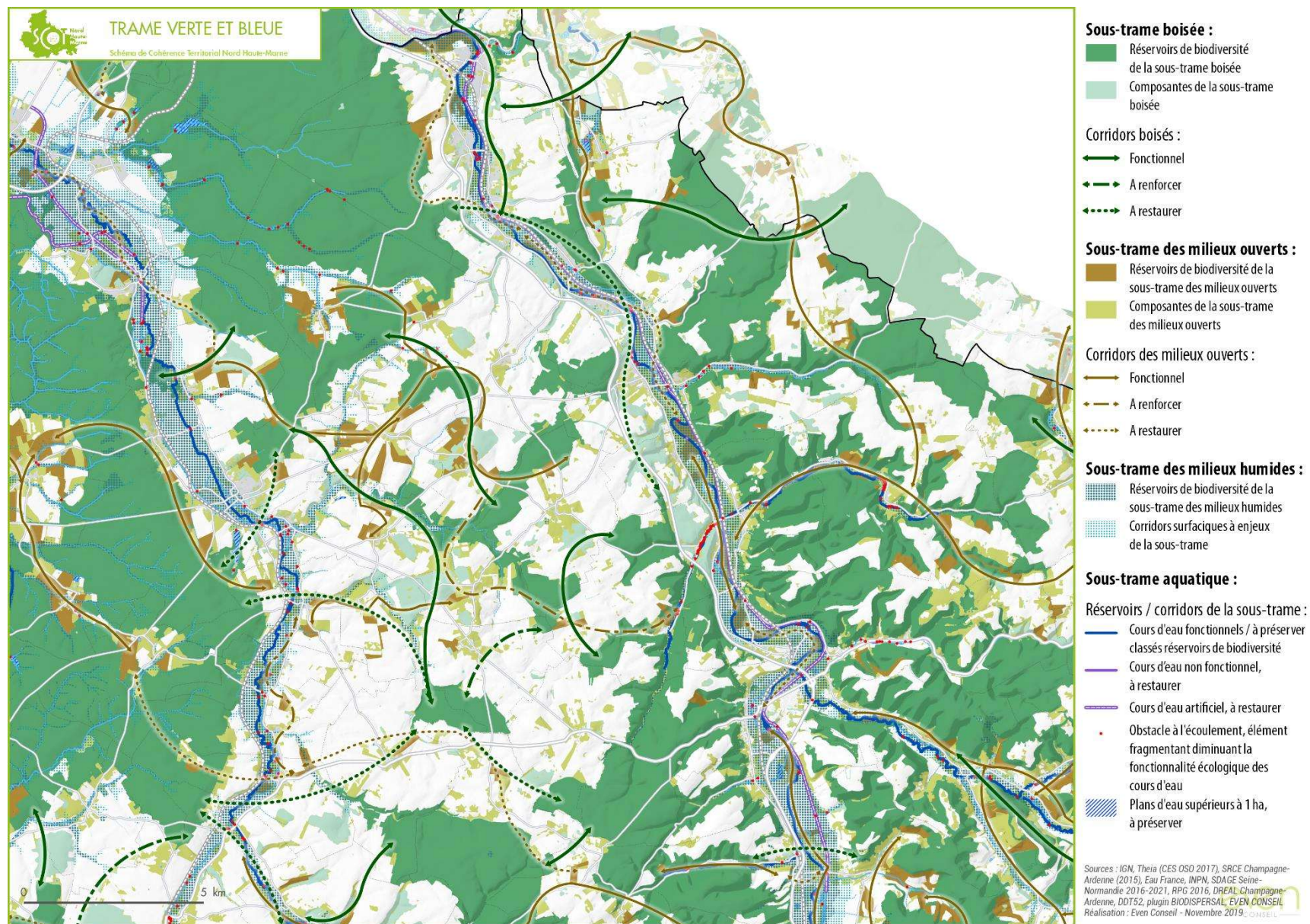
Sources : IGN, Even Conseil
Réalisation : Even Conseil - Juillet 2019

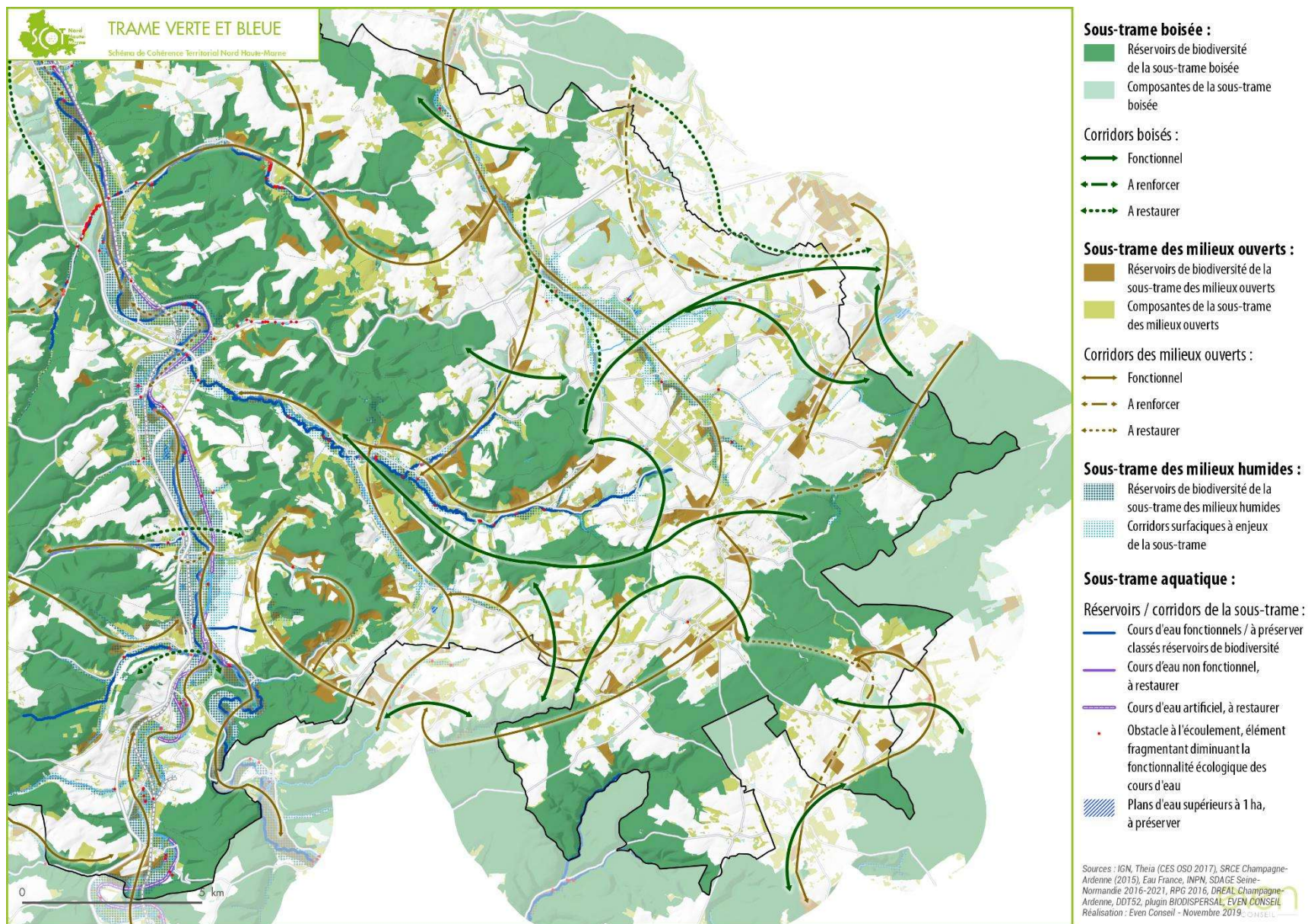
even
CONSEIL

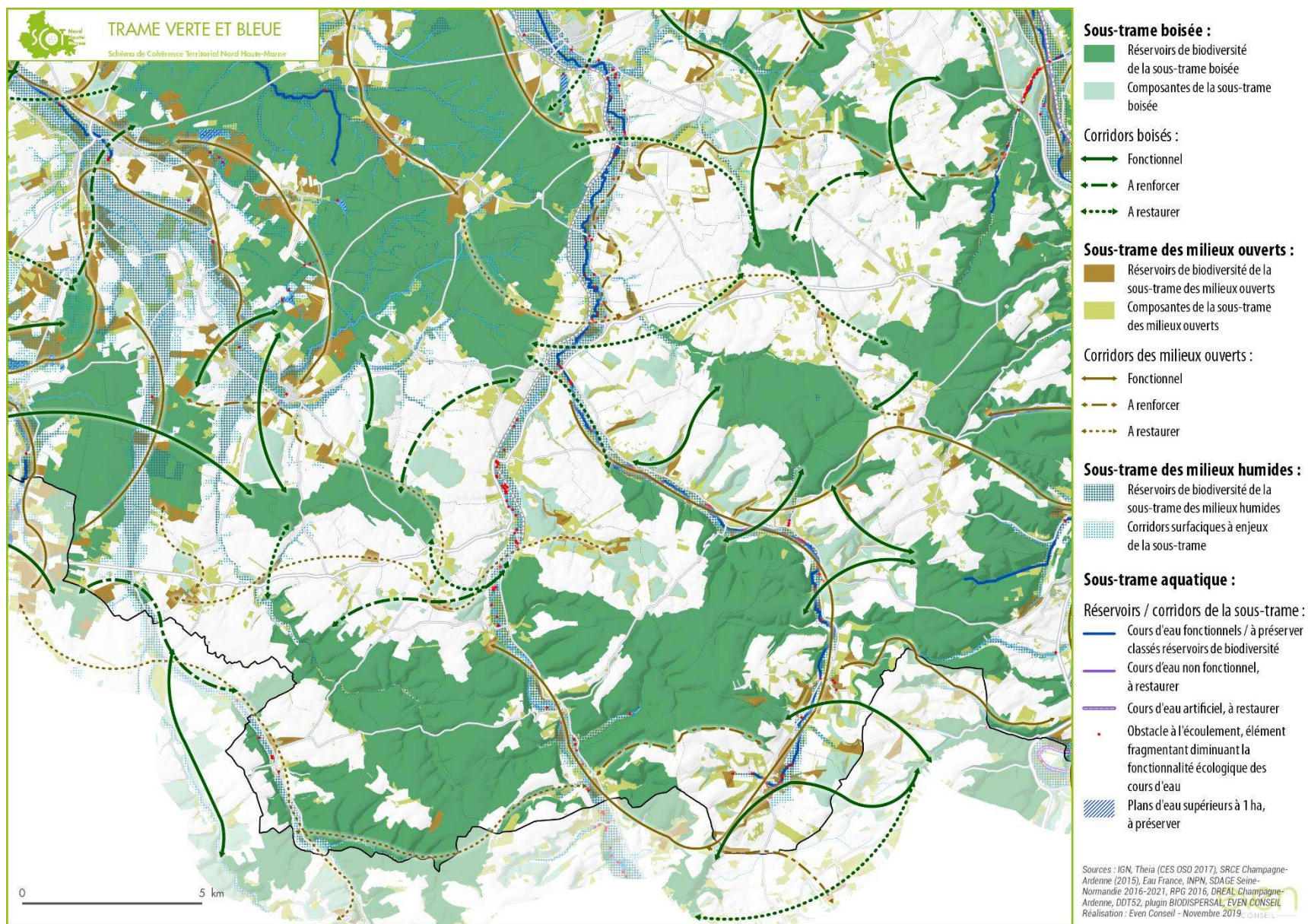












6. En Bref : La Trame Verte et Bleue en Nord Haute-Marne



ENJEUX :

- Affirmer le rôle des espaces naturels, aquatiques, humides et agricoles en tant que composantes écologiques majeures du territoire ;
- Protéger durablement les réservoirs de biodiversité ;
- Assurer le maintien des corridors écologiques fonctionnels du territoire, et restaurer les corridors dégradés ;
- Assurer la protection des zones humides du territoire
- Renforcer le rôle de corridor écologique multitrames des vallées de la Marne, de la Voire, de la Blaise et de la Saulx, et préserver l'ensemble des fonctionnalités écologiques et épuratoires des milieux aquatiques-humides ;
- Concilier la préservation de la trame verte et bleue avec les activités humaines (pressions urbaines, limitation des pollutions, développement du potentiel écologique des espaces agricoles, ...) ;
- Valoriser les espaces de nature dans le tissu bâti, et les ceintures vertes entourant les villages du territoire.